This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491495 BUPL

AS
162
.B554

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1901

BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1902

Bates
Nijhoff
7-9-26
13492

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1901

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 17 janvier 1901.

Étaient présents : MM. Pingaud, président; le vicaire général de Beauséjour, Gaston de Beauséjour, Boutroux, Chipon, Estignard, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, l'abbé Louvot, de Lurion, Mairot, le docteur Meynier, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; Mallié, secrétaire perpétuel.

En ouvrant la séance, M. le président invite M. Mallié, élu secrétaire perpétuel, à prendre place au bureau.

M. Mallié, absent de la séance pendant laquelle a eu lieu l'élection, remercie l'Académie de l'honneur qui lui est fait; il essaiera, avec les concours qui lui ont été promis, de remplir les fonctions pour lesquelles il se juge trop peu désigné.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre est lu et adopté.

M. le président communique une lettre du maire de Besançon qui accorde la grande salle de l'hôtel de ville pour la séance publique qui aura lieu le 31 janvier.

AS
162
.B554

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

AS
162
.B554

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNEXES

Toast prononcé au banquet du 31 janvier 1901

Par M. L. Pingaud, président de l'Académie

Messieurs,

Il est toujours malaisé de parler de soi en public; aussi, cette après-midi, n'ai-je pas osé faire surgir, derrière nos illustrations comtoises, la personnalité anonyme et collective de l'Académie de Besançon. Cependant, à l'heure séculaire qui vient de sonner, n'est-ce pas le moment de nous demander ce que nous avons fait, depuis bientôt cent ans, pour accomplir l'œuvre qui est notre raison d'être? Entre nous, permettez-moi de répondre brièvement à cette question. Je sais qu'en ce moment mieux vaut causer que discourir, aussi me bornerai-je à quelques faits que vous connaissez aussi bien que moi. Ce sera un examen de conscience en commun, un témoignage que nous nous rendrons à nous-mêmes, en famille, pour l'honneur de nos devanciers et l'instruction de nos successeurs.

D'abord, Messieurs, nous avons duré : petit mérite, mais qu'il sied d'apprécier dans le siècle qui vient de s'écouler, où il y a eu tant de lois caduques et de gouvernements emportés par le vent. Nous avons vécu sous une constitution largement interprétée et toujours revisable; nous l'avons du moins observée dans son esprit, et cet esprit, c'est l'esprit de travail appliqué à tout ce qui honore et sert notre province. Sans doute nous avons subi des critiques; l'Académie a été dénoncée comme une institution caduque, hors d'âge. On y sommeille, ont dit les uns; on y bourdonne à contretemps et à vide, ont dit les autres. Sans nous préoccuper de ces accusations, nous avons discrètement, régulièrement travaillé; une série non interrompue de fascicules ou de volumes, dont on dresse en ce moment l'inventaire sous forme de table, l'atteste. De plus, nous avons fait imprimer huit volumes (I à VII, IX) de documents inédits sur l'histoire locale. Celui qui vient d'être distribué indique l'intérêt varié que peuvent offrir de semblables publications; l'histoire religieuse y est représentée par l'Obituaire du Chapitre, le moyen âge par une série de chartes, les temps modernes par des chroniques bisontines; et qui sait si, au XXe siècle, on ne fera pas entrer dans la suite de ce recueil des documents empruntés à l'histoire si vivante du XIXe ?

A ce propos, Messieurs, laissez-moi remonter un moment au XVIIIe et glisser dans le menu d'aujourd'hui un petit document inédit. Nous datons de 1752 et notre état civil est constaté par des lettres patentes de Louis XV, contresignées par le maréchal-duc de Tallard, c'est entendu ; mais faut-il voir là une faveur spontanée du gouvernement de Versailles à la nation comtoise? Voici un texte que j'ai retrouvé et que je propose d'inscrire en marge de notre acte de naissance ; il est ainsi conçu :

« *Accadémie établie à Besançon.*— Le 10 aoust, jour de fête de saint Laurent, on a fait la première assemblée de l'Accadémie des sciences, belles-lettres et beaux-arts, établie à Besançon, par lettres patentes du Roi du mois de juin 1752, composée de quarante accadémiciens, dont M. l'archevêque de Besançon, M. le lieutenant général, M. le premier président, M. l'intendant sont membres à cause de leurs places, les autres électifs.

« Cette assemblée a été tenue dans l'hôtel de M. le duc de Randans ; la sale destinée à cet exercice public, à l'hôtel de Grandvelle, n'étant pas encore en état. M. Boquet de Courbouson, conseiller au Parlement, secrétaire perpétuel de l'Accadémie, en a fait l'ouverture ; M. de Chatillon a été élu président et M. Chifflet, vice-président.

« Il est à remarquer que ce furent : M. Pierre Robert, prêtre de Besançon ; M. Guillaume, de Besançon ; M. de Neufville, M. Talbert, M. Fr.-Alexis Duban, de Gray, avocat ; M. Jacques-François-Jacinte Faton de Quingey, avocat, qui ont donné lieu à cette société ; ils en ont poursuivis l'établissement. M. Robert, nommé curé à Liesle, a été l'un des plus zélés solliciteurs de cet établissement, et tous, à la réserve de M. Duban, n'ont point été nommés (1). »

Ainsi, en fondant l'Académie, le gouvernement royal se préoccupait moins d'encourager l'initiative locale que de créer de toutes pièces, à l'aide d'une sélection née de son bon plaisir, un instrument d'assimilation intellectuelle à la France. C'est pour se conformer à ses vues qu'un peu plus tard le secrétaire perpétuel Droz ordonnait, pour Paris et la bibliothèque du Roi, ces immenses recueils de pièces que nous sommes obligés d'aller y consulter aujourd'hui. Au XIXe siècle, plus libres, nous

(1) Fleury (l'abbé), *Mémoire de ce qui s'est passé dans l'illustre église métropolitaine de Besançon* (1726-1754). Ms. de la Bibliothèque de Besançon, n° 724.

avons pu travailler non seulement chez nous, mais pour nous. Sans vouloir médire de l'ancienne Académie, je constate que la nouvelle a eu plus de liberté, plus de bonheur si vous voulez, et qu'elle a représenté d'une façon plus exacte, au milieu des trois départements comtois, l'esprit d'initiative et d'indépendance qui caractérisait l'ancienne Franche-Comté.

J'ajoute que, la première en date parmi nos associations savantes, elle est devenue un modèle pour celles qui se sont fondées dans le cours de ce siècle. Il y a deux ans, un essai était tenté à Dole, pour les constituer toutes en fédération permanente : à vrai dire, l'Académie ne vous semble-t-elle déjà pas depuis longtemps l'association comtoise par excellence, puisque dans ses rangs, moins fermés qu'on ne croit, elle a fait entrer les travailleurs méritants qui, à Dole, à Montbéliard, à Vesoul, à Poligny, à Gray, ont suivi le même sillon qu'elle et apporté leur gerbe à la même moisson. De plus, depuis quelques années, elle convie avec eux à sa principale réunion annuelle les représentants de ces sociétés, et, cette année, je suis heureux de saluer à mes côtés M. Alfred Vaissier, le « Vieux Bisontin » notre collègue, qui nous apporte les vœux confraternels de la principale d'entre elles, la Société d'émulation du Doubs. Enfin, l'Académie a noué avec nos voisins d'outre-Jura une alliance attestée par l'inscription de plusieurs d'entre eux parmi nos associés étrangers, et ce soir, par la présence effective de M. le docteur Dufour. Vous le remercierez tous avec moi d'avoir bien voulu une fois de plus être des nôtres.

Aujourd'hui, Messieurs, une période nouvelle commence, qui coïncide presque avec le troisième cinquantenaire de 1752. Nous continuerons certes à travailler, puisque — notre vénérable doyen ne me démentira pas — ce sont nos anciens, ce sont des chanoines qui nous donnent vaillamment l'exemple. Un nouveau secrétaire perpétuel, que la grande majorité de nos suffrages portait hier à ces fonctions, nous a déjà donné des preuves de son zèle. Aujourd'hui, deux nouvelles recrues ont été inscrites dans notre Compagnie, que je vois avec plaisir prendre ici, dès ce soir, leur tour de faction. La pension Suard, le don Veil-Picard, le legs Marmier, nous ont successivement procuré les moyens d'encourager les jeunes talents. Nous pouvons donc sérieusement espérer dans l'heureuse continuation de notre œuvre, et le maintien, autour de nous, de notre bonne renommée.

Donc, Messieurs, — et en m'excusant de la longueur de mon

prône académique, — je vous propose, entre ces deux visions du passé et de l'avenir que la date de 1901 évoque naturellement ici, de boire avec moi :

D'abord à nos fondateurs, non pas aujourd'hui aux personnages importants qui ont accaparé la préface de nos modestes annales, mais à nos compatriotes méconnus, à l'abbé Pierre Robert, à Guillaume, à Talbert, à l'avocat Faton de Quingey; je souhaite qu'ils trouvent un biographe empressé à leur rendre, au vu de leurs titres, leur place légitime parmi nous;

Ensuite à nos devanciers immédiats, à ceux dont l'Académie, au cours de ces cent années, a suivi les traditions, apprécié les œuvres, recueilli les exemples;

Et votre président, Messieurs, ajoute à ce toast le suivant : A tous les membres présents et aussi à tous les membres absents, afin qu'en 1902, réunis dans cette salle, nous fêtions d'une voix unanime, et en souvenir de notre première fondation, notre troisième cinquantenaire !

Toast de M. Vaissier

Président de la Société d'émulation du Doubs

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous remercie de vos paroles de bienvenue adressées à la Société d'émulation du Doubs que j'ai l'honneur de représenter à ce banquet.

Après avoir entendu votre œuvre historique de ce jour, merveilleuse de dessin et de couleur, qui restera comme le frontispice d'un centenaire franc-comtois, après avoir apprécié le talent d'historien de votre nouveau confrère, célébrant, avec autant de dignité émue que de vrai patriotisme, la chute de grandeurs passées, reconnu ensuite dans la voix de votre vénérable doyen, rapporteur, l'écho bienveillant et sincère de la tradition de l'ancienne Académie de 1752; enfin, dans une opportune adaptation aux événements actuels, voyagé en compagnie d'un Franc-Comtois, suivi par un de vos judicieux observateurs, comment un de vos invités, délégué, pourrait-il, à cette table, où se trouvent groupés des convives ayant tous à leur tour participé à de semblables menus littéraires, résister à la tentation d'en témoigner toute sa reconnaissance ?

Je ne croirai n'avoir pleinement satisfait à mon devoir que

quand j'aurai félicité l'Académie, au nom de mes confrères, d'avoir, depuis quelques années, réalisé, pour sa fête annuelle, une association des Compagnies savantes de la région, en y comprenant sa plus proche voisine, la Société d'émulation du Doubs.

Des deux sœurs, il appartenait à l'aînée, groupe d'élite, illuminé du prestige de la tradition, riche des plus hautes et des plus anciennes faveurs, investie des plus enviables attributions, de prendre cette courtoise initiative.

La sœur cadette, venue tardivement, mais en son temps quand même, se développa sans aucun esprit de rivalité et dut ses progrés à sa constitution qui lui permettait d'accueillir un nombre illimité de collaborateurs. Peu à peu, sous une direction très habile et très légitimement ambitieuse, elle finit par s'identifier avec son aînée par la nature de ses travaux ; si bien qu'aujourd'hui les lecteurs que nous venons d'entendre, et plus encore, la moitié des membres résidants de l'Académie, font partie des deux Sociétés, chacun s'estimant en bonne et confraternelle compagnie.

Alors que de nos jours tout tend à se diviser, n'est-il pas consolant de signaler ce bel exemple de fusion naturelle, et sans confusion, pour maintenir dans la province le goût des études sérieuses, surtout du passé franc-comtois, dans une même libérale et honnête indépendance?

Sous l'empire de cette pensée, je vous propose, Messieurs, de boire à l'union, je veux dire, à la concorde exemplaire et féconde de la Société d'émulation du Doubs et de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Séance du 28 février 1901.

Étaient présents : MM. Pingaud, président ; Gaston de Beauséjour, Chipon, Estignard, le docteur Girardot, Guichard, le docteur Ledoux, Lieffroy, de Lurion, le docteur Meynier, l'abbé Perrin, le vicomte de Truchi, le marquis de Vaulchier ; Mallié, secrétaire perpétuel.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le chanoine Suchet, par laquelle il donne sa démission de membre de la commission des publications, et d'une autre lettre de M. Guichard, qui donne sa démission de trésorier.

Le président se fait, auprès de ces deux honorés confrères, l'interprète des regrets de l'Académie et de ses remerciements pour le dévouement avec lequel ils ont rempli leurs fonctions.

Il souhaite la bienvenue au vicomte de Truchi, récemment élu, et à MM. Richenet et Feuvrier, associés correspondants, qui assistent à la séance.

Les procès-verbaux de la séance du 30 janvier et de la séance publique du 31 janvier sont lus et adoptés moyennant deux rectifications qui ont été effectuées.

Le secrétaire perpétuel communique les lettres de remerciements des associés résidants et des correspondants élus à l'issue de la dernière séance publique.

Il dépose sur le bureau les œuvres suivantes :

De Mgr Touchet, évêque d'Orléans, sa lettre aux sénateurs et députés du Loiret, sur l'état des congrégations de son diocèse ; son mandement sur l'histoire de l'Église de France au XIXe siècle ;

Un bel ouvrage sur les expéditions scientifiques des navires *le Talisman* et *le Travailleur* (partie des crustacés), envoi du ministère ;

Le Livre d'or de l'Académie du Var, pour le centenaire de 1900 ;

Études sur la préparation des fouilles de Saint-Maurice d'Agaune ;

L'archevêque saint Vultchaire, avec figures : deux ouvrages de savante archéologie, offerts par M. le chanoine Bourban, associé étranger, nouvellement élu.

M. Richenet lit une notice sur M. Puffeney, associé correspondant, décédé.

M. le docteur Meynier donne lecture d'une étude historique sur le château des Clées, au pays de Vaud.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. le docteur Girardot. L'Académie approuve le compte de M. le trésorier et lui donne décharge de sa gestion pour l'année 1900.

M. le docteur Girardot présente, au nom de la même commission, le projet de budget pour 1901.

BUDGET DE 1901

Recettes.			Dépenses.		
Arrérages de rentes sur l'État	2,854	»	Pension Suard	1,500	»
Intérêts et coupons . .	251	»	Prix à décerner en 1901.	1,000	»
Cotisations : membres résidants (38) . .	760	»	Impressions	1,200	»
— membres correspondants (23) .	230	»	Rétribution pour envoi de convocations due pour 1900.	75	»
Droit de diplôme . . .	20	»	Idem, pour 1901.	75	»
Subvention du Conseil général.	300	»	Au concierge de Granvelle.	60	»
Vente de volumes . . .	15	»	Frais des séances générales et dépenses diverses	200	»
— de *Documents inédits*	200	»	Imprévu	147	»
			Tome IX des *Documents inédits*	2,243	»
Total des recettes. .	4,630	»	Total des dépenses .	6,500	»

Il est expliqué que, pour l'impression du tome VIII des *Documents inédits* non encore paru, M. Jacquin a déjà reçu 600 francs, et qu'il y aurait 1,700 francs à répartir entre les deux tomes VIII et IX ; qu'au surplus, l'excédent des dépenses sera pris sur les fonds de réserve.

Ce projet de budget est adopté.

La commission des finances appelle l'attention sur les frais exceptionnels occasionnés par la publication des documents inédits ; elle estime qu'il y aurait lieu de présenter une demande de subvention au ministère de l'instruction publique, ce qui pourrait être fait à l'occasion de l'envoi du volume qui a paru. Il serait nécessaire aussi de faire quelques publications dans les journaux, et d'organiser des dépôts à Paris et ailleurs pour arriver à la vente d'exemplaires.

L'Académie, entrant dans ces vues, décide qu'il sera demandé à M. Chapuis, à Paris, de faire pour le tome IX un compte rendu qui servirait de prospectus qu'on pourrait distribuer et communiquer à la presse. Une tentative de même nature sera faite auprès de M. Feuvrier et de M. Eugène de Beauséjour, associés correspondants, relativement aux journaux de Dole et du Jura, et auprès de M. Stéphen Leroy, lauréat du dernier concours, pour la presse de la Haute-Saône. On essaiera d'obtenir que M. Picard, libraire à Paris, et les libraires Marion et Vaillant, à

Besançon, prennent les volumes en dépôt, moyennant la commission usitée.

Le président met ensuite en délibération la fixation ou la détermination de la seconde séance publique. Il expose qu'à la séance de juillet de l'année dernière, l'auditoire était si réduit qu'on peut se demander s'il est de la dignité de la Compagnie que les discours soient prononcés dans une grande salle presque vide. Plusieurs membres ont déjà émis une opinion tendant à la suppression de la seconde séance publique : tel est le sentiment de M. le chanoine Suchet, exprimé dans la lettre dont il a été donné lecture. D'autres sont d'avis qu'en avançant l'époque de la séance, on reverrait dans l'auditoire les personnes qui qaittent la ville aux premiers jours d'été. La question étant ainsi posée, il va d'abord mettre aux voix la suppression de la séance.

M. Estignard, prenant la parole, s'oppose avec énergie à cette mesure, qui serait un bouleversement des usages consacrés, une atteinte portée au règlement, aussi bien qu'aux anciennes traditions qu'on doit respecter si l'on veut que l'Académie conserve le rang qu'elle a toujours honorablement tenu.

Après quelques fluctuations, la majorité se range à cette manière de voir, et maintient, pour cette année encore, la seconde séance publique. Par une seconde consultation, il est décidé que l'époque en sera avancée, et qu'elle aura lieu au mois de juin ; la date sera fixée dans une séance ultérieure.

L'Académie nommera en avril les commissions qui auront à juger les concours, et les priera de hâter leurs travaux, afin que les rapports soient prêts en temps voulu.

La séance est levée.

Le président, L. Pingaud.

Le secrétaire perpétuel, A. Mallié.

Séance du 21 mars 1901.

Étaient présents : MM. de Lurion, vice-président; Chipon, le docteur Girardot, le docteur Ledoux, Lombart, Mairot, le docteur Meynier, l'abbé Perrin, Prinet, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le vicomte de Truchi, le marquis de Vaulchier ; Mallié, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel communique la correspondance échangée à l'occasion du tome IX des *Documents inédits* : les correspondants acceptent de publier des articles bibliographiques dans les journaux et revues. Conformément à la décision prise, trois exemplaires du volume ont été adressés à Paris à M. Picard, et il en a été déposé à la librairie de Mme veuve Marion.

Le secrétaire dépose sur le bureau les envois faits à l'Académie ; dans le nombre, il signale les articles suivants :

1° Dans les Mémoires de l'Académie chablaisienne, une curieuse lettre circulaire de Napoléon aux évêques, après Wagram ;

2° Dans la *Revue bourguignonne*, une étude de M. L. Stouff, sur l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne, qui intéresse notre province ;

3° Dans le Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, un travail très sérieux sur la géologie du Diois et des Alpes françaises, par MM. Kilian, Lory et Paquier ;

4° Enfin, les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord, par M. Maurice Cladel, œuvre importante envoyée par le ministère de l'instruction publique.

M. Chipon lit une étude intitulée : *Une visite princière à Besançon en* 1780, dont le sujet lui a été fourni par une aquarelle gouachée, signée par Zéchender, peinture précieuse appartenant à la famille Daclin, et où les principales figures sont des portraits. M. Chipon l'a reproduite dans une photographie dont il tient les clichés partiels ou d'ensemble à la disposition des membres de l'Académie, tout en faisant le don gracieux de plusieurs épreuves.

Le président donne lecture d'une notice sur M. le chanoine Bourquard, par M. le comte Domet de Vorges.

Le secrétaire lit deux poésies envoyées par M. de Piépape, membre honoraire, l'une, sonnet intitulé : *La Fille du potier ;* l'autre ayant pour titre : *Charme rompu.*

L'Académie renvoie sa prochaine séance au 25 avril et décide qu'on y nommera les commissions qui auront à juger les concours.

Elle procède ensuite à l'élection de son trésorier pour remplacer M. Guichard, démissionnaire. M. le docteur Ledoux est élu trésorier.

La séance est levée.

Le vice-président, R. DE LURION.

Le secrétaire perpétuel, A. MALLIÉ.

Séance du 25 avril 1901.

Étaient présents : MM. Pingaud, président ; Boussey, Gauthier, Giacomotti, le docteur Girardot, le docteur Lebon, de Lurion, Mairot, Prinet, le chanoine Rigny, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier ; Mallié, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 1901 est lu et adopté.

L'Académie a reçu comme don du ministère : *La Picardie historique et monumentale*, très-belle publication avec héliogravures remarquables.

M. l'abbé Perrin fait hommage de son livre : l'*Évangile et le temps présent*, 2e partie. M. le chanoine Suchet accepte d'en faire le compte rendu.

Le secrétaire perpétuel donne communication de deux lettres du ministère de l'instruction publique : la première est l'accusé de réception du tome IX des *Mémoires ;* la seconde ajourne la réponse formelle à la demande de subvention faite par l'Académie ; cette demande sera soumise, à la fin de l'année, au Comité des travaux historiques.

L'Académie a reçu de la Société française d'archéologie une invitation au Congrès qui se tient cette année à Auch, du 11 au 18 juin.

Sur le bureau sont déposés les articles bibliographiques demandés pour le volume des *Mémoires*, et publiés dans l'*Avenir du Jura*, la *Croix jurassienne*, le *Polybiblion* et la *Presse grayloise*.

L'Académie adopte la proposition de M. Gauthier d'adresser aux dépôts publics une circulaire dans le but de compléter les publications qui sont réciproquement échangées.

M. le chanoine Suchet donne lecture de la première partie d'une notice historique sur Ferry et Jean Carondelet.

M. Gauthier lit une étude sur « la vie de château en Franche-Comté au XVIIe siècle ».

M. le président invite l'Académie à fixer l'ordre de ses prochaines séances. Il est décidé que la seconde séance publique aura lieu le 13 juin ; qu'elle sera précédée d'une séance privée pour la lecture des rapports sur les concours ; enfin qu'il y aura une séance privée le troisième jeudi de juillet.

La Compagnie est consultée sur les élections à faire aux

places d'académiciens ou de correspondants qui sont en ce moment vacantes. Elle décide qu'il ne sera pas pourvu, quant à présent, à la place vacante par le décès de M. le docteur Coutenot, et qu'il sera pourvu à deux places de correspondants nés en Franche-Comté, et à deux places de correspondants étrangers.

Il est procédé ensuite à la nomination des commissions qui auront à juger les concours. Sont élus : pour le concours d'histoire, MM. de Lurion, Gauthier et Prinet ; pour le concours de poésie, MM. Lambert, Mercier, le chanoine Suchet.

La séance est levée.

Le président, L. Pingaud.

Le secrétaire perpétuel, A. Mallié.

Séance du 13 mai 1901.

Étaient présents : MM. Pingaud, président ; le chanoine de Beauséjour, Gauthier, Guichard, Guillemin, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lombart, l'abbé Louvot, de Lurion, Mairot, le docteur Meynier, l'abbé Perrin, le chanoine Rigny, le chanoine Suchet, le vicomte de Truchi, le marquis de Vaulchier ; Mallié, secrétaire perpétuel.

Lecture est donnée d'une lettre du maire de Besançon qui met à la disposition de l'Académie la grande salle de l'hôtel de ville pour la seconde séance publique, et de trois lettres, de la Société des antiquaires de Normandie, de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; de la Société philomathique de Verdun, qui demandent à continuer l'échange des publications.

Parmi les cinquante-huit volumes et brochures diverses reçus depuis la dernière séance, le secrétaire perpétuel signale :

1° Le tome VIII de l'Académie de Savoie, consacré en entier à l'histoire de la ville d'Aix ;

2° Le volume publié par la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, contenant la relation des fêtes données pour son centenaire, et le compte rendu, avec photographies, de l'exposition d'antiquités organisée à cette occasion ;

3° La troisième livraison du bulletin du Comité des travaux historiques, renfermant la notice de M. Gauthier sur l'ancienne cathédrale de Saint-Étienne, et les notes inconographiques de l'abbé Brune, curé de Baume-les-Messieurs ;

4° Le Bulletin de la Société philomathique vosgienne, où se trouve un lexique étymologique des noms de lieux, par le docteur Fournier.

M. le président fait hommage à l'Académie de son nouvel ouvrage, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons.*

M. l'abbé Rossignot, curé de la Madeleine, fait don des *Souvenirs autobiographiques* en deux volumes du chanoine Boillot, son prédécesseur.

M. le chanoine Suchet lit la deuxième partie de son étude sur Ferry et Jean Carondelet.

M. Guichard lit une étude sur le volume de poésie offert par M. Pauthier, intitulé : *Au Village.*

M. Gauthier distribue aux souscripteurs la notice qu'il a composée et les gravures relatives au miracle de Faverney. Il annonce que la Table centennale sera prête sous peu ; elle formera cent vingt pages environ et ne dépassera pas la dépense prévue. L'Académie donne pleins pouvoirs à la commission nommée pour cette publication, sans autre examen préalable.

M. le président demande qu'une séance privée ait lieu le 6 juin pour la lecture des rapports. Il fait connaître qu'il a été déposé trois pièces de poésie, et trois mémoires historiques pour les deux concours. Les deux commissions seront réunies pour nommer les rapporteurs.

L'Académie fixe ainsi son ordre du jour pour la seconde séance publique :

1° Discours du président ;

2° Lecture de M. Chipon, sur le peintre Zéchender et la visite du duc de Chartres à Besançon en 1780 ;

3° Rapports sur les concours de poésie et d'histoire.

Le docteur Ledoux, trésorier de la Compagnie, présente un tableau de la situation financière, arrêté entre lui et M. Guichard, son prédécesseur. A la suite d'un arrangement pris avec M. Bretillot, qui avait reçu jusqu'ici les versements d'espèces, tous les fonds, titres et valeurs seront reçus en dépôt par M. Mairot. Il est donné acte de cette communication.

La séance est levée.

Le président, L. Pingaud.

Le secrétaire perpétuel, A. Mallié.

ANNEXE

Au village. Poésies par Henri Pauthier. Rouen, J. Girieud et Cie, 1900. — Un volume petit in-4 de 112 pages, avec illustrations.

A la fin de l'année dernière, en déplorant la perte tragique de M. P. Mieusset, comme collègue et ami, l'Académie regrettait aussi la disparition de son beau talent. Heureusement, la poésie n'est pas morte avec lui dans notre province, et voici qu'aujourd'hui nous avons à examiner un recueil charmant d'un poète franc-comtois d'origine, professeur dans un lycée de Paris, M. Henri Pauthier, qui nous envoie un bouquet de fleurs cueillies sur notre terre. Il l'annonce lui-même dans sa première pièce intitulée : *Les Campenottes*.

J'ai voulu t'en tresser des guirlandes rustiques,
Mère des maïs d'or et des sapins antiques,
O terre de Comté : respire en chaque fleur,
Avec l'air de tes champs, tout l'amour de mon cœur.

Le texte est entrecoupé de jolies illustrations, photographies, phototypies, dessins à la plume, avec la signature d'artistes qui nous sont chers, MM. Baille, Boudot, Coindre, Fanart, Isenbart, d'autres encore, et cette couronne encadre admirablement des travaux qui sont eux-mêmes dignes de cet honneur.

Au Village. Ce titre indique qu'il s'agit de scènes champêtres pour la plupart placées dans notre pays, simples, sans prétention. Ne cherchons pas ici la forme impeccable de Mieusset, encore moins la facture aristocratique de l'Homme des champs de Delille ; nous sommes en face d'un poète populaire et réaliste, voyant les choses au naturel et les exprimant sans périphrases, mais en même temps si bien inspiré, si vivant par la pensée et si vrai, que l'on reconnaît bientôt ce que la nature, étudiée avec une âme d'artiste, peut produire d'agréable et de délicat.

Le journal *la Franche-Comté*, les *Annales franc-comtoises*, ont publié des comptes rendus bien étudiés sur le volume que nous avons entre les mains : il est de toute justice de s'associer aux éloges que lui ont adressés les plumes compétentes et distinguées qui ont signé ces articles.

On a dit avec vérité que M. Pauthier a de la ressemblance avec Max Buchon ; tous les deux sont, en effet, de la même école. Le poète salinois de *la Soupe au fromage* a fait sa trouée, puis il a poli de plus en plus ses œuvres et tout en restant dans

la nature, il a produit nombre de pièces gracieuses et partant du cœur ; il a traduit, en nous les donnant comme modèles du genre, les poésies familières, champêtres et pleines de rêverie religieuse du Suisse-Allemand J.-P. Hœbel, ce qui, comme on le voit, est loin du point de départ.

M. Pauthier est en possession de toutes ces richesses auxquelles il a ajouté libéralement les siennes et les grâces nouvelles de son talent. Aussi, ne nous étonnons pas qu'il ait excellé dans un genre contre lequel certaines personnes ont pu être prévenues.

Tel est le mouvement de l'esprit humain.

La peinture, la musique, la poésie, ne sont plus ce qu'elles étaient il y a cinquante ans; cela n'empêche pas le beau d'autrefois d'être toujours digne de ce nom ; mais il y a une marche et des changements contre lesquels nul ne saurait s'inscrire.

Je pense que l'Académie entendra avec plaisir quelques citations des œuvres de M. Pauthier ; à vrai dire, on devrait y puiser au hasard, toutes les pièces ayant leur genre de beauté; cependant, bornons-nous à quelques-unes ; puissé-je avoir bien choisi !

L'auteur aime à parler de la vieillesse : les aïeules cassées par l'âge, les vieux travailleurs des champs, lui inspirent des descriptions attendries; ainsi, la Prière des aïeules, la Mort de Jean Claude, le Rêve de l'aïeule.... Le Bas de la grand'mère est d'une admirable et touchante simplicité ; cette pièce est à citer en entier.

Ce fut vers le temps des semailles
Qu'elle fit les premières mailles ;
Depuis, l'hiver comme l'été,
Elle avait toujours tricoté
En ruminant quelque prière,
Et plus la lèvre marmottait
Plus sa main maigre se hâtait.
Pauvre grand'mère !

Les doigts se raidissaient, rebelles,
Et souvent le soir, aux chandelles,
Les yeux clignotant sous les cils
De la laine embrouillaient les fils.
Aussi le bas n'avançait guère ;
Depuis six mois, c'était bien long,
Elle n'en était qu'au talon.
Pauvre grand'mère !

Vint l'automne, temps des veillées,
On s'assembla pour les teillées ;
Grand'mère, au fond d'un vieux cabas,
Avec elle emportait son bas :

« Quand aurez-vous fini la paire ? »
Chuchotaient fillettes en rond,
Tout en cassant le chanvre blond.
Pauvre grand'mère !

Un soir, de sa main qui tremblote,
Elle remit dans la pelote
L'aiguille, pour ne plus l'ôter,
Et lasse enfin de tricoter,
S'en alla dormir sous la terre,
Ayant fait son temps ici-bas,
Sans avoir pu finir son bas.
Pauvre grand'mère !

Les tableaux rustiques, les intérieurs de fermes ou d'ateliers villageois, la marche des troupeaux, ne sont pas moins bien traités ; le poète écrit et peint, réalisant le précepte antique : *ut pictura poesis*.

Lisons quelques vers dans « le Retour aux pâtures »

Les vaches et les bœufs, durant les longs hivers,
Rêvent du grand ciel bleu qui borde les prés verts,
Meuglant au souvenir des pâtures lointaines
Et de l'herbe fleurie où chantaient les fontaines.
Mais, lorsque, avant-coureurs des brises de l'été,
Les vents tièdes d'avril balaient la Comté
Et quand sur le clocher de l'église, fidèles
Reviennent babiller les noires hirondelles,
Un matin, à l'appel du berger, les troupeaux
S'éveillent à grand bruit de leur pesant repos.
Au sortir de la nuit profonde des étables,
Les vaches aux longs pis et les bœufs vénérables,
Buvant à pleins naseaux l'azur et le soleil
Beuglent éperdument dans le matin vermeil.
. . . . . .
Par les prés où frissonne au loin la brume bleue,
Fouettant à petits coups leur croupe de leur queue,
Au rythme cadencé des clochettes de fer
Ils broutent la lavande ou le genêt amer ;
Mais parfois las de paître à travers le finage,
Ils errent à pas lents comme en pèlerinage.
. . . . . .
La lumière les plonge en un ravissement
. . . . . .
Et le mufle tendu vers l'azur qui s'embrase,
Ils semblent savourer en une longue extase
L'ivresse du printemps dans le matin fleuri....

Voici maintenant un tableau de genre spécial : « En rabotant » ; c'est l'intérieur d'atelier d'un menuisier de village :

Dans les copeaux jusqu'aux chevilles,
Les cheveux tout blancs de coquilles,

Et la chemise aux reins flottant,
Éloi, le compagnon robuste,
Sur l'établi courbant son buste,
Pousse sa varlope en chantant.

. . . . . .

Le long des grandes lignes creuses,
Il allonge ses mains rugueuses,
Raidissant sa jambe en levier;
Sous le sifflement, la sciure
Sème sa blanche éclaboussure
Comme un givre dans l'atelier

. . . . . .

Sur son bras qui se gonfle et sue,
Nu sous la grosse toile écrue,
Serrée au coude en bourrelet,
Plus d'un large muscle déborde
Comme un enroulement de corde,
Renflant ses nœuds jusqu'au poignet

. . . . . .

Puis il sourit à sa marmaille
Qui, dans les coins, grouille et cisaille,
La chair bâillant sous les haillons,
Drôles touffus, dont les canines
Raclent la graisse des tartines,
Frais sous leur masque de souillons.

Au milieu d'eux sa brave femme
Abaisse, rougeaude à la flamme,
Son échine sur le dîner,
Ou, l'écumoire en main, s'arrête
Tasse sa coiffe sur sa tête,
Et va moucher son nouveau-né.

Nous avons écouté l'auteur dans une simplicité voulue, mais quand le sujet s'y prête, il s'élève à la grande poésie, et la pièce intitulée « les Sapins » va nous montrer de quelle allure magistrale il est capable. En voici quelques strophes :

Les antiques sapins, gloire de la Comté,
Patriarches des monts aux sombres chevelures,
Sommeillent sous le ciel accablant de l'été,
Dressant à l'horizon leurs noires dentelures.

. . . . . .

De la terre natale ancêtres glorieux,
Ils semblent évoquer, en leurs poses hautaines,
La splendeur d'un passé pour nous mystérieux
Et se ressouvenir des époques lointaines.

. . . . . .

Mais bientôt le soleil sous les cieux empourprés
Se noie ; au loin, sur la montagne et sur la plaine,
L'ombre descend et la brise, sous son haleine,
Plisse comme un grand lac la surface des prés.

. . . . . .
C'est l'heure où les sapins, hantés de longs murmures,
S'éveillent en courbant leur front avec lenteur,
Et le vent de la plaine, au fond de leurs ramures,
Glisse, tout parfumé de leur âcre senteur.
. . . . . .
La forêt tout entière, ainsi qu'un chant de lyre,
Résonne longuement sous les baisers de l'air,
Et frissonnant dans un mystérieux délire,
L'âme des vieux sapins chante comme la mer.

Ils chantent la splendeur des choses éternelles,
La gloire des étés et la splendeur des nuits,
Le mystère des soirs aux ombres solennelles
Et sur leurs fronts d'aïeux le vol des temps enfuis.

Et par delà les monts, au-dessus des vallées,
Des paisibles hameaux au vieux parler patois,
La chanson des sapins plane par envolées
Et berce le repos des paysans comtois.

Mais déjà dans le ciel le vent du crépuscule
S'apaise . . . . . .

Alors les vieux sapins, mornes sous les cieux calmes,
S'endorment d'un sommeil plein de sérénité,
Et laissant retomber dans l'air leurs longues palmes,
Reprennent lentement leur immobilité.
. . . . . .

Il serait facile de citer des extraits ou d'indiquer au moins les noms de charmantes idylles, ou d'autres travaux de genres variés ; ainsi, la Symphonie des Campênes, les Filles au Rosaire, dont le rythme cadencé ressemble à un chant musical, le Noël du Pâtre, et même la rude tristesse de l'Enterrement du petiot.

Restons sous l'impression des beaux vers que nous avons entendus et souhaitons que M. Pauthier songe au concours que notre Académie ouvre aux poètes, afin qu'il nous procure la possibilité de couronner un jour son talent, sa culture littéraire et son amour pour la Franche-Comté.

Séance du 6 juin 1901.

Étaient présents : MM. Pingaud, président ; le chanoine de Beausséjour, Chipon, le docteur Girardot, Guichard, Guillemin, Isenbart, le docteur Ledoux, le docteur Meynier, l'abbé Perrin,

PRINET, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER ; MALLIÉ, secrétaire perpétuel.

Le président fait part de la mort de M. Parandier, académicien honoraire, membre de la Compagnie depuis 1831. Il était présent aux obsèques, et y a prononcé un discours, qui a été reproduit par l'*Abeille jurassienne*, dont un exemplaire est déposé sur le bureau.

M. le docteur Girardot veut bien se charger de la notice.

L'Académie fixe ainsi l'ordre des lectures de la seconde séance publique :

1° Discours du président : *Fouché et Charles Nodier*, dont il est donné lecture ;

2° Rapport par M. Prinet sur le concours d'histoire, qui est lu et adopté ;

3° Lecture de M. Chipon, faite dans la séance du 25 avril ;

4° Lecture du rapport de M. Mercier sur le concours de poésie, dont les conclusions sont adoptées.

L'Académie fixe à trois heures l'ouverture de la séance publique à l'hôtel de ville.

Sur une observation du président, la Compagnie décide que les pouvoirs du président annuel dureront jusqu'à la séance de rentrée, à laquelle sera installé le nouveau président élu à l'issue de la seconde séance publique.

La séance est levée.

Le président, L. PINGAUD. — *Le secrétaire perpétuel*, A. MALLIÉ.

Séance publique du 13 juin 1901.

Étaient présents : MM. PINGAUD, président ; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, CHIPON, le docteur GAUDERON, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, GUILLEMIN, ISENBART, le docteur LEBON, le docteur LEDOUX, LIEFFROY, l'abbé LOUVOT, DE LURION, MAIROT, le docteur MEYNIER, PRINET, le chanoine SUCHET, le vicomte DE TRUCHI, le marquis DE VAULCHIER ; MALLIÉ, secrétaire perpétuel.

M. le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée ; M. Gougeon, premier président de la cour d'appel ; M. le préfet du Doubs et M. le maire de la ville avaient fait parvenir leurs

excuses à M. le président, et exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président déclare la séance ouverte à trois heures : elle a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites, dans l'ordre du programme annoncé par le secrétaire perpétuel :

1° *Fouché et Charles Nodier*, par M. Pingaud, président;

2° *Rapport sur le concours d'histoire*, par M. Prinet;

3° *Une visite princière à Besançon en 1780*, par M. Chipon. Plusieurs photographies, faites par l'auteur, d'après une peinture précieuse du temps, sont communiquées à l'assemblée.

4° Rapport sur le concours de poésie, par M. Mercier.

A la suite du rapport de M. Prinet, une médaille de 200 francs est décernée à M. Jeantroux, à Lons-le-Saunier, pour son mémoire sur le prieuré de Saint-Lupicin, ayant pour devise : *Sapienter*. Une mention honorable est accordée à M. l'abbé Filsjean, à Paris, auteur du mémoire sur Jeanne de Bourgogne, portant la devise : *Novus rerum nascitur ordo.*

Conformément au rapport de M. Mercier, une médaille de 100 francs est attribuée à M. Langlade, à Saunois (Seine-et-Oise), pour sa pièce intitulée : *L'âme d'un siècle.* Deux médailles de 50 francs chacune sont données à deux pièces de poésie ayant pour titre, l'une : *L'Invitation;* l'autre : *Besançon*, et dont M. Pauthier, de Paris, est l'auteur.

Après la séance, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. le docteur Roland et le comte de Sainte-Agathe, a élu :

Dans la classe des associés correspondants nés en Franche-Comté :

M. Charles Grandmougin, à Neuilly-sur-Seine;

M. Jules Roy, professeur à l'École des chartes.

Dans la classe des associés étrangers :

M. l'abbé Holder, professeur et bibliothécaire de l'université de Fribourg (Suisse);

M. le baron Bollati de Saint-Pierre, conservateur des archives de Turin.

Puis elle a élu, pour l'année 1901-1902, président M. le docteur Baudin, et vice-président M. Guichard.

Le président, L. Pingaud.

Le secrétaire perpétuel, A. Mallié.

Séance du 18 juillet 1901.

Étaient présents : MM. DE LURION, vice-président ; le docteur BAUDIN, le chanoine DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, GAUTHIER, GUILLEMIN, le docteur LEDOUX, LOMBART, le chanoine SUCHET, et MALLIÉ, secrétaire perpétuel.

Sur la lecture du procès-verbal de la séance du 6 juin, M. Gauthier fait observer, à propos d'une décision qui a été prise, que la commission du règlement doit être convoquée quand il y a quelque modification à proposer. Il sera tenu compte de cette observation, et le procès-verbal est adopté.

Celui de la séance publique du 13 juin est également lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel donne communication des lettres de remerciements reçues de MM. Charles Grandmougin, Holder et Bollati de Saint-Pierre, élus correspondants de l'Académie, et de MM. Jeantroux, Langlade et Pauthier, lauréats des derniers concours.

M. Langlade a joint à sa lettre l'envoi de deux pièces de poésie.

Une réponse de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel fait connaître qu'après enquête, elle s'engage à reprendre ses envois interrompus, et à compléter, autant que possible, les livraisons du *Musée neuchâtelois* qui manquent à notre collection.

Deux ouvrages sont déposés sur le bureau : une notice sur les œuvres du peintre Wyrsch, par M. le docteur Ledoux, et une étude sur la paléographie et la diplomatique, par M. Max Prinet ; l'Académie accepte l'hommage de ces auteurs et leur adresse ses remerciements.

M. le chanoine Suchet lit un compte rendu du second volume publié par M. l'abbé Perrin, sur l'*Évangile et le temps présent.*

Il est donné lecture d'une poésie envoyée par M. Charles de Kirwan, intitulée : *Un petit séjour à la campagne.*

M. Gauthier fait connaître que l'Union des sociétés savantes de Franche-Comté tiendra son congrès annuel le 8 août prochain, à Montbéliard ; il demande l'envoi de délégués, et propose d'adresser une convocation à tous les membres de l'Académie : cette autorisation est accordée.

La seconde séance publique annuelle étant désormais avan-

cée, le dépôt des mémoires pour les concours devra être effectué plus tôt ; l'Académie en fixe la limite à la date du 15 avril.

La séance est levée.

Le vice-président, R. DE LURION.

Le secrétaire perpétuel, A. MALLIÉ.

ANNEXE

L'Évangile et le temps présent. *Deuxième série*, par M. l'abbé Élie PERRIN. — *Notice* par M. le chanoine Suchet.

Dans une jolie pièce des *Contemplations*, Victor Hugo raconte comment, dans son enfance, en furetant dans la maison des Feuillantines, il découvrit un vieux livre tout poudreux ; c'était une Bible.

> Des estampes partout ! quel bonheur ! quel délire !
> Nous l'ouvrîmes alors tout grand sur nos genoux,
> Et, dès le premier mot il nous parut si doux,
> Qu'oubliant de jouer, nous nous mîmes à lire.

Cette Bible, avec images, est connue sous le nom de Bible de Royaumont, et on la lisait habituellement dans les soirées, en présence des membres de la famille réunie.

Aujourd'hui, ces usages ont changé. Ce qu'on lit dans les familles, ce sont surtout les journaux dont les doctrines ne sont pas toujours favorables à la paix sociale.

Quant à l'Évangile, ce qu'on en connaît encore, ce sont les chapitres que les chrétiens trouvent chaque dimanche dans leurs livres de prières. Or, ces fragments du livre sacré, quoique incomplets, renferment cependant les enseignements les plus essentiels du christianisme sur les questions qui préoccupent aujourd'hui notre société.

Ce sont ces questions importantes que M. l'abbé Perrin a voulu élucider, en montrant qu'elles sont presque toutes résolues dans les pages de l'Évangile de chaque dimanche.

En 1897, il a publié un premier volume intitulé l'*Évangile et le temps présent*, où il montre que les doctrines de ce livre conviennent à toutes les époques et, en particulier, à notre temps, où il y a tant de questions sociales à élucider, tant de problèmes à résoudre, tant de misères à soulager, tant de doutes à éclairer, tant de règles morales à rappeler au monde.

Ce livre a été accueilli du public avec faveur, et l'édition en a été vite épuisée.

Aujourd'hui M. l'abbé Perrin continue son œuvre en publiant, sous le même titre, une nouvelle série destinée à compléter son idée : « Il y a trois ans, dit-il, je me proposais de montrer que l'Évangile est un livre toujours vivant, toujours jeune, toujours actuel, et que les problèmes religieux, moraux et sociaux les plus modernes, y trouvent leurs solutions adéquates. »

Il a donc voulu, selon les conseils qui lui ont été donnés, achever la démonstration qu'il avait entreprise, en tirant des textes sacrés un commentaire nouveau. Il l'a fait avec le même talent, pour le fond et pour la forme.

L'Évangile est un livre d'un caractère essentiellement pratique. Il renferme sans doute quelques conseils de perfection réservés pour les âmes privilégiées. Mais ses préceptes sont à la portée de la masse des humains; et c'est ce côté pratique du saint livre que M. l'abbé Perrin a surtout mis en relief, en montrant que la société qui s'en écarte ne peut aboutir qu'aux abîmes.

Signalons seulement quelques points importants à rappeler surtout à notre époque, et relatifs à la famille et à la société. Telles sont les considérations de l'auteur sur le mariage chrétien, sur le divorce, sur la diminution de la natalité, sur la hiérarchie, sur le respect de l'autorité, sur le rôle de la mère de famille, sur la loi du travail et l'observation du repos hebdomadaire, etc.

M. l'abbé Perrin indique encore, d'après les doctrines de l'Évangile, quelle est la vraie lumière et la vraie morale pour le peuple, quel est, dans l'ordre social, le triste effet du naturalisme, l'injustice des lois d'exception, les droits de Dieu et les droits de César, le caractère du vrai patriotisme, le devoir des œuvres de charité, le droit de s'associer pour faire le bien, etc., etc.

En jetant un regard sur notre état social, M. Perrin y voit aussi avec joie bien des œuvres inspirées par l'esprit de l'Évangile, et où se déploie le dévouement que le christianisme oppose aux inspirations de l'égoïsme. Toutefois, nous devons reconnaître que, dans les tableaux qu'il a tracés, il se montre parfois un peu trop enclin au pessimisme.

C'est, si je ne me trompe, saint François de Sales qui disait un jour : Si vous voyez une action qui ait quatre-vingt-dix-neuf côtés mauvais, et un seul côté bon, jugez-la plutôt par le côté

favorable. Sans porter l'indulgence aussi loin que l'évêque de Genève, nous devons pourtant reconnaître que notre temps, au milieu de ses misères morales, a produit un grand nombre d'œuvres et d'institutions véritablement admirables.

Remarquons, en terminant cet examen, que la forme de l'ouvrage de M. l'abbé Perrin, partagé en cinquante-deux chapitres, se prête à une lecture facile; que le style en est toujours clair et correct, les idées élevées, les doctrines abondantes, et qu'il peut être mis au nombre des œuvres agréables et utiles dont le poète a dit :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Séance du 7 novembre 1901.

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, président; le vicaire général de Beauséjour, Boussey, Boutroux, Gauderon, Guichard, Guillemin, Isenbart, Lebon, Ledoux, l'abbé Louvot, de Lurion, Mairot, l'abbé Perrin, Pingaud, le chanoine Rigny, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le vicomte de Truchi, Vaissier.

M. Pingaud, président sortant, installe M. Baudin, élu président annuel à la séance de juillet.

En l'absence du secrétaire perpétuel et du secrétaire adjoint, M. l'abbé Perrin est invité à remplir provisoirement les fonctions de secrétaire.

M. Ledoux, trésorier, faisant, pour la circonstance, fonction de secrétaire, donne lecture d'une lettre par laquelle M. Lambert prie l'Académie d'accepter sa démission de secrétaire adjoint; d'une autre lettre par laquelle M. Prinet, appelé à Paris, donne sa démission d'associé résidant. L'Académie, conformément à la tradition, décerne à M. Prinet le titre d'académicien honoraire.

Le procès-verbal de la séance privée du 18 juillet et celui de la séance publique du 13 juin sont adoptés.

Lecture est faite d'une lettre de M. Jules Roy, qui offre à l'Académie ses remerciements pour son élection au titre d'associé correspondant; d'une lettre de M. le préfet du Doubs informant l'Académie que le Conseil général a maintenu l'allocation de 300 francs pour l'année 1902; d'une lettre de M. Thomas, bénéficiaire de la pension Suard, qui rend compte de ses travaux pendant l'année courante.

M. le président fait part à l'Académie du décès de M. l'abbé Jeunet, correspondant étranger, et de M. Gondy, maire de la ville de Besançon. L'Académie a reçu de la famille Gondy l'hommage d'une notice historique sur le maire défunt; de M. le docteur Bruchon, une notice sur le docteur Coutenot; de M. Richenet, associé franc-comtois, une pièce de poésie sur *Sauria et l'allumette.*

L'Académie décide qu'à la séance publique de janvier il y aura lieu de procéder aux élections suivantes : deux associés résidants, un membre honoraire, un associé correspondant né en Franche-Comté, un associé correspondant né hors de Franche-Comté, un associé étranger.

Un membre de l'Académie ayant posé la question de savoir si les académiciens qui, de fait, ne résident plus, n'ayant plus de domicile à Besançon, peuvent conserver leur titre, l'Académie renvoie l'examen de cette question à la commission du règlement.

M. le président donne communication d'une demande du Comité régional (section de Franche-Comté et de Belfort) de la *Société pour la protection des paysages de France*, à l'effet d'obtenir le concours moral et, s'il se peut, pécuniaire de l'Académie. L'Académie y consent, à la condition toutefois qu'un de ses membres fasse de droit partie du Comité.

La Société nationale des beaux-arts invite toutes les sociétés savantes à une réunion qui aura lieu au mois d'avril à Paris.

M. le chanoine Suchet donne lecture d'une notice sur M. l'abbé Jeunet, curé de Cheyres (Fribourg, Suisse), associé correspondant étranger.

Enfin, il est procédé à l'élection d'une commission pour l'examen des mémoires du prix Marmier. Sont élus : MM. de Lurion, Boussey et Pingaud.

La séance est levée.

Le président, Dr Baudin.

Le secrétaire provisoire, E. Perrin.

Séance du 21 novembre 1901.

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, président; le vicaire général de Beauséjour, Giacomotti, Guichard, Guillemin,

Isenbart, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lombart, de Lurion, Mairot, Pingaud, Saint-Loup, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier, le marquis de Vaulchier, le comte de Vorges, membre honoraire; l'abbé Perrin, secrétaire provisoire.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 1901 est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage plusieurs brochures, par M. Veuclin.

M. le président lit une lettre de la *Société belfortaine d'émulation*, demandant si les travaux relatifs au territoire de Belfort peuvent être admis dans les concours, comme ceux relatifs à la Franche-Comté. L'Académie y répond affirmativement.

M. Saint-Loup fait une communication sur l'*Espéranto*, nouvelle langue universelle, qui présente une grande simplicité de syntaxe, et qui tend à se répandre partout. Il demande que l'Académie de Besançon veuille bien s'inscrire sur la liste du Comité de propagande.

M. Pingaud lit une notice sur M. le duc de Conégliano, membre honoraire, récemment décédé.

La présentation des candidats pour les places vacantes à l'Académie reste ouverte jusqu'à la séance de décembre.

M. R. de Lurion est élu secrétaire adjoint.

La séance est levée.

Le président, Dr Baudin.

Le secrétaire provisoire, E. Perrin.

Séance du 12 décembre 1901.

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, président; le vicaire général de Beauséjour, Boussey, Gauthier, Girardot, Guichard, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lombart, l'abbé Perrin, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le vicomte de Truchi, Vaissier, le marquis de Vaulchier; R. de Lurion, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1901 est lu et adopté.

Le président fait part à la Compagnie du décès de M. Édouard Grenier, le plus ancien membre correspondant, aux obsèques

duquel elle a été représentée, le 7 décembre, à Baume-les-Dames.

L'Académie a reçu en hommage : de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, membre correspondant, un mandement relatif à la béatification de Jeanne d'Arc; de M. E. Langlade, un volume de vers intitulé : *les Propylées*.

L'Académie a reçu une mention honorable à l'Exposition universelle de 1900, pour ses publications annuelles et celle des *Documents inédits*.

Il est décidé qu'on transmettra à M. Saint-Loup, président de la Société de propagande de l'*Espéranto*, l'adhésion de l'Académie au patronage de la nouvelle langue.

L'Académie, adoptant les conclusions de la commission du règlement, réunie le 2 décembre 1901, décide que les membres résidants de l'Académie, ne résidant plus à Besançon, passeront d'office à l'honorariat. Ils pourront assister aux séances privées, suivant le règlement; mais d'après le règlement aussi et la tradition constante, ils n'auront pas droit de vote. Ils pourront recevoir les Mémoires annuels de l'Académie au même titre que les correspondants, moyennant le paiement d'une cotisation de dix francs. Les membres correspondants nés hors la province de Franche-Comté et les membres étrangers seront prévenus également qu'ils recevront les Mémoires, s'ils le désirent, moyennant cinq francs.

Enfin, les membres honoraires, non anciens résidants, pourront recevoir le volume à titre gratuit, suivant l'avis du bureau.

La décision ci-dessus entraînant la vacance de quatre nouveaux sièges parmi les membres résidants, ce qui en porte le nombre à six, l'Académie décide de remettre à une date ultérieure toutes élections et de renvoyer l'établissement de cette question à la nouvelle commission du règlement qui sera élue au mois de janvier prochain.

L'Académie entend une lecture de M. le chanoine Suchet sur les anciens *Almanachs historiques de Franche-Comté*.

MM. Guichard, Girardot et de Truchi sont nommés membres de la commission des finances.

L'Académie décide que la séance privée du mois de janvier 1902 sera tenue le jeudi 16; et la séance publique le 30.

La séance est levée.

Le président,
Dr Baudin.

Le secrétaire adjoint,
R. de Lurion.

Notice sur Mgr Bourquard, *associé correspondant, par M.* de Vorges.

Mgr Bourquard, prélat romain, supérieur honoraire du collège de Saint-Benoît, à Delle, est mort le 4 novembre 1900, à l'âge de quatre-vingts ans. Il appartenait à notre compagnie depuis 1881 à titre de membre correspondant.

Peu de vies ont été mieux remplies que celle de Mgr Bourquard. Né à Porrentruy en 1820 de parents français, il ne tarda pas à rentrer à Delle avec sa famille, qui en était originaire. Après sa première communion, il fit ses études au collège ecclésiastique de Belvoir, puis au collège de Porrentruy dirigé alors par Mgr Mislin. Il entra ensuite au grand séminaire de Strasbourg et y reçut les saints ordres.

Depuis sa prêtrise, il se consacra exclusivement à l'éducation de la jeunesse et à l'enseignement. Nous le trouvons, en 1842, professeur à l'école primaire fondée par l'abbé Bautain, puis régent au collège communal de Rouffach. Choisi par M. Viellard-Migeon comme précepteur de ses enfants en 1849, il se fait recevoir licencié ès lettres à la faculté de Besançon. En 1851, il enseigne la philosophie chez l'abbé Poiloup, à Vaugirard. En 1852, il est nommé professeur de logique au lycée de Besançon. Il passa de là aumônier au collège Rollin en 1860, et y resta jusqu'à la guerre de 1870.

Pendant son séjour à Paris, il soutint ses thèses de doctorat devant la faculté de théologie qui existait alors en Sorbonne.

C'était l'époque où l'on commençait à se préoccuper de la philosophie thomiste. Bien avant l'encyclique de Léon XIII, Pie IX avait recommandé les enseignements de saint Thomas d'Aquin à l'attention des écoles catholiques. Mgr Bourquard fut un des premiers à se jeter dans le mouvement. En 1876, il présentait à la Faculté des lettres de Besançon une thèse latine sur Boèce, et une thèse française sur la doctrine de la connaissance d'après saint Thomas. Ces deux études, remaniées et augmentées, ont été publiées l'année suivante à Angers. La thèse française forme un volume de 232 pages. L'auteur y défend avec talent la doctrine des espèces sensibles et intelligibles, doctrine fondamentale dans la théorie de l'école, mais assez décriée chez les modernes, peut-être parce qu'elle a été mal comprise. Les vieux docteurs du moyen âge avaient un langage à

eux et il est facile de se méprendre sur leurs théories, si l'on veut donner à leurs formules le sens qu'elles auraient de nos jours.

Depuis cette époque, Mgr Bourquard a consacré ses rares loisirs à la défense du thomisme. En 1882, il critiquait l'ouvrage de M. Liard sur Descartes. En 1884, il publiait un commentaire de l'encyclique *Æterni Patris* relative à l'enseignement de la philosophie scolastique. Puis il donnait, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, une réfutation de M. Secrétan, le philosophe protestant de Genève, qui avait attaqué l'encyclique avec violence. Celui-ci blâmait non seulement saint Thomas, mais encore saint Augustin qu'il accusait de nier la réalité du mal, saint Anselme comme subordonnant la raison à la foi, Pierre Lombard, etc. Il soutenait que le thomisme n'est qu'un panthéisme déguisé. Mgr Bourquard réfuta avec vigueur ces accusations injustes. Ce travail, le meilleur que nous connaissions de lui, montre une connaissance très étendue de la doctrine et des ouvrages de nos vieux docteurs.

Plus tard, dans une séance académique au collège de Delle, il étudiait la doctrine de saint Thomas sur la réalité des universaux. Il nous paraît avoir parfaitement saisi la doctrine du prince de l'École, déclarant que l'universel n'existe pas hors de l'individu, mais que l'intelligence perçoit directement dans cet individu une essence à laquelle elle confère par là même l'universalité. Dans un autre essai, il comparait la biologie contemporaine et la doctrine de l'école, montrait leur concordance remarquable et défendait la doctrine de l'unité substantielle de l'être humain.

Notre collègue voulut même aller plus loin. En 1891, il publia un mémoire, imprimé à Coutances, où il soutenait que saint Thomas a été accusé à tort de nier le privilège de l'Immaculée Conception, que depuis l'Église a défini à la gloire de la Mère de Dieu. Il paraît bien que saint Thomas, comme tout son siècle, trouvait quelque difficulté à la profession complète et explicite de ce dogme. D'après une ancienne théorie philosophique, le saint docteur plaçait l'apparition de l'âme intelligente après l'organisation complète du fœtus, et il lui répugnait que Dieu eût répandu prématurément ses grâces sur une vie purement animale.

Mais Mgr Bourquard n'admettait pas que saint Thomas se fût trompé en quoi que ce fût. Il avait le tempérament énergique et lutteur, et les tempéraments de cette nature ont toujours

quelque chose d'absolu dans leur dévouement à la cause embrassée. Nous échangions quelquefois nos travaux et il voulait bien nous honorer de sa correspondance. Il nous blâmait amicalement lorsque nous nous hasardions à chercher derrière la lettre de saint Thomas le sens caché. Pour lui, il n'admettait que la fidélité littérale. Tout ce qui n'était pas expressément la formule du Docteur angélique lui paraissait hétérodoxe.

Cet exclusivisme dans la doctrine le mit en lutte avec une grande personnalité ecclésiastique de ces derniers temps. En 1875, quand eut été votée la loi pour la liberté de l'enseignement supérieur, Mgr Freppel, évêque d'Angers, voulut fonder dans sa ville épiscopale une université catholique. Il appela Mgr Bourquard, qu'il avait connu autrefois à Strasbourg, pour y enseigner la philosophie. Mgr Freppel était assez tiède pour la philosophie scolastique ; Mgr Bourquard était très ardent. Il s'ensuivit des divergences qui rendirent la situation du professeur difficile. A ce moment, les bénédictins de Marienstein, expulsés d'Alsace, ouvraient un collège à Delle. Il leur fallait un directeur ayant les grades universitaires. Ils firent appel à Mgr Bourquard, qui accepta.

Depuis ce moment, Mgr Bourquard consacra tous ses soins et tout son temps au développement de l'institution qui lui était confiée. Sa grande expérience de la jeunesse en faisait un directeur hors ligne ; sa profonde piété fortifiait la bonne et religieuse éducation donnée dans l'établissement. Un an avant sa mort, âgé de soixante-dix-neuf ans, il donna sa démission d'une charge qu'il n'avait plus la force physique de remplir. Il continua néanmoins à habiter dans le collège avec le titre de directeur honoraire. C'est là qu'il est mort l'automne dernier, plein de jours et de travaux et regretté de tous. Il y a longtemps qu'il avait cessé de correspondre avec l'Académie : les fatigues de l'âge et ses nombreuses occupations l'en empêchaient. Mais il nous faisait honneur par ses talents, par sa réputation et par la dignité de sa vie.

Notice sur M. Puffeney, *associé correspondant, par M.* Richenet.

Le 11 novembre 1900, mourait, à Azans-lez-Dole, dans sa quatre-vingt-neuvième année, M. Pufleney, associé correspon-

dant de notre Académie. Six discours prononcés sur sa tombe, en présence d'une foule considérable, ont rappelé les services de tout genre qu'avait rendus cet homme de bien, et montré à quel point il avait su conquérir l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient.

Peu de carrières ont été plus longues, plus laborieuses et mieux remplies.

M. Puffeney, Jean-François, dit Élie, naquit le 19 juillet 1811, à Montigny-lez-Arsures, de simples et honnêtes cultivateurs. Il fit, au collège d'Arbois, d'excellentes études, et c'est là sans doute qu'il sentit s'éveiller en lui le goût de l'enseignement. Il s'y livra de tout cœur ; dans l'exercice de cette profession, si pénible et parfois si ingrate, il n'éprouva jamais un moment de découragement ni de défaillance. Il débuta, fort jeune encore, en 1828, comme maître d'étude, au collège de Vienne (Isère). L'année suivante, il revint dans le Jura pour ne plus le quitter : il avait là ses relations de famille, ses amitiés les plus chères, et il y trouvait de quoi satisfaire ses goûts studieux et sa modeste ambition.

Le général baron Delort s'intéressait à ce jeune homme si bien doué. Il lui fit obtenir, en 1829, la chaire de septième et huitième au collège de Dole qui venait d'être rendu à l'Université. M. Puffeney y remplit ensuite successivement les fonctions de régent de cinquième, de troisième et de rhétorique. Celui qui écrit ces lignes fut son collègue : il lui succéda dans la chaire de troisième en 1852 et dans celle de rhétorique en 1854. Il peut rendre témoignage de la grande considération dont M. Puffeney jouissait auprès du public, et de l'extrême déférence que lui témoignait le personnel de l'établissement.

En 1854, M. Puffeney, appelé à diriger le collège de Poligny, le ramena bientôt, par son administration habile et sage, à une grande prospérité. En 1871, après quarante-deux ans de services universitaires, il fit liquider sa retraite et revint habiter sa propriété d'Azans.

Durant son premier séjour à Dole, ses fonctions ordinaires de professeur ne suffisaient pas à occuper son infatigable activité. Une petite feuille locale, simple recueil d'annonces et de renseignements, avait pris, en 1842, sous le nom d'*Album dolois*, un caractère tout littéraire, et elle ouvrait largement ses colonnes aux productions des lettrés de la province. A côté de nombreux articles anonymes, soit en prose, soit en vers, et dont la paternité est difficile à établir, il en est qui sont signés

de Léon Dusillet, Laumier, Richard-Baudin, Désiré Monnier, Gindre de Mancy, Pialat, Marquiset, etc. M. Puffeney fut un des écrivains les plus féconds de cette pléiade franc-comtoise. Nombre d'articles portent ses initiales, et il a lui-même plus tard, en revisant la collection de l'*Album* à la bibliothèque de Dole, apposé sa signature manuscrite à quelques autres. Cette collaboration multiple prit fin avec la Révolution de 1848.

Il serait oiseux de citer tous les travaux publiés, généralement en feuilletons, dans l'*Album*, par M. Puffeney. Voici seulement les principaux :

Éloges historiques des deux Attiret, l'un peintre, l'autre sculpteur ; d'*Antoine Brun ;* du *P. Lejeune ;* de *Carondelet ;* du poète *Mairet*, de *Charles Nodier*, ces deux derniers présentés au concours de l'Académie de Besançon et couronnés, l'un en 1844, l'autre en 1846 ; *Essai historique sur Jean Boyvin.*

On remarque aussi de nombreux articles de critique ou d'histoire, concernant le *Château de Frédéric Barberousse*, œuvre de L. Dusillet ; l'église d'Azans, le bibliothécaire de Besançon Weiss, l'*Essai sur les idées fondamentales et les Éléments de grammaire générale* du professeur Perron ; les poésies du chevalier Bard, la *Traduction des odes d'Horace* du baron Delort ; la Franche-Comté sous Louis XI, l'*Histoire de France* d'Ozaneaux, *Rome au siècle d'Auguste*, de Dezobry. Plusieurs de ces travaux sont d'une étendue considérable.

En fait de doctrines littéraires, M. Puffeney s'est toujours distingué par son attachement à la tradition classique. Son goût si fin et si sûr, fortifié encore et épuré par l'exercice du professorat, le garantissait contre les séductions des écoles nouvelles. Dans l'*Album* du 18 mai 1845, à propos de Max Buchon, il se moque agréablement des romantiques, des *incompris*, de l'élixir dont se compose leur recette, et du Poupet dont on a fait, dit-il, un Parnasse original. Il critique aussi avec vivacité les *Remarques sur la langue française* de Francis Wey. C'est le préambule d'une série de sept longs feuilletons portant pour titre : *la Foire industrielle et la Foire littéraire, Mythe du XIXe siècle*, etc., sorte de satire où M. Puffeney et son collaborateur Goux (?) daubent les prosateurs et les poètes les plus en vogue à cette époque : Balzac, Jules Janin, Théophile Gautier, et autres qu'ils se bornent à désigner, assez clairement d'ailleurs, par leur prénom, comme Victor, Eugène, Alexandre, Alphonse. Oui, l'auteur des *Méditations* lui-même ne trouve pas grâce devant eux, et ils le rangent nettement parmi les nova-

teurs qu'il y aurait péril à imiter. Toutes ces productions, à part les Éloges de Mairet et de Nodier, n'ont guère laissé de trace que dans l'*Album dolois*. M. Puffeney en a revisé quelques-unes, mais le travail n'en est pas mis au point pour l'impression.

C'est dans cette même période, en 1846, qu'il fit paraître un petit opuscule, introuvable aujourd'hui : *Conseils pour faire une phrase*, dont L. Dusillet a rendu dans l'*Album* un compte élogieux.

Retiré à Azans, M. Puffeney pouvait jouir en paix d'un repos bien légitime. Mais l'amour de sa profession, le désir, disons mieux, le besoin de se rendre encore utile à la jeunesse, lui firent créer, dans cette habitation heureusement située, une institution privée, où bien des jeunes gens purent profiter des conseils et de la longue expérience de ce maître dévoué.

En 1875, appelé au poste de conservateur de la bibliothèque de Dole, M. Puffeney, pendant vingt-trois ans, occupa dignement cette fonction, et, en raison de son grand âge et de sa santé affaiblie, il demanda à en être relevé en 1898.

De 1829 à 1898, il s'est écoulé soixante-neuf ans. Telle est la durée des services publics qu'il faut porter à l'actif de cet honorable fonctionnaire. L'administration supérieure sut les reconnaître en lui conférant, après les palmes d'officier d'académie, celles d'officier d'instruction publique (pareille distinction n'était pas prodiguée alors), et la décoration de la Légion d'honneur en 1881, cette dernière sur la demande de ses élèves reconnaissants.

L'œuvre littéraire et pédagogique de M. Puffeney n'est pas limitée aux publications citées plus haut. Cet homme si laborieux, qui ne perdait pas un moment en distractions vaines, cet éducateur désintéressé pour qui le professorat était un véritable sacerdoce, ce lettré délicat, nourri de la fine fleur des littératures classiques, devait donner jusqu'à la fin des preuves de sa merveilleuse activité. En 1873, il publiait une traduction en vers d'*Odes choisies d'Horace*, un de ses auteurs de prédilection ; en 1882, la *Morale d'un bon jeune homme*, recueil de sentences et de préceptes mis en vers, où, sous une forme aimable et sans prétention, il donne aux jeunes gens les plus sages leçons. La même année paraissait son *Histoire de Dole*, ouvrage de vulgarisation intéressant par des détails de tout genre et des renseignements puisés aux meilleures sources, qui évitera ou facilitera aux historiens futurs des recherches

laborieuses et longues. Enfin, en 1891, il fit paraître un volume de *Fables et Poésies gnomiques*, et il laisse encore inédites des productions du même genre, sans compter des matériaux pour une grammaire philosophique. Dans ses *Fables*, il lutte plus d'une fois, sans trop d'infériorité, contre notre incomparable fabuliste. Il a du moins sur ce dernier l'avantage d'une morale irréprochable ; car il n'oublie jamais son but qui est de former le cœur de la jeunesse. Dans le livre imprimé, cette morale est toujours présentée en caractères italiques, preuve que l'auteur y attachait une importance toute particulière.

En juillet 1890, l'Académie de Besançon lui décerna le titre bien mérité d'associé correspondant.

M. Puffeney avait des connaissances très étendues en littérature, en grammaire, en histoire, en philosophie même. Il a produit beaucoup, mais pas une ligne chez lui qui ne dénote l'esprit le plus consciencieux. Il pesait avec l'attention la plus scrupuleuse l'expression de sa pensée. Ce *vir emunctæ naris* était pour lui comme pour les autres d'une sévérité inexorable. Il fallait voir comment il accueillait les boursouflures des romantiques, les fantaisies des théoriciens de *l'art pour l'art*, les *déliquescences* et les vers informes des décadents, symbolistes, impressionnistes, etc. Mais rien d'acerbe dans ses jugements. S'il savait lancer à propos le trait satirique, sa causticité, en piquant l'épiderme, ne faisait jamais de blessure. Il avait une ironie douce que soulignait un fin sourire. On peut dire de lui ce qu'il a dit de Mairet : « Qu'il aiguisait l'épigramme sans en acérer jamais la pointe ». C'est ainsi que dans ses *Fables* il décoche un trait *sine ictu* au positivisme de Littré, à l'atavisme de Darwin, au pessimisme de Schopenhauer.

Il n'est pas rare que les hommes de lettres se survivent à eux-mêmes, et que les productions de leur vieillesse ne soient qu'un pâle reflet de leurs aînées. La vie littéraire de M. Puffeney ne présente pas un pareil contraste. Avec plus de raison encore que Malherbe qui ne vécut que soixante-treize ans, il a pu dire :

> Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages ;
> Mon esprit seulement, exempt de sa rigueur,
> A de quoi témoigner en ses derniers ouvrages
> Sa première vigueur.

Chez lui le corps était usé, mais l'âme restait intacte.

J'ai eu la bonne fortune, après vingt-huit ans de séparation, de me trouver rapproché de lui. Le service de la bibliothèque de

Dole nous réunit en 1882, et pendant près de dix ans j'y fus son collaborateur assidu. Là, dans une intimité de tous les jours, je pus apprécier tout ce qu'il y avait dans cet homme de qualités heureuses : bonté native, dévouement absolu aux siens, bonne humeur, égalité d'âme, obligeance parfaite. Il avait beaucoup lu, toujours vécu dans la bonne société ; aussi sa conversation était-elle des plus agréables, sa grande mémoire lui fournissant des citations intéressantes sur les sujets les plus variés.

Il m'a été donné d'assister à son dernier soupir au milieu des siens éplorés et de voir combien la mort l'a trouvé calme devant elle. Ce spectacle me rappela quelques-uns de ses vers, inspirés par le beau chant de Lamartine sur l'immortalité :

A l'aspect de la mort qu'un autre s'épouvante,
Elle n'est pas pour moi le spectre à faux tranchante,
A l'œil vide, au front chauve....

Et devant ce lit funèbre et ces visages en larmes, je répétais en moi-même ces paroles d'un écrivain qui fut un professeur aussi et un lettré de premier ordre : « Heureux celui qui, comme dit l'Évangile, *transiit benefaciendo*, et qui peut, à l'heure du crépuscule, réunir autour de lui ses enfants et ses amis, et se faire une rayonnante couronne de leur reconnaissance et de leur tendresse. »

Notice sur M. le duc DE CONEGLIANO, *membre honoraire, par M. Léonce* PINGAUD.

Lorsque l'Académie, le 24 août 1865, inscrivit M. le marquis de Conegliano sur la liste de ses membres honoraires, elle rendait hommage à un nom que les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient rendu populaire en Franche-Comté et en même temps elle s'assurait les sympathies d'un personnage politique influent, comme chambellan de Napoléon III et comme député du Doubs. Un an auparavant, presque jour pour jour, à l'inauguration de la statue du général Pajol (28 août 1864), M. de Conegliano avait prononcé un discours où l'éloge des gloires militaires comtoises prenait, par l'évocation de ses souvenirs de famille, un accent tout particulier. A l'Académie, il trouvait

religieusement conservée la mémoire du maréchal, son aieul (1): il s'empressa de la rajeunir dans nos traditions en offrant une médaille d'or de 300 francs destinée à récompenser un travail recommandable au point de vue du style, consacré à un épisode important ou à une figure remarquable de notre histoire.

Ce prix fut décerné dans la séance publique du 29 août 1866. Deux concurrents y prétendaient, un prêtre qui a pris rang depuis parmi nous, l'abbé Bergier, avec une biographie du P. Lejeune, l'orateur sacré du XVIIe siècle, et un étudiant en philosophie du séminaire de Vesoul, M. Ulysse Robert, avec une étude sur Guy de Bourgogne (le pape Calixte II). Le premier obtint une mention honorable, le second la médaille. Le choix du lauréat était heureux, car il décida sa vocation pour les recherches d'érudition historique; l'étude couronnée en 1866 est devenue, trente ans après, un ouvrage étendu, définitif, qui assure la réputation de son auteur. En 1868, M. de Conegliano, renouvelant sa libéralité, remettait lui-même, en séance, à M. Philippe Perraud, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, la médaille méritée par une biographie aussi solide qu'intéressante du patriote comtois Lacuzon.

La chute de l'Empire rendit l'héritier du maréchal Moncey à la vie privée, mais elle ne le désintéressa point des affections qui avaient jusqu'alors rempli sa vie : témoin son livre intitulé *La Maison de l'Empereur*, ouvrage curieux par les détails rétrospectifs et les piquantes anecdotes qu'il contient sur la cour de Napoléon III (2). Il en était un autre dont le marquis, devenu duc de Conegliano, caressait la pensée dans sa sollicitude filiale, qui a été la principale occupation de ses dernières années et qu'il a eu le bonheur d'achever. Dans un des salons de son hôtel, il avait réuni et disposé derrière une vitrine constituant comme un reliquaire de famille les objets qui lui rappelaient son illustre aïeul, ses papiers, ses uniformes, ses armes, tout, depuis le manteau de pair porté au sacre de Charles X à la tabatière d'ivoire encore à demi pleine, trouvée dans les derniers vêtements du gouverneur des Invalides. A cet hommage intime il voulut joindre un hommage public. S'aidant de ses archives particulières et des documents qu'il alla patiemment recueillir

(1) Voir en particulier la notice rédigée en 1846 par Michel-Dorothée Clerc, ami intime de Moncey.

(2) Voir le compte rendu présenté à l'Académie par le général de Jouffroy (*Mémoires*, année 1898, p. 127).

dans nos dépôts publics, il écrivit une vie détaillée de Moncey qu'il livrait à l'impression au commencement de cette année. Le 14 juin, il corrigeait sa dernière épreuve, donnait son dernier bon à tirer et, quelques heures après, il était frappé soudainement du coup qui nous l'a enlevé.

Sa famille, par un sentiment de convenance, a ajourné la publication à quelques mois. Ce livre paraîtra au mois de mai 1902. Nul doute, quand nous l'aurons sous les yeux, qu'en ravivant la mémoire du maréchal Moncey, il ne serve en même temps celle de son héritier, de celui que Castan, dans une de nos séances publiques, qualifiait, aux applaudissements du public bisontin, un « homme de goût et d'une réelle distinction d'esprit. »

Notice sur M. l'abbé Jeunet, *membre correspondant étranger, par M. le chanoine* Suchet.

M. l'abbé Jeunet, curé de Cheyres, canton de Fribourg (Suisse), était un prêtre studieux, qui a publié plusieurs ouvrages historiques sur les cantons suisses, limitrophes de la Franche-Comté. Aussi l'Académie de Besançon l'inscrivait, le 4 janvier 1897, au nombre de ses associés correspondants.

M. l'abbé Jeunet aimait à prendre part aux réunions scientifiques qui avaient lieu à certaines époques dans les cantons de Fribourg, de Lausanne et de Neuchâtel. Ces assemblées se composaient de protestants et de catholiques. Les questions qu'on y traitait étaient surtout des questions purement historiques ou scientifiques, d'où étaient exclues les controverses religieuses. M. l'abbé Jeunet, qui s'intéressait vivement aux questions traitées par la Société d'histoire de la Suisse romande, eut l'occasion de communiquer plusieurs fois des documents sur l'histoire du pays.

Il aimait aussi à prendre part aux solennités catholiques qui se célébraient dans le canton de Fribourg. Ainsi, le dimanche 27 juillet 1901, il assistait, dans la paroisse de Font, à une première messe. Après la cérémonie, il reprit le chemin de sa paroisse de Cheyres, et, dans le trajet, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était seul, ne put recevoir aucun secours, et tomba sur la route. Quelques instants après, des

passants aperçurent son corps et ne purent que le faire transporter dans sa paroisse, où il fut inhumé au milieu du deuil de ses bien-aimés fidèles.

M. Jeunet était né le 7 juillet 1829, à Vevey, dont la population était en majorité protestante. Mais sa famille était foncièrement catholique, et, de bonne heure, l'enfant reçut de sa mère les premiers principes d'une éducation chrétienne. A l'âge de sept ans, il fut envoyé à Dole, où il avait une tante, qui le confia à l'école des Frères, où il fit preuve d'une intelligence précoce.

A dix ans il revint dans sa famille à Vevey. Comme on avait établi dans cette ville une école catholique, il put la fréquenter quelque temps, et se rendit ensuite au collège d'Évian, pour y faire ses classes avec le désir d'entrer dans le sacerdoce. A la fin de ses études scolaires, il vint suivre les cours de théologie au séminaire de Besançon. Il y trouva un condisciple avec lequel il resta lié toute sa vie. C'était le futur abbé Morey, qui lui inspira de bonne heure le goût des études historiques.

M. Jeunet fut ordonné prêtre le 4 septembre 1853. Après avoir rempli successivement les fonctions de vicaire à Carouge et à Compesières, au diocèse de Fribourg, il fut nommé curé à Cerneux-Péquignot en 1857. Cette paroisse, placée sur la frontière de la Franche-Comté, le mit en rapport avec le clergé du diocèse de Besançon, et en particulier avec les professeurs du collège Saint-François-Xavier, qui travaillaient alors à la publication de la vie des saints de Franche-Comté. Il leur procura, pour la composition de cet ouvrage, des documents qu'il découvrit dans la bibliothèque de Neuchâtel. C'est grâce à son intervention que j'ai pu me procurer les volumes, déjà devenus rares, des Mémoires historiques de la Société de la Suisse romande, ainsi que les précieux documents de l'histoire de Neuchâtel, publiés par Matile en trois volumes in-folio.

La réforme protestante, introduite violemment à Neuchâtel par Guillaume Farel, avait eu, entre autres résultats, celui de détruire la plupart des documents relatifs à l'histoire religieuse de ce pays. M. Jeunet se mit en train de recueillir ceux qui n'avaient pas péri. Il réunit, en particulier, les monuments qui concernaient la vie d'un saint personnage, autrefois fort honoré dans l'église de Neuchâtel. C'est saint Guillaume, chanoine de la collégiale de cette ville, de 1196 à 1231. Il a écrit et publié cette vie en un volume illustré, en 1867. Ce saint était alors tombé dans l'oubli. M. Jeunet le remit en honneur en réveillant sa mémoire, et c'est pour cela que ses confrères l'appelaient,

mais dans un sens bienveillant, le dénicheur de saints. Car à l'encontre de M. de Launoy, il remettait sur leurs stalles les saints oubliés.

Deux ans auparavant, en 1865, M. Jeunet avait déjà publié un ouvrage d'histoire locale, de 280 pages, sous ce titre : *Essai historique sur l'abbaye de Fontaine-André, canton de Neuchâtel.* Cette abbaye, de l'ordre des Prémontrés, était fille de celle de Corneux, près de Gray, et à ce titre, elle intéressait la Franche-Comté. L'histoire de ce monastère de Fontaine-André s'étend depuis son origine, en 1143, jusqu'à sa suppression, en 1539. L'auteur y rattache les événements du canton qui, au moyen âge, se lient à l'histoire de Fontaine-André. La liste des abbés, les détails de leur gouvernement, les dates des principaux événements, de nombreux documents monastiques, font de ce livre un recueil intéressant pour les érudits, mais d'une lecture un peu difficile. Par sa modération dans ses jugements, l'auteur a reçu bon accueil du public, et même des journaux protestants.

M. l'abbé Jeunet quitta la cure de Cerneux-Péquignot vers 1868 et fut transféré à celle de Berlens, dans le même diocèse de Fribourg. Il y continua ses études historiques, et publia alors une notice sur Notre-Dame de l'Épine, à Berlens.

En 1876, il vint occuper, sur les bords du lac de Neuchâtel, la paroisse de Cheyres, qu'il garda vingt-cinq ans, jusqu'à sa mort. Cette paroisse était restée fidèle au culte catholique. Son curé en maintint les traditions religieuses, par ses enseignements et sutout par l'exemple de sa piété et de son dévouement pour tous. Mais en dehors de son ministère sacerdotal, il voulut donner à ses paroissiens l'exemple du travail, en s'occupant d'une entreprise d'agriculture. Et voici à quelle occasion.

Pour faciliter l'écoulement des eaux de la région, le gouvernement avait fait exécuter des travaux qui contribuèrent à faire baisser le niveau du lac de Neuchâtel. Cet abaissement mit à découvert, sur les bords du lac, une assez grande étendue de terrain qui put être livré à la culture. M. Jeunet en acheta ou loua une certaine étendue. Il y fit des plantations d'arbres, il y créa des prairies et ensemença le reste de divers genres de céréales. Il aimait à montrer à ses visiteurs les résultats de ses travaux, et, au mois de septembre 1899, quand j'allai le voir dans son presbytère, il me conduisit à son domaine et me fit reposer à l'ombre des arbres qui avaient remplacé les eaux du lac.

Dans le village de Cheyres il occupait l'ancien prieuré, trans-

formé en presbytère ; grand bâtiment dont les chambres nombreuses étaient encombrées de livres et de manuscrits. C'est là qu'il mettait la dernière main à un ouvrage historique important, destiné à présenter aux catholiques et aux protestants la noble et douce figure d'une sainte, la bienheureuse Louise de Savoie, mariée d'abord à un prince de Chalon, puis religieuse Clarisse à Orbe.

Cet ouvrage est son œuvre principale et peut-être le seul qui restera. Son évêque, Mgr Mermillod, l'en a félicité en ces termes : « Vous y mettez en lumière une existence qui se rattache aux souvenirs historiques de notre pays. Au milieu des brillants périls d'une cour, Louise de Savoie a révélé, dès son enfance, toutes les vigueurs d'une forte vertu. A Genève, à Lausanne, elle a édifié le peuple catholique et honoré l'Église. Toutes les grâces de la sainteté couronnaient les délicatesses et les qualités exquises de la jeune fille et de la jeune femme. Elle était tout à la fois une humble et grande chrétienne, une femme forte et une princesse distinguée. Elle eut le couronnement de la douleur. Charles le Téméraire la fit prisonnière au Grand-Saconnez. A vingt-sept ans elle resta veuve. Désormais elle se consacra à Dieu, refusant les plus séduisantes situations, pour se cacher sous le vêtement de sainte Claire, dans le monastère d'Orbe.

« Vous avez fait plus que de raconter les faits de cette noble et sainte vie ; vous avez peint son âme. Les mots que vous citez d'elle sont une révélation.... Votre livre, appuyé sur les documents les plus incontestables, écrit avec charme et sobriété, est une des lectures les plus fortifiantes, qu'il m'est doux de recommander aux prêtres et aux fidèles. »

Ce témoignage de Mgr Mermillod plaçait M. Jeunet au nombre des hagiographes qui marchaient sur les traces de Montalembert, l'historien de sainte Élisabeth de Hongrie. Aussi, sur la proposition qui lui en a été faite, votre Compagnie l'a inscrit, le 4 février 1897, au nombre des associés correspondants de l'Académie de Besançon.

Il publia encore plusieurs autres ouvrages historiques, d'un mérite inférieur, et pour lesquels, dit une notice, il a obtenu des louanges mêlées de critiques. Il faisait partie de plusieurs sociétés d'histoire et, en particulier, de la Société helvétique de Saint-Maurice, qui allait publier la *Revue de la Suisse catholique* à Fribourg. M. Jeunet tenait à remettre en honneur le rôle bienfaisant de plusieurs des évêques qui avaient administré la

Suisse romande avant la Réforme. C'est dans ce but qu'il alla, dans la ville protestante d'Yverdon, donner une conférence sur nos évêques catholiques. Il y obtint les applaudissements d'un nombreux auditoire, et le journal d'Yverdon fit un compte rendu bienveillant de cette conférence. « Quel progrès ! m'écrivait-il. C'est l'histoire qui a fait faire ce grand pas à la société protestante, devenue libre de préjugés. »

La sainte religieuse dont M. Jeunet avait glorifié la mémoire mourut à Orbe le 24 juillet 1503. Quelques années plus tard, les religieuses de ce monastère, obligées de fuir devant les persécutions des réformés, emportent à Nozeroy les restes vénérés de Louise de Savoie. Trois siècles plus tard, en 1842, le roi de Sardaigne fit exhumer les restes de sa parente. Ils furent transportés dans la chapelle du palais royal de Turin, et placés sous l'autel sur lequel on vénère les reliques de son père, le bienheureux Amédée. « Ainsi, dit M. Jeunet, après trois siècles de séparation, la fille, victime de tant d'orages religieux et politiques, vint enfin se reposer sous l'ombre paternelle, et sous la garde d'une cour qui alors.... mais depuis.... »

Malgré cette translation, la vénération traditionnelle vouée à la bienheureuse Louise se maintint à Nozeroy, et tous les ans M. Jeunet se faisait un devoir de se rendre dans cette ville du Jura, pour y célébrer la fête de la bienheureuse, le 21 juillet, et adresser de paternelles paroles aux groupes des pèlerins.

Telle fut la vie édifiante et laborieuse de ce vénérable curé de village, en qui votre Académie a voulu honorer la science et la vertu.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1902 et 1903

Prix a décerner en 1902

1° PRIX D'ÉLOQUENCE (subvention du Conseil général du Doubs, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste ou quelque autre homme éminent du XIXe siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIXe siècle.

2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Les conditions de la vie de famille en Franche-Comté pendant les cinquante dernières années (dépenses de subsistance ; modifications dans les habitudes, dans le genre de vie ; conclusions). — 2° Une étude sur une des industries importantes de Franche-Comté pendant le XIXe siècle. — 3° Étude technique et économique sur la destruction des vignobles franc-comtois par le phylloxera et sur les moyens d'en faciliter la reconstitution. — 4° Les organisations ouvrières dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin depuis la loi de 1884 (fédérations, syndicats, grèves).

Prix a décerner en 1903

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du

commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2e PRIX DE POÉSIE (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1902 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 15 avril 1902, et ceux destinés aux concours de 1903, avant le 15 avril 1903. Ces termes sont de rigueur.

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Pour le prix à décerner en 1902, ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre 1901, et, les années suivantes, le terme du concours sera également fixé au 1er décembre, afin que le prix Marmier puisse être décerné, à partir de 1902, dans la séance publique que l'Académie tient tous les ans au mois de janvier.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel.
A. MALLIÉ.

MÉMOIRES

LES FRANC-COMTOIS

AU SIÈCLE DERNIER

Par M. Léonce PINGAUD

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance du 31 janvier 1901)

Au commencement du siècle qui vient de finir, la Franche-Comté n'existait déjà plus que dans l'histoire. Depuis sa réunion à la France, elle avait vu tomber peu à peu ses privilèges et, comme toutes les autres provinces, elle avait abandonné les derniers avec ses limites séculaires, en 1789. Un habitant de notre rue Saint-Vincent, l'avocat Lapoule, avait donné à l'Assemblée nationale le premier exemple des renonciations généreuses qui établirent en une nuit, sur les ruines des libertés locales, la « liberté française. » Malgré tout, la Comté gardait, à défaut de ses frontières légales effacées de la carte, des frontières morales et, en deçà, conservait et perpétuait parmi ses fils un ensemble de traditions, d'habitudes, de traits particuliers inséparables de son être depuis de longs siècles.

La Révolution avait-elle donc prématurément accompli son œuvre et imposé, à l'encontre des vœux des populations, l'uniformité systématique de ses lois? Non sans doute, car chez nous comme chez les Provençaux ou les Bretons, l'attachement aux anciennes formes légales dispa-

rut du jour au lendemain. Dès le début du XIXe siècle, il ne subsistait plus que chez quelques vieillards étroitement fidèles au passé. Depuis lors, la série des révolutions que Paris a imposées au reste de la France a pu parfois faire surgir, dans des cerveaux exaltés ou des âmes ulcérées, des idées, d'ailleurs très vagues et toujours chimériques, tendant à la restauration de l'ancienne patrie : aussi doivent-elles être rappelées plutôt comme des singularités que comme des symptômes.

Après 1830, le fantôme de la république séquanaise hanta jusqu'aux légitimistes qui, en fondant la *Gazette de Franche-Comté*, essayèrent d'abriter sous un fédéralisme de salon leur opposition politique. Au fond ils se consolaient de leur impuissance en faisant œuvre de *dilettanti* et la preuve, c'est que leur meilleur allié était ce lettré tout d'imagination et de fantaisie pour qui Barbisier demeurait l'acteur incomparable et le colonel Oudet un grand homme méconnu, et qui se posait, ayant été protégé par Jean De Bry, en petit-neveu des Girondins. Charles Nodier écrivait à Weiss à leur adresse : « Tu leur diras qu'en ma qualité de Français conquis, j'ai servi la Restauration tant que j'ai vu en elle une double garantie contre deux incurables despotismes, celui de la démocratie parisienne et celui de l'empire, mais que la centralisation m'en a détaché. Tu leur diras qu'en ma qualité de Franc-Comtois je ne veux point de nos ravageurs qui ne nous ont pas laissé nos libertés.... Tu leur diras que mon dévouement est pour la Franche-Comté et pour Besançon, et qu'il sera tout à fait exclusif quand ce qui est encore aujourd'hui ne sera plus. »

Nous venons d'entendre un aimable amateur de paradoxes. En voici un autre qui lui fait écho quelques années après, mais avec un accent sentencieux et presque farouche. En 1838, un ouvrier imprimeur destiné à la célébrité comme utopiste et écrivain, Proudhon, sollicitait de notre Académie une pension qui lui permît de se transformer en

homme de lettres et en publiciste; une des curieuses raisons qu'il donne de sa candidature est qu'il désire, en Comté même, faire honneur à son pays; et il ajoute, avec ce goût de l'inattendu qui le tenait déjà tout entier : « La nation française ne semble pouvoir renaître que de ses fragments. Quand je songe à cette race d'hommes qui depuis deux ou trois mille ans habite les deux versants de la chaîne du Jura, qui s'y est conservée à travers tant de catastrophes, presque inaltérée et non mêlée; quand je considère ces natures sérieuses et contemplatives, religieuses, quoique peu crédules, capables d'enthousiasme, mais non de fanatisme; ces gens qui ont entendu passer et mugir les révolutions et n'ont encore vu que le ciel et leurs sapins, il me semble qu'il y a là des éléments préparés pour la régénération nationale. Que les hommes de foi et de volonté s'unissent donc et fassent enfin prendre un rôle à notre peuple franc-comtois dans les affaires du monde.... Que périsse notre mémoire, mais que la Séquanie soit illustre! Surtout que notre jeunesse ne s'avilisse point par une coupable imitation de vices étrangers; ce ne sera qu'en restant fidèle à cette devise : *Deo et sibi fidelis*, que notre patrie sera grande et fortunée.... Au milieu du déluge universel, la Franche-Comté peut devenir l'arche du genre humain. »

Malgré cette belle déclamation, ce Séquane inculte doublé d'un sophiste de décadence s'en alla chercher à Paris un théâtre à souhait pour les théories qui devaient répandre son nom. Il pensa en être quitte avec la logique en datant de la capitale des lettres une page où il ne se déclarait capable d'écrire qu'aux bords du Doubs et de la Loue, en anathématisant Paris et en prédisant sa ruine : « J'espère que la vieille Franche-Comté sera des premières à entonner l'antienne. »

Ici, on le voit, le paradoxe se trahit par son exagération même : après tout Proudhon comme Nodier eussent été

sans doute fort confus d'être pris au mot ; ils se donnaient l'un et l'autre le plaisir de colorer d'un prétexte de patriotisme rétrospectif ce qui n'était que le jeu passager de leur imagination puissante et mobile. Derrière ces rêveurs il n'y a plus personne ; j'ai encore entendu un vieux magistrat se glorifier de ce que son grand-père était né Espagnol ; il n'en avait pas moins été un bon serviteur de la France, et il n'était vraiment un Comtois de la vieille roche que dans sa bibliothèque, là où il avait rassemblé tous les livres, toutes les brochures relatives à l'histoire de sa chère province. Au fond il n'était pas fâché de se donner la physionomie d'un vieux parlementaire, incurable dans sa défiance contre ce qui venait de Paris ; semblable en cela à tel chanoine de son temps qui, lorsqu'il partait en guerre contre la liturgie bisontine et disait à son archevêque en parodiant saint Paul : Je suis Romain, s'insurgeait encore, comme un Comtois opiniâtre qu'il était, à un siècle de distance, contre les innovations du cardinal de Choiseul et le parisianisme des gallicans d'autrefois.

Un ingénieux romancier, le dernier Chiflet, nous a montré par avance la Comté dotée d'une assemblée provinciale en 1936. Dès 1889 une assemblée semblable s'est tenue à Besançon, mais toute privée par ses origines, toute platonique par ses résolutions. Qui sait si nous ne la verrons pas légalement renaître ? On a plus d'une fois agité dans ces dernières années le projet de remanier les divisions du territoire français et de substituer aux circonscriptions artificielles de la Constituante des divisions plus vastes puisant leur justification dans la nature du sol, les mœurs des habitants, les groupements naturels d'intérêts. J'ai deux de ces projets sous les yeux, émanant d'hommes très différents d'opinions et d'aspirations. L'un et l'autre, cela est à noter, ont respecté dans leurs remaniements théoriques le territoire franc-comtois, reconnaissant ainsi d'emblée cette autonomie naturelle de notre région qui

a été pendant de longs siècles la raison d'être de notre nationalité.

Donc, il y a cent ans, pour les indifférents comme pour les politiques, la Franche-Comté n'existait plus qu'à l'état de souvenir; pour ceux qui s'intéressent aux idées, aux mœurs, aux traditions survivant aux institutions, elle demeurait et elle est restée une réalité vivante.

Les représentants les plus méritants, sinon les plus connus, de son génie ont été d'abord ceux qui ont continué à leur patrie, chez elle, sous la seule forme acceptable désormais, le culte auquel elle a droit. Il n'a pas manqué, depuis cent ans, d'esprits distingués et de travailleurs modestes qui ont dressé l'inventaire et classé les titres de la petite nation entrée dans l'histoire; leur patriarche, je n'oserais dire leur modèle, celui qui les rattache à leurs devanciers de l'ancien régime, a été D. Grappin. L'ex-bénédictin, après avoir traversé, en courbant la tête, les orages de la Révolution, vécut jusqu'à quatre-vingt-dix-sept ans dans sa maison de la rue du Chapitre, aussi fidèle à ses habitudes laborieuses qu'aux croyances qu'il s'était faites. A deux pas de lui, à la bibliothèque municipale, sur le fauteuil de D. Berthod, Weiss siégea pendant cinquante ans comme le patron reconnu de tous les talents, de toutes les œuvres faisant honneur à la province. A ses côtés, le jurisconsulte Curasson prouvait qu'on pouvait écrire hors de Paris un livre faisant autorité dans la science du droit; Édouard Clerc essayait, sans l'achever, la synthèse de notre histoire au moyen âge; Alphonse Delacroix, remontant plus haut, dans un passé légendaire, en interprétait à Alaise, avec une imagination toute patriotique, les mystérieux vestiges. Enfin Castan, Bisontin de fraîche date, puisque son aïeul était du Rouergue, avec son caractère fait de vivacité languedocienne et de ténacité comtoise, promenait ses enquêtes multiples des tombelles gauloises et des Capitoles romains aux palais de la Renaissance, et de

son triple labeur appliqué à l'archéologie, aux beaux-arts et à l'histoire proprement dite, il eût fait sortir, si la mort ne l'eût surpris, le livre encore attendu sur la ville et la province.

A ces noms, qu'on me permette d'en joindre aujourd'hui un autre, celui d'un homme vivant, contemporain, grâce à son heureuse longévité, de toutes les périodes du XIXe siècle. Ce nom est celui du doyen actuel de cette compagnie, M. l'ingénieur Parandier. M. Parandier a connu tous les régimes qui se sont succédé depuis cent ans en France, car il est né sous le Consulat, alors que l'Académie n'était pas encore ressuscitée. Élève de l'École polytechnique sous la Restauration, ingénieur à Besançon et député du Doubs sous Louis-Philippe, ingénieur en chef et inspecteur général des ponts et chaussées sous la seconde république et le second Empire, il y a déjà un quart de siècle qu'il jouit de sa retraite à Arbois et il y a eu soixante-dix ans, le 27 de ce mois, qu'il a été inscrit sur nos listes académiques. Ses nombreux travaux, d'ordre scientifique ou professionnel, ont contribué durant longtemps au développement de notre prospérité locale. Il a été en particulier l'initiateur des études géologiques sur le Jura, comme l'atteste tel écrit daté de 1830 qui, publié seulement en 1899 dans les Mémoires d'une Société voisine et amie, encadre entre ces deux dates une vie laborieuse, vie dont le caractère comme la durée commandent la reconnaissance et le respect.

A tous ceux que je viens de nommer, un trait est commun et il complète leur physionomie. Si bons Comtois qu'ils aient été, ils n'ont point absolument enfermé leur ambition dans les limites de leur pays; ils ont cherché au loin la consécration de leur labeur, soit en exerçant momentanément des fonctions d'intérêt général, soit en obtenant, à titre de lauréats ou de correspondants, les suffrages de l'Institut. C'était avouer qu'après tout, même dans le

domaine intellectuel, ils relevaient de la France, comme leurs ancêtres avaient, politiquement parlant, relevé de l'Espagne.

Où se sont élevés, en effet, les Comtois vraiment illustres, ceux qui font figure pour leur pays devant le monde? A Paris, d'où se répand de plus en plus, et exclusivement, la renommée. Mais alors, du haut de leur gloire acquise, ils ont accueilli avec joie, protégé fraternellement, à leurs débuts, les compatriotes venus pour tenter la fortune après eux. Ils se sont reportés fréquemment par la pensée vers les lieux de leur naissance et de leur éducation; plusieurs ont voulu se persuader que, le moment de la retraite venu, ils pourraient renouer sur place les liens brisés jadis, mettre leur tombe à côté de leur berceau, se complaisant ainsi dans un rêve interrompu d'ordinaire par la mort avant qu'il fût devenu une réalité. Du commencement du siècle à la fin, c'est la même âme et la même chanson.

Écoutons seulement les voix de quelques-uns.

Voici d'abord un poète, Lamartine, Bourguignon de naissance, mais arrière-petit-fils d'un tréfileur du Jura. En nommant dans ses mémoires les usines de Morez qui ont fait la fortune de sa famille, en rappelant ces montagnes qui l'ont vu passer pendant son émigration des Cent-jours en Suisse, il ajoute : « Les chênes n'ont pas plus de racines que les hommes dans certaines terres. La Franche-Comté est de ce nombre. Je l'aime comme le chêne aime son sol. » C'était se reconnaître nôtre, en dépit des souvenirs de Milly et de Saint-Point, et il l'est certes plus que son illustre émule, celui qui,

Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole,

est né, comme il fût né à Grenade ou à Cordoue, entre deux étapes de son père, dans ce qu'il appelle, avec son ignorance superbe, la « vieille ville espagnole » de Besançon.

Voici ensuite un philosophe, Jouffroy : emporté de bonne heure dans le tourbillon des idées et de la vie parisiennes, il ne cessa, les lettres récemment exhumées par M. Lair le prouvent surabondamment, de tourner les yeux vers nos montagnes et, de même que son esprit fut ballotté jusqu'à la fin entre le *Que sais-je?* des docteurs modernes et le *Credo* de son enfance, son cœur s'éleva bien souvent au-dessus des tempêtes de la politique et des agitations secrètes de la pensée pour planer sur le hameau perdu où il avait laissé le meilleur de lui-même. Quelles pages plus touchantes que celles qu'il a consacrées aux impressions de ses premières années, aux traditions mortes dans sa pensée, mais vivantes par le regret dans son cœur, aux paysages qu'il ne contemplait plus que par intervalles! Quel intérêt pris par lui à tout ce qui pouvait relever le bon renom intellectuel de sa province, qu'il s'agit d'organiser un Athénée littéraire à Besançon, de publier les papiers du cardinal de Granvelle ou les documents inédits de notre histoire!

Tel a été Jouffroy, tels ils sont tous, sans cesse travaillés par les deux nostalgies qui se disputent leur âme, celle du sol natal, celle de la ville dont l'atmosphère intellectuelle est devenue nécessaire à leur existence. Ici et là, ils s'estiment, avec une égale bonne foi, des déracinés. A cet égard, le savant ne pensera pas autrement que le philosophe ou le poète. Écoutez Pouillet, convié à venir fêter, en 1852, avec ses compatriotes, le centenaire de l'Académie bisontine et s'excusant de ne pouvoir se soustraire aux occupations qui l'accablent : « Une fois là, écrit-il à Weiss, pourrais je revenir? Et, si j'en avais la force, ne reviendrais-je pas l'âme pleine d'impressions, occupée d'autres pensées, emporté par un autre tourbillon dont je ne pourrais me dégager aisément? Je connais mes faiblesses franc-comtoises et je m'en défie beaucoup, c'est une pente sur laquelle on roule malgré soi. »

Ainsi pensait Pouillet, ressaisi un moment par ses visions d'enfance, ainsi a pensé Pasteur toute sa vie, depuis les premiers temps de son séjour à Paris jusqu'au terme de sa glorieuse carrière. Le beau livre qui vient de lui être consacré par M. Vallery-Radot témoigne à maintes pages de ses sentiments. Arbois lui tenait tellement à cœur lorsque, déporté à l'institution Barbet, il préparait ses examens d'admission à l'École normale, que son père dut venir le chercher après quelques semaines; une fois entré dans la carrière, il sollicita, sans pouvoir l'obtenir, une suppléance à la Faculté de Besançon, et envoyé à Strasbourg, il gémissait encore sur son éloignement du pays paternel. Ce fut à Arbois qu'il vint se réfugier en 1870, et que son gendre nous le montre tâchant de se distraire un moment des malheurs consommés ou prévus en lisant l'*Exposition du système du monde* de Laplace, au milieu des reliques familiales laissées par son père, en face du médaillon du général Bonaparte, des Bulletins de la Grande Armée et du *Mémorial de Sainte-Hélène*. C'est là sans doute qu'il conçut, sous une double impression, comme Comtois et Français, la belle parole qui servait alors de règle à sa conduite : La science n'a pas de patrie, mais le savant en a une. On sait avec quelle joie il vint, depuis, souvent se reposer sur les bords de la Cuisance. Il s'y plaisait auprès des vignerons, issus de ces géants qu'il savait, par les récits paternels, avoir représenté le Jura à la fête de la Fédération; il assistait à leur cérémonie traditionnelle du Biou et s'empressait d'aller saluer, lors de l'inauguration de leur monument à Lons le-Saunier ou à Monay, ses compatriotes Rouget de l'Isle et Perraud. Jusqu'au bout, j'imagine, il dut se rappeler avec satisfaction que c'était des environs de Villers-Farlay qu'était venu le trouver ce petit berger Jupille qui fut pour lui l'occasion d'une expérience décisive et triomphante et dont le nom sera désormais associé au sien. Lorsque, déjà atteint de

la maladie à laquelle il devait succomber, il quitta Arbois pour la dernière fois, « la mélancolie, dit son biographe, que Pasteur avait eue à seize ans, quand il s'était éloigné pour la première fois de la maison paternelle, lui revint poignante. C'était le même ciel gris, cette même pluie fine, ce même horizon voilé. Il jeta sur tout ce pays qu'il aimait, les collines, les montagnes, l'immense plaine du côté de Dole, un regard qui devait être le dernier. Mais, comme toujours dans les heures pénibles, sa tristesse était silencieuse. »

Vous venez d'entendre une élite, ceux qui composent la délégation permanente de notre pays dans la capitale de la France. Il y a plus, il y a mieux, au milieu du monde démocratique où nous vivons. Parmi les émigrés sans nom qui, de la montagne ou de la plaine, ont essaimé au loin, il n'en est pas qui aient tourné plus volontiers la tête vers le pays abandonné que nos compatriotes; partout on les entend s'affirmer, se reconnaître. Cela date de loin, du temps où l'on ne pouvait guère parler de son clocher sans être taxé de fédéralisme. Au milieu de la mêlée tragique de Quiberon, le capitaine Rouget de l'Isle se trouve en face d'un soldat qui implore son appui pour arracher quelques royalistes à la fureur de ses camarades. Il le reconnait à son accent: Camarade, tu es Franc-Comtois? — Tiens! Voyez-vous comme il l'a deviné! Sûrement, que je suis Franc-Comtois, et de Moirans encore! — Donne-moi ta main, pays, moi je suis de Lons-le-Saunier. — En vérité, quel bonheur, trouver un pays juste en ce moment! Bon courage, amis! Voici un brave homme de chez nous qui ne vous laissera pas dans l'embarras. Pas vrai, mon capitaine? » Depuis, sur d'autres champs de bataille, de semblables rencontres se sont produites, et ont amené les mêmes joyeuses reconnaissances. En 1860, le missionnaire Arnoux, des environs du Russey, voit venir à lui, dans sa station

perdue au milieu du Siam, Henri Mouhot, un naturaliste de Montbéliard ; le prêtre catholique et le voyageur huguenot se saluent, s'accueillent mutuellement comme des voisins qui se sont retrouvés, se traitent en amis et se quittent avec des larmes. Depuis ils se sont rendu l'un à l'autre, dans leurs lettres ou leurs relations, un sincère et affectueux hommage.

Des individus, la fraternité s'est étendue aux groupes. Les exilés volontaires, se sentant isolés, ont exercé ce droit d'association que pratiquaient déjà leurs grands-pères à Rome, au XVIIe siècle, autour de l'église Saint-Claude des Bourguignons ; ils ont affirmé en commun, au moins à certaines heures, leurs affections et leurs souvenirs. A Paris, vit depuis environ vingt années l'association des *Gaudes*, qui s'est donné pour mission d'apporter un appui moral aux Franc-Comtois se destinant aux carrières libérales. Des fondations analogues ont surgi pendant ces derniers temps dans les pays contigus au nôtre, à Nancy, à Chaumont, à Dijon ; on nous en annonce en ce moment une nouvelle à Troyes. De l'autre côté de Paris, celle qui a pour siège Rouen et qui date déjà de plusieurs années publie une revue qui parvient à vivre, et vivra au moins autant que l'homme dévoué qui en a eu l'initiative. En Algérie, la société des Franc-Comtois compte quatre cents membres et au village de Vesoul-Bénian on n'entend que le patois de la Haute-Saône. A Tunis, où se sont groupés les Français de l'Est, les Jurassiens sont les plus nombreux, ralliant ainsi autour d'eux Lorrains et Bourguignons. Jusqu'à Saïgon et au Tonkin on les retrouve fraternellement réunis et mettant ainsi quelque chose de la vieille Comté dans les nouvelles Frances de l'avenir.

Quelques-uns sont allés se perdre en Amérique, au milieu des vastes espaces défrichés par la colonisation anglo-saxonne. En 1875, un voyageur français visite près de Meadville (Pensylvanie), au voisinage d'un petit lac, un

groupe de fermes désigné sous le nom commun de French-Town. Ce lieu, dit-il, est surtout habité par des colons franc-comtois arrivés par petits essaims depuis une cinquantaine d'années. Le doyen de la colonie, âgé de quatre-vingt-cinq ans, n'avait pu arriver à parler anglais, tandis que ses petits-fils ne connaissaient pas d'autre langue; il était resté attaché à son idiome natal, et sans doute aussi à d'autres habitudes contractées au bord du Doubs; car on a signalé d'autre part, parmi les Comtois américanisés, un attachement invincible pour la liturgie bisontine, pour les chants d'église qui, durant leur enfance, avaient frappé leurs oreilles. Ainsi, à l'inverse du chanoine dont je parlais tout à l'heure, le paysan transplanté par delà les océans regimbe contre les rites romains, mais comme lui alors, il demeure ainsi fidèle au caractère de sa race, et bien que condamné à le perdre dans sa postérité, il se défend et il dit *nenni*, même au pied de l'autel, à l'invasion étrangère.

« Vos gens du Jura, me disait récemment un Bourguignon, avec un accent tant soit peu dédaigneux ou dépité, forment une vraie franc-maçonnerie. » Franc-maçonnerie bien innocente, qui se recommande des *gaudes* comme d'autres se recommandent de la *soupe aux choux* ou de la *betterave*, qui a pour drapeau une nappe, qui accomplit ses rites en plein jour, à table, et qui réveille à intervalles réguliers, dans le cœur de ses fidèles, un sentiment de solidarité affectueuse uni au culte des vieux souvenirs! Un esprit large et hospitalier y règne et il suffit d'être Franc-Comtois d'origine pour y entrer. On y a même vu l'autre jour, sur la proposition de M. Ulysse Robert, un étranger naturalisé au dessert et proclamé Franc-Comtois d'honneur, dans la personne d'un savant hongrois, M. Arpad de Györy, qui garde aux archives de Vienne les correspondances des Chalon et des Granvelle.

A la fin de cette revue rapide, Messieurs, une charmante page de Charles Nodier me revient à la mémoire,

celle qui ouvre la nouvelle intitulée *Séraphine*. Je ne puis m'empêcher de la citer, en appliquant à la vie de nos pères ce que Nodier dit de la vie humaine en général. En effet, la Franche-Comté me paraît ressembler, dans la période commencée avec la Révolution et poursuivie jusqu'à nos jours, à ce « ruisseau que sa pente rapproche, à travers mille détours, des environs de sa source et qui, libre enfin des obstacles qui ont embarrassé son voyage inutile, vainqueur des rochers qui l'ont brisé à son passage, pur de l'écume des torrents qui a troublé ses eaux, se déroule et s'aplanit tout à coup pour répéter une dernière fois encore avant de disparaître les premiers ombrages qui se soient mirés à ses bords. A le voir ainsi, calme et transparent, réfléchir à sa surface immobile les mêmes arbres et les mêmes rivages, on se demanderait volontiers de quel côté il commence et de quel côté il finit. Il faut qu'un rameau de saule, dont l'orage de la veille lui a confié les débris, flotte un moment sous vos yeux, pour vous faire reconnaître l'endroit vers lequel son penchant l'entraîne. Demain, le fleuve qui l'attend à quelques pas l'aura emporté avec lui, et ce sera pour toujours. »

Je n'ajouterai qu'un mot à cette comparaison. Puisse la Franche-Comté être, dans le siècle qui commence, comme ces rivières qui conservent longtemps la couleur de leurs eaux, tout en réfléchissant les bords du fleuve avec lequel elles viennent de se confondre!

LE
MIRACLE DE LA SAINTE HOSTIE
DE FAVERNEY

NOTES ET DOCUMENTS RECUEILLIS

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 20 décembre 1900)

Quand au milieu des flammes qui détruisirent un frêle reposoir, composé de quelques morceaux de bois et de courtines en étoffes légères, l'ostensoir de Faverney resta suspendu, sans aucun lien visible ou tangible, dans la nuit du 25 au 26 mai 1608, ce prodige, qui dura trente-trois heures, fut constaté par des milliers de témoins de toute condition, de tout sexe et de tout âge. L'autorité ecclésiastique en fit dresser procès-verbal; cinquante-deux personnes étrangères à l'abbaye bénédictine où le miracle s'était produit, durant les fêtes de la Pentecôte, en déposèrent devant les procureur et avocat fiscaux de l'officialité diocésaine, outre sept religieux entendus à part, et de ces témoignages précis, recueillis du 29 mai au 4 juin 1608, c'est-à-dire quelques jours après l'événement, il se dégagea une telle impression d'authenticité que l'archevêque de Besançon, après avoir pris conseil de tous les théologiens du chapitre et des divers collèges ou monastères de sa métropole, n'hésita pas à proclamer le miracle.

Il le fit dans un mandement resté célèbre, dont l'original, imprimé à Besançon, sans doute en forme de placard,

comme c'était l'usage (1), n'est représenté aujourd'hui que par des transcriptions ou par des reproductions et traductions, comme les deux plaquettes de 1609 que nous avons retrouvées au British Museum et dont nous parlerons plus loin.

L'archevêque qui édicta et signa ce manifeste n'était point un homme vulgaire de race, crédule de sentiments, médiocre d'esprit, c'était tout le contraire. Ferdinand de Rye, dit de Longwy, successeur sur le trône archiépiscopal d'Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, depuis 1587, appartenait à la famille la plus considérée qui fût au comté de Bourgogne après celle des Vergy; ses hauts emplois à la cour de Philippe II, les charges dont tous les siens avaient été revêtus auprès de l'empereur Charles-Quint et de son fils, qu'ils avaient servi dans ses guerres et dans ses conseils, la grande fortune territoriale dont la maison de Rye jouissait dans son pays natal, tout cela donnait à l'archevêque une situation exceptionnelle. Son intelligence, sa piété, son caractère, rehaussaient singulièrement sa naissance et sa fortune. Il n'est pas jusqu'à la valeur militaire dont il n'eût hérité comme ses deux frères : Marc de Rye, chevalier de la Toison d'or, marié à une duchesse de Brunswick, et Joachim de Rye, marquis de Treffort; il le prouva en 1636, en défendant héroïquement contre le prince de Condé, avec le colonel La Verne, Boyvin, Brun, la ville de Dole qu'assiégeait une armée royale de plus de 15,000 hommes. Après avoir chassé l'ennemi, après avoir fait chanter partout le *Te Deum* de la victoire, il mourut comme un saint à Courtefontaine, le

(1) Voir aux Archives du Doubs la série des mandements de nos archevêques du XVIIe siècle (G 70) Ce mandement a été imprimé, mais avec peu de soin, par Dom Grappin, dans les preuves de ses *Mémoires sur l'abbaye de Faverney* (Besançon, Daclin, 1771), p. 180. Mais malgré ses velléités d'exactitude, le texte donné par le bénédictin, dont l'érudition fut souvent légère, n'est pas d'une correction absolue.

20 août 1636, entre les bras des capucins, dont il avait multiplié les couvents dans son diocèse, et fut enterré à Vuillafans.

En 1608, Ferdinand de Rye avait cinquante ans; ce fut en pleine maturité de sens et d'entendement que ce prélat, dont le nom restera à jamais cher à l'Église de Besançon, rendit hommage au miracle qui venait de s'accomplir dans son diocèse et le publia dans son mandement du 10 juillet 1608, sur l'avis formel et sans réserves formulé le 9 juin par son conseil archiépiscopal (1).

Inutile de discuter les noms et l'intégrité des témoins, dont les dépositions formèrent la base de la conviction du prélat et de son conseil, et le point de départ d'une publication qui fut ratifiée par le sentiment populaire et la conscience de tous les esprits les plus distingués et les plus sérieux de la province et du diocèse.

Je n'en veux pour preuve que la déclaration aussi catégorique que possible de trois contemporains des plus marquants et des plus éclairés : Jean Boyvin, qui mourut président du parlement de Dole; Antoine Garnier, qui fut vice-président de ce corps illustre; Jean Girardot de Nozeroy, l'un des historiographes de la guerre de Trente ans au comté de Bourgogne.

Le témoignage de Jean Boyvin, consigné tour à tour et dans un opuscule spécial : *Relation fidèle du miracle du saint Sacrement, arrivé à Faverney en 1608*, et accessoirement dans le *Siège de la ville de Dole et son heureuse délivrance*

---

(1) Le conseil archiépiscopal ainsi consulté se composait des neuf personnages suivants : François d'Orival, archidiacre de Luxeuil; Antoine Des Potots, chanoine de la métropole; Dominique Lambert, dominicaïn, inquisiteur de la Foi; René Ayrault, jésuite, recteur du collège de Besançon; Claude Garnier, S. J.; Georges Oudin, vicaire des Minimes de Besançon; André Biard, théologien audit couvent; frère Marcellin du Pont, religieux minime; F. Beauvoisin, capucin de Besançon, adjoints au conseil ordinaire constitué par le vicaire général Pourtier, l'official Boitouzet, le régale Morelot, le secrétaire Bon Monnier.

[*en 1636*], a un poids exceptionnel. L'homme qui rend aux saintes hosties de Faverney un témoignage aussi précieux que désintéressé est, par son caractère, sa piété solide, son intégrité, au-dessus de tout soupçon. S'il a fait partie du cortège qui reçut et apporta de Faverney à Dole celle des deux hosties concédée à la capitale de la province par le bon vouloir des archiducs et de l'abbé Doresmieux, il a consacré à la justice, au gouvernement et à la défense du pays comtois contre les entreprises de Richelieu et de Mazarin, sa longue carrière, avec une indépendance, un zèle, un désintéressement que nul n'a soupçonnés. Sa foi de chrétien a égalé sa fidélité aux souverains et à la bonne renommée du comté de Bourgogne; son récit, traduisant en termes naïfs mais très précis l'opinion de ses contemporains sur l'épisode de Faverney, apporte un singulier renfort à la décision si nette de l'autorité ecclésiastique. Qui voudrait faire le procès au miracle de Faverney de 1608 se heurterait de prime abord contre deux déclarations énergiques et motivées : le mandement de Ferdinand de Rye, le récit de Jean Boyvin (1).

Antoine Garnier, vice-président du parlement de Dole, ne rendit pas à la sainte Hostie délivrée des flammes et transportée processionnellement à Dole en décembre 1608, pour devenir le palladium de la cité, un moindre hommage; ce fut lui qui fit graver le cuivre encore conservé au musée de Dole, représentant la pyramide haute de soixante-dix pieds qu'il avait couverte de sentences grecques, latines, françaises, voire hiéroglyphiques ou hébraïques, à la louange du miracle (2).

---

(1) La *Relation fidèle du miracle du Saint Sacrement arrivé à Fauverney en 1608*, par J. Boyvin, a été publiée en 1839 à Besançon, chez Outhenin-Chalandre (br. in-8 de XI et 83 p (1 pl.), par Al. Guenard, bibliothécaire adjoint de Besançon.

(2) *Ibid.*, p. 45. Cette planche, mesurant 0m577 de haut sur 0m462 de large, est signée en ces termes : « *Fa[cie]bat Ant. Garnier Primus in eo Senatu Consil[iar]ius ac Vice præses.* »

Jean Girardot, dans son *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne* (1), raconta avec un style singulièrement vif et pénétrant les événements dont il avait été en même temps et spectateur et quelquefois acteur; il n'y oublia pas « le spectacle miraculeux du sainct Sacrement soustenu en l'air par soy-mesme » en l'abbaye de Faverney. « Cette merveille, ajoute-t-il, parloit assez si nous eussions eu des oreilles pour l'entendre et fussions allés au devant du juste courroux de Dieu, que le luxe procédé d'une longue paix et les vices et crimes qui régnoient dez longtemps avoient provoqué. Mais lorsque nous avons veu tout le plat pays autour de Dole en feu et les canons et bombes des François foudroyer la ville gardienne de ce sainct dépost, et elle subsister sans autre mal que les marques de la fureur de ses ennemys, et tout de suitte avons veu de toutes parts un embrasement general dans nostre Bourgongne, et elle subsister soustenue de la main de Dieu, nous avons recogneu clairement que la merveille de Faverney avoit esté un preadvertissement de noz maux et de noz biens (2). »

Ce rôle de *protectrices* de Dole et de la Franche-Comté, reconnu aux hosties du miracle par Girardot de Nozeroy, fut proclamé par Jean Boyvin dans son *Siège de Dole* (3). C'est autour de la chapelle qui renferme la sainte Hostie que les Dolois combattent et triomphent; le sentiment religieux, si profond chez nos aïeux, se renforce et s'accroît au contact d'une relique profondément vénérée, comme jadis il s'est enflammé à Besançon autour des

---

(1) *Histoire de Dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne* (1632-1642), *par* Girardot de Nozeroy, *seigneur de Beauchemin*, publiée par J. Crestin, Besançon, 1843, Outhenin-Chalandre, in-8 de 12 et 307 p.

(2) *Ibid.*, p. 16; édition d'Anvers, 144, 156, 157, 159.

(3) *Relation du Saint Sacrement*, p. 75; *Siège de Dole*, édition Binart, p. 152-153.

sanctuaires qui abritaient le bras de saint Étienne, la châsse de saint Ferréol et de saint Ferjeux, ou le saint Suaire, et le résultat est le même, soit pour l'héroïque défense du foyer, soit pour la résistance aux hérésies nouvelles. L'importance de pareil fait ne saurait échapper à l'historien impartial.

Aussi est-il d'une importance extrême de réunir et de grouper, et le plus tôt possible, car les siècles passent et suppriment peu à peu, lentement mais sûrement, bien des monuments précieux, les documents principaux qui établissent les circonstances essentielles du prodige du 25 mai 1608 : enquête, procès-verbal du conseil archiépiscopal, mandement, textes contemporains qui éclaircissent et complètent les textes officiels relatifs au miracle et à sa constatation. Ce sera l'œuvre prochaine qui donnera satisfaction et aux dernières volontés d'un vénérable curé de Faverney, M. l'abbé Clerc, mort en 1894, et en même temps à tous les fidèles et à tous les croyants du miracle.

A défaut de l'enquête originale de 1608, qui a péri avec les archives de l'archevêché de Besançon en 1793, des copies authentiques existent en divers lieux, dont le texte pourrait être minutieusement revisé et établi (1). Faute du mandement original imprimé de 1608, nous donnons à la suite de ces notes son texte reproduit en 1609 dans une plaquette in-8 de 8 pages, imprimée à Paris chez Claude Chappelet (2), ainsi que la traduction qui en fut faite l'année même par « Mathias Leius Arvillarianus, » du pays des Ubiens, dédiée aux archiducs Albert et Isabelle, et

(1) Deux copies de l'enquête, certifiées par le cardinal-archevêque Antoine-Cleriadus de Choiseul en 1760, existent, l'une à la cure de Faverney, l'autre à la bibliothèque de Besançon (ms. 829); une troisième à Paris, à la bibliothèque de l'Arsenal (fonds des manuscrits); enfin divers documents relatifs aux miracles sont déposés aux Archives de la Haute-Saône (H 455).

(2) Cette plaquette, d'une insigne rareté, est conservée au British Museum, à Londres, sous la cote 694 C 33. Imprimés.

imprimée à Cologne en 7 pages in-8, chez Antoine Becker (1).

La gravure a célébré, dès 1609, le miracle dont Jean Boyvin, dès 1627 peut-être (2), mais certainement de 1637 à 1650, fut l'historien convaincu et véridique. J'ai publié en 1894 et 1895 une rarissime petite estampe gravée par le Dijonnais Nicolas Spirinx, contenant la « Représentation au naturel du miracle advenu en leglise de Nostre Dame a Faverney et depuis transporté à Dole en grande devotion (3). »

La bienveillante communication de Mme de Sarcus, de Dole, me permet de vulgariser aujourd'hui, en même temps que la jolie petite estampe de Spirinx, une autre estampe due au burin comtois du Dolois Anatoile Chastel, qui fut graveur de la monnaie de Dole, et qui représente en cinq tableaux disposés dans une sorte de retable le miracle et sa cessation durant la messe du curé de Menoux, à l'élévation du calice; la remise d'une des hosties par l'abbé de Faverney aux délégués de la ville et du parlement de Dole; la grande procession qui rapporte triomphante à Dole, qui la célèbre par des volées de canons, de mousqueterie et de fusées, une des deux hosties miraculeuses. Cette gravure est unique et c'est œuvre de bon patriote de multiplier par des reproductions fidèles (4) ce monument précieux de notre histoire religieuse.

Nous joindrons comme complément aux deux textes du mandement et aux deux images du miracle, deux gravures qui complètent l'ensemble. Et d'abord la vieille estampe du reliquaire de Sainte-Agathe sur lequel était fixée la lu-

---

(1) British Museum, cote 4326 bb, achat du 1er juillet 1861.

(2) V. notre réimpression faite en 1895 du *Récit miraculeux de deux sainctes Hosties, lesquelles ont esté conservées entières au milieu du feu*. Paris, Vymont, 1627 (Dole, Courbe-Rouzet, 1895, in-8).

(3) Cette planche a été déjà reproduite dans nos « Notes archéologiques et épigraphiques sur l'église abbatiale de Faverney, 1894, Vesoul », et dans le « Récit miraculeux » réimprimé en 1895.

(4) V Annexes, n° IV, la description détaillée de cette gravure.

nette d'argent contenant les hosties au moment de l'incendie du 25 mai 1608. On voit sur son pied les armes de l'abbé Gui de Lambrey, qui avait fait confectionner le reliquaire de 1486 à 1520. Cette estampe faite en 1761 sert encore à la confrérie de Faverney : elle en reproduit une plus ancienne éditée chez la veuve de Jean Couché, de Besançon (1), qui doit être sortie du burin d'un des graveurs de la famille des Loisy (2).

Enfin nous y ajouterons, tout naturellement, le portrait de l'archevêque Ferdinand de Rye, sous la responsabilité duquel l'authenticité du miracle de Faverney fut reconnue et proclamée en 1608, pour devenir, par l'autorité du pape, une dévotion particulière à notre grand diocèse. Cette gravure, par sa rareté, ne déparera point ce petit recueil; elle rapprochera pour la première fois l'œuvre et l'artisan, le mandement de 1608 et les traits de l'énergique archevêque, qu'un écrivain de race, le duc d'Aumale, a peint récitant, en 1636, son *Nunc dimittis* sur les remparts de Dole victorieuse, en regardant s'éloigner cette armée de Condé qui n'avait pu vaincre l'héroïque défense des Comtois.

Nos estampes, reproduites avec une parfaite exactitude, le texte fidèle du mandement et sa traduction contemporaine, les quelques notes que nous y joignons dans ce court préambule, apporteront, je l'espère, un contingent utile à la future *Histoire de Faverney* où le miracle du 25 mai, ses circonstances, ses conséquences devront tenir une large place, tout en excitant la piété de ceux qui croient et en éveillant l'intérêt de tous ceux qui aiment la Franche-Comté et ses glorieux souvenirs.

---

(1) Un exemplaire est conservé dans le ms. 94 de la Bibl. publ. de Vesoul, p. 15. (V. notre catalogue, tome VI du Catalogue général des manuscrits des départements, p. 428.)

(2) V. la description et la planche, Annexes, pl. n° II.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DU MIRACLE DE FAVERNEY

(A. — Textes français et latin du mandement archiépiscopal de 1608)

DÉCLARATION

AVTHENTIQVE D'VN

Insigne miracle du Très-sainct et

TRES-AUGUSTE SACREMENT

Aduenu le 25 May de la presente année 1608

en l'Eglise Abbatiale de Nostre Dame de

Fauerney, au Comté de Bourgongne.

Faicte par Monseigneur l'Illustrissime et

Reuerendis. Archeuesque de Besançon

Prince du S. Empire.

A PARIS,

Chez Claude Chappelet, ruë Sainct Iacques,

à la Licorne.

M . DC . VIII

Ferdinand de Longvy, *dict de Rye, par la grace de Dieu et du sainct siège Apostolique, Archeuesque de Besançon, Prince du sainct Empire, etc. A tout le Clergé et peuple de nostre Diocese salut et benediction.*

La diuine Prouidence, qui dispose toutes choses sagement, preuoyant qu'aux derniers siecles plusieurs seducteurs se leueroient, et l'iniquité abonderoit, selon que l'arrogance et la superbe des ennemis de Dieu (dit le Psalmiste) va tousiours en montant, et que l'impieté des modernes heretiques s'eslanceroit, iusqu'au Throsne du fils de Dieu, pour nous vouloir arracher de son siege au Sainct Sacrement de l'Autel, sa reelle presence. Ceste Sagesse diuine a voulu contre la furie de ces Geants modernes, et enfans de la terre, qui ne s'arrestent qu'à leurs sens, et propre iugement, munir son Eglise, qui est la Tour mystique de Dauid, de mille targues, et boucliers ainsi qu'il est dit aux Cantiques. Entre lesquels sont les Miracles et œuvres surnaturelles, que le Tout-puissant a produit pour la defence de la realité du Corps et Sang de Iesus-Christ en la saincte Eucharistie et comme de fraische memoire sur ce subiect, ce grand Dieu en a produit vn sollennel en cestuy nostre Diocese de Besancon, à la veuë d'vn grand nombre de Fideles :

Nous, pendant qu'il estoit encore recent, et auant que la presomption humaine le vint a desguiser, ou supposer en son lieu vne chose pour vne autre, pour nostre charge Pastorale, et pour ne point cacher la gloire des œuures de Dieu, l'auons voulu faire recognoistre, et à ces fins auons incontinent ordonné à nos Procureur general et premier

Aduocat Fiscal, auec le Secretaire de nostre Conseil Archiepiscopal, de se transporter sur le lieu, et informer à plein de tout ce qui s'en seroit passé observant les formalitez en tel cas requises. Ce qu'ayans faict ils nous auroient rapporté leur besoigne et procedure, auec la deposition de cinquante deux tesmoins irreprochables, par lesquels il auroit suffisamment apparu,

Qu'en l'ancienne Eglise Abbatiale de Nostre Dame de Fauerney des quelques annees ont esté concedees Indulgences par le S. Siege Apostolique, à tous ceux qui deuotement la visitent et frequentent ès iours de festes de Pentecoste. A raison de quoy pour y exciter dauantage la deuotion du peuple, le vingt quatriesme May de l'an present mil six cens et huict, veille de ladicte feste de Pentecoste, auroit esté dressé, selon la coustume des annees precedentes, près des treilliz de fer qui separent le Presbyteral du Chœur, vne table de bois en forme d'Autel, parée et reuestuë tant par les costez, que par le derriere de cortines et autres ornemens, et couuerte par le haut du daiz ou poille de la dicte Eglise. Sur laquelle table a vn palme près desditz treilliz auroit esté mis vn Tabernacle orné de draps de soye sur vn petit degré de bois, et dans ledit Tabernacle sur vn marbre sacré couuert d'vn corporal, auroit esté posé vn Reliquaire d'argent pesant plus d'vn marc, au milieu duquel y a vne branche et tuyau de cristal couché de sa longueur et en trauers, dans lequel est un doigt de Sainct Agathe martyre, et sur ledit corps de cristal est enté vn cercle d'argent, comprenant les deux vitres, dans lesquels estoit proposé le Sainct Sacrement en deux hosties, consacrées ledit iour. Ce qu'ayant esté fait, seroit arriué que la nuict du iour de Pentecoste vingt cinquiesme dudit mois de May, le feu se print, et attacha tellement ausdits ornements, et nappes, que non seulement il brusla les cortines et le poille dessus (hormis toutefois la partie d'iceluy, qui couuroit la Saincte Eucha-

ristie) mais aussi le tabernacle, et le degré de bois, sur lequel il estoit posé, et la partie de la table de bois, qui touchoit lesdits treilliz, et soustenoit le tout, mesmes le marbre Sacré, sur lequel reposoit le sainct Sacrement et reliquaire, tomba, et fut trouué rompu en trois pièces, et l'enchasseure d'iceluy bruslee, auec la partie de ladite table, en vn brasier sur le paué. Au milieu duquel feu, et embrasement ledit reliquaire, dans lequel reposoit le sainct Sacrement, auroit esté non seulement conserué sans lesion, mais encore s'estant retiré de sa place d'enuiron un palme en deuers lesdits treilliz de fer, seroit demeuré de la mesme hauteur suspendu en l'air sans aucun soustien. Et bien que lesdits treilliz fussent branslants, et à tout coup rudement agitez pour estre mal retenus, à cause mesmes que la base de bois qui les supporte, et l'vn des poteaux, dans lesquels ils sont enclauez, furent en partie bruslez. Neantmoins ledit reliquaire, et sainct Sacrement nonobstant tout mouuement desdicts treilliz, demeura immobile, suspendu en l'air, tout estant consommé desoubs, sans estre supporté d'aucune chose, que de la vertu diuine. Et fut ledict reliquaire ainsi suspendu par l'espace de trente trois heures, ou enuiron, et en ceste sorte veu de tout le peuple, tant de Fauerney, qui se trouua aussi tost en ladite Eglise, que des lieux circonuoisins qui y accoururent par milliers. Et persista ainsi iusqu'aux dix heures ou enuiron, du matin du Mardy troisiesme feste de ladite Pentecoste, lors qu'vn sieur Curé voisin venu en procession avec son Peuple, sur le bruit espars de ceste nouuelle celebroit la saincte Messe au grand Autel de ladite Eglise, en presence de grand nombre de Personnes deuotement assemblées. Pendant laquelle celebration vn cierge posé auec autres deuant ledit reliquaire, s'esteignit par trois fois sans aucune cause apparente. Et a l'instant de la premiere elevation du S. Sacrement, et a mesure que le dit sieur d'Eglise celebrant la Messe le rabaissoit,

ledit reliquaire descendit de soy mesme doucement, et se posa proprement sur un Missel, couuert d'vn corporal, mis sur vn aix, qu'on auoit adjancé de quelque distance sous iceluy, a l'effect de le receuoir auec plus de reuerence s'il venoit à tomber. Ce qui fut visiblement apperceu de plusieurs, tant Hommes, que Femmes, et enfans. De quoy nous estants veritablement et plainement informez, Ayants en nostre conseil Archiepiscopal exactement pesé le tout, et y appellé bon nombre de Theologiens, Canonistes, et examiné serieusement, et meurement le besoigné de nosdits Procureur General, et Aduocat fiscal, tant en secrette information, que procedure faite par eux en presence de graues et idoines personnes, mesmement Ecclesiastiques. Et ayants recogneu que ce faict surpassoit le cours ordinaire de nature, pour ne celer les merveilles de Dieu, et qui touchent au bien de toute l'Eglise Catholique, et consolation des fideles, vous auons voulu asseurer, et tous autres, de la verité de ce Miracle, afin de considerer deuotement, et prendre garde à ce, que par iceluy nostre Dieu demande de nous en ceste saison, pour son honneur, et gloire. Et a ceste occasion, et pour le debuoir de nostre charge exhortons tous, et vn chascun de l'vn et l'autre sexe de nostre Diocese de benir, et loüer Dieu en toutes ses œuures, particulierement en ceste cy tant miraculeuse et se confirmer dauantage en la Foy et reuerence de ce sainct Sacrement, se rendre dignes des graces et faueurs, qui se communiquent ordinairement a ceux qui le frequentent auec les preparations requises. Recommandans du surplus à tous Prelats, Pasteurs des ames, et autres Ecclesiastiques, tant seculieres que regulieres, de nostre Diocese, d'estre fort vigilants à ce qui concerne le culte et pieté de ce S. Sacrement. Que les Eglises, Autels, Calices, Ciboires, Tabernacles, et autres ornements soient propres et bien seans, comme ce tant haut mystere le requiert. Et quand la necessité sera de le porter aux malades, qu'il

soit faict auec le respect deu à la majesté diuine, et qu'il soit conuenablement suiuy et accompagné. Exhortans encore à cet office les Confreries dressees à l'honneur de ce Saint Sacrement. Sur tout enjoignons quand il sera exposé publiquement sur l'autel, qu'il y aye continuellement quelqu'vn en l'église, tant pour faire prieres, que pour remedier aux accidents qui pourroient suruenir. Priants Dieu de tout nostre cœur qu'il luy plaise tourner ce Miracle à sa plus grande gloire, à la conuersion des heretiques, au bien uniuersel de son Eglise, et deffence de la verité, et particulierement au bien de ce nostre Diocese, au repos, et bon heur de tous les Princes Chrestiens, nommement de leurs Altesses Serenissimes (ès terres et villes desquelles ce tant signalé Miracle est arrivé) à la consolation et edification de tout son peuple, et à l'augmentation de grace, vertu, et deuotion à vn chascun de nous.

Donné à Besançon en nostre conseil Archiepiscopal, le dixiesme Iuillet, l'an de grace Mil Six cens et huict.

Par ordonnance de mondit Seigneur L'illustrissime et Reuerendissime Archeuesque,

B. Cretenet.

(*British Museum*, plaq.-in-8 de 8 pages, haute de 157 mm., large de 100.)

Enarratio

MIRACVLI AD "

MODVM EXIMII . QVOD

CIRCA AVGVSTISSIMVM EVCHA-

RISTIAE SACRAMENTVM ACCIDIT IN

liberi Burgundiae Comitatus oppido Fauernay

anno reparationis humanae millesimo

sexcentesimo octauo.

PRIMO PER

Illustrissimum atque Reuerendissimum Archiepiscopum Bisontinum, S. R. Imperii Principem, Gallico idiomate Vesontioni exhibitum; nunc demum per

MATTHIAM LEIVM ARVILLARIANUM,

VBIUM, *Artium et Philosophiae Doctorem,*

Latinitati donatum :

ET

Serenissimis Archiducum Austriorum, ALBERTI, inquam, et

ISABELLAE CLARAE EVGENIAE, Conjugum, Dominorum suorum Clementissimorum, Celsitatibus

admodum demissè nuncupatum.

COLONIAE AGRIPPINAE

Excudebat ANTONIVS BECKER.

Anno M . DC . IX

FERDIDANDVS DE LONGVY, ALIAS DE RIO APPELLATVS, DEI, ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA ARCHIEPISCOPUS Bisontinus, et S. R. Imperii Princeps, nostræ diœceseos clero salutem et benedictionem.

DIVINAM *providentiam quæ sapienter omnia disponit, haudquaquam latuit, hac ultima mundi ætate quam* plurimos seductores exurrecturos esse, et iniquitatem abundantem fore, superbamque et inimicam Deo arrogantiam singulos passim in dies, secundum Psalmistes vaticinium, futuram maiorem : quinimò iam existentium hæreticorum malignitatem vel ad filii Dei thronum usque conscensuram esse, vt è venerabili Eucharistiæ sacramento verè realem Deitatis præsentiam a nobis extorquerent. Hæc itaque Dei sapientia suam Ecclesiam, quæ mystica Dauidis, vt in canticis dicitur, turris est, sexcentis voluit clypeis præmunire contra furiosam gigantum rabiem, hac nostra ætate existentium : qui è terræ gremio exorti, sensus sui duntaxat et iudicii experimentis confidenter nituntur. His autem imprimis annumeranda sunt ea, quæ omnem vim naturæ exuperantia, et insigni miraculorum nomine censenda opera, ab incompræhensibili, et omnipotente Deo in lucem ædi passim consueuere, ad asserendam corporis eius et sanguinis essentialem in augustissimo Eucharistiæ sacramento præsentiam. Hinc est, quod idem Deus magnus isthac nostra in Archidiœcesi Vesontina ad numerosum Christi fidelium concursum iam nunc recens operatus sit generis eiusdem admodùm illustre miraculum.

Nos igitur recentem illius memoriam sectantes, ne præsumptionis humanæ malignitas nostram anteuertens operam, aliud alius loco subornet, reique veritatem adulteret, imò ne diuinitùs productorum operum gloriosam famam in obscuris tenebrarum latibulis persistere patiamur, sedulò exequi voluimus quod nostri pastoralis officii munus circa huius rei necessitatem à nobis visum fuit exigere.

Ad ministros enim statim nostros, Procuratorem scilicet Generalem, et Primarium Advocatum Fiscalem, vnà cum eo, qui a secretis nobis est Archiepiscopalibus consiliis, eò amandauimus, plenam recens facti miraculi, obseruatis eiusmodi in casu obseruandis necessariò conditionibus, notitiam relaturos. Quos demum suæ ablegationis officio expedite functos, ac debite, ad nos adductis, indubitatam facientibus rei fidem, testibus quinquaginta duobus, exactam negotii intelligentiam attulisse, ne utiquam ire possumus inficias. Aiunt enim omnibus, et singulis, qui in festis Pentecostes supplici diuinam maiestatem animo adeuntes comparent, vetusto in templo, quod habetur Fauernaci, condecoratum titulo Abbatis, et gloriosissimæ virginis Mariæ nomine sacrum, per sanctam sedem Apostolicam olim concessam fuisse delictorum veniam. Quapropter in ipsa prænominati Pentecostes festi vigilia die vigesimo quarto, anni modò existentis millesimi sexcentesimi octaui, iuxta præcedentium temporum consuetudinem, ad maiorem Christi fidelium in animis concitandum feruorem, festi solemnitatem hunc in modum fuisse obitam. Ad ferreos, inquam, aiunt cancellos, qui deputatam clero sedem a vulgi statione separavit, constructam lignis aliquam, altaris in modum, et cortinis, atque aliis id genus undique concinnatam, ornamentis, erectam fuisse tabulam. Qua in tabula collocatum fuerit sacrum quoddam saxum marmoreum, subtilissima instratum sindone, quæ vocari solet corporale, quòd in eam sacra hostia, post sui consecrationem verum Christi factum corpus, seponatur. Huic insuper sacro marmore saxo superimpositum fuisse plus sexdecim uncias ponderans argento fabrefactum Reliquiarium. Est autem reliquiarium sanctorum Christi martyrum reliquias continens receptaculum. In reliquiarii autem umbelico tubilum, siue canalem quendam crystallinum, qui situm obtinens transuersum, virgineæ martyris Sanctæ Agathæ unum aliquem digitorum sibi inclusum

habuerit, conseruatum fuisse. Huic demum crystallino tubilo argenteum insertum incubuisse circulum, gemina utrinque vitrea complectentem obturamenta, in quorum spacio medio sacrosanctum Eucharistiæ sacramentum, verè panis angelorum, fuerit expositum. Euenisse autem, quòd non solùm cortinæ, et velamenta, desuper ei imminendo umbellam inducentia (salua tamen eorum parte illa, quæ sacrosanctum Eucharistiæ sacramentum cooperuerit) verùm etiam lignei illi gradus, quibus vnà cum reliquiario impositum fuerit Sacramentum, feruore æstus conflagrarint. Huc accessisse, quòd ligneæ tabulæ pars illa, quæ suprà dictorum cancellorum ferramenta attigerit, cæteraque omnia sibi superimposita sustinuerit, in incendio penitus sit absumpta. Neque sacrum illud marmoreum saxum, cui cum Reliquiario venerabile Eucharistiæ sacramentum institerit, intelligi debere permansisse illæsum, sed tripartitò ruptum corruisse. Lignea etiam emblemata, omni ex parte huic inducta saxo, vnà cum prædictæ tabulæ residuo super pauimento in prunis simili modo consummatam nacta fuisse corruptionem. Medio tamen illo in incendio sæpe nominatum Reliquiarium, in quo sacrosanctum Eucharistiæ sacramentum fuerit inclusum, haud solùm permansisse inuiolatum, verùm etiam prænominatos illos ferreos versus cancellos vnius plus minus palmæ circiter spacium sese promouisse, et in eadem illa aëris regione suspensum perstitisse. Et quamuis prædicti cancelli ob ligneæ trabis, cui, tanquam suæ basi, inserebantur, cunbustionem, euaserint infirmi, quinimò præualidè ab incendio impetiti, concussi, atque agitati fuerint, prædictum nihilominus vnà cum venerabili Eucharistiæ sacramento Reliquiarium quemlibet impetuosum eorundem cancellorum aspernatum insultum, in aëre suspensum, penitusque immotum permansisse. Consumptis enim subtus omnibus iis, quæ ipsi, excepta virtute diuina, firmamiciis loco esse potuerint, triginta trium plus minus horarum spacio hunc

in modum in aëre pensile moratum fuisse. Vniverso insuper populo, tam urbis incolæ, quàm è locis circumuicinis eò confluenti, aduenæ, ita fuisse visum. In horam denique plus minus decimam matutinam prædictæ Pentecostes tertii festi diei, qui Martis est, ita perseuerauisse. Ita, inquam, in aëre pendulum perseuerauisse, quoad dominus quidam Curio, euulgata rei nouitatis fama commotus, cum suo Christi nomen professo grege, instituta supplicationis pompa, superueniens, in summo templi istius altari magna coram hominum, Dei cultui intendentium, frequentia rem diuinam fecerit. In huius autem Missæ officio unum aliquem ante Reliquiarium simul cum aliis ardentem cereum sine ullo causæ manifestæ indicio tribus iteratis vicibus spontaneam esse passum extinctionem. Ad prioris tandem Sacrosancti Eucharistiæ sacramenti eleuationis momentum, quo prædictus sacrificans Curio sese inclinans ipsum Sacramentum demiserit, prænominatum etiam Reliquiarium sensim se demittens, iustè superimposuisse cuidam Missali (cui libro, quòd arcana Missæ contineat, id nominis inditur) corporali quodam instrato. Missale verò cuidam asseri superpositum Reliquiario cum in finem aliquantulo distantiæ interuallo subditum fuisse, vt si aliquo fortunæ casu concidisset, maiori cum venerationis honore fuerit interceptum. De his igitur omnibus et singulis iuxta rei veritatem percepta nos informatione, Theologorum, Canonistarum, et Iurisconsultorum, sat iusto numero nostrum in Archiepiscopale consilium adhibito, uniuersum rei negotium ad fidei Inquisitoris præsentiam seriò tintinantes expendimus : Priùs tamen tam in priuato, quàm publico idonea pollentium authoritate virorum ecclesiasticorum conuentio Procuratoris nostri Generalis atque Aduocati Fiscalis attenta diligenter industria. Verum enim vero animaduertentes factum eiusmodi ordinarium et consuetum naturæ cursum multis parasangis anteuertere, ne Dei opera, quæ non sine maxima hominum admiratione pa-

trantur, et communem Ecclesiæ Catholicæ, Christique fidelium consolationem concernunt, taciturnitate atque silentio videamur supprimere, vos, omnesque alios, de huius miraculi veritate voluimus facere certiores, ut, quod ob tam insignis miraculi effectum ad gloriosum nominis sui honorem, hoc præcipuè temporis articulo, à nobis Deus exigat, qua pax est animi consideratione examinetur. Quamobrem nostri pastoralis officii munere instigati, omnes, et singulos nostræ diœceseos vtriusque sexus adhortamur, ut Deum in omnibus eius operibus, præsertim isthoc in tam miraculoso, benedicentes collaudent : inque fide, et veneratione, quæ huic tam eximiè augusto debetur Sacramento, magis, magisque corroborentur, gratiosis sese beneficiis, quæ illud debitè frequentantibus conferuntur, condignos reddentes. Prælatis insuper, animarumque curam gerentibus, et aliis, tam sine certis canonum legibus, quàm ordine præscriptas ad regularum normas vitæ rationem exigentibus, sub ecclesiastica potestate nostra in Archidiœcesi constitutis viris præcipimus, ut erga huius tam augusti Sacramenti cultum diligentiam adhibentes, templa, altaria, calices, ciboria, tabernacula, atque alia id genus ornamenta, huius tam venerabilis Sacramenti mysterio decenter coaptent. Vt insuper congruo Diuinæ Maiestati ministerio, competentique hominum comitatu deferatur, vbi ad agros deferendum dictitauerit necessitas. Eadem commendamus fraternitatum (ut vocant) collegiis, in huius Sacramenti honorem institutis, super omnia requirentes continuatam alicuius custodem præsentiam, tum vt precibus vacet, tum etiam ut insolentes fortunæ casus, si qui acciderint moderetur, et corrigat. Ex intimo denique cordis penetrali profusis oramus Deum precibus, ut hoc miraculum ter maximum sui in honorem, hæreticorum conuersionem, publicum Ecclesiæ suæ emolumentum, tutatricem veritatis defensionem, præcipuè autem huius nostræ diocesis vsum et utilitatem, omnium

denique professionis Christianæ cultui deditorum Principum, Serenissimarum præsertim Celsitudinum (in quarum ditionis loco tam illustre isthoc miraculum contigit) tranquillam felicitatem, universi eius populi consolatoriam in maius et melius ædificationem, virtutis incrementum et gratiæ, Zelotypum denique erga diuinos cultus uniuscuiusque nostri desiderium, benignus conuertat.

Datum Vesontioni nostro in Archiepiscopali consilio, decimo Iulii, anno gratiæ millesimo sexcentesimo octavo.

Ad mandatum prædicti Illustrissimi, et Reuerendissimi Archiepiscopi. [B. Cretenet.]

Vidimus originales litteras Bisuntii editas, ex quibus præsentes fideliter e lingua Gallica iuxta tenorem et verba sunt translatæ, vt nobis per fidedignos, quibus rei diligens examen commisimus, constat. Ideo ad Dei omnipotentis laudem, et fidei Catholicæ incrementum concedimus licentiam, vt imprimantur.

Frater Gisbertvs Spechtivs,
Prior Praedicatorum et inquisitor.

(*British Museum*, plaq. in-8 de 7 pages, haute de 184 mm., large de 142 mm.).

(B. — Gravures contemporaines du miracle)

Planche I. — *Portrait de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon* (1587-1636).

Estampe haute d'environ 20 centimètres, large de 14, gravée sur cuivre, représentant dans un ovale entouré d'un cadre le buste barbu, cheveux courts, d'un prélat revêtu d'un camail à un rang de boutons. Autour, cette légende : ✠ FERDINANDVS DE LONGVI DICTVS DE RYE D. G. ARCHIEP. BISVNT. S. ROM. IMP. PRINC. Aux quatre coins, une branche de laurier avec quatre écus ainsi disposés : *Rye* (une aigle éployée); *Longui* (une bande); *La Baume* (une bande

Planche I

FERDINAND DE RYE, ARCHEVÊQUE DE BESANÇON, (1587-1636)

UNIV. OF MICH.

UNIV. OF MICH.

Planche II

SCÈNES DU MIRACLE ET PROCESSION EMPORTANT A DOLE UNE DES HOSTIES, 1609
(Gravure du dijonnais Nicolas SPIRINX)

vivrée); *Neufchastel* (écartelé d'une bande et d'une aigle éployée). Au bas, l'écu archiépiscopal sommé du chapeau avec lacs à cinq glands, écartelé *Longvy* et *Rye*. A gauche, deux écus : *Saulx* (un lion) et *Longui* (une bande); à droite, deux écus : *Vergy* (trois roses) et *Baufremont* (vairé), écartelé de *Vergy*, à trois annelets en cœur (Courtenay). (Gravure exécutée vers 1620.)

(*Archives du château de Ray*, chez M. le duc de Marmier.)

PLANCHE II. — *Miracle de Faverney et transfert d'une Hostie à Dole, en 1609.*

(Gravure du Dijonnais Nicolas Spirinx.)

La Bibliothèque nationale (1) possède une rarissime estampe datée de 1609, qui représente le miracle de la sainte Hostie de Faverney et la translation d'une des hosties préservées des flammes à Dole, capitale de la Franche-Comté. Cette gravure sur cuivre, haute d'environ 18 centimètres, large de 13, porte en haut, en guise de titre, ces mots : REPRÉSENTATION DE LA S^TE HOSTIE DE DOLE. Au centre, se déroulent les diverses phases du miracle : d'abord, au milieu de la grande nef de l'église abbatiale, contre la grille du chœur, le reliquaire-ostensoir de sainte Agathe, au milieu des flammes, tandis que, sur l'autel incandescent, apparaissent deux chandeliers, un marbre croiseté, enfin, la bulle d'indulgences pontificale avec son sceau pendant. Au-dessus ces lignes : *Représentation Au naturel du miracle advenu en l'église de nostre dame à Faverney et depuis transporté à Dole en grande dévotion.* Le tableau de droite montre l'ostensoir, suspendu miraculeusement devant la grille, au-dessus de l'autel où brûle un flambeau auprès d'un coussin sur lequel repose un missel fermé. Aux côtés de l'autel, deux religieux bénédictins, debout, tien-

(1) *Topographie de la France*, dép. de la Haute-Saône. B. N., cabinet des estampes (*N. Spirin fecit 1609*).

nent un cordon tendu qu'ils font passer autour de l'ostensoir pour démontrer qu'il n'a aucun appui; on lit, au bas: *isi se demonstre comme deux moine avec ung fillet ont apprové du miracle.* A gauche, symétriquement, troisième vue de l'église avec même décor; mais, en plus, on entrevoit au maître-autel un prêtre célébrant la messe et arrivant au moment de la consécration; en même temps, l'ostensoir, posé de biais, descend et vient se placer sur le missel disposé pour le recevoir. Au-dessous, cette légende: *isi se représente comme le curé de Menout sélébrant la messe le précieux sacrement desandit par sa toute puissance.*

A la partie supérieure de l'estampe que dominent, au milieu, la flèche du clocher de Faverney, à gauche, les armoiries du comté de Bourgogne, encadrées de laurier, à droite, l'écusson municipal de Dole, également lauré, une procession précède ou suit, flambeaux allumés, le dais, sous lequel un prêtre tient la sainte Hostie qu'on rapporte à Dole; dans le lointain, on aperçoit le clocher de cette ville, ses remparts et ses tours, et, plus loin, sur la montagne, le sanctuaire célèbre de Mont-Roland.

A la partie inférieure, sur un carrelage, sont agenouillés, vénérant respectueusement le miracle et la sainte Hostie, onze personnages : prêtres, gentilshommes, hommes et femmes de toute condition, les mains jointes ou ouvertes dans l'attitude de la prière et de l'admiration.

Le quatrain suivant résume le sentiment universel; on lit plus bas le nom du graveur et la date de la gravure :

Soubz la protection de ce pain admirable
Dole ne crain plus rien, tu es en seureté
Tant que la grande Troye au front de sa cité
A eust le palladion elle fut imprenable.

N., Spirin fecit 1609.

UNIV. OF MICH.

Planche III

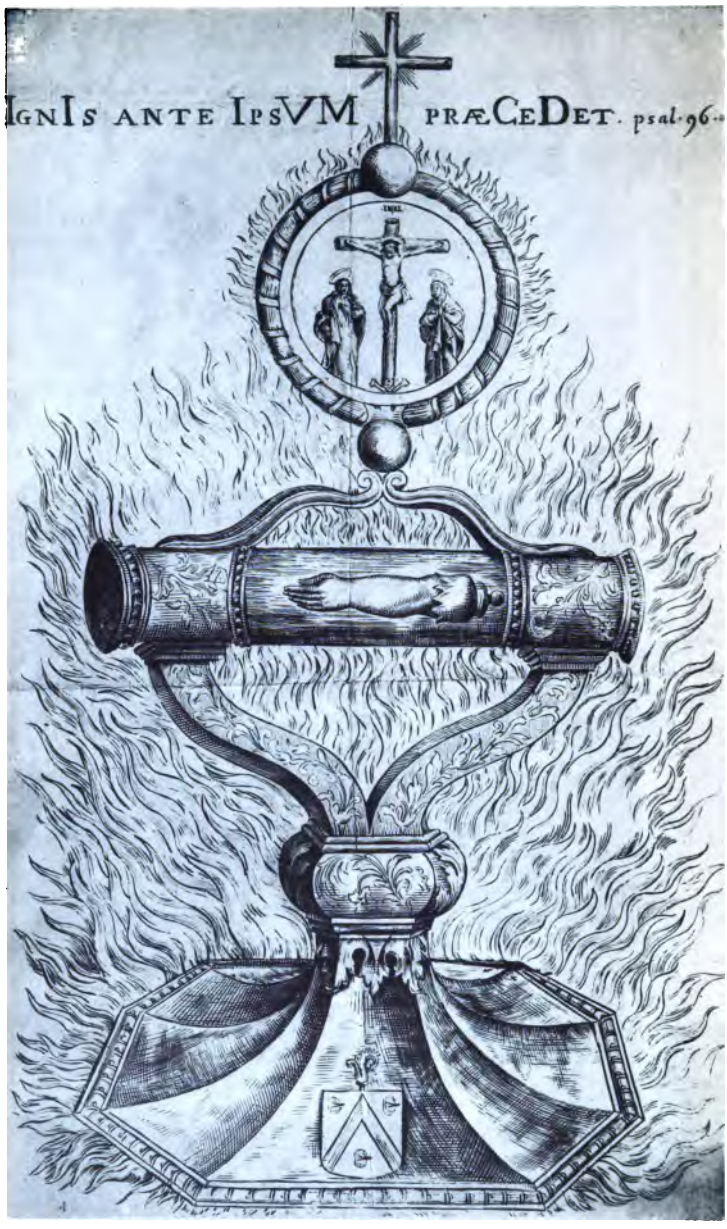

RELIQUAIRE-OSTENSOIR DU MIRACLE, DONNÉ PAR GUI DE LAMBREY. (1486-1520)

PLANCHE III. — *Reliquaire de sainte Agathe servant d'ostensoir lors du Miracle de Faverney.*

Estampe haute d'environ 30 centimètres sur 19, gravée sur cuivre, représentant le reliquaire-ostensoir de sainte Agathe, surmonté d'une lunette contenant les deux hosties du miracle, avec les armoiries de l'abbé Gui de Lambrey sur le pied. Aux côtés du reliquaire, représenté au milieu des flammes, ces deux textes de l'Ancien Testament :

RVBVS ARDENS INCOMBVSTVS (EXOD., 3).
IGNIS ANTE IPSVM PRÆCEDET (PSAL. 96).

Au-dessus, ce titre : LA VRAYE FIGVRE DV CIBOIRE OV REPOSOIENT LES DEVX HOSTIES SACREES LESQVELLES MIRACVLEVSEMENT FVRENT CONSERVEES AV MILIEV DV FEV, EN L'EGLISE ABBATIALLE DE NOSTRE DAME DE FAVERNEY ORDRE DE SAINT BENOIST L'AN DE GRACE MIL SIX CENT HVICT. (Gravure exécutée vers 1660.)

(*Bibl. nat.* (Cabinet des estampes), Topographie de la France, Haute-Saône (Faverney).

Notre planche II est la reproduction, non pas de la gravure primitive, dont un exemplaire est consacré à la Bibliothèque nationale (*Estampes*), mais du cuivre renouvelé en 1761 qui sert encore d'image à la Confrérie du Saint-Sacrement de Faverney, et qui mesure 272 mm. sur 163. Cette reproduction ne diffère que par l'absence des textes et légendes, et par de très minimes détails de burin, de la planche primitive gravée vers 1660.

PLANCHE IV. — *Scènes du miracle de Faverney, remise de l'Hostie aux Dolois. Procession de 1609.*

(Gravure de l'orfèvre salinois Anatoile Chastel.)

Gravure sur cuivre à compartiments, haute de 340 millimètres, large de 260.

Premier étage. Cet étage, plus étroit que les compartiments inférieurs, est placé sur une sorte de soubassement à multiples moulures : cordons, feuilles d'acanthe, filets, modillons, baguettes perlées, sur lequel se détache en lettres capitales le titre de la scène unique représentée dans cette partie de la gravure. Il se présente sous l'aspect d'un rectangle enfermé entre deux colonnes, surmonté d'un fronton semi-circulaire, accosté de deux volutes avec feuillages et fruits sertissant chacune un écusson ovale : à gauche, *Bourgogne-Comté*, à droite, *ville de Dole.* Dans le fronton, l'écu de la maison d'Espagne avec ses multiples quartiers, accosté des bustes de saint Pierre et saint Paul avec les clés et l'épée. Sous le tableau représentant la remise d'une des saintes hosties, effectuée dans l'église abbatiale de Faverney, par l'abbé Doresmieux, à la personne du doyen du chapitre de Dole, de deux chevaliers d'honneur au parlement, du maire de Dole et autres délégués, ces mots : . LE . S^T . SACREMENT . DONNÉ . A . M^S . DE . DOLE .

Second étage (en descendant). Trois compartiments parallèles.

Le premier à gauche. Devant la grille du chœur de Faverney, un autel provisoire est en flammes, tandis qu'au milieu des débris de l'incendie le reliquaire-monstrance de sainte Agathe, contenant deux hosties, reste suspendu sans appui. Quelques paysans ou religieux sont témoins du prodige.

Au bas : LE S^T SACREMENT . ESLEVER . EN . LAIR PENDANT QVE . LAVTEL DE FAVERNEY . BRVSLOIT.

Compartiment central. Un ecclésiastique (le curé de Menoux) célèbre la messe au maître-autel de l'abbaye, et en est arrivé au moment de l'élévation. Quelques assistants sont agenouillés à ses côtés.

Au bas : COMME . DVRANT LA . S^E . MESSE.

Compartiment de droite. En présence de nombreux as-

UNIV. OF MICH.

sistants, capucins, bénédictins, laïques, au moment de l'élévation, le reliquaire-monstrance descend de lui-même se placer sur un corporal disposé pour le recevoir.

Au bas : IL DESCENT . SVR . LE . MISSEL . COVVERT . DVN . *corporal.*

Troisième et dernier étage (en descendant) :

Vue cavalière du territoire de Dole à Brevans, où se déroule la procession venant de Faverney et apportant la sainte Hostie. A gauche, Dole et ses monuments, avec force fusées et décharges d'artillerie; au fond, Mont-Roland; à droite, Brevans, Rochefort et Gy; sur le premier plan, la rivière du Doubs.

Légende : DECLARATION . DE . LENTREE . DV . TRES SAINCT . ET . AVGVSTE SACREMENT . A . DOLE . LE . 22 . IOVR . DE . DECEMBRE . 1608.

A *Les Conferons et Torches.* B *Les Croix Des Vilages.* C *Les fille revestves de Blanc.* D *Les Escoliers Aveque . la . Musique.* E *la litière Aveque les fallot et Condutheur.* F *Les Confrere de la Croy.* G *Les Peres Capucins.* H *Les Cordeliers Aveque Reliques.* I *La Paroise Reuestue Aveque les Relique et Conduite de Aallebardies.* K *18 Page.* L *le sainct Hostie pourte Par Mr lAbe Aveque les 4 Notable Que Portes le poelle 4 Baron Aveque Ençans et Odoriferantes.* M *4 Huyssiers De la Cour.* N *La Cour soveraine.* O *l'université et la Chanbre Des Comptes.* P *les sergents.* Q *le lieutenant du Ballif et Messieurs les Magistras.* R *les aduocats.* S *les Bourgeois et Abitants et grande quantité de peuple.* T *les femmes Tous aveque flambeaux.* V *Fauernez Gy Rochefor la Cauallerie. la Coche les pietons, la litière ou estoit le St Sacremant et falloit la Cauallerie Breuan* V *ou reposa la Ste Hostie a la maison de noble Dosse et Barillet maistre a la Cha des Ct.*

Chatel. fe. et ex. et inv. cum pri Curie Dolæ.

(Gravure appartenant à Mme de Sarcus, née de Mayrot, à Dole.)

LES DERNIERS JOURS

DU

CHATEAU DE PESMES

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Gaston DE BEAUSÉJOUR

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 31 janvier 1901)

MESSIEURS,

Le membre nouveau de l'Académie qui a le périlleux honneur d'élever pour la première fois la voix dans cette enceinte a aussi le devoir agréable d'adresser à ses collègues l'hommage public de sa gratitude. Toutefois, en mesurant à de trop faibles titres l'honneur qui m'est accordé, je trouverais ma tâche bien délicate, si je n'avais compris qu'en me conférant une distinction dont j'apprécie toute la valeur, l'Académie n'avait voulu moins récompenser le succès obtenu qu'encourager en ma personne ceux qui parfois se livrent à de patientes mais trop souvent ingrates recherches sur l'histoire de la province. Aussi, en vertu de cette bienveillance antérieure, puis-je me croire fondé à espérer une nouvelle marque d'indulgence. Le sujet même que je vais traiter me fait un devoir de la réclamer par avance, car si le récit que je vais essayer de

retracer devant vous se mêle par certains côtés à l'histoire de Franche-Comté, par d'autres il ne se rattache qu'à de simples épisodes d'une histoire locale.

J'emprunte ce récit aux temps troublés de la fin du XVIIIe siècle. Les faits, semble-t-il, se sont passés hier, tant l'empreinte qu'ils ont laissée est encore puissante, et peut-être sommes-nous encore trop près des événements pour les juger avec une sereine et complète impartialité. Mais, qu'on ne l'oublie pas, le temps infatigable exerce sans répit son œuvre de destruction et d'oubli. Chaque jour davantage les documents se dispersent, les traditions s'altèrent, et, si l'on n'y prend garde, au milieu d'une génération qui n'a plus le loisir de regarder le passé, on aura bientôt autant de peine à réunir les matériaux de l'histoire de ce temps voisin de nous que de celle de la guerre de Dix ans ou de la conquête de Louis XIV.

I.

Le touriste qui descend la gracieuse vallée de l'Ognon dans la partie où elle s'élargit pour bientôt permettre aux eaux de cette rivière de se mêler à celles de la Saône, salue d'abord de ses respects émus l'antique abbaye d'Acey, occupée à restaurer sa vieille église cistercienne; puis, continuant sa route, après avoir jeté, en passant, ses regards sur de riches et pittoresques villages, sur la tour à demi ruinée de Balançon et l'élégant château de Montrambert, il se trouve rapidement au pied de hautes murailles plantées sur un escarpement qui se relève brusquement de la vallée.

Ces murailles, plus ou moins mêlées aux constructions qui y sont attenantes et qui se relient incomplètement les unes aux autres, accusent une ancienne forteresse. Elles cachent derrière elles, comme derrière un rideau protecteur, uue certaine agglomération de maisons qui,

bâties en amphithéâtre, descendent par une pente douce jusque dans la plaine. L'ensemble de ces habitations forme la petite ville de Pesmes, à laquelle sa situation sur l'Ognon, entre Gray et Dole, et sur la grande route de Dijon au Rhin par Vesoul, a donné de tout temps une certaine importance. Quant aux murailles qui la cachent et la protègent du côté de la vallée, c'est ce qui reste de l'enceinte du château du lieu.

Notre dessein n'est pas de remonter à travers les âges et de reconstituer le manoir des sires de Pesmes, tel qu'il se présenta aux diverses époques de sa durée, mais les épisodes que nous devons raconter se référant aux dernières années du XVIIIe siècle, et les plans et inventaires du temps en ayant conservé la physionomie générale, nous nous laissons aller à en donner une vue d'ensemble à cette époque.

Ce serait en vain qu'on y eût cherché alors les tours et le donjon qui l'avaient flanqué au début, les fossés profonds qui l'avaient protégé, les mâchicoulis et les créneaux d'où les hommes d'armes des sires de Pesmes avaient tenu en échec les grandes compagnies du XIVe siècle, les soldats de Louis XI et de Henri IV. Là, comme ailleurs, le temps avait fait son œuvre. Les générations qui s'y étaient succédé avaient tour à tour sacrifié aux nécessités ou aux goûts de leur époque, et quand le canon de Louis XIV, en ouvrant une large brèche aux murailles de la forteresse, en eut bien fait voir l'inutilité, les soucis de l'élégance et du confort firent de l'ancien château une résidence de luxe et d'agrément.

Vu du côté de la ville, le seul endroit accessible, le château se présentait ainsi : une large grille, flanquée elle-même de deux pavillons, donnait accès à une vaste cour en fer à cheval, plantée d'arbres, fermée sur la droite par des bâtiments affectés aux communs du château, aux écuries et aux remises, au-dessus desquelles se trouvait la

salle de spectacle. Un escalier monumental à double rampe semi-circulaire se développait au fond de cette cour d'honneur et se terminait par un large perron sur lequel s'ouvrait directement le grand vestibule du château. Le château lui-même affectait la forme d'un rectangle allongé dont les deux extrémités, restes de l'ancien manoir, plus ou moins bien reliées à la partie centrale, paraissaient n'être que des constructions détachées. L'une d'elles, celle de droite, renfermait la prison ; celle de gauche renfermait la chapelle. Quant à la partie centrale, qu'on appelait *le grand pavillon*, un large vestibule donnant sur l'escalier d'honneur dégageait les pièces du rez-de-chaussée. Celles-ci comprenaient les grand et petit salons, salle à manger, salles de billard et autres salles communes. A l'étage étaient distribuées les chambres à coucher des maitres et des hôtes. Dans la plupart d'entre elles les inventaires du temps signalent tantôt des tapisseries de haute lice, tantôt de riches boiseries, tantôt des meubles élégants et des tableaux précieux, tantôt des cheminées à l'antique portées par des cariatides. Enfin tout cet ensemble était ajouré au midi et à l'est par de larges fenêtres d'où la vue s'étendait sur un tableau pittoresque qui était la ville basse, la rivière et la plaine, et qui avait pour derniers horizons la forêt de la Serre, la chaine du mont Jura et, par les jours clairs, le profil neigeux du Mont-Blanc. L'escarpement à pic du côté sud-est limitait nécessairement le développement du château; mais du côté nord-est et, vers l'emplacement des anciens fossés, d'élégants jardins et parterres avaient été créés et aménagés suivant la mode du jour.

Comme on le voit, les architectes du temps, prenant alors leurs modèles sur les châteaux princiers de Louis XIV et de Louis XV, avaient rivalisé de talent et de goût avec les possesseurs de ce château, si bien que la distribution des appartements, l'ameublement des pièces, faisaient de

cette demeure seigneuriale l'une des plus confortables et des plus élégantes de la province.

II.

C'était là que, dans les dernières années du XVIIIe siècle, résidait fréquemment, entouré de sa famille et de nombreux serviteurs, Claude-Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré. Il était devenu lui-même seigneur de Pesmes par son mariage avec Diane-Gabrielle de la Baume-Montrevel (1), héritière d'une maison qui avait possédé pendant trois siècles la baronnie de Pesmes, et depuis ce mariage il se faisait appeler le *marquis de Choiseul-la Baume*. Il était alors en fin de carrière, affectionnait cette terre de Pesmes et caressait le désir d'y terminer ses jours. Ce repos dont il jouissait était pour lui bien mérité. Il avait fait ses premières campagnes dès l'âge de treize ans comme

---

(1) Claude-Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré, né à Nancy le 5 octobre 1733, était fils de Charles-Marie, marquis de Choiseul-Beaupré, maréchal de camp, lieutenant général au gouvernement de Champagne, et d'Anne-Marie de Bassompierre. Il avait épousé au château d'Haroué en Lorraine, le 1er septembre 1755, Diane-Gabrielle de la Baume-Montrevel.

Diane-Gabrielle de la Baume-Montrevel était fille de Charles-Ferdinand-François de la Baume-Montrevel, marquis de Saint-Martin, seigneur de Pesmes et de Rougemont, colonel au régiment de Rouergue et mestre de camp de cavalerie, et d'Élisabeth-Charlotte de Beauvau-Craon, née à Besançon le 13 mars 1729. Avant son mariage, elle se fit admettre comme chanoinesse à la célèbre abbaye de Remiremont. Cette dame avait un frère et une sœur aînée. Son père étant mort en 1736, Esprit-Melchior de la Baume, frère de Diane-Gabrielle, hérita des terres de Saint-Martin, de Pesmes et de Rougemont; mais ce jeune homme mourut à Paris, en juillet 1754, à l'âge de vingt et un ans, et légua à sa sœur aînée Jeanne-Marguerite son marquisat de Saint-Martin en Bresse, et à sa sœur cadette Diane-Gabrielle ses seigneuries de Pesmes et de Rougemont. Le testament, daté du 19 avril 1753, portait que cette donation serait frappée de caducité à l'égard de celle de ses sœurs qui négligerait de se marier dans la haute noblesse. — *Archives de la Haute-Saône*, B. 2657.

cornette au régiment de cavalerie de Larochefoucauld. A vingt-deux ans, en 1755, il était déjà mestre de camp de cavalerie. En 1757, il avait fait campagne en Allemagne et dans la même année avait assisté à la prise de Cassel et de la Hesse. En 1758, il avait pris part à la bataille de Lutzelberg ; en 1759, à celle de Minden ; en 1760, à celles de Corback et de Varborg, ainsi qu'à celle de Clostercamp, où le chevalier d'Assas périt victime de son immortel dévouement ; enfin, en 1763, à celles de Fillinghausen et de Johannisberg, auxquelles il prit part avec le grade de maréchal de camp, et après lesquelles il reçut, comme récompense de ses services, comme dédommagement de ses blessures et comme couronnement de carrière, le titre d'inspecteur général de cavalerie, puis celui de lieutenant général.

Il recueillit également d'autres honneurs justement mérités dans les fonctions de lieutenant général au gouvernement de Champagne, de gouverneur de Verdun et de commandant en chef en Lorraine (1), qui lui furent encore dévolues à des époques diverses.

Si de flatteuses relations de famille le rattachaient à la haute noblesse de France, comme était sa parenté avec le duc de Choiseul, le célèbre ministre (2), avec le duc de

---

(1) Le marquis de Choiseul-la Baume fut blessé à Minden et à Friedberg. Il avait été nommé maréchal de camp le 25 juillet 1762, inspecteur général le 8 juin 1764, lieutenant général le 5 décembre 1781, lieutenant général au gouvernement de Champagne et de Brie, « en survivance de son père, » le 18 juillet 1755, gouverneur de Verdun le 17 juin 1770. Il fut nommé commandant en second en Lorraine le 24 octobre 1779. L'*État militaire* de 1789, p. 21, l'indique comme commandant en chef en Lorraine. Son crédit ne put toutefois lui faire obtenir la lieutenance générale de Franche-Comté qu'il sollicita vainement à la vacance du duc de Lorges. — Cf. Archives du ministère de la guerre, *Dossiers Choiseul*.

(2) Étienne-François, marquis de Choiseul, fils de François-Joseph de Choiseul, marquis de Stainville et baron de Beaupré, et de Françoise-Louise de Bassompierre, né en 1719, mort en 1785, successivement ministre de la guerre, des affaires étrangères et de la marine. Il fut

Gramont [1], avec le marquis du Châtelet [2], d'autres le liaient en Franche-Comté avec tout ce que la province comptait de plus distingué. Il était le propre neveu du cardinal de Choiseul [3], qui occupait alors le siège archiépis-

---

l'auteur du fameux *Pacte de famille*. Il avait épousé la fille d'un riche financier, Louise-Honorine Crozat du Chatel, sœur de la duchesse de Gontaut, dont il n'eut pas d'enfants. Cette dame, dont le noble caractère était universellement apprécié, s'appliqua, à la mort de son mari, à payer les dettes laissées par le duc. Elle resta à Paris pendant la Révolution, échappa aux jacobins et à la guillotine et fut la providence de sa nièce, la duchesse de Choiseul-Stainville, et de ses enfants.

Le marquis de Choiseul-la Baume était cousin éloigné du ministre par les Choiseul, mais il lui était parent à un degré beaucoup plus rapproché par sa mère, Mlle de Bassompierre.

(1) Antoine-Antonin, duc de Gramont, souverain de Bidache, comte de Guiche, pair de France, gouverneur de Navarre, né en 1722. Il était veuf en premières noces de Marie-Louise-Victorine de Gramont, sa cousine germaine. Il devint parent du marquis de Choiseul-la Baume en épousant, le 16 août 1759, Béatrix de Choiseul, sœur du ministre de Louis XV. Les *Mémoires* du temps ne font pas un portrait brillant de ce duc de Gramont qu'on représente comme sans esprit, abandonné de tout le monde et menant une vie crapuleuse, malgré son nom et ses grandes richesses. — Cf. *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la Révolution*, par J.-N. Dufort de Cheverny, t. I, p. 245.

(2) Florent-Louis-Marie, marquis du Châtelet d'Haraucourt, né en 1727, marié à Diane-Adélaïde de Rochechouart, créé duc en 1777. Il périt sur l'échafaud le 13 décembre 1793. Il était, au moment de la Révolution, colonel des gardes-françaises. C'était le fils de la fameuse marquise du Châtelet et, disait-on, de Voltaire.

(3) Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré, grand archidiacre et vicaire général de Mende en 1733, aumônier du roi de Pologne en 1736, primat de Lorraine en 1742, fut nommé par le roi à l'archevêché de Besançon le 24 novembre 1754. Il reçut en 1761 le chapeau de cardinal. Il mourut criblé de dettes. Sa mort arriva au château de Gy, le 7 janvier 1774. Par son testament du 23 novembre 1762 il avait institué le marquis de Choiseul-la Baume pour son légataire universel. Ce dernier n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire. Le cardinal de Choiseul a laissé le souvenir d'un prélat fastueux et d'un administrateur médiocre. — Cf. *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, t. XIII, p. 387; l'abbé Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, p. 416-422; Archives du Doubs, *Testaments*, t. XLVI, fol. 9 et suiv.

copal de Besançon. Nos grandes familles en vue étaient ses alliées. Sa fortune et son crédit allaient de pair avec sa naissance. De nombreuses seigneuries dans les environs de Pesmes formaient un marquisat dont il était le titulaire (1), enfin toutes les justices de l'ancienne baronnie de Pesmes avaient été réunies en faveur de Mme de Choiseul et de ses héritiers en un bailliage particulier, qui avait Pesmes pour centre et qui portait le nom de *marquisat de la Baume-Montrevel*. Outre la dot considérable que lui avait apportée sa femme, il avait recueilli en 1761 la succession du dernier des la Baume-Saint-Amour (2), mort dans son château de Champtonnay, et par là, les grands biens que ce dernier détenait lui-même des maisons d'Oiselay et de

(1) Par lettres données à Compiègne en juillet 1755, Louis XV avait érigé en faveur de Diane-Gabrielle de la Baume-Montrevel et de ses enfants la baronnie de Pesmes en marquisat. Ce marquisat comprenait la ville de Pesmes et les villages de Broye, Aubigney, Sauvigney, Vadans, Chaumercenne, la Résie-Saint-Martin, Bard, Champagnolot, Mutigney et Chassey, leurs circonstances et dépendances. Le revenu desdites terres et seigneuries est estimé dans ces lettres à 40,000 livres de rente. — Archives du Doubs, *Fonds Choiseul*.

(2) Jacques-Philippe de la Baume, dernier comte de Saint-Amour, mort dans son château de Champtonnay, près de Gray, le 26 novembre 1761. Par son testament daté du château de Saint-Amour du 25 février 1757, il institua le marquis de Choiseul-la Baume pour son héritier universel. Nous trouvons les causes de cette préférence exposées dans un factum de l'année 1770 : « Comme le comte de Saint-Amour n'avait point d'enfants de son mariage avec Marie-Laurence de Gaillard, sa volonté fut toujours de choisir son héritier dans la maison de la Baume-Montrevel, établie en Franche-Comté, avec laquelle il vécut dans l'amitié la plus intime. La mort prématurée du marquis de la Baume-Montrevel, l'unique espérance de cette maison, lui fut sensible jusqu'aux larmes; sa tendresse pour lui se porta tout entière sur les dames ses sœurs, chargées par son testament de substitutions à charge de relever son nom et ses armes. Consulté sur le mariage de l'une d'elles, dame de Pesmes, avec le marquis de Choiseul, il y applaudit avec joie et ne contribua pas peu à leur union. Bientôt après, il trouva dans la douceur du caractère de ces nouveaux époux et dans les fruits de leur mariage des objets dignes de toute son amitié et ne cessa de leur en donner des témoignages éclatants qu'il a réalisés dans sa dernière disposition. » — Archives du Doubs, *Collection des factums*.

Grandvelle (1). En 1774, il héritait pour une bonne part de la fortune laissée par le cardinal de Choiseul; et enfin, en 1775, s'ouvrait à son profit une succession qu'il ne devait recueillir qu'en 1791, celle des biens immenses de la famille de Poitiers, réunis sur la tête de la maréchale de Durfort de Lorges, née Élisabeth-Philippine de Poitiers (2).

III.

Dès que les maîtres du château arrivaient à Pesmes, les seigneurs des environs leur rendaient visite et leur faisaient fête, et dans ces réunions s'empressaient non seulement les grands seigneurs de la province, ou même de la cour, mais encore les familles plus modestes qui s'étaient groupées dans la petite ville et qui étaient fières et heureuses d'approcher des seigneurs comme le marquis de Choiseul, qui pouvaient leur parler du roi, des armées et des grandes affaires du pays. Pesmes, en effet, renfermait

---

(1) Voir pour le détail et la transmission de ces biens : *Quelques documents inédits relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Grandvelle*, par Eugène de Beauséjour. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône*, année 1899.

(2) Cette succession donna lieu à un très long procès entre Mmes de Choiseul et de Ligniville nièces à la mode de Bretagne de la maréchale de Lorges, d'une part, et les Durfort de Lorges, d'autre part. Le motif du procès a été exposé dans un livre récent, A. Estignard, *le Parlement de Franche-Comté*, t. II, p. 208 à 211. Le procès dura dix-sept ans. Le Parlement, par arrêt de mai 1787, donna gain de cause aux Durfort de Lorges. Mais en 1791, la Cour de Paris statua dans un sens opposé et les marquises de Choiseul et de Ligniville entrèrent en possession des biens immenses des Poitiers. La marquise de Choiseul-la Baume recueillit les terres voisines de Pesmes, celles de Montrambert, Thervay, Balançon, Ougney et Vadans-lez-Dole; la marquise de Ligniville eut les biens plus éloignés, comme Châteauvieux, près Vuillafans. — Archives du Doubs, E 1408; Arch. nat., Q 1, n° 994, et W 358, 4e partie. *Interrogatoire d'Antoine Dutailly*, du 13 ventôse 1794.

une petite noblesse, si nombreuse que, lorsqu'on parlait de Pesmes, on disait volontiers *Pesmes-les-Nobles* (1).

A ces fêtes étaient aussi invités parfois les jeunes officiers des garnisons voisines. Parmi ceux qui assistèrent ainsi aux bals donnés au château de Pesmes, il en est un que nous devons signaler en passant, bien que rien alors ne le désignât à l'attention du public. C'était un jeune sous-lieutenant d'artillerie de la garnison d'Auxonne, destiné à faire grand bruit dans le monde, car il se nommait Napoléon Bonaparte (2).

Le marquis de Choiseul, esprit libéral et cultivé, simple dans ses manières, accueillait les uns et les autres avec une affabilité qui les mettait tous à l'aise. La marquise, bien que très bonne, était plus froide et en imposait davantage à ses visiteurs. Elle était d'humeur quelque peu jalouse et railleuse et elle avait surtout l'ironie facile pour ceux dont les femmes avaient la réputation ou l'apparence d'être trop aimables envers son mari.

Les pauvres gagnaient surtout à la venue des seigneurs, car à leur arrivée une demi-douzaine de tailleurs et de couturières étaient mandés pour habiller à neuf les indigents et les enfants des familles nécessiteuses. Celles-ci recevaient également des vivres et des aumônes.

Le ciel avait favorisé l'union du marquis de Choiseul et de Mlle de la Baume par la naissance d'un premier fils, qui ne vécut que quelques mois (3) ; bientôt il leur en envoya un second (4), qui grandit, il est vrai, loin de Pesmes, sous

(1) On disait dans la région : *Pesmes-les-Nobles, Gy-les-Riches, Marnay-les-Gueux.*

(2) Ce détail nous a été donné par M. l'abbé de Jallerange, chanoine, chancelier de l'archevêché de Besançon ; il provenait de M. Louis d'Aubonne, ancien garde du corps, qui habitait Pesmes sous la Restauration.

(3) Jacques-Christophe, né le 20 mars 1757.

(4) Claude-Antoine-Gabriel, né à Lunéville le 26 août 1760. Entré au service à l'âge de douze ans, au régiment d'Alsace, sous-lieutenant du

les regards du duc de Choiseul et sous les ombrages de Chanteloup (1), mais le jour vint où le jeune comte fonda lui-même une famille et contracta avec Pesmes des liens plus intimes. Aussi devinera-t-on que si c'était fête à Pesmes, quand arrivaient le marquis et la marquise de Choiseul, ce fut doublement fête quand se fit le retour de noces de leur fils. Tout, dans cette circonstance, attirait l'attention, piquait la curiosité des habitants et réjouissait le cœur des parents.

Au cours de l'année 1779, montait la grande rue de Pesmes, se dirigeant vers le château, un carrosse de gala traîné par quatre chevaux, avec laquais et postillons à la livrée jaune du marquis de Choiseul. Il renfermait un jeune couple que le mariage avait uni l'année précédente.

Le mari, âgé de dix-huit ans à peine, était Claude-Antoine-Gabriel, fils du seigneur du lieu. Entré au service à l'âge de douze ans au régiment d'Alsace, il était alors capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Cravates. Il avait été élevé et avait passé presque toute son enfance au château de Chanteloup, où le ministre-duc de Choiseul, qui n'avait pas d'enfants, l'avait entouré de sa tendresse et de ses soins, avait veillé à son éducation et lui avait

---

1er mai 1773, capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Cravates le 21 avril 1777, mestre de camp de cavalerie de La Rochefoucauld le 1er janvier 1784, réformé à la formation du 1er mai 1788 et resté attaché audit régiment devenu Angoulême-dragons, colonel du régiment Royal-dragons le 21 septembre 1788. — Arch. du ministère de la guerre. *Dossiers Choiseul.*

(1) Chanteloup, hameau de la commune de Saint-Denis-Hors, canton d'Amboise, Indre-et-Loire. En 1713, la terre de Chanteloup fut achetée par la princesse des Ursins, qui y fit bâtir un magnifique château. En 1761, le duc de Choiseul s'en rendit acquéreur. C'est là qu'il se retira en 1770 lors de son exil ; en souvenir des visites qu'il y reçut, il y fit bâtir, de 1775 à 1778 une pagode chinoise haute de trente-neuf mètres et composée de sept étages en retrait les uns sur les autres. En 1786, Chanteloup fut acheté par le duc de Penthièvre ; en 1823, il fut vendu à des spéculateurs qui le démolirent entièrement.

donné comme précepteur le célèbre abbé Barthélemy, membre de l'Académie française, l'auteur fort consciencieux mais non moins ennuyeux du *Voyage d'Anacharsis*.

La jeune épouse, à peine âgée de quinze ans, était Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville (1), née du mariage de Jacques de Choiseul-Stainville, maréchal de France et frère du ministre, avec Hélène de Clermont-Renel (2). Elle avait

(1) Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville, née en 1764. Elle fut élevée à l'Abbaye-aux-Bois et épousa, le 10 octobre 1778, Claude-Antoine Gabriel de Choiseul-la Baume, son cousin. De ce mariage naquirent deux enfants : 1° un fils, Antoine-Clériadus-Thomas-*Etienne*-Alfred, né le 21 septembre 1786, qui servit sous l'Empire à l'état-major du maréchal Berthier ; il avait le rang de lieutenant d'état-major lorsqu'il fut grièvement blessé à Essling, le 22 mai 1809. Transporté à Vienne, il y mourut le 23 septembre suivant ; 2° une fille, Jacqueline-Béatrix-Gabrielle-*Stéphanie*, née à Paris le 24 février 1782, femme d'intelligence et d'énergie qui écrivit à Bonaparte, le 25 novembre 1799, une lettre bien connue pour lui demander la grâce de son père détenu dans les prisons de Calais. Elle épousa, à Besançon, le 13 juin 1804, Philippe-Gabriel, marquis de Marmier, à qui ce mariage procura, en 1839, le titre de duc et la pairie des Choiseul. La duchesse de Marmier mourut à Paris le 13 juin 1861. — Arch. du château de Ray.

Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville, mère d'Étienne de Choiseul et de la duchesse de Marmier, échappa aux prisons de la Terreur. Mais en 1795, lorsque son mari, le duc de Choiseul, qui se rendait aux Indes, eut fait naufrage à Calais et eut été incarcéré pour y être jugé comme émigré pris les armes à la main, elle fut en butte à toute sorte d'épreuves. On la chassa de son hôtel de la rue d'Artois. Le mobilier fut moitié pillé, moitié vendu sur place à l'encan. Elle confia sa fille à sa grand'tante, la duchesse douairière de Choiseul, veuve de l'ancien ministre, et parvint à s'enfuir avec son fils. Pour garder à ses enfants une partie de leur fortune, elle demanda le divorce avec son mari, qui fut prononcé à Paris le 12 brumaire an VI (2 octobre 1796). Cette dame mourut à Paris le 6 avril 1833.

(2) Le mariage des parents de Marie-Stéphanie de Choiseul avait eu lieu le 3 avril 1761, dans des conditions que nous ont transmises les récits de cette époque : « Lorsque le duc de Choiseul devint ministre de la guerre à la mort du maréchal de Belle-Isle, il fit nommer son frère, le comte Jacques de Choiseul-Stainville, lieutenant général. Le comte n'avait pas de fortune, on songea à lui faire contracter un mariage brillant, et on jeta les yeux sur Mlle Thérèse de Clermont-Renel, héritière d'un grand nom et douée d'une charmante figure. Le comte avait près de quarante ans, sa fiancée en avait quinze et n'avait jamais

passé les années de son enfance à l'Abbaye-aux-Bois (1), où son père l'avait placée fort jeune, ainsi du reste que sa sœur cadette Thérèse-Félicité (2), contraint qu'il avait été de briser son propre foyer et de faire enfermer sa femme dans un couvent de Nancy, à raison de sa conduite légère (3).

---

vu son futur mari. Il obtint un congé, arriva à Paris, et six heures après, le mariage était célébré. » Lucien Perrey, *Histoire d'une grande dame au XVIIIe siècle. La princesse Hélène de Ligne*, p. 135.

(1) L'Abbaye-aux-Bois était située à Paris, rue de Sèvres, n° 16.

(2) Thérèse-Félicité de Choiseul-Stainville, née en 1767. Sa naissance ayant eu lieu quelque temps après la liaison de sa mère avec Clairval, comédien à la mode, un doute s'éleva au sujet de la paternité de cette enfant, et malgré les affirmations de la comtesse de Choiseul, on pensa qu'elle n'était pas la fille légitime du comte. On la plaça à l'Abbaye-aux-Bois, où était déjà sa sœur aînée, Marie-Stéphanie. Mais au lieu de lui donner comme à cette dernière un appartement séparé et une domestique, on la plaça simplement *à la classe*, c'est-à-dire au régime commun des autres pensionnaires. Cf. Lucien Perrey, *Histoire d'une grande dame au XVIIIe siècle. La princesse Hélène de Ligne*, p. 140. Thérèse-Félicité était appelée au couvent *Mlle de Stainville*.

(3) Les auteurs du temps se sont étendus longuement sur cet éclat qui eut lieu au début de l'année 1767 et qui s'attachait à l'une des familles les plus illustres du royaume. Le comte Jacques de Choiseul, qui avait été colonel de dragons au service de l'Autriche, avait contracté, paraît-il, la froideur et la tenue allemandes. « Son frère ne tarda pas à l'établir et lui fit épouser Mlle de Renel d'Amboise, nièce de Monville et héritière de feu Lemonnier, fermier général. L'alliance était superbe mais ne tourna pas heureusement. Vivant avec Mme de Choiseul et Mme de Gramont, elle les suivait à Paris, à Versailles et dans les petits voyages et elle avait une loge à tous les spectacles. La tête lui tourna de Clairval, premier acteur de la *Comédie*. Ils furent surpris. Le comte de Stainville en fureur emmena sa femme en Lorraine, dans un couvent, et il eut la cruauté de l'y conduire lui-même.... Elle changea du tout au tout, se mit dans la haute dévotion, et quelques démarches qu'on fît, ne voulut jamais revenir dans sa famille. Elle mourut assez jeune dans la maison où on l'avait consignée. » *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la Révolution*, par J.-N. Dufort de Cheverny, t. I, p. 246. Voir aussi L. Perrey, *Histoire d'une grande dame au XVIIIe siècle. La princesse Hélène de Ligne*, p. 135-139; *Mémoires de Lauzun*; *Correspondance de Mme du Deffant*; *Correspondance du prince François de Saxe*, publiée par M. Thévenot.

IV.

Pour l'éducation des jeunes filles nobles, Saint-Cyr était passé de mode et la jeune pensionnaire avait trouvé à l'Abbaye-aux-Bois tout ce que les personnes de sa condition pouvaient souhaiter en ces temps : direction suivie par des maîtresses qui appartenaient toutes à la plus haute noblesse, professeurs à la mode qui, pour l'histoire, s'appelaient Huart ; pour la déclamation, Molé et Larive ; pour la danse et le maintien, Noverre, Philippe et Dauberval, premiers danseurs de l'Opéra ; relations distinguées, qui étaient Mlles d'Aumont, de Mortemart, de Lévis, de Damas, de Chauvigny, de Montsauge ; amitiés fidèles et intimes, parmi lesquelles il faut citer Hélène Massalska, devenue plus tard princesse de Ligne, puis comtesse Potocka, qui rédigea avec Marie-Stéphanie son journal de pension, dont nous retrouvons les pages dans un ouvrage récemment publié (1), et dont nous extrayons les détails qui précèdent et ceux qui vont suivre.

Nous serions bien ici tenté de nous laisser aller à une digression fort intéressante sur l'éducation des jeunes filles de la haute société à la fin du XVIIIe siècle. Nous aurions grande envie de faire connaître les occupations de Mlle de Choiseul, de dire les succès de grâce et de beauté qu'elle partageait avec son amie Hélène Massalska dans les ballets d'*Orphée et Eurydice*, sous les déguisements de l'Amour et d'Orphée (2), et de conter toutes les espiègleries

(1) *Histoire d'une grande dame au XVIIIe siècle. La princesse Hélène de Ligne*, par Lucien Perrey. Paris, Calmann-Lévy, 1887, in 8 de XII-488 p. La partie qui a trait à l'Abbaye-aux-Bois s'étend de la page 1 à la page 175. L'auteur donne le plus souvent la parole à la spirituelle pensionnaire qu'était Hélène Massalska : elle entra à l'Abbaye-aux-Bois en décembre 1771, et y épousa, le 29 juillet 1779, le prince Charles de Ligne.

(2) « Je dansai dans ce temps dans les ballets d'*Orphée et Eurydice*,

dont elles étaient les auteurs. Les pensionnaires les plus ingénieuses et les plus dissipées de notre temps y trouveraient les moyens de se créer des distractions peu communes, en apprenant comment ces élèves de l'Abbaye-aux-Bois s'entendaient à courir la pension pendant la nuit, à y éteindre les lumières, à réveiller les novices et même à verser de l'encre dans le bénitier où ces dames venaient à deux heures du matin, au moment de chanter matines, tremper leurs doigts effilés et délicats (1).

Mais nous devons nous rappeler que nous ne sommes entrés que par hasard à l'Abbaye-aux-Bois et que si nous avons pu jeter un regard furtif par la porte entr'ouverte, c'était pour y suivre le fils du seigneur de Pesmes qui allait y rendre visite à sa fiancée, Mlle de Choiseul.

Or, au début du mois d'octobre 1778, à ce que nous apprend le journal de la princesse de Ligne (2), Marie-Stéphanie de Choiseul, rentrant à sa pension, un soir de sortie, apprit à ses compagnes qu'elle allait se marier avec l'un de ses cousins, fort gentil du reste, âgé de dix-sept ans, le fils du marquis de Choiseul-la Baume, et qu'elle s'appellerait la *duchesse de Choiseul-Stainville ;* que dès le lendemain sa famille viendrait en faire part à la maîtresse générale Mme de Rochechouart, et à l'abbesse Mme de Chabrillan ; que le dimanche suivant le contrat serait signé au château de Versailles ; que le lundi il serait signé à l'Abbaye-aux-Bois par la famille et les amis ; que le mardi elle recevrait les présents d'usage ; que le mercredi elle

---

que nous dansâmes sur notre théâtre qui était très beau : il y avait beaucoup de décorations.... Nous étions en tout cinquante-cinq qui dansions. Mlle de Choiseul dansait Orphée, Mlle de Damas Eurydice, moi l'Amour ; Mlles de Chauvigny et de Montsauge deux suivantes. Il y en avait dix pour l'entrée funèbre, dix pour les furies, dix pour les suivants d'Orphée, dix pour ceux d'Eurydice et dix pour la cour d'amour.... » L. Perrey, *ibidem*, p. 118-119.

(1) L. Perrey, *ibidem*, p. 62 à 67.

(2) L. Perrey, *ibidem*, p. 143.

partirait pour Chanteloup où se ferait le mariage, et que deux jours après elle serait ramenée à l'Abbaye-aux-Bois.... Ainsi le voulaient les usages, car elle n'avait que quatorze ans (1).

Ce programme s'exécuta de point en point. Le lundi, jour où le contrat fut signé à la pension, toute la classe de Mlle de Choiseul fut aux fenêtres pour voir arriver M. de Choiseul, qui parut aux pensionnaires fort joli garçon. En sortant du parloir, Mlle de Choiseul vint à une fenêtre où son fiancé, l'ayant aperçue, lui fit sa plus profonde révérence, ce qui enchanta les élèves. En retrouvant ses amies, Mlle de Choiseul ne put s'empêcher de dire, chose déjà commune en ce temps-là, que sa belle-mère avait l'air excessivement sévère et qu'on la disait très difficile à vivre. Le lendemain, son fiancé lui donna une corbeille immense achetée chez Mlle Bertin, un écrin de beaux diamants, des bijoux émaillés en bleu et une bourse de 200 louis (2). Le mercredi elle partit pour Chanteloup.

Chanteloup était la résidence magnifique et princière du ministre-duc de Choiseul. Rien n'y avait été ménagé, disent les *Mémoires* du temps, dans ce qui pouvait flatter l'amour-propre ou accuser la fortune et la puissance (3).

---

(1) L'usage de tels mariages était fréquent à cette époque. — L. Perrey, *ibidem*, p. 93 à 95.

(2) « Mlle de Choiseul me donna un souvenir en or et en cheveux, un sac et un éventail; elle donna quarante sacs et quarante éventails aux pensionnaires.

« Il avait été question que sa sœur, *la petite Stainville*, n'irait point à Chanteloup, mais Mlle de Choiseul s'en plaignit si haut qu'à la fin Mme la duchesse de Choiseul la mena. Elle donna à sa sœur un beau médaillon en diamants, et M. de Choiseul lui donna un souvenir garni de diamants. » L. Perrey, *ibidem*, p. 145.

(3) « Il n'est pas possible d'imaginer la grande représentation qui entourait le duc de Choiseul. En arrivant de nuit à Chanteloup, on aurait cru entrer à Versailles, par la magnificence de l'éclairage en dedans et en dehors, par une suite prodigieuse de bâtiments. Il me fallait vingt minutes pour me rendre par les corridors de la chambre où je logeais

C'était là que le grand seigneur et jadis tout-puissant ministre résidait le plus souvent, vivant en dehors des préoccupations de la politique et du souci des affaires, depuis que l'influence de Mme du Barry avait obtenu sa disgrâce. Tout appelait à Chanteloup la cérémonie qui allait s'accomplir. On se souvient que le jeune de Choiseul-la Baume y avait passé les années de son enfance. Bien plus, c'était le duc de Choiseul qui avait lui-même concerté le mariage de son propre frère Jacques de Choiseul-Stainville avec Mlle de Clermont-Renel, père et mère de la fiancée; c'était le duc et la duchesse qui, après la rupture de ce mariage malheureux, avaient pris soin des deux jeunes filles qui en étaient nées et spécialement de Marie-Stéphanie, l'aînée des deux sœurs. Enfin c'était lui qui avait encore rêvé l'alliance de ces deux jeunes gens pour réunir, comme par un nouveau *pacte de famille*, les deux branches d'une même maison.

La cérémonie nuptiale y fut célébrée dans la chapelle du château, le 10 octobre 1778, et fut suivie de réceptions brillantes.

Étrange mariage, pour les jeunes époux du moins ! Qu'était-ce en effet autre chose qu'un échange de promesses, une pluie de cadeaux, une avalanche de fleurs, une série de réjouissances mondaines, le tout enveloppant des caresses réservées qui avaient pour témoins assidus une belle-mère que la jeune épouse trouve pénible, grondeuse, indiscrète et gardienne trop vigilante des élans de son fils. N'était le solennel contrat passé devant l'Église,

---

à l'appartement de l'abbé Barthélemy.... Aux retours de chasse, lorsque la curée se faisait dans une des cours, elle était à l'instant remplie de femmes, d'hommes, de familles entières de gens qui étaient attachés à son service... Rien n'était fait qu'en grand.... L'appartement de la duchesse de Gramont était la chose la plus recherchée et la plus magnifique avec goût qu'on pût imaginer. » *Mémoires de J. N. Dufort, comte de Cheverny*, t. I, p. 418 et 419.

ne dirait-on pas seulement de joyeuses et brillantes fiançailles accompagnées d'enfantins ébats ?

Après quinze jours d'absence, la jeune épouse fut réintégrée à l'Abbaye-aux-Bois. A son retour, elle confia à ses compagnes et surtout à sa chère Hélène ses impressions toutes fraîches sur les fêtes qu'on lui avait données, sur sa belle-mère, qui n'avait passé un jour sans la gronder, sur son mari, qui était gai et drôle et qu'elle aimait à la folie, sur la surveillance continuelle dont tous deux avaient été l'objet, et malgré laquelle cependant son mari avait trouvé le moyen de lui dire bien des choses... qu'elle se faisait toutefois un scrupule de répéter même à sa plus intime amie (1).

Je ne saurais dire la durée exacte du nouveau séjour à l'Abbaye-aux-Bois de la jeune épouse redevenue pensionnaire ni, par suite, la date exacte du voyage de Pesmes. Toujours est-il que, mariée à quatorze ans, elle n'eut qu'à quinze ans la clef du couvent. Son amie Hélène précise le fait par le portrait qu'elle en trace avant sa sortie de pension : « Mme de Choiseul, dit-elle, quinze ans, mariée, jolie, aimable, gaie, spirituelle, mais moqueuse, emportée et violente (2) ».

V.

Mais revenons à Pesmes. Pour ces jeunes gens sans doute Pesmes n'était pas Chanteloup, il n'en avait ni l'agrément ni la splendeur ; cependant il allait avoir pour eux un intérêt particulier, car il devait sous peu devenir leur apanage.

On se souvient, en effet, que la jeune pensionnaire de l'Abbaye-aux-Bois, annonçant son mariage à ses compagnes,

---

(1) L. Perrey, *ibidem*, p. 145 et 146.
(2) L. Perrey, *ibidem*, p. 166.

avait dit à ces dernières qu'elle s'appellerait la duchesse de Choiseul-Stainville. Elle en avait trouvé l'espérance dans sa corbeille de noces, et cette espérance y avait été déposée par le duc de Choiseul lui-même. Le projet allait devenir une réalité. Le duc mourut le 8 mai 1785. Comme il ne laissait pas d'enfants, son titre devait s'éteindre avec lui, mais Louis XVI recueillit le legs d'affection du ministre défunt, et se souvenant des services divers rendus à la monarchie par la famille de Choiseul, désigna le fils du seigneur de Pesmes pour relever le titre de son oncle. A cet effet, dans le cours de mai 1787, le roi Louis XVI érigea la terre de Pesmes en *duché-pairie de Choiseul*, au profit du comte de Choiseul-Stainville (1). Le marquis et la marquise de Choiseul-la Baume, père et mère de ce dernier, lui firent à cette occasion donation de la totalité de la terre de Pesmes, mais s'en réservèrent l'usufruit (2).

La vie du nouveau duc et pair appartient à l'histoire générale. Nous ne voulons y toucher aujourd'hui que par les côtés où elle confine à notre sujet.

Ce serait le cas de rappeler ici ses débuts oratoires aux orageuses séances du parlement en 1787, séances à la suite desquelles furent arrêtés MM. d'Esprémesnil et de Montsabert. Il faudrait dire la place qu'il occupa à l'armée et le rôle si important et si discuté qu'il remplit en juin 1791 dans la préparation et l'exécution de la fuite de Louis XVI à Varennes (3). Il faudrait encore raconter

---

(1) *Archives nationales.* O¹ 201, fol. 12, v° *Décisions du Roy.*

(2) Cet acte fut enregistré au bureau du contrôle de Pesmes le 31 octobre 1787. *Archives communales de Pesmes.* H. 20, fol. 112 v°.

(3) Pour justifier sa conduite dans l'exécution de la fuite du Roi à Varennes, le duc de Choiseul écrivit une relation détaillée de ces événements, en août 1791, dans la prison de la haute cour d'Orléans. Son intention primitive n'était point de la rendre publique. « A ma sortie des prisons d'Orléans, écrivit plus tard le duc de Choiseul, le feu Roi et la Reine lurent et rectifièrent cette relation ; leur magnanimité approuva mon silence... L'approbation de ma conduite a été manifestée par les

comment, après le départ du roi, il fut lui-même arrêté à Varennes et traîné dans les prisons de Verdun puis d'Orléans, pour être jugé par la haute cour de justice (1). Le récit de ces faits nous entraînerait trop loin : les historiens les ont passés au crible de la critique moderne (2).

Les événements importants qui entourèrent le départ du roi et son retour à Paris eurent leur contre-coup dans toutes les provinces. A Pesmes, la population fut violemment surexcitée. C'est le 29 juin que cette agitation se produisit. Ce jour-là, un paysan de Broye-lez-Pesmes s'y était rendu, prétendant qu'il avait vu à Worms le marquis de Choiseul-la Baume en compagnie du prince de Condé (3), fait que nous n'avons pu contrôler. A l'instant, la foule

---

marques infinies de bonté, de haute protection, de confiance dont le feu Roi et la Reine m'ont honoré jusqu'à leurs derniers moments. C'est sous cette royale égide que je me repose. » *Relation du départ de Louis XVI le 20 juin 1791, écrite en août 1791, dans la prison de la haute cour nationale d'Orléans, par M. le duc de Choiseul, pair de France, et extraite de ses mémoires inédits.* Paris, Baudouin frères, 1822, in-8 de 237 p. Voir aussi : Méry, *Les Matinées du Louvre*, p. 9 à 13.

Le duc de Choiseul a trouvé dans le marquis de Bouillé, son chef, qui l'avait chargé de la mission secrète de concerter avec Louis XVI et d'organiser le voyage de Varennes, un accusateur sévère. Voir une lettre du marquis de Bouillé, datée de Londres du 14 août 1800, p. 154 à 159 des *Mémoires du marquis de Bouillé, sur le départ de Louis XVI au mois de juin 1791.* Paris, Baudouin, 1823.

(1) A. de Beauchesne, *Louis XVII*, t. I, p. 114 et 147; *Archives nationales*, W. 358, n° 753. 4e partie, pièce 70; *Relation du départ de Louis XVI, le 20 juin 1791*, par le duc de Choiseul.

(2) Cf. Victor Fournel, *L'Événement de Varennes.* Paris, H. Champion, 1890. L'auteur rend hommage au dévouement et au courage du duc de Choiseul.

(3) Nous ignorons la véracité de cette assertion. Elle nous paraît peu probable, bien que dans son interrogatoire au tribunal révolutionnaire, Antoine Dutailly, homme d'affaires du marquis de Choiseul, ait déclaré que *Choiseul-la Baume, en 1790, était allé prendre les eaux à Neuchatel en Suisse, qu'il était rentré aux environs de 1791, et que depuis cette époque il n'était sorti de Pesmes, ou de Paris.* Cette déclaration a suffi pour faire accuser plus tard d'émigration le marquis de Choiseul. — *Archives nationales*, W. 358, n° 753, 4e partie, pièce 26.

s'ameute et se fait ouvrir la chapelle réservée aux seigneurs du lieu dans l'église de Pesmes, menaçant d'en briser la clôture. Là s'élevait un magnifique mausolée (1), édifié par la marquise de Choiseul-la Baume et sa sœur, la marquise de Ligniville (2), à la mémoire de leur père Charles-Ferdinand-François de la Baume-Montrevel (3) et à la gloire de la maison de la Baume, qui avait possédé depuis trois siècles la baronnie de Pesmes.

La foule se contenta de parcourir la chapelle sans y commettre aucun dégât (4), fière de cette concession qui lui

---

(1) Cf. J. Gauthier et G. de Beauséjour, *L'Église paroissiale de Pesmes et ses monuments*, dans le *Bulletin de la Société française d'archéologie*, 1892.

(2) Jeanne-Marguerite de la Baume-Montrevel, sœur de la marquise de Choiseul, née à Besançon le 1er janvier 1728, mariée à François-Eugène-Pierre, marquis de Ligniville, Homécourt et autres lieux, ministre de S. M. l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême. N'ayant pas eu d'enfants de son mariage, elle adopta sa petite-nièce, qui épousa en 1804 le marquis de Marmier. Mme de Ligniville mourut en 1808. Elle habitait à Besançon l'*hôtel de la Baume*, situé dans la Grande-Rue et attenant au Palais Granvelle. Elle fut une insigne bienfaitrice de l'église Saint-Maurice, sa paroisse, où l'on célébra en son honneur, le 19 octobre 1808, un service solennel. Bibliothèque de Besançon, *Chronique de l'abbé Baverel*, fol. 56.

(3) Charles-Ferdinand-François de la Baume-Montrevel, baron de Pesmes, marquis de Saint-Martin en Bresse, colonel du régiment d'infanterie de Rouergue, puis mestre de camp de cavalerie, né en mars 1695, marié le 23 juillet 1723 à Élisabeth-Charlotte de Beauvau-Craon. Il mourut subitement le 20 novembre 1736, au château de Thoraise, chez la comtesse de Grammont, sa tante. Le lendemain son corps fut déposé dans la chapelle seigneuriale de l'église de Pesmes. Cf. J. Gauthier et G. de Beauséjour, *L'église paroissiale de Pesmes et ses monuments*, et Arch. du Doubs. *Collection des factums. Compte du sieur Sémonin.*

(4) Ce monument, respecté momentanément, subit une première mutilation le 17 janvier 1792 de la part de gardes nationaux de passage à Pesmes, lesquels détruisirent la plupart des ornements de la chapelle de Résie. (Arch. nat., W. 358, n° 753, 4e partie, pièce 57.) La Révolution détruisit complètement le mausolée, qui était orné de deux magnifiques statues du Temps et de l'Histoire, œuvres du sculpteur Luc Breton. La statue du *Temps* gisait en 1837 défigurée et martelée dans la cour de la maison de M. Ancey, ancienne maison de Résie. Vers le même

semblait briser un dernier privilège. Tout était apaisé quand, sur le soir du même jour, on lut dans les *Annales patriotiques de Cara* que le roi avait été ramené à Paris et que sa fuite avait été préparée par le duc Gabriel de Choiseul. A cette nouvelle, l'effervescence, un moment apaisée, renait avec une nouvelle force. La foule ameutée brise au devant du château une partie des grilles du parterre (1). Le marquis de Toulongeon, commandant militaire en Franche-Comté (2), s'émeut de ces scènes de désordre et offre cinquante hommes de cavalerie pour rétablir l'ordre.

Ce mouvement populaire n'eut pas d'autres suites. Un mois plus tard, le marquis et la marquise de Choiseul se rendirent à Pesmes. Ils s'y arrêtèrent vingt-quatre heures, sans qu'aucun incident notable y marquât leur séjour et sans se douter qu'ils y venaient pour la dernière fois (3). Ils avaient hâte de retourner à Paris et de là à Orléans, près de leur fils prisonnier. L'amnistie générale proclamée par Louis XVI dans le courant de septembre 1791, au moment où il accepta la constitution, rendit la liberté au duc de Choiseul (4).

---

temps, les débris de la statue de l'*Histoire* furent vendus, dit-on, par Antoine Borel de Pesmes à un nommé La Baume, perruquier à Dijon.

(1) Ces divers détails sont tirés d'une lettre du sieur Lhoste, agent du marquis de Choiseul à Pesmes, en date du 2 juillet 1791. Arch. nat., W. 358, n° 753, 4e partie, pièce 41.

(2) Alexandre, marquis de Toulongeon, né en 1746, fils de Jean-François-Joseph de Toulongeon, comte de Champlitte, seigneur de Raucourt, Antorpe, etc., et d'Anne-Prosper Cordier de Launay. Il fut maréchal de camp en 1781, lieutenant général en 1789, commandant militaire en Franche-Comté en mai 1790 et député du bailliage d'Amont aux États généraux. Il émigra, devint lieutenant-colonel au service de l'Autriche, et mourut à Vienne dans les premières années du XIXe siècle. — L. Suchaux. *Galerie biographique de la Haute-Saône.*

(3) Voir une lettre d'Antoine Dutailly, datée de Besançon du 26 juillet 1791. Arch. nat., W. 358, n° 753, 2e partie.

(4) « *Le geôlier d'Orléans doit bien regretter M. le duc. Il ne lui donnait qu'un repas par jour composé de cinq plats. L'on ne devine pas ce qu'il lui a fait le repas.... 20 livres. Il est vrai qu'il lui fournissait*

Au sortir de prison, ce dernier donna sa démission de colonel du 1er dragons (1) et s'attacha avec une courageuse fidélité à la personne du roi et de la reine. Il avait à cœur de justifier auprès de leurs personnes de son absolu dévouement et de faire oublier, par sa conduite présente, la part de responsabilité qu'il pouvait avoir eue dans l'insuccès du voyage de Varennes. Il reçut peu après le titre de chevalier d'honneur de la reine, seule distinction honorifique dont Marie-Antoinette disposât à ce moment pour reconnaître un si rare et si méritoire attachement. Lors des périlleuses journées du 20 juin et du 10 août 1792, il ne quitta pas un instant la famille royale et ne s'en sépara qu'au moment de sa translation au Temple. Il montra en cette occasion le plus grand courage et fut le plus fidèle serviteur de la monarchie expirante. A ce moment, sa tête ayant été mise à prix, le duc de Choiseul se décida à émigrer et, muni d'un passeport espagnol, il put gagner la frontière et se rendit en Angleterre, auprès de Monsieur, frère du roi (2).

Le marquis et la marquise de Choiseul-la Baume n'émigrèrent pas ; d'ailleurs la santé de la marquise de Choiseul, depuis longtemps ébranlée par des inquiétudes de tous les instants, ne se fût pas prêtée à l'exécution d'un semblable projet. La marquise s'alita dans le courant de mai 1792 ; après le 10 août, son état s'aggrava et tous les

---

un lit de sangle, sans rideau.... Des prisonniers de ce genre sont de bonnes pratiques. Il a bien fait, car par un beau matin sa prison a été vuidée. » Lettre d'Antoine Dutailly en date du 16 septembre 1791. Arch. nat., W. 358, n° 753.

(1) La démission est datée du 21 octobre 1791. Les hommes sous ses ordres regrettèrent beaucoup leur brillant et généreux colonel. C'était une phrase courante au 1er dragons : *Quand M. de Choiseul a un louis, il y a 18 fr. pour les dragons.* — A. Antoine de Saint-Gervais, *Histoire des émigrés français*, t. II, p. 267.

(2) A. Antoine de Saint-Gervais, *Histoire des émigrés français*, t. II, p. 83.

soins qu'on lui donna ne purent empêcher que vers les premiers jours de novembre son état ne fût considéré comme désespéré (1). Elle mourut peu après, à une date que nous n'avons pu exactement fixer.

Après sa mort, le marquis de Choiseul-la Baume continua à occuper à Paris son domicile ordinaire rue de Cerutti, ou rue de l'Arcade, obligé d'envoyer à chaque instant à Pesmes des certificats de résidence délivrés par la municipalité de Paris, pour prouver qu'il n'était pas émigré (2). A Pesmes, dominait le parti avancé qui, sous l'impulsion d'une *Société populaire* et d'un *Comité de surveillance*, tentait à chaque instant de mettre sous séquestre le château de Pesmes et tous les biens des Choiseul (3). A diverses reprises, et notamment en janvier et août 1793, le ministre de l'intérieur fut obligé d'écrire aux administrateurs du département de la Haute-Saône pour calmer le zèle de la

---

(1) Dans une lettre de Pesmes, en date du 7 novembre 1792, et dans laquelle par prudence les noms ne sont pas désignés, il est dit: « Dup. m'a écrit que *la dame* était toujours très mal, que les douches qu'elle avoit pris (*sic*) pendant un mois au faubourg Saint-Germain ne l'avoient pas soulagée. Rèv. a écrit à son beau-frère, qui a reçu sa lettre lundy qu'il a fait voir publiquement, que *la dame étoit au plus mal, qu'il n'en restoit plus d'espérance.* » Arch. nat., W. 358, n° 753, 4e partie. Il s'agit dans cette lettre de la marquise de Choiseul-la Baume.

(2) Ces certificats relatent la résidence du marquis de Choiseul, rue d'Artois, appelée plus tard rue de Cérutti ; ils indiquent aussi sa taille, qui était de cinq pieds trois pouces, soit 1m68. La municipalité de Pesmes n'acceptait ces pièces qu'après un examen rigoureux. Le 11 juin 1792, elle refusa un certificat de ce genre, parce qu'elle n'y avait trouvé ni la signature de Pétion, maire de Paris, ni le cachet de la municipalité de Paris. — Arch. communales de Pesmes, H. 20, fol. 89 v°.

(3) La première tentative de ce genre eut lieu au début de novembre de l'année 1792. La municipalité avait surtout un grand désir de s'emparer des titres féodaux contenus dans les archives du château. Le 4 novembre 1792, elle établit au château un poste de gardes nationaux, en attendant que les scellés y fussent apposés pour en faire dresser l'inventaire. — Arch. communales de Pesmes, H. 20, fol. 112, et Arch. nat., W. 358, n° 753, 4e partie, pièces 39, 78 et diverses.

municipalité de Pesmes et réserver les droits de l'ex-marquis, devenu le citoyen Choiseul (1).

Nous voici arrivés à l'époque la plus troublée de cette histoire, au milieu de l'année 1793. Déjà le valet du bourreau, du haut de l'échafaud, a présenté au peuple la tête de Louis XVI. Le roi est mort. La noblesse est incarcérée ou a émigré. Même le culte constitutionnel a disparu ; la Révolution a adoré sa propre image sous les traits de la déesse Raison, et si aux frontières les armées recueillent une gloire éclatante, au dedans le pays est livré à l'anarchie et aux factions. Aussi les temps étaient trop mauvais, le nom de Choiseul sonnait trop haut, le propre fils du marquis de Choiseul était trop compromis, pour que les protecteurs du dernier seigneur de Pesmes pussent détourner plus longtemps le glaive suspendu sur sa tête. Le 1er novembre 1793, le Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention décernait contre lui un mandat d'arrêt. Le même jour il était saisi à son domicile (2) et incarcéré à la maison d'arrêt des Capucins, section des Piques (3). Il y fut longtemps détenu sans que son procès avançât, car on n'avait trouvé à son domicile aucun papier compromettant (4) ; mais le 1er février 1794, le trop célèbre

---

(1) Lettres de Garat, ministre de l'intérieur, datées des 15 janvier, 19 et 27 mai, 13 août 1793. Arch. départ. de la Haute-Saône, 1. Q., 136.

(2) Le onzième jour du deuxième mois de l'an II, procès-verbal d'arrestation et d'apposition de scellés dressé par Jean-Baptiste Marotte, commissaire, assisté de l'inspecteur de police Nicolas Guenot, qui s'est transporté au domicile du citoyen Choiseul, rue Cerutty, n° 2, section du Mont-Blanc, « *où étant entrés, disent-ils, nous nous sommes fait conduire auprès de ce dernier que nous avons trouvé dans une chambre à coucher au premier, donnant sur la cour, et auquel nous avons exhibé ledit ordre, à quoi il a obtempéré.* » Arch. nat., W. 358, n° 753, 3e partie.

(3) Choiseul-la Baume est détenu depuis le 11 brumaire (1er novembre 1793) dans la maison d'arrêt des Capucins, section des Piques. Arch nat., F7. 4647.

(4) On signale toutefois dans ce genre une lettre trouvée dans sa

Fouquier-Tinville lançait un autre mandat d'arrêt contre l'homme d'affaires du marquis de Choiseul à Besançon, nommé Antoine Dutailly (1), et contre Claude-Philippe Moniotte (2), juge au tribunal de Besançon, beau-frère de Dutailly. Les papiers saisis chez Dutailly et transmis au tribunal révolutionnaire de Paris, par le citoyen Dormoy, alors juge de paix à Besançon, devinrent les pièces à conviction destinées à établir la culpabilité du marquis de Choiseul. Ces papiers, qui constituaient sa correspondance avec son homme d'affaires, existent encore au complet aux Archives nationales (3), à Paris. Nous en avons compulsé le volumineux dossier, qui nous a fourni les principaux éléments de cette étude.

Le 4 mai 1794, le marquis de Choiseul-la Baume comparaissait devant le tribunal révolutionnaire. L'acte d'accusation que dressa Fouquier-Tinville n'est qu'un vrai tissu d'erreurs, car il confond volontairement ou par mégarde l'ex-marquis avec le duc Gabriel de Choiseul et charge le père de tous les faits imputables à son fils (4).

---

chambre à coucher, adressée de Dole par le citoyen Rossigneux à Choiseul-la Baume, datée du 5 janvier 1793.

(1) Antoine Dutailly, né en 1745, était depuis de longues années l'homme d'affaires du marquis de Choiseul. Il s'enrichit dans ces fonctions et était, peu avant la Révolution, co-seigneur d'Émagny. Arrêté à Besançon, à son domicile, rue des Granges, n° 157, sur l'ordre du tribunal révolutionnaire de Paris, il fut envoyé à Paris pour y être jugé. Arch. nat., W. 358, n° 753, 4e partie, pièce 50. Voir aussi, *ibidem*, *lettre de Véjux, commissaire du district de Besançon.* — La volumineuse correspondance qui fut saisie à son domicile causa sa perte et celle de son maître, ou en fut du moins le prétexte.

(2) Claude-Philippe Moniotte, né en 1720, conseiller au présidial de Besançon, puis juge au tribunal de cette ville. Il était beau-frère de Dutailly et l'un des principaux adeptes de la franc-maçonnerie à Besançon.

(3) Arch. nat., W. 358, n° 753, parties 1 à 4.

(4) L'acte d'accusation est ainsi libellé: « Choiseul était un des agents de Capet et de sa femme; le tyran n'a pas formé un plan de conspiration dont Choiseul n'ait été le complice et l'instrument.

« Aussi est-ce à lui ainsi qu'à Damas que l'infâme Bouillé avait donné

Au reste, il n'y avait guère d'espoir d'être absous par un tel tribunal, et comparaître devant lui équivalait ordinairement à une condamnation à mort. L'accusateur et les juges n'avaient guère de scrupules, ils semblaient craindre que le temps ne leur manquât, et c'est par fournées que le tribunal révolutionnaire exécutait sa sommaire et sinistre besogne. A la même séance le marquis de la Baume fut condamné à mort ainsi que neuf autres accusés qui avaient comparu avec lui (1) : le même jour ils montèrent tous sur l'échafaud, les uns sur la place de Grève, les autres sur la place de la Révolution (2). Dutailly, l'homme d'affaires du marquis de Choiseul, coupable de sa grande fidélité, partagea le sort de son ancien maître; il fut condamné et exécuté le même jour.

V.

Que d'innocentes victimes devaient encore être immolées avant le 9 thermidor et la chute de Robespierre! Si le jeune duc de Choiseul avait réussi à se soustraire à la mort, il allait en être autrement de sa tante Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont (3), et de sa belle-

---

l'emploi de protéger et favoriser avec les dragons qu'il commandait le passage du despote à Varennes; et depuis il paraît qu'il a émigré avec son fils. Mais pour prouver jusqu'à quel point, en 1792, Choiseul comptait sur une contre-révolution à laquelle il travaillait pour relever le système de la tyrannie féodale, c'est qu'il faisait construire un bâtiment pour y déposer ses titres féodaux.

« *Vous sentez bien*, écrit-il le 14 février 1792 à Dutailly, *qu'en faisant ce bâtiment pour les Archives, il faut bien cacher ce motif; car autrement ce serait la manière de le faire brûler dans ce moment-ci.* » *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n° 68. Audience du 15 floréal an II. — On accuse aussi Choiseul, suivant une lettre du 25 janvier 1792, d'avoir envoyé de l'argent à son fils émigré, qui lui demandait 800 livres pour la solde de deux hommes. *Ibidem.*

(1-2) *Bulletin du tribunal révolutionnaire.* Bibl. nat., L³ C. 714.

(3) Béatrix de Choiseul-Stainville, sœur du ministre, née à Lunéville en 1730, mariée au duc de Gramont le 16 août 1759. Au moment de la

sœur Thérèse-Félicité de Choiseul-Stainville. Toutes deux moururent courageusement. Cette scène vaut la peine d'être racontée : elle se rattache au château de Pesmes, car nous aurions pu y rencontrer ces personnages parmi ses hôtes en des temps plus heureux.

La duchesse de Gramont eut une attitude héroïque lorsqu'elle comparut avec son amie et parente la duchesse du Châtelet devant le terrible tribunal. Elle ne songea pas un instant à se défendre, mais ne s'occupa que de son amie Mme du Châtelet : « Condamnez-moi, dit-elle en la montrant, et laissez-la vivre. — N'as-tu pas envoyé de l'argent aux émigrés ? demanda un des juges. — Je pourrais dire non, répondit-elle avec fierté, mais ma vie ne vaut pas un mensonge (1). »

Aussi courageuse fut la conduite de Thérèse-Félicité de Choiseul-Stainville (2), la *petite Stainville*, comme on l'appelait à l'Abbaye-aux-Bois. « Jamais, dit un de nos récits, plus de grâces, de charmes, d'esprit et de courage ne furent réunis dans la même personne. » Elle avait épousé en 1782 le prince de Monaco (3). Elle émigra avec lui et ses

---

Révolution elle imita l'exemple de sa belle-sœur, la duchesse douairière de Choiseul, et n'émigra pas. «.... Deux fois visitée par les agents du Comité de salut public, elle les déconcerta par la fermeté de son attitude. Ils revinrent une troisième fois et voulurent lui arracher le secret de la retraite du duc du Châtelet *Non, Messieurs* leur répondit-elle, *la délation est une vertu civique trop jeune pour moi.* Cette courageuse insulte acheva de la perdre.» — *Factum pour les Marmier*, p. 22. dans la *Collection des factums*, aux Archives du Doubs.

(1) Lucien Perrey, *Histoire d'une grande dame au XVIIIe siècle, La comtesse Hélène Potocka*, p. 301. Elle fut jugée le 17 avril 1794 et exécutée le lendemain. Cf. *Liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris.* Bibl. nat., Lbdd B.

(2) Voir Arch. nat., W. 121, n° 100 ; W. 431, dossier 968, pièce 7 ; W. 432, dossier 971, 2e partie, pièce 47. Voir aussi H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. V, p. 162 à 165 ; *Histoire des prisons*, t. III, p. 119 ; Riouffe, *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 272.

(3) Joseph-Marie-Jérôme-Honoré Grimaldi, prince de Monaco, fils

enfants. Rentrée à Paris sous un déguisement pour sauver une partie de la fortune de ses filles, elle fut arrêtée deux fois, et deux fois parvint à s'échapper. Mais trahie par un domestique, elle fut arrêtée de nouveau, et le 8 thermidor parut devant le tribunal révolutionnaire. Là elle se déclara grosse, car en agissant ainsi, elle suspendait sa mise en jugement : mais elle ne voulut pas le laisser croire plus de vingt-quatre heures, juste le temps nécessaire pour écrire à ses enfants et leur adresser ses dernières lettres avec quelques boucles de ses beaux cheveux blonds qu'elle avait coupés avec un morceau de vitre. « Je vous préviens que je ne suis pas grosse, écrivait-elle le lendemain à Fouquier-Tinville. Je n'ai point sali ma bouche de ce mensonge dans la crainte de la mort, ni pour l'éviter, mais pour me donner un jour de plus, afin de couper moi-même mes cheveux et de ne pas les donner par la main du bourreau. C'est le seul legs que je puisse faire à mes enfants : au moins faut-il qu'il soit pur (1). » Au moment où elle fut appelée pour marcher à la mort, elle plaça d'une main ferme un peu de rouge sur ses joues en disant : « Je ne veux pas que l'échafaud puisse me faire pâlir. » Condamnée à mort le 9 thermidor, elle monta ce même jour sur la charrette qui conduisait à l'échafaud les dernières victimes de la Terreur. Sa vie était sauvée, si elle eût gardé son secret un jour de plus.

---

d'Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, marquis de Baux, souverain de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, maréchal de camp, et de Marie-Catherine de Brignole. Il épousa, le 6 avril 1782, Thérèse-Félicité de Choiseul-Stainville, et mourut sur l'échafaud le 26 juillet 1794.

(1) Arch. nat., W. 431, dossier 968, pièce 7 ; *Histoire des prisons*, t. III, p. 119. « Tous les témoignages s'accordent d'ailleurs à nous dire avec quelle force et quel calme en même temps on la vit encourager les autres et marcher à la mort. » H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. V, p. 164. — Le peintre Ch. Muller a immortalisé son souvenir dans le célèbre tableau par lequel il a représenté *Le dernier appel des condamnés sous la Terreur*. Ce tableau se trouve au musée du Louvre, à Paris.

C'est le 4 mai 1794 que le marquis de Choiseul-la Baume était tombé sous le fer de la Révolution. Aussitôt la Nation confisqua le château de Pesmes, qui appartenait à son fils, le duc Gabriel de Choiseul, convaincu d'émigration ; elle s'en empara comme de toutes les propriétés des Choiseul en Franche-Comté. Les biens fonciers et la plupart des immeubles qu'ils possédaient à Pesmes furent l'objet d'une vente en bloc passée à Gray le 22 octobre 1795 (1). Un adjudicataire s'en rendit acquéreur au prix de 1,502,000 livres.

Quant au château proprement dit, la Nation en réserva une partie au logement de la gendarmerie. Ce qui en restait fut mis en vente le 28 septembre 1796 et adjugé pour la somme de 65,256 livres à un habitant de Montmirey (2), qui le céda presque aussitôt à un nommé Parisot,

---

(1) La vente eut lieu à Gray, le 20 septembre 1795. L'adjudicataire fut le citoyen Claude-Louis Bahut, de Gray. Arch. de la Haute-Saône, 1. Q, n° 136.

(2) Ledit château fut vendu au citoyen Ratelot, demeurant à Montmirey, par acte reçu de Chauveroyche, notaire à Pesmes, en date du 15 fructidor an V (1er septembre 1797). Il avait pour fondé de pouvoir le citoyen Parisot, de Pesmes. « Le ci-devant château de Pesmes, jardins, cours, pavillons et dépendances, confinés pour le tout par une promenade publique et la rue dite des Trois-Châteaux au nord, la rue Basse et des maisons à différents particuliers, au bas du château, de midy ; la rue dite du Donjon, de levant, et la rue de la Roche de couchant, et tel que le tout est spécifié et détaillé dans les procès-verbaux des experts cy-après rappelés, que ledit acquéreur a déclaré bien connaître et n'en demande plus amples spécifications ; le tout dépendant de Claude-Antoine-Gabriel Choiseul, inscrit sur la liste générale des émigrés arrêtée le 22 nivôse an II (11 janvier 1794), séquestrés audit département le 7 juillet 1793, en exécution de la loi du 8 avril 1792, évalués en conformité de la loi du 28 ventôse par les procès-verbeaux d'estimation du 23 thermidor et 3e jour complémentaire dernier, du citoyen Paulin d'Errenne, expert nommé par l'acquéreur par sa soumission du 3 dudit mois de thermidor, et Jean-Antoine Laurent, architecte, demeurant à Vesoul, expert nommé par délibération du département du 11 du même mois, savoir : pour les bâtiments, y compris le pavillon de gauche, relatés dans l'arrêté du 5 vendémiaire courant, au revenu net à la somme de 3,241 livres, et en capital celle de 58,338

de Pesmes. Ce dernier en commença promptement la démolition, pour en vendre et en disperser les matériaux.

Ainsi finit le château de Pesmes. Aujourd'hui des services publics ou municipaux occupent les anciens communs, ainsi que le petit pavillon à droite de l'entrée. Le grand pavillon n'existe plus, on n'en voit guère de trace que dans les vestiges de l'escalier qui conduit actuellement à une maison moderne. La chapelle et les bâtiments attenants subsistent encore sans aspect et sans unité derrière un vaste mur qui les dérobe aux regards. L'ancien pavillon de gauche, où était logé le portier du château, est transformé en auberge. Le temps et la malignité des hommes ont fait leur œuvre, et le voyageur qui parcourt ces lieux cherche aujourd'hui, sans la reconnaître, la magnifique demeure des la Baume et des Choiseul.

La période à laquelle appartiennent ces événements a été appréciée cent fois dans des sens bien divers par des hommes de sentiments différents. Nous n'avons pas l'intention de la juger une fois de plus. On peut différer d'opinions sur un sujet aussi complexe, mais on est obligé de reconnaître que les mêmes principes engendrent les mêmes conséquences et que les peuples subissent fatalement le sort qu'ils ont mérité, car les sociétés ne peuvent pas plus se soustraire à certaines lois morales que le monde matériel ne peut se dérober aux lois physiques. Tous les régimes peuvent être envisagés à des points de vue variés et sous des faces opposées. Le moyen âge, s'il a eu ses

---

livres; et pour les biens ruraux, à celle de 17 livres, et en capital celle de 1,562 livres. Plus pour les matériaux, tant en fer qu'en bois, existans dans les avenues et terrasses, estimés à la somme fixe de 5,356 livres.

« Item, pour le total tant en revenu qu'en capital, 3,312 livres et 65,256 livres.... Enregistré à Vesoul le 6 vendémiaire an V (27 septembre 1796), pour 2,612 livres 3/4; mandat, un quart numéraire. » Arch. de la Haute-Saône. 1 Q. n° 136.

faiblesses, a eu aussi ses grandeurs ; l'ère moderne a eu ses écarts, mais aussi ses nobles élans. La dernière moitié du XVIIIe siècle, en pleine période de décadence, a connu aussi de grands caractères, témoin ces femmes, élevées dans les hautes sphères de l'aristocratie, qui, aux jours néfastes de la Terreur, ont su accomplir des actes de grande énergie et de sublime dévouement, contrastant avec la frivolité de leur éducation et parfois même avec la légèreté de leur vie. Ces actes de courage et d'honnêteté ont été et seront en honneur chez tous les peuples et dans tous les temps. Inclinons-nous avec respect devant ces hautes vertus morales qui, en face de l'échafaud, inspiraient aux nobles victimes dont nous avons parlé tout à l'heure ce cri héroïque : *Plutôt la mort, la vie ne vaut pas un mensonge.*

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

L'agréable récit que nous venons d'entendre nous amène à la dernière étape d'un voyage entrepris par vous il y a plusieurs années, où vous avez déjà bien mérité du pays comtois. En reconstituant avec érudition les annales de Pesmes, du XIIe au XIVe siècle, vous transportiez dans l'étude du passé les qualités d'application soutenue, d'exactitude, de mesure, qui avaient distingué votre jeunesse consacrée au labeur scientifique et à la pratique, dans une arme savante, du devoir et du commandement militaire. Votre travail est encore inachevé, un peu par votre faute, puisque vous vous êtes laissé distraire par d'intéressantes excursions dans le monde moderne; mais vous reprendrez, j'en suis sûr, au milieu de nous, le chemin dont vous avez reconnu les deux extrémités et vous

apporterez à notre histoire, à notre archéologie, les contributions qu'ont le droit d'attendre de vous vos confrères de Besançon et vos compatriotes des bords de l'Ognon.

Ceux-ci, je le sais, vous doivent déjà mieux que l'exhumation d'antiques souvenirs ; car ils connaissent par expérience votre souci pour leurs intérêts actuels, votre empressement à répandre parmi eux les bienfaits de l'association et à faire fructifier leurs ressources. Mais l'apostolat social n'exclut pas les recherches désintéressées ; au contraire, ce sont là deux formes du dévouement à autrui, lorsque la science se donne pour mission de perpétuer au milieu de nous, avec la mémoire sacrée des ancêtres, de nobles et utiles exemples. Laissez-moi donc, Monsieur, en vous accueillant au nom de l'Académie, vous souhaiter de continuer avec succès votre œuvre dans le présent et dans le passé; car nous avons tous ici, comme vous, la double conviction qu'on ne saurait se désintéresser des choses de son époque, et qu'honorer les morts pour s'inspirer d'eux est une des meilleures manières, sur notre terre comtoise, de rendre service aux vivants.

UN VOYAGEUR FRANC-COMTOIS EN EXTRÊME ORIENT

M. MARCEL MONNIER

Par M. Henri MAIROT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 31 janvier 1901)

MESSIEURS,

Parcourir l'Asie de l'Indo-Chine au Japon, de Péking et des plaines chinoises à la vallée du fleuve Rouge, puis regagner l'Europe à travers la Sibérie, la Mongolie, le Turkestan et la Perse, faire ainsi près de trente-deux mille kilomètres, dont dix mille sur la selle mongole, à franc étrier, ce n'est point là chose banale, même en ce temps où les explorateurs, lancés à la découverte de ce qui reste d'inconnu sur notre terre, sillonnent en tous sens les continents et les mers. Notre compatriote, M. Marcel Monnier, a voulu tenter l'aventure : il y a employé quatre années, et il y a réussi. Après avoir fait son tour d'Asie, il nous l'a raconté. L'ouvrage n'est pas encore entièrement publié : les deux volumes qui ont paru sont consacrés à nos possessions d'extrême Orient et à l'empire chinois. L'intérêt que présente un pareil récit, au moment où l'expédition de Chine attire tous les regards, m'a fait penser que l'Académie en accueillerait avec bien-

veillance un bref résumé. Notre regretté confrère, M. Vuillermoz, a présenté M. Monnier à la Compagnie au moment de la publication de son voyage dans les Andes, et vous avez été heureux alors de l'agréer comme membre correspondant : votre sympathie est acquise d'avance à son œuvre nouvelle.

Je me garderai, Messieurs, de suivre pas à pas le voyageur dans les nombreuses étapes du long trajet qui le conduit, d'abord en Cochinchine et au Siam, puis en Annam, au Tonkin et dans les diverses provinces de l'empire chinois. Ce serait vous contraindre à écouter une énumération nécessairement fastidieuse de routes et de noms de lieux. Mieux vaut cueillir çà et là dans l'ouvrage quelques-unes des jolies descriptions, des piquantes observations de mœurs et de caractères que l'auteur, esprit très littéraire et très fin, voyageur sagace et pénétranl, y a semées à pleines mains.

Il suffit de lire quelques pages du livre pour se convaincre que si M. Monnier est un peu fier des énormes distances qu'il a parcourues, il n'a cependant rien de commun avec ces *globe-trotters* pour qui le record de la vitesse est le seul but du voyage. S'il est heureux d'avoir vu beaucoup de pays, ce n'est point à la façon du touriste constatant, dont les impressions pourraient se résumer en quelques traits de crayon tracés sur les plans et sur la carte. Il se moque lui-même de ces gens pressés qui, résolus à une absence de plusieurs mois, ne peuvent se résoudre à perdre un jour ni une heure, et qui regardent à peine, tout en courant, les êtres et les choses. Pour lui, il regarde et il sait voir. Vivement touché par la beauté des paysages, encore qu'il ait admiré la nature dans tous les climats et sous toutes les latitudes, il ne se lasse ni de noter les sentiments qu'éveillent en lui les vicissitudes de la route, ni d'observer les habitudes des peuples qu'il rencontre sur son chemin.

En arrivant en Cochinchine, il signale l'étrange impression produite par ces solitudes baignées de soleil, par ce silence, cette immobilité de toutes choses, par cette atmosphère pesante, succédant brusquement aux clameurs de l'Océan et aux agitations de la traversée.

La nappe immense du Mékong, nous dit-il, large parfois de plus d'un kilomètre, est d'une majesté souveraine; elle donne au suprême degré l'idée de grandeur, de puissance irrésistible. Mais la contemplation de ces rives plates, de cette verdure uniforme, implacable, sans demi-teinte, fatigue à la longue. Le regard cherche où se poser, épie de loin en loin, faute de mieux, une voile qui passe, un vol de pélicans, un train de bois s'en allant à la dérive. Par instants, le rideau vert se déchire, et l'on aperçoit, pendant une minute, la terre cultivée, les vastes rizières, les cabanes d'un village, des silhouettes humaines. Puis tout disparaît; c'est de nouveau la morne perspective des berges voilées, confondues à l'horizon, se perdant au loin dans la lumière.

M. Monnier devait retrouver plus tard, en remontant le Yang-Tsé, la même impression de monotonie, la coulée des eaux troubles, et, déroulée de part et d'autre à l'infini, la plaine d'alluvion, un paysage uniforme, un profond silence à peine troublé par la soudaine envolée d'une bande de mouettes.

Mais ces fleuves, si monotones dans leur cours inférieur, sont, plus haut, sillonnés de rapides qui réservent au voyageur des émotions et des dangers : en Cochinchine, c'est le Donnaï, affluent du Mékong, dont le courant furieux se fraie un passage à travers des centaines d'îles, d'îlots, de blocs épars, où s'accrochent désespérément les broussailles. En Chine, ce sont les rapides du Yang-Tsé, chenal encaissé entre d'énormes bancs de roches, couloir large de vingt-cinq mètres à peine, où le fleuve tumultueux se précipite avec un bruit de tempête. Il faut remon-

ter ces rapides, et c'est une entreprise périlleuse qui donne au cœur une excitation plus grande, à la vie une intensité plus profonde. Les bateliers prennent leurs dispositions, se distribuent les postes comme à la veille d'une bataille. Ils ajoutent aux précautions matérielles une courte conjuration à l'adresse des puissances invisibles : le patron allume deux ou trois baguettes d'encens, fait flamber une liasse de petits papiers jaunes, et les éparpille en hommage au génie des eaux. Puis le signal est donné ; l'action s'engage. La jonque quitte le rocher derrière lequel elle était abritée ; la voici dans le chenal blanc d'écume ; trente haleurs sont attachés aux cordelles ; pliés en deux, parfois contraints de piétiner sur place, ils avancent cependant, et arrivent, au prix de mille peines, à faire franchir à l'embarcation le pas dangereux.

La navigation d'Haïphong à Kebao, à travers la baie d'Along, réserve au voyageur d'autres émotions : un étonnant archipel de pierres surgissant de la mer ; des aiguilles, hautes de deux à trois cents mètres, ajourées comme des flèches de cathédrale, des tours, des bastions, des colonnades en ruines corrodées sous l'action combinée de la mer et des pluies : des blocs semblent ne tenir à rien ; d'autres paraissent en équilibre sur leur pointe. L'impression est si bizarre qu'à naviguer à travers ce chaos pendant de longues heures, on finit par éprouver une sensation d'angoisse, et comme une sorte d'hallucination.

Bien différente est la côte d'Annam, justement nommée la côte de fer, âpre, tourmentée, inhospitalière, et cependant superbe, avec, de loin en loin, des lignes d'une grâce exquise, une échancrure dans l'escarpement fauve, et, brusquement apparue, une baie paisible, une plage frangée de cocotiers, une rangée de paillotes, des filets bruns séchant sur la grève. Ces rivages, où sont merveilleusement combinés les deux plus grands éléments de beauté,

la mer et la montagne, rappellent par leur coloris éclatant le littoral méditerranéen. M. Monnier s'étonne qu'ils soient si peu connus. C'est, pense-t-il, qu'il leur manque d'avoir été foulés par nos héros, peuplés de mythes par nos poètes ; c'est qu'on n'y retrouve pas les souvenirs des générations disparues, l'empreinte du passé lointain. Jamais émotion véritable, ajoute-t-il, ne nous retiendra longtemps en face d'un paysage où n'ont point passé, souffert, aimé, des êtres dont les traditions nous sont devenues familières, et qu'un léger effort d'imagination suffit à faire revivre ; — à moins pourtant que, par un détail, par un effet de lumière, le site entrevu pour la première fois évoque à notre esprit des choses déjà vues, des idées remuées naguère, et que, soudain, se peuplant de nos souvenirs, cette nature anonyme prenne à nos yeux une valeur inattendue.

Il y aurait, je crois, quelque réserve à faire sur cette appréciation. Sans doute les souvenirs historiques ajoutent une valeur nouvelle à la beauté d'un paysage : mais il faut, pour qu'ils aient dans notre émotion une part prépondérante, que le passé qu'ils évoquent soit devenu, par une étude antérieure, très familier à notre esprit. Ainsi Rome nous rappelle les héros de nos lectures d'écolier, les plébéiens et les patriciens, les consuls et les empereurs, les papes et les martyrs. Nous ne pouvons voir la ville et la campagne romaine sans nous représenter ces images. Mais que les acteurs aient eu un moindre rôle, qu'ils ne se soient pas autant imposés à notre mémoire, le souvenir historique s'effacera, et l'impression esthétique sera seule en jeu. Nous pensons rarement aux Phocéens en admirant la rade de Marseille, et il n'est pas bien certain que la baie de Naples nous parût moins merveilleuse si Pompéi n'existait pas sur ses bords.

M. Monnier signale volontiers le charme particulier qu'ajoute au paysage une vague ressemblance avec des

contrées connues et aimées. Une rivière du Sé-Tchouen, canalisée entre de hautes montagnes, le fait songer à la vallée de l'Aar entre Meyringen et Brienz. Un défilé du Yun-Nan ramène sa pensée vers les déchirures de la chaîne jurassique, vers les bords familiers du Doubs et de la Bienne, et il trouve un bonheur singulier à évoquer, si loin de la Franche-Comté, l'image de ses biefs limpides et de ses cluses profondes.

Toutefois, chez lui, ces réminiscences sont rares. Ce qui semble le charmer davantage dans ses longs parcours, c'est l'air pur aspiré à pleins poumons, c'est l'espace, la sensation de l'isolement, du calme, de la solitude absolue. Rien de tel, à cet égard, qu'une chevauchée en Mongolie, dans la terre des herbes dont les longues ondulations font songer à la mer, parmi l'immensité grise, silencieuse, où rien ne se meut, si ce n'est l'ombre des nuées balayées par le vent. Le guide mongol va, le regard perdu, les rênes flottantes, impassible. Des heures, des journées se passent sans que l'on rencontre figure humaine, sans autres manifestations de la vie que les grands vols d'oies sauvages descendant du nord, et, çà et là, l'apparition de quelques troupeaux de chèvres. Le calme des journées, le silence des nuits froides, les temps de galop, le matin, sur l'herbe raidie par le givre, voilà le grand attrait de ces contrées, voilà ce qui, au sortir de la Chine populeuse et sordide, semble délicieux à notre voyageur.

Parfois cependant la solitude s'anime ; quelques tentes apparaissent ; quelques cavaliers passent. Un jour, M. Monnier rencontra dans ces plaines un cortège de noce. L'époux, sans doute un chef de bannière, un mandarin de marque, marchait en tête, le bonnet de zibeline surmonté du bouton de corail et de la plume de paon, le cheval harnaché avec luxe. Derrière lui, une centaine de cavaliers caracolaient autour du chariot de la mariée. Venaient enfin, en tourbillon, des hommes d'armes de tout genre, des

valets conduisant les chevaux de rechange, des fauconniers portant leur oiseau sur le poing.

Ces rencontres au hasard du chemin sont la note pittoresque du voyage. M. Monnier excelle à les saisir au passage, à les dépeindre en quelques lignes qui en donnent la vivante image.

Ainsi, de Saïgon à Bien-Hoa, il note le mouvement ininterrompu des portefaix, des vendeurs et des vendeuses de légumes, des chars à bœufs pesamment chargés. Voici des gamins qui jouent au cerf-volant, des porcs au pelage noir vautrés dans la fange, tout cela criant, grinçant, grognant, tandis que, silencieux et à pas pressés, des amateurs de combats de coqs portent leurs favoris au village prochain, et que, plus gravement encore, passent dans leur pousse-pousse des autorités indigènes coiffées du turban noir, ou quelque scribe, reconnaissable à ses ongles démesurés et à ses énormes besicles.

Près de Hué, non loin des monts d'Annam, sous un ciel où flottent déjà les premières vapeurs du soir, c'est la rencontre d'une file de porteurs demi-nus, coiffés du grand chapeau de paille en forme d'éteignoir ; c'est quelque mandarin provincial qui fait sa tournée, paresseusement étendu dans son palanquin ; c'est encore, au bord du chemin, un troupeau de buffles farouches qu'un enfant mène au pâturage.

Voici, à la porte de Chine, surveillant la frontière du Tonkin, deux soldats chinois, deux réguliers, dont l'armement et l'équipement sont d'une fantaisie d'opérette. L'un porte une lance, l'autre une ombrelle. Celui-ci a pour coiffure un chapeau de paille laquée, de dimensions invraisemblables, qui reluit comme un toit de pagode ; il est vêtu d'une chemisette d'enfant qui lui vient à peine jusqu'à la ceinture ; en revanche, sa culotte flottante a des allures de cotillon. Son camarade va tête nue, et n'a pour tout vêtement qu'une tunique rouge à larges manches, ornée,

sur la poitrine et dans le dos, d'immenses disques jaunes, véritable cible ambulante où sont inscrits en gros caractères le nom et le numéro du corps auquel il appartient.

Près de Tien-Tsin, sur la route de Péking, ce sont d'autres curieux spécimens de la population chinoise : des cavaliers ; des bourgeois bedonnants, l'ombrelle déployée, trottinant à dos de bourrique ; des femmes à petits pieds, la face enluminée de carmin, vêtues d'étoffes voyantes, un enfant sur les bras, un autre cramponné au pommeau de la selle, et près d'elles, leurs domestiques marchant à grandes enjambées, la houssine au poing.

A Péking, à travers un dédale de rues et de ruelles, parmi les écroulements, les vétustés, les fondrières et les cloaques, des silhouettes étranges : toute une caravane de chameaux chargés de ballots de laine ou de sacs de houille, puis des cavaliers et des piétons, des chariots et des brouettes, tour à tour disparus dans les gouffres ou émergeant sur des monceaux d'ordure. La cohue se presse sous les portes, entraîne tout dans son courant ; voici pourtant qu'un immense boulevard lui donne quelque dégagement ; mais c'est pour le voyageur une déception nouvelle. Au milieu de la chaussée s'élève un haut talus édifié par l'apport séculaire des décombres et des immondices. De chaque côté, en contre-bas, un passage rempli d'obstacles de toute nature, tas de briques et de plâtras, fragments de trottoirs, fumiers bondés de trous fangeux où des porcs se prélassent. Une double rangée de maisons en planches et en torchis, auxquelles s'appuient des placages de bois découpé, tout cela vermoulu et branlant ; puis, faisant saillie, des hangars, des échoppes, des édifices sans nom, voilà la grande avenue de Péking, et le reste paraît être à l'avenant. Des monuments, pagodes, monastères, ou palais, se dégage la même impression d'abandon, d'irrémissible décadence. Ce n'est qne délabrement et débris, que vestiges d'une civilisation autrefois puissante, aujourd'hui décrépite. Et, à très peu

d'exceptions près, toutes les villes chinoises laissent la même impression de ruine.

C'est, d'après M. Monnier, non la décadence d'une race, mais la fin d'une dynastie. Le peuple a gardé ses qualités essentielles : il est, maintenant comme autrefois, dur à la peine et d'une activité endiablée. La tête seule est malade, le corps est sain. Cette multitude qui poursuit, indifférente, son labeur quotidien, acceptera, quelque jour, le nouveau maître qui remplacera le Mongol et le Mandchou. Ce maître sera-t-il le czar blanc? C'est vers lui que vont, en Chine, les rêves et les espérances.

De toutes les villes traversées par le voyageur, une seule lui a paru faire exception à l'universelle décrépitude. Tcheng-tou, la capitale de la riche province du Sé-Tchouen, a, comme les autres grandes cités de l'empire, ses quartiers sales et infects et ses maisons aux façades branlantes. Mais une large rue répond encore aux enthousiastes descriptions de Marco Paulo. Les trottoirs, les ors et les laques des boutiques où trônent les marchands de soieries et les changeurs, les étalages où brillent les porcelaines, les bronzes et les cuivres, forment un spectacle inattendu. C'est une Chine remise à neuf et pimpante, soudainement révélée au sortir d'un cloaque.

Le type d'architecture qui se répète le même dans toute la Chine fournit à M. Monnier peu de sujets d'admiration. Les palais impériaux de Jé-Hol, aujourd'hui délabrés, le charment cependant par leur extraordinaire fantaisie et leur intense coloris. Les portiques massifs, les colonnades en bois de teck laqué de vermillon, les pagodes fuselées, les pavillons de porcelaine sont bordés de terrasses le long desquelles s'alignent de grands lions de marbre rose. Autour des galeries rampe le dragon symbolique, et, perché sur les toits de bronze doré, le phénix est prêt à prendre son vol. On s'attend à voir des cortèges de fête surgir au détour des allées.... Mais les fêtes sont loin, et

les palais sont devenus un couvent ; ce sont des bonzes qui habitent les bâtiments royaux.

Ces mêmes bonzes occupent au Cambodge un autre monument plus grandiose, cet étonnant Angkor-Wat, témoin colossal et muet d'une civilisation disparue, dont la masse se dresse presque intacte au milieu des forêts géantes. Il y a quarante ans, un de nos compatriotes, Henri Mouhot, découvrait la superbe pagode et la révélait au monde comme une merveille digne de la plus haute admiration. M. Monnier éprouve, lui aussi, à la vue d'Angkor, l'impression la plus vive. C'est par une splendide matinée que, brusquement, après deux heures de marche dans la pénombre des bois, il se trouve en face de la célèbre colonnade. Il dépeint avec un égal ravissement la forêt s'éveillant à l'aube, toute baignée de vapeurs transparentes, et la pagode avec ses quatre étages de galeries et de promenoirs ajourés, ses tours coniques, sa chapelle qui, bien haut dans le ciel, portait autrefois la prière des prêtres à une divinité mystérieuse. Puis, au milieu de ces ruines du passé, sous la splendeur du ciel tropical et parmi la forêt étincelante de vie, une sorte de frayeur, un frisson, le saisit à la pensée du mystère qui plane sur ces monuments, et des ténèbres où se cache leur histoire. Quels peuples, quelles générations ont mis leur âme dans ces édifices, et une âme si différente de la nôtre? Quelles foules, quels cortèges animaient, à deux lieues de là, la capitale de l'empire des Khmers, Angkor-Thôm, dont les murailles, autrefois gardées par de colossales statues, gisent aujourd'hui sous les racines et les lianes? La forêt a envahi les chapiteaux, les piliers et les frises ; elle pousse haute et drue ; au moindre souffle de brise, son chant de triomphe passe sur cette ville oubliée.

Pour être moins grandioses que ces admirables ruines, les tombeaux des empereurs de l'Annam et de la Chine n'en sont pas moins des édifices magnifiques, plus remar-

quables de beaucoup que leurs palais eux-mêmes. Dans ces pays d'extrême Orient où le culte des ancêtres est presque toute la religion, monarques et simples particuliers se plaisent à faire édifier sous leurs yeux, et souvent à grands frais, leur dernière demeure. C'est au milieu des forêts, loin des routes et des villages, que les empereurs d'Annam ont construit leurs superbes tombeaux. Et souvent, pour mieux en surveiller les travaux, ils se bâtissaient tout auprès un palais où ils venaient volontiers faire un séjour d'été. Maintenant encore, les appartements, confiés, après la mort de l'empereur, aux soins de ses filles et de ses femmes, restent préparés comme si le maître était seulement absent et qu'il dût revenir demain.

Le monument de Tu-Duc est entouré de fossés profonds; sur de hautes terrasses se dressent des temples aux piliers massifs, des portiques, des arcs de triomphe, des stèles gigantesques couvertes d'inscriptions. Les sépultures de Min Mang et de Gialong sont situées, la première sur une île au milieu d'un lac protégé par des fourrés épais; la seconde, non loin de la rivière, à plusieurs heures de marche de la capitale. Une admirable avenue, formée d'arbres gigantesques, aux branches desquels pendent de grandes orchidées, conduit au mausolée de Gialong. Il est de forme rectangulaire, en maçonnerie pleine, et sans le moindre ornement. Un peuple de statues l'environne : des cavaliers, des éléphants armés en guerre, sont massés sur les paliers; sur chaque marche de l'immense escalier est planté un soldat, la lance au poing. Des mandarins en tenue de cour veillent sur le repos du maitre. Le site, dominé de tout près par la chaîne des montagnes d'Annam, est d'une majesté souveraine.

En Chine, les tombeaux des Ming, au nord-est de Péking, rappellent par leurs dispositions générales ceux des empereurs d'Annam; mais les monarques qui y sont ensevelis y dorment depuis des siècles. A l'intérieur de l'en-

ceinte, c'est la ruine et l'abandon. Les monuments s'effondrent; les chauves-souris souillent la tablette funéraire du « Très parfait ancêtre et empereur Yung-Lo. » Seuls, une double rangée de statues en granit et un arc triomphal ont résisté aux ravages du temps.

Ce ne sont pas seulement les chefs de peuples, rois ou empereurs, qui se montrent soucieux des hommages dus aux défunts. Les simples particuliers en prennent un soin pieux, aussi bien en Indo-Chine que dans l'empire du Milieu. Les membres survivants de la famille gardent des aïeux un souvenir très actuel, mais d'où la peine paraît absente. Les ancêtres, divinisés par la mort, sont, suivant la croyance populaire, toujours présents dans les tablettes où leurs noms sont gravés. A Saïgon, leur autel est érigé vis-à-vis de la porte d'entrée, à la place d'honneur. Les jours de réjouissances et de fêtes publiques, c'est à eux que l'on présente tout d'abord les corbeilles de fruits, les galettes, le thé fumant, la pâtée de riz et de poisson sec.

Il en est de même au Tonkin. M. Monnier, passant un jour chez un personnage qui avait perdu son père depuis trois mois, trouva l'appartement du défunt tendu de draperies blanches portant des inscriptions à sa louange. Sur une sorte d'autel où des baguettes d'encens se consumaient dans des brûle-parfums, était déposée la tablette qui personnifiait l'absent. La chambre était accessible à tous; maîtres et domestiques y venaient à toute heure rendre leurs hommages au mort. Celui-ci semblait encore gouverner la maison, et, par la porte grande ouverte, surveiller les allées et venues des serviteurs, la rentrée des récoltes, le lent défilé du bétail. Pendant trois ans, la chambre mortuaire devait rester parée de la sorte.

Au surplus, nulle tristesse. M. Monnier, traversant, vers la fin de son voyage, des groupes de hameaux parsemés de cimetières, aperçut sur une tombe une vieille paysanne et un enfant, agenouillés et pleurant à chaudes larmes.

C'était la seule manifestation de douleur sincère à laquelle il eût assisté depuis son arrivée en Chine.

Il avait pu constater maintes fois que, là-bas, les funérailles étaient célébrées presque aussi gaiement que les noces. C'est ainsi qu'à Bangkok, il avait assisté à des réjouissances funèbres organisées par un grand personnage de la cour pour rendre les derniers honneurs à trois de ses parents, décédés à quelques mois d'intervalle. Trois bûchers avaient été disposés sous un immense dais en bambou, dressé dans le jardin d'une pagode. De chaque côté, des pavillons avaient été aménagés pour recevoir les invités; des tables étaient chargées de gâteaux et de bonbons ; des serviteurs offraient du thé, des sirops, des cigarettes. A quelques pas de là, deux théâtres en plein vent étaient installés. La plus haute société de Bangkok avait répondu à l'invitation du chef de famille qui, de noir vêtu, mais le sourire aux lèvres, allait de l'un à l'autre, multipliant les courbettes et les serrements de main. Et, comme en toute réunion mondaine, les invités s'agitaient, causaient, échangeaient des paroles aimables.

Les momies retirées de leurs urnes dorées furent placées sur les bûchers après avoir été enveloppées de longues bandelettes jaunes. Des bonzes récitèrent les dernières prières. Puis l'on distribua à chacun des assistants deux bûchettes de bois résineux, et ils vinrent, l'un après l'autre, les jeter dans les flammes. Pendant ce temps, les spectacles continuaient de plus belle. La nuit même ne mit pas fin à la fête, et, jusqu'à une heure très avancée, les divertissements se poursuivirent à la lueur des lampes électriques.

Quelque temps après cette fête singulière, M. Monnier assistait, à Hué, à un déjeuner offert par un mandarin de haut rang, le prince Touli, âgé de quatre-vingts ans, à l'occasion de son mariage. Il s'agissait pour ce mandarin de convoler pour la trente et unième fois, d'ajouter une épouse nouvelle aux vingt-quatre qui composaient encore son

harem. Le déjeuner eut ceci de remarquable que la domesticité avait été tenue à l'écart. Le service fut fait par les enfants de la maison, vingt-sept garçons dont les âges variaient de douze à cinquante ans, tous nu-pieds, les aînés en tuniques bleu foncé et pantalons de foulard blanc, les adolescents vêtus de vert avec le pantalon de soie cerise, les plus jeunes entièrement habillés de rouge; tous attentifs et empressés, venant prendre tour à tour, et sans mot dire, les ordres que leur père leur donnait à voix basse. Aucune femme ne se montra; elles restèrent, y compris la nouvelle épousée, confinées dans leurs appartements.

Le roi donne personnellement l'exemple du respect filial, si hautement en honneur parmi ses sujets. Au moment du voyage de M. Monnier, la cour de Hué comptait trois reines mères, veuves toutes trois, la mère, la grand'mère et l'arrière-grand'mère du roi. Celui-ci leur rendait visite tous les cinq jours; il ne paraissait devant elles que pieds nus; il ne leur parlait qu'à genoux. Les reines sont cachées derrière un grand store de soie, leurs femmes debout derrière elles. En entrant dans la salle, le jeune roi s'agenouille, et prononce à voix basse ce seul mot: « l'enfant. » Alors le store est levé; le roi se prosterne, le front contre terre, et réitère neuf fois la même salutation. Presque aussitôt le store retombe; le roi se retire à reculons, et attend à genoux les ordres ou les remontrances.

M. Monnier décrit en détail les fêtes qui furent célébrées au palais de Hué en l'honneur du dix-septième anniversaire de la naissance du souverain, et en particulier la représentation théâtrale qui fut donnée à cette occasion. L'intrigue de la pièce lui parut d'une extrême simplicité. Les acteurs, tous des hommes, — car, en Asie, sauf au Japon, les femmes ne montent pas sur les planches, — les acteurs s'acquittèrent bien de leurs rôles. Mais nul ne songeait à les applaudir. Un fonctionnaire spécial, assis sur une petite estrade, était préposé à la critique; il avait de-

vant lui une grosse caisse sur laquelle, à la fin d'une tirade à effet ou d'une période bien lancée, il frappait à tour de bras. Le nombre des coups indiquait le degré de satisfaction du juge. Un coup voulait dire : Assez bien; un roulement : C'est superbe. Un scribe assis à la droite du critique inscrivait aussitôt le nom de l'acteur et la récompense qui devait lui être allouée sur la cassette impériale.

J'aurais à citer encore sur l'Annam et le Tonkin plus d'une anecdote caractéristique. Mais il faut passer et arriver à la Chine, dont, à la suite des derniers événements, les affaires sont pour nous aussi intéressantes que celles de nos propres possessions. Là encore, M. Monnier a su recueillir mainte observation piquante. Il constate que, durant ses longues pérégrinations dans l'empire chinois, il n'a jamais été l'objet d'aucune agression. Une curiosité très surexcitée, quelques insultes, surtout de la part des enfants, c'est tout ce qu'il eut à subir, malgré l'hostilité très réelle d'une partie de la population. A Péking, au plus épais des foules, il ne lui arriva jamais d'être injurié ni molesté. Dans les provinces, il se voyait souvent entouré de cinquante à soixante personnes à la fois; on palpait ses vêtements; on riait; mais le rire n'avait rien de méchant. A Chang-Tchéou, la foule accourue pour le voir était si grande qu'il dut monter dans sa chaise à porteurs pour se frayer un passage. On se pressait au seuil des boutiques, sur le pas des portes, et c'était à qui pourrait plonger les yeux au fond de la boîte dans laquelle il s'était réfugié.

Une autre fois, allant visiter une exposition dans la banlieue de Tcheng-tou, il eût pu se croire un monarque exotique, qui s'efforcerait vainement de garder l'incognito. A peine sa chaise était-elle signalée que l'enceinte de l'exposition se remplissait de monde et que l'on s'y écrasait. Il part, et bien qu'il ait soin de tirer le rideau de sa chaise, les badauds restent en contemplation. A travers le rideau, il aperçoit au bout de l'avenue des retardataires qui se

hâtent, toute une famille, le père habillé de soie puce, la mère, jaune et azur, et, derrière eux, un petit garçon vêtu de rouge. Il ordonne aux porteurs de faire halte et écarte le rideau. Les gens s'approchent pour mieux voir ; ils saluent et remercient d'un sourire : seul le bambin a une peur terrible, et, tout en larmes, se blottit contre sa mère.

M. Monnier fut témoin, dans cette même contrée du Sé-Tchouen, d'une amusante querelle entre deux boutiquiers. Les antagonistes étaient, comme dans une affaire d'honneur, assistés chacun de deux seconds. Leur colère se donnait cours en invectives violentes, dirigées, non contre l'adversaire, mais contre ses ancêtres. « On sait de qui tu tiens ; ton père était un voleur. — Et toi, dont la grand'mère, une empoisonneuse, a tué son vieux mari pour s'en payer un tout neuf ! — Fils de tortue, la tienne en a fait de belles ; elle se donnait à qui voulait la prendre. — Tu ne me dis rien de ta trisaïeule !.... » Et la querelle se continua longtemps sur ce ton.

De même, lorsqu'un Chinois se croit lésé, son premier soin est d'en informer la terre entière et de crier sur les toits sa mésaventure. Les paysannes sont, paraît-il, particulièrement expertes dans les monologues de ce genre ; elles y mettent une impétuosité, une persistance, auxquelles n'atteignent pas les commères de chez nous. M. Monnier raconte qu'aux environs de Péking, entrant un jour dans une ferme pour y laisser reposer ses chevaux, il aperçut la fermière juchée sur un petit mur, le chignon en bataille, jetant l'anathème à quelque mécréant qui avait effrayé sa basse-cour ou dévasté ses choux. Quoiqu'il n'y eût à l'horizon aucun un être vivant, la bonne femme vociférait à perdre haleine. Une heure après, M. Monnier la retrouvait à la même place, plus excitée que jamais, et, quoiqu'à bout de forces et la voix éteinte, foudroyant encore du regard le maraudeur inconnu.

Outre cette tendance à se répandre en paroles vaines, le Chinois se reconnaît encore à son horreur de la ligne droite et de la rapidité en affaires. Il est doux à un Céleste de biaiser, de ruser, d'employer des jours et des heures en prolégomènes. M. Monnier eut fort à souffrir de ces défauts lorsqu'il lui fallut louer une jonque pour remonter les rapides du Yang-Tsé. Il y employa huit jours, et encore est-ce grâce au personnel européen préposé aux douanes que l'affaire ne lui prit pas plus de temps. Les négociations avec le patron de la jonque, la visite et l'exploration du bateau, la rédaction du contrat de louage, les précautions pour l'exact paiement du prix, toutes ces démarches indispensables furent menées avec une telle minutie que ce ne fut point trop d'une semaine pour les conduire à bien.

Le fétichisme de la lettre, le culte de l'écriture, sont, en Chine, poussés à un tel point qu'ils sont l'une des causes les plus effectives de l'immobilité, du piétinement sur place, de la vieille nation. Le cœur de l'empire, c'est, à Péking, l'usine à diplômes, la cité en miniature réservée aux concours triennaux, avec ses milliers de cellules de quatre pieds carrés, réparties en rues parallèles. Là, les jeunes bacheliers des provinces viennent peiner, quinze jours durant, pour conquérir le grade sans lequel ils ne peuvent parvenir à la fortune. Les candidats sont nombreux : en 1894, ils furent près de sept mille, sur lesquels trois cent vingt seulement furent déclarés admis. Le Chinois ne se lasse point ; rien ne le rebute, ni les insuccès, ni les horreurs du régime cellulaire, ni même la mort des camarades qui expirent, le pinceau à la main, devant la dissertation commencée. C'est que, depuis douze cents ans, depuis plus longtemps peut-être, tous ceux qui sont devenus illustres et puissants dans l'empire sont allés chercher dans ces logettes fétides le diplôme qui les a conduits aux honneurs. Nos aspirants mandarins

tiennent à marcher sur ces traces : ils sacrifient tout au désir d'obtenir leurs grades.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que tous ces éminents bacheliers, tous ces licenciés authentiques, arrivent à la place enviée que leurs examens semblaient leur promettre. Dans la seule ville de Tcheng-Tou, ils sont plus de dix mille, dépenaillés, misérables, la rage au cœur, vivant d'aumônes, ou réduits aux emplois les moins nobles. Il en est qui sont balayeurs de rues; d'autres sont porteurs d'eau, ou poussent la brouette. Et pourtant, quel que soit leur emploi, on sait, à l'occasion, reconnaître leur prérogative. Voici, à cet égard, une suggestive anecdote racontée par M. Monnier. Dans une promenade aux environs de Tcheng-Tou, ses porteurs venaient de s'engager sur une digue très étroite, entre deux rizières, lorsqu'ils furent brusquement arrêtés par une autre chaise qui venait en sens inverse. Celle-ci était occupée par un jeune homme élégamment vêtu, portant besicles, l'air sérieux et content de lui, apparemment quelque lettré frais émoulu des examens. Les deux équipes s'interpellaient, ne voulant céder ni l'une ni l'autre, et la discussion menaçait de s'éterniser, lorsque le jeune homme intervint et cria d'un ton rogue au chef porteur de M. Monnier : « Ne peux-tu te garer devant un licencié du Kan-Sou? — Un licencié, repartit l'autre d'un ton goguenard, mais de quelle année? » Et fouillant dans la petite sacoche de cuir suspendue à sa ceinture, il en tira un papier crasseux qu'il déploya fièrement devant son interlocuteur ébahi : « Regarde », dit-il. Le jeune homme prit la feuille du bout des doigts : mais à peine y avait-il jeté les yeux qu'il la rendait avec une inclinaison de tête, et, du geste, commandait à ses gens de se détourner. Le porteur, lui aussi, avait obtenu son diplôme, et depuis longtemps; le jeune licencié cédait le pas à son ancien.

Le Chinois a un respect inné pour l'autorité, pour la

classe des lettrés qui forme, là-bas, la véritable aristocratie, et aussi pour les signes extérieurs qui distinguent l'homme de qualité. Aussi, en Chine, n'est-il pas admis qu'un homme comme il faut aille à pied. On juge un voyageur sur son équipage : il est traité avec plus ou moins d'égards suivant les apparences de sa chaise et le nombre de ses porteurs. M. Monnier n'avait eu garde de braver le préjugé, et c'est avec un cortège composé de deux interprètes, d'un cuisinier et de vingt-cinq coolies, portefaix ou porteurs, que lui-même et un jeune Français qui l'accompagnait firent la traversée du Sé-Tchouen. Les chaises neuves, drapées de bleu et de rouge, avec leurs rideaux feuille-morte et leur résille noire ornée de glands et de pompons, avaient tout à fait grand air. Les porteurs avaient le chapeau, le couvre-chef officiel à bords relevés, la calotte frangée de soie cramoisie. Or, le chapeau, tout est là, dit M. Monnier. Ces toques défraichies inspirent aux loqueteux qui s'en parent l'aplomb superbe et l'insolence des laquais de bonne maison. Ils vont d'un pas soutenu, la tête haute, fendant la foule, interpellant brutalement les gens, donnant à peine aux infortunés le temps de s'effacer dans une encoignure; ils font choir les enseignes et les étalages, terrifient les gargotiers en plein vent, éventrent d'un coup de brancard les paniers de fèves et les sacs de riz...., et la chaise fait sa trouée dans la foule avec une impétuosité d'ouragan. Elle va, sans jamais dévier pour livrer passage ni aux gens ni aux bêtes.

Ainsi portés, si, parfois, nos voyageurs, désireux de recouvrer, avec l'usage de leurs jambes, quelque peu d'indépendance, s'avisent de faire à pied une partie de la route, ce ne sera pas sans provoquer les commentaires désobligeants des Célestes, toujours enclins à reprocher à l'étranger son manque de tenue. Et lorsque leurs chaises apparaîtront derrière eux, le public les regardera avec

stupeur, ne comprenant pas par quelle étrange fantaisie des gens qui peuvent se faire porter vont à pied.

Les voyageurs de marque se reconnaissent encore à un autre signe. Leurs serviteurs placent de grosses lanternes rondes en papier huilé sur le seuil de l'auberge qui a l'honneur de les héberger. Ces lanternes, que supportent des baguettes de bambou disposées en trépied, portent une inscription déclinant les noms, titres et qualités du voyageur. M. Monnier et son compagnon étaient désignés aux populations comme des « Tâ-fa-Tâ-Yen », c'est-à-dire des « grands hommes du grand pays de France. »

Lors du voyage de M. Monnier, la guerre avec le Japon venait de se terminer, et nos compatriotes bénéficiaient de la situation avantageuse que la conclusion de la paix avait faite à la France. Partout les mandarins recevaient leur visite et la leur rendaient. Partout aussi les missionnaires français poursuivaient sans être inquiétés leur œuvre de civilisation. Grâce aux missionnaires, dans toutes les villes où il s'arrête, M. Monnier retrouve quelque chose de la patrie, la langue, d'abord, si douce à entendre et à parler lorsque l'on est comme perdu au milieu d'un peuple étranger, puis l'accueil chaleureux de cœurs d'élite, aussi dévoués à la patrie qu'à la religion elle-même. A Péking, il s'oublie des heures entières à causer avec ces hommes qui, habitant depuis leur jeunesse chez les Chinois, se sont approprié leur langue et leur genre de vie, mais ont gardé sous leur costume oriental une âme bien française. En visitant le Peï-Tang, si admirablement administré par Mgr Favier, il remarque que l'on aurait tort de considérer les missions uniquement comme des foyers de propagande religieuse : car leur activité se manifeste sous des formes très diverses, écoles, ouvroirs, ateliers, où toute une jeunesse s'exerce à travailler le bois et le métal, imprimerie dont le personnel manie avec une égale dextérité le caractère chinois et la lettre latine, hôpitaux où les

Sœurs de Charité françaises, aidées du médecin de la légation, donnent leurs soins à la plus misérable des humanités souffrantes.

Dans une petite ville, sur le Yang-Tsé, un missionnaire malade représentait seul la population européenne ; dans sa chambre étroite et sombre, le sol battu tenait lieu de plancher ; un crucifix, des images de piété, un képi de soldat français, étaient cloués contre le mur lézardé. M. Monnier sortit de là le cœur navré : mais n'était-ce pas le plus sublime des sacrifices que cette vie si longtemps soutenue pour l'amour du Christ, malgré la fièvre, malgré les épreuves physiques et morales d'un si complet abandon ?

A Tsé-Liou-Tsé, grande ville industrielle du Sé-Tchouen, un autre missionnaire, le P. Boucheré, reçoit le voyageur dans sa petite maison. Il est seul, lui aussi, au milieu d'une population ouvrière de trois cent mille habitants ; mais il vit depuis trente ans dans le pays ; il y est estimé et considéré ; chrétiens et païens qu'il a vus grandir, dont beaucoup ont été recueillis, soignés, consolés par lui, ont à son égard les mêmes sentiments de gratitude.

A Tcheng-Tou, c'est une chrétienté de cent mille âmes qu'évangélise la mission française sous la direction du vicaire apostolique, Mgr Dunan. M. Monnier trouva auprès du prélat l'accueil le plus cordial. On lui raconta que, quelques mois auparavant, les missionnaires avaient été pourchassés et menacés de mort ; leurs églises et leurs maisons avaient été détruites par l'émeute. Mgr Dunan, qui avait quitté la mission pour demander secours au vice-roi, avait été obligé de rebrousser chemin au milieu des huées, sous une grêle de pierres ; blessé, perdant son sang, il n'avait dû son salut qu'à la commisération d'un marchand qui l'avait fait entrer dans sa boutique, à la pitié d'un officier de police qui, la nuit venue, l'avait emmené dans sa chaise. Cette fois, grâce à l'énergie et à

l'influence du ministre de France, les coupables avaient été punis ; le vice-roi Liou, dont la connivence avait favorisé l'émeute, avait été révoqué, dépouillé de tous ses titres et dégradé. Il n'avait pu sortir de Tcheng-Tou que précédé par deux satellites qui portaient sur un brancard une cage en bambou, contenant ses insignes et ses décorations, et sur laquelle on lisait en gros caractères cette inscription : « Un mandarin coupable. » Les biens du vice-roi avaient été confisqués, et les missionnaires avaient obtenu une indemnité de quatre millions prélevée sur le produit de la confiscation.

M. Monnier, écrivant avant les terribles événements qui viennent d'ensanglanter la Chine, se demandait quelle avait été l'origine des troubles si graves dont nous venons de parler. L'émeute ne fut point, dit-il, une explosion spontanée, le soulèvement d'une foule heurtée dans ses habitudes et dans ses croyances par une propagande inconsidérée de la part des missions. La vérité, c'est que, dans le missionnaire, on vise surtout l'Européen, le représentant d'une civilisation remuante, agitée, bien faite pour effrayer des gens qui, depuis tant de siècles, somnolaient doucement, à l'abri des rites immuables et des antiques coutumes. Derrière le prêtre, on voit poindre le consul, le commerçant, l'ingénieur : aussi les placards qui, au Sé-Tchouen, conviaient la foule au massacre et à l'incendie faisaient-ils rarement allusion au caractère religieux des missionnaires. C'est contre les étrangers, les diables étrangers, les diables d'Occident, que l'on excitait la fureur populaire. Et, d'après M. Monnier, la plupart des émeutes chinoises seraient imputables, non à la population prise en masse, mais à de très hauts et très puissants seigneurs et à la canaille diplômée. Ce que l'on sait, jusqu'ici, des massacres de l'an dernier, semble justifier cette appréciation.

J'ai eu plaisir, Messieurs, à suivre notre aimable com-

patriote au cours de sa longue route, et je me suis attardé en sa compagnie. Il me reste cependant le regret d'avoir laissé de côté bien des pages qui auraient mérité de vous être signalées. Vous voudrez, je l'espère, faire plus ample connaissance avec le livre de M. Monnier : il est peu de récits de voyage qui soient écrits avec plus d'esprit et de verve, où soient plus heureusement alliées ces deux qualités si françaises, la bonne humeur et la clarté.

POÉSIES

Par L. DE PIÉPAPE

MEMBRE HONORAIRE

(Séance publique du 31 janvier 1901)

LE NOUVEAU SIÈCLE

Un siècle à l'autre s'enchaîne,
Et déjà l'heure prochaine
Enfante un siècle nouveau.
Que dira de lui l'Histoire?...
Sera-t-il nimbé de gloire,
Avant d'entrer au caveau ?

Celui qui va disparaître,
Venant à peine de naître,
Avait déjà son héros !
Un César ailé que l'homme
Avant tous les guerriers nomme
Aux universels échos !

Siècle nouveau, quel grand homme,
Reflet d'Athène ou de Rome,
Illustrera tes sommets ?
Et quel genre de génie
Brillera dans l'harmonie
Des splendeurs que tu promets ?

Ton époque prendra-t-elle
Cette trempe essentielle

Qui fait les âges d'airain ?
Sera-t-elle noble et sainte,
Va-t-on l'aborder sans crainte,
Le front calme, l'œil serein ?

Pourra-t-on, poing sur la hanche,
Attendre enfin la revanche
De revers immérités ?
Voir l'Alsace et la Lorraine
S'échapper de leur géhenne
Et nous rendre leurs cités ?

Cet empire britannique,
Colossal et fatidique,
Dont le globe est menacé,
N'aura-t-il pas quelque place,
Au défaut de la cuirasse,
Où le trait se soit glissé ?

Siècle !.... La paix ou la guerre ?....
La fortune ou la misère ?
Que recéleront tes flancs ?....
Le flambeau de la science
D'une lueur plus intense
Va-t-il marquer tes élans ?

Les inventions nouvelles
Dans la nuit s'en iront-elles
Jusqu'au parage inconnu
Où se cache le mystère,
Pour l'arracher à la terre
Et nous le montrer à nu ?...

Plus vite que l'étincelle,
Le plomb d'une arme nouvelle
Frappera-t-il l'ennemi ?
D'un bond gravissant l'espace,
Dans l'air suivra-t-on la trace
Du voyageur endormi ?

L'exploration moderne
Aura-t-elle une caverne
Aux déserts les plus lointains,
Que son pied n'ait visitée

Et n'ait jusqu'au fond scrutée
Dans ses conduits incertains ?....

Que dis-je ?.... Les astres mêmes,
Dardant des clartés moins blêmes,
Ne prendront-ils d'autres feux
Au gré de l'homme, pour faire
De leurs sources de lumière
La merveille de ses yeux ?....

Vers les plages éthérées,
Telles des Muses sacrées,
Les arts nous raviront-ils ?....
Des chefs-d'œuvre sans exemple
Viendront-ils remplir le temple
Ouvert aux esprits subtils ?....

Douce liqueur d'ambroisie,
Chant, peinture ou poésie,
Si l'art est bien cultivé,
Poussera-t-il au domaine
Idéal de l'âme humaine,
Mieux qu'un grain de sénevé ?....

Quel sera le caractère
De cet âge sur la terre ?....
Est-ce la fécondité ?
Le mot qui, faveur suprême,
En demeurera l'emblème,
Est-ce l'immortalité ?

Fera-t-il pâlir le nôtre ?
Sera-t-il vraiment tout autre ?
Ou bien la tradition
Va-t-elle encor se poursuivre,
Et la trompette de cuivre
Avoir toujours même son ?....

Celle qui sonne les heures
Aux esprits comme aux demeures,
En disant à l'homme vain,
Que sa pâle destinée
Tient à peine une journée :
Qu'il considère sa fin !

Saura-t-il mieux se défendre
Contre l'erreur et répandre
La civilisation ?
Déjà la brèche est ouverte :
A la barbarie inerte
Il ouvre un autre sillon.

Le christianisme est la flamme
Dont doit s'illuminer l'âme,
Qu'importent œuvre ou progrès ?....
Pour que la barque s'avance
Avec pleine confiance,
Il faut Dieu dans les agrès.

Puisque c'est la vieille Europe
Qui découvre et développe
Les trésors de l'avenir,
Demandons à son génie
Cette grandeur infinie
Qui du ciel seul peut venir !

Et le siècle qui commence,
Rejetant cette démence
Qui croit l'homme tout-puissant,
Marchera d'un pas lucide,
Avec la croix pour vrai guide,
Vers son cycle finissant.

Puis, au prochain centenaire,
Dans sa tombe funéraire,
De sa cendre il renaîtra,
Et le Phénix ira prendre
A son tour dans cette cendre
L'or pur qu'il y trouvera.

LA FILLE DU POTIER

(SONNET)

La fille d'un potier de Sicyone, Yclète,
Vierge sage parmi les vierges de son temps,
Ayant la beauté grecque et l'âge du printemps,
Avait ravi l'amour d'un jeune et noble athlète.

Oh! les doux entretiens, oh! la tendre conquête !
Mais un jour il fallut qu'il partît pour le camp.
Pleurs de la vierge.... Hélas! où le revoir?.... et quand?....
Comment garder les traits de cette chère tête?....

Tout à coup sur le mur l'ombre la dessina.
Yclète, pour graver ce profil de l'absence,
D'un habile trait noir bien vite imagina

De cerner l'ombre.... Ainsi le dessin prit naissance,
Aux mains d'une humble enfant pleine d'inconscience,
Et depuis, sur le monde, avec l'art il plana.

CHARME ROMPU

Chaque soir elle allait puiser à la fontaine
Une eau fraîche comme elle et comme elle au sein pur.
Lui.... venait aussitôt pour partager sa peine
Et lui remplir sa cruche, ayant un bras plus sûr.

Elle le laissait faire, et son charmant sourire
Seul le remerciait de l'humble attention.
L'amour était entre eux, mais se gardait de dire
Un mot qui pût troubler leur calme affection.

Et le soir revenait.... Chaque fois la fontaine
Les revoyait tous deux penchés sur son cristal,
Et du puits chaque fois il lui tirait la chaîne,
Sans qu'en acceptant l'aide, elle pensât au mal.

Leurs cœurs battaient plus fort qu'il n'eût fallu peut-être.
Ils se comprenaient bien, mais sans se l'avouer ;
Et, quand elle priait ensuite à sa fenêtre,
Son bel ange gardien n'avait rien qu'à louer.

Mais un jour il osa.... Sa bouche dit : Je t'aime !
La fleur se referma, le charme fut rompu.
Elle ne revint plus puiser l'onde elle-même,
Et le cri de l'amour a tout interrompu !

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX MARMIER

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 31 janvier 1901)

MESSIEURS,

Le prix fondé par M. X. Marmier a pour but de récompenser spécialement quatre espèces de travaux, savoir : 1° sur les anciens monuments de Franche-Comté ; 2° sur les anciennes coutumes de cette province; 3° sur les traditions populaires; 4° sur les dialectes villageois.

Cinq mémoires ont été envoyés cette année pour ce concours. — Le premier est intitulé : *Importance économique de la haute vallée de l'Ognon.* L'auteur de ce travail, M. Gaston Rimey, est un jeune. Il a pris pour devise : *Fac et spera.* Son mémoire est soigneusement rédigé. Seulement il n'entre pas exactement dans le cadre du concours. C'est une étude bien faite, au point de vue actuel de la statistique et de la topographie. Mais elle ne répond que faiblement au programme tracé par M. X. Marmier, qui demande surtout des études sur les antiquités du pays.

Votre commission a examiné ensuite deux mémoires sur les patois de Franche-Comté.

Ces deux mémoires rentrent tout à fait dans les conditions du programme.

On se demande s'il est vraiment utile d'étudier les patois. Charles Nodier, qui raffolait de ces dialectes villageois, a écrit ces paroles paradoxales : « Tout homme qui n'a pas soigneusement exploré le patois de sa langue ne la sait encore qu'à demi. »

Mais aujourd'hui, « à juger par le train dont vont les choses, on peut prévoir un avenir plus ou moins éloigné où le français régnera seul en maître absolu sur toute l'étendue du territoire de la république (1). »

Ainsi, pour quelques-uns, l'étude du patois n'est plus qu'une affaire de curiosité. Mais d'autres y voient une source de recherches intéressantes sur les origines de notre langue. Car, selon eux, les règles qui ont présidé à la formation du patois ne diffèrent pas de celles qui sont applicables à la langue française. Aussi, avant qu'ils disparaissent, les patois sont encore l'objet de recherches persévérantes. Deux mémoires importants nous ont été envoyés sur les patois de notre province. Le premier est intitulé : Lexique étymologique du patois des environs de Luxeuil, par le docteur Stourme. C'est un travail considérable, de trois cents pages, qui a exigé de son auteur beaucoup de recherches. Malgré le titre de son mémoire, M. Stourme ne s'est pas borné au patois des environs de Luxeuil. Il a étendu ses investigations sur les autres dialectes de la Franche-Comté, de la Bourgonge et des pays voisins.

Il ne donne pas seulement le sens des mots patois, mais leur étymologie, leurs dérivés, leurs synonymes ; et, comme la plupart des linguistes qui ont étudié nos patois, il en rattache l'origine au latin populaire, à l'allemand, à l'italien, au langage primitif de la Gaule, au celtique, etc.

A l'occasion des étymologies, le docteur Stourme est

(1) Docteur Poulet, *Essai sur le patois de Planoher-les-Mines.*

exposé, comme tous les étymologistes, à donner des explications forcées de l'origine des mots, et on pourrait lui répéter l'épigramme qu'un poète satirique adressait un jour à certain grammairien fantaisiste.

Alfana vient d'*equus*, sans doute,
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Comme l'indique notre concurrent, son mémoire est rédigé sous la forme de Lexique. Ce travail a tout l'agrément d'un dictionnaire, c'est-à-dire que la lecture en est pénible. Nous l'avons faite cependant, et nous avons eu la satisfaction d'y trouver bien des notions intéressantes sur les usages champêtres, sur les croyances populaires, sur les traditions de famille, sur les instruments de labourage. Il comprend des mots qu'on retrouve dans nos vieux chroniqueurs français, et qui sont restés, chez nous, dans la langue rustique, comme des témoins de notre origine latine ou germanique.

Ce qui manque dans ce travail du docteur Stourme, c'est un tableau indiquant les lois philologiques qui ont influé sur la formation et le développement du patois; en un mot, c'est une grammaire. Le français n'a été d'abord que le dialecte de l'Ile-de-France, devenu peu à peu la langue officielle. Les règles qui ont présidé au développement du dialecte qui est devenu la langue française paraissent applicables aux autres idiomes. En un mot, ces dialectes restés patois ont leur grammaire, et il s'agit de la formuler. C'est ce qu'a voulu montrer comme possible l'auteur du deuxième mémoire sur le patois.

Ce mémoire est dû à M. Paul Pattinger, conseiller du commerce extérieur de la France, à Munich. M. Pattinger est originaire de l'Isle-sur-le-Doubs. Son mémoire est intitulé : *Les noëls en patois de Vanclans.* Pour déterminer les lois grammaticales du patois, il a pris pour base un

document connu : les noëls du P. Humbert. Il nous en donne une nouvelle édition, correcte, et accompagnée d'une traduction et d'un glossaire, où sont expliqués les termes les plus originaux.

« Il nous a semblé intéressant, dit-il, d'appliquer à quelques-uns de nos patois en particulier la méthode d'investigation de la philologie moderne. Cette étude sur les noëls de Vanclans démontrera une fois de plus, croyons-nous, que les patois de nos pères n'étaient point des idiomes barbares, résultat d'une corruption brutale du français, mais qu'au contraire ils se sont formés régulièrement, suivant des lois constantes et logiques. »

M. Pattinger expose son système, d'abord en ce qui concerne l'orthographe, la phonétique et les flexions grammaticales. Puis viennent ses observations sur l'article, le substantif, l'adjectif, les terminaisons du singulier et du pluriel, et enfin les conjugaisons des verbes. Ces règles, généralement formulées d'après les noëls de Vanclans, servent de guide pour l'intelligence des textes.

Après cette partie théorique du mémoire, vient le recueil des noëls, au nombre de dix, avec traduction et accompagnement d'un glossaire où l'auteur se laisse aller aussi, de temps en temps, à la manie hasardée des étymologistes, qui veulent tout expliquer, même dans les mots qui n'ont d'autre origine que la création populaire. Cette partie du travail est la plus intéressante à la lecture. La poésie des noëls de Vanclans n'a pas la mise en scène ni le ton caustique des noëls bisontins. Mais elle a une simplicité et une naïveté tout à fait dans le ton de ces chants religieux et populaires.

Nous avons maintenant à examiner un ouvrage d'un tout autre genre. C'est une étude imprimée sur Jacques de Molay et les templiers franc-comtois, par M. Stéphen Roy, professeur d'histoire au collège de Gray.

Le dernier grand maître des templiers, Jacques de

Molay, fut brûlé à Paris le 18 mars 1314, dans une des îles de la Seine. Fut-il un martyr ou un grand criminel? Cette question reste encore indécise, et si la Franche-Comté hésite à mettre Jacques de Molay au nombre de ses gloires, elle peut l'inscrire parmi ses célébrités. C'est ce qu'attestent tous nos historiens, qui le désignent comme étant du diocèse de Besançon.

Mais l'incertitude sur le lieu précis de sa naissance n'est pas complètement dissipée. L'ouvrage qui vous est soumis sur ce personnage affirme qu'il est originaire de Molay (Haute-Saône). D'autres écrivains comtois le font naître dans le Jura, où il y a aussi un village du nom de Molay. Il y a des probabilités pour les deux hypothèses; mais aucun document certain ne vient trancher la difficulté.

L'ordre du Temple était populaire dans notre province, où il comptait cinq commanderies (1). Pendant les deux siècles de son existence, cet ordre a eu cinq grands maîtres nés en Franche-Comté. Il est donc particulièrement intéressant pour nous de connaître ce qu'on peut savoir sur ceux de nos compatriotes qui ont appartenu à cet ordre fameux.

C'est ce qu'a cherché l'auteur de cette étude sur Jacques de Molay. Il a discuté avec beaucoup de critique toutes les opinions de nos historiens sur ce sujet. Mais s'il n'a rien ajouté d'important sur les faits et gestes de nos grands maîtres comtois, il a mis en lumière tout ce qu'on sait sur Jacques de Molay et sur les dernières circonstances qui ont poussé le pape et le roi de France à supprimer l'ordre du Temple.

Un chapitre de cette brochure nous fait connaître quelques autres templiers franc-comtois mentionnés au procès. Leurs noms sont inscrits dans les enquêtes dirigées contre les membres de l'ordre.

---

(1) Salins, Dole, Villedieu-en-Fontenette, Salles-Montseugny et Arbois.

Cette étude, sur une époque aussi tourmentée, offre un réel intérêt pour l'histoire de notre province. Les documents, parfois un peu confus, y sont nombreux et authentiques.

Le concurrent y a joint une autre étude également imprimée, intitulée : *Franc-Comtois pensionnés sur le trésor royal en 1789*. Cette liste des pensionnés de notre province intéressera particulièrement ceux qui s'occupent de l'époque de la Révolution dans notre province, et qui en étudient les causes. Elle est dressée par ordre alphabétique, facile à consulter, et l'auteur indique les sources où il a puisé pour compléter son travail.

Nous terminons ce rapport par l'examen d'un dernier mémoire intitulé : *Étude sur les us, coutumes, mœurs et superstitions populaires dans un petit coin franc-comtois*, par M. Poly. Ce petit coin, dit-il, c'est le canton de Champagney, et surtout le village de Frahier. Il nous avertit que ses récits se composent surtout des souvenirs qu'il a recueillis, dans son jeune âge, pendant les interminables soirées d'hiver, « où nous avons, dit-il, entendu les conteurs et les conteuses exercer leur verve, et raconter des centaines d'histoires plus ou moins fantastiques. »

C'est ainsi qu'il a entassé dans son recueil une foule de contes, « parmi lesquels, dit-il, il y en a de fort jolis. » C'est à ceux-là qu'il aurait dû se borner, au lieu de s'étendre longuement sur une foule de détails, souvent absurdes, sur les sorciers, les revenants, les magiciens, les devins, les songes, les nécromanciens, les chercheurs de sources, etc. Détails trop abondants, superflus, qu'on retrouve non seulement dans le canton de Champagney, mais dans la plupart des régions de Franche-Comté, et ailleurs aussi, car les amateurs de contes et de récits légendaires sont toujours nombreux. Du reste, depuis le livre des sorciers de Boguet jusqu'aux traditions franc-comtoises de notre ami Thuriet, un grand nombre d'auteurs ont raconté ces légendes

et traditions populaires, dont Colin de Plancy a fait un répertoire universel intitulé : *Dictionnaire infernal.*

Notre concurrent a le mérite d'avoir composé une collection de tous ces documents, ou plutôt de ces racontars qui se disent, selon lui, *au village dans les longues veillées d'hiver*. Son style est simple, mais sans couleur et parfois un peu banal. Du reste, sans aucune vue d'ensemble ni de considération philosophique. Il conte pour conter, et ne se propose que de retracer, dit-il, l'exacte physionomie des mois d'hiver chez les paysans. Le tableau peut être vrai, mais il gagnerait à être tracé souvent dans un style moins négligé, et avec moins d'abondance stérile.

En terminant cet examen, votre commission reconnaît que les mémoires qui lui ont été soumis attestent des recherches intéressantes, un travail sérieux, auquel l'Académie doit rendre hommage. Toutefois elle n'a reconnu, dans aucun de ces ouvrages une valeur tellement supérieure aux autres qu'elle doive lui accorder le prix intégral. Elle a donc décidé de récompenser le mérite de trois concurrents, en accordant à chacun d'eux une médaille de cent francs, savoir : 1° à M. le docteur Stourme, pour son *Lexique du patois des environs de Luxeuil ;* 2° à M. Pattinger, pour son travail sur les *Noëls de Vanclans ;* 3° à M. Roy, pour son étude sur *Jacques de Molay*. Enfin elle accorde une mention très honorable à M. Rimey pour son étude statistique sur la haute vallée de l'Ognon.

La commission croit devoir ajouter une observation applicable à tous les concours académiques. Il est arrivé précédemment que des auteurs ayant obtenu, pour certains travaux, des récompenses partielles, ont publié ces travaux en les indiquant, dans le titre, comme *couronnés par l'Académie*. Or, l'Académie ne leur reconnaît pas le droit de s'attribuer ce titre, qui n'est dû qu'à ceux qui ont obtenu réellement le prix intégral. Les autres ne peuvent que mentionner la médaille qui a été décernée à leur travail.

LE CHATEAU DES CLÉES

Par M. le Dr J. MEYNIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 28 février 1901)

Lorsqu'on pénètre de France en Suisse par la route nationale de Saint-Dizier à Lausanne (route n° 67), après avoir dépassé le village de Ballaigues, on aperçoit au-dessous de Lignerolles, au fond d'un cirque d'un accès difficile, une modeste bourgade dominée par les ruines d'un château qui a dû être important au moyen âge. Il ne reste de la forteresse que son réduit, un rocher escarpé supportant une terrasse de forme elliptique, et son donjon, haute tour carrée à cinq étages, présentant les caractères de l'architecture militaire du XIIe siècle ; mais les dehors sont couverts de débris et de fondations de maisons détruites.

Le château des Clées a longtemps commandé la route d'Italie en Bourgogne par le Valais et le pays de Vaud. Aussi, de bonne heure, nos comtes, dominateurs des deux versants du Jura, y avaient-ils établi un péage qu'ils inféodaient.

C'est à ce péage que la localité doit précisément son nom de *Clées*, qui, comme le mot français *claie* ou *cloie*, procède du bas latin *cleda* ou *cleta*, treillage en bois ou en fer servant de clôture. Le fait est confirmé par ses armes, qui sont parlantes : *d'argent à la claie de sable*. La barrière

était peinte en noir et l'on donnait de l'argent pour la franchir. Le cadran de l'église porte encore ces armoiries à sénestre; on les voyait autrefois sur un sceau municipal, aujourd'hui perdu, mais dont de nombreux documents portent l'empreinte sur cire; on les retrouve encore sur les marques au fer rouge des bancs de la maison commune. Ces couleurs sont encore portées par les jeunes filles, le jour de la fête locale, premier samedi de mai : elles revêtent, à cette occasion, une robe blanche avec une écharpe noire en sautoir.

Le village *(villa)* entourait la première enceinte ou enceinte extérieure du château. Les voyageurs, qui avaient traversé l'Orbe sur le pont des Clées, devaient, pour y pénétrer et en sortir, suivre la seule rue, celle qui contournait la forteresse. Ils payaient, pour leurs personnes et pour les marchandises dont ils pouvaient être nantis, des droits primitivement assez élastiques. Les exactions du châtelain prirent des proportions telles au début du XIIe siècle, qu'elles amenèrent la prise et la destruction de son repaire. Le pape Innocent II, touché des plaintes des marchands lombards qui avaient, entre tous, souffert, invita, vers 1130, Guy de Merlin, évêque de Lausanne, à s'opposer de toutes ses forces au relèvement des Clées (1). Mais les protestations du prélat n'eurent pas grand effet, ou leur effet ne se maintint guère, car la forteresse et le péage ne tardèrent pas à être rétablis (2).

Le premier titre, où il soit fait mention des Clées, remonte à l'an 1049. C'est l'acte par lequel Léon IX, visitant Romainmôtier, a fixé les limites des terres du célèbre prieuré : l'une d'elles était le pont des Clées sur l'Orbe, — *pons Cletensis super fluvium qui dicitur Urba* (3). Vient

(1) *Archives cantonales de Lausanne.*

(2) Martignier et de Crousaz, *Dict. hist. du canton de Vaud*, p. 219-220.

(3) *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 430.

ensuite celui que nous avons cité tout à l'heure et qui est de l'an 1130. Puis, on trouve une charte de l'an 1212, où Jacques d'Aubonne confirme à la chartreuse d'Oujon (*Algio*), dont Gaucher est prieur, les dons qu'elle a reçus de ses ancêtres.

Parmi les témoins, nous voyons Uboz des Clées (*Ubaldus de Cleies*) (1). En 1226, Aimon, évêque de Genève, atteste que Guerric et Jacques, seigneurs d'Aubonne, ont fait la paix devant lui et promis de s'entr'aider l'un l'autre sans méfaire pendant toute leur vie. Des cojureurs fournis par les deux parties confirment le traité. Dans le nombre figure Guillaume de Les Clées.

Le château des Clées est, en 1232, un fief des comtes de Genevois sous la suzeraineté des sires de Salins. On trouve, en effet, dans Perard (2) un acte fait à Vienne à cette époque, par lequel Guillaume II, comte de Genevois, prête hommage à Hugues, duc de Bourgogne et sire de Salins, pour le château et la terre des Clées (3). En 1237, ils font partie d'un échange entre le duc et Jean de Chalon l'Antique, sous le nom d'*Escloyes* (4). Plus tard, en 1245, Guillaume II, comte de Genevois, pour son salut et celui de sa femme Alis (*Alais*), exempte les religieux de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune des droits de péage qu'il possède au château des Clées (5). En 1260, Jean de Chalon l'Antique donne à son fils Hugues, comte palatin de Bourgogne, le fief des Clées que Rodolphe, comte de Genevois, tient de lui (*le fyé des Cloies lequel Raouls de Genève tient de nous*) (6).

Entre temps et dès 1250, ce fief est devenu un des gages

(1) *Regeste genevois*, p. 145.
(2) P. 425.
(3) *Regeste genevois*, p. 176 et 197.
(4) Guillaume, *Sires de Salins*, preuves, p. 125.
(5) *Regeste genevois*, p. 197.
(6) *Ibid.*, p. 229.

d'un compromis entre Pierre de Savoie, *le petit Charlemagne*, d'une part, et Guillaume II, comte de Genevois, d'autre part (1). En 1264, le premier a un châtelain aux Clées (2); en 1272, une convention est passée entre Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, et le prieur de Romainmôtier, sous le sceau d'Aimon, évêque de Genève, au sujet de la juridiction du châtelain des Clées sur les hommes du monastère demeurant dans son ressort (3). Le gage, dont faisaient partie les Clées, ne fut rendu par les héritiers du comte Pierre de Savoie qu'en 1282, par un traité passé à Versoix entre la dauphine Béatrix, dame de Faucigny, son fils Jean, dauphin, Amédée, comte de Genevois, et Robert, évêque de Genève (4). Quatre ans plus tard, en 1286, un autre traité est conclu à Lyon entre Amédée, comte de Savoie, et Louis de Savoie, baron de Vaud, son frère, au sujet de la succession de leurs père et mère et de leurs oncles Pierre et Philippe. Le premier cède à son frère, entre autres possessions vaudoises (5), le château des Clées.

Le régime savoisien a été favorable à la localité qui nous occupe. Louis de Savoie obtint, en 1297, de l'empereur Adolphe de Nassau, par lettres datées de Cologne, le produit du péage; mais il en partagea en quelque sorte le produit avec les habitants. Les marchandises, après avoir payé les droits, étaient logées à l'intérieur du village dans de vastes magasins dont les convoyeurs payaient la location ou *soûte* (*sosta*). Tandis qu'on procédait à la réparation de leurs caisses et ballots, ces convoyeurs et leurs attelages se reposaient avant de reprendre le chemin du comté de Bourgogne. Les hommes de la bourgade leur servaient,

---

(1) *Regeste genevois*, p. 205, 206 et 287.
(2) *Ibid.*, p. 240.
(3) *Ibid.*, p. 264.
(4) *Ibid.*, p. 286-287.
(5) Les autres sont : les châteaux d'Yverdon, de Biolev, de Palézieux, de Romont, de Rue et de Moudon. *Regeste genevois*, p. 298.

en général, de guides pour gagner Jougne et leur procuraient des bêtes de relais. On voit quelle source de bénéfices pouvaient être pour eux ces opérations de transit. La perception des droits de péage au profit du seigneur et de son suzerain, d'une part, et les frais de magasinage et d'étape, au profit des habitants, d'autre part, avaient noué entre eux de tels liens d'intérêt, que, durant la domination de Savoie, l'entente la plus complète ne cessa de régner entre le château et les hommes de la terre.

C'est à Louis de Savoie que les habitants des Clées doivent la liberté. Il leur délivra, en avril 1329, des lettres d'affranchissement moyennant une indemnité assez minime : six gros par feu une fois payés. Leurs franchises étaient celles de la ville de Moudon, prototype de toutes les cessions de ce genre en pays vaudois (1). Le baron de Vaud y ajoutait des droits d'usage sur tous les pâquis non encore accensés. Ces franchises ont été confirmées par les comtes Amédée VI, Amédée VII et Amédée VIII de Savoie, comme barons et seigneurs de Vaud, le 13 juillet 1359, le 8 juillet 1384 et le 23 décembre 1398 (2).

L'importance de la châtellenie s'était accrue en 1344, par l'acquisition de la vallée de Joux, que Louis II de Savoie acheta à François de la Sarraz et lui annexa, en lui donnant les mêmes droits et privilèges.

Après les franchises vinrent, pour les Clées, les privilèges. Le 10 avril 1353, Isabelle de Chalon, baronne et dame de Vaud, accorde, à la communauté du lieu, un droit sur les vins qui s'y vendent en détail, à titre de compensation pour les frais de réparation et d'entretien de ses murailles, ce avec l'approbation de ses suzerains, Guillaume, comte de Nemours, et Catherine de

---

(1) Moudon a été affranchi par Amédée V en 1285.

(2) *Archivio di Stato in Torino,* d'après Jules Pellis, *Les Clées,* p. 22-25.

Savoie, sa femme. Par lettres en date du 23 février 1371, le comte Amédée VI de Savoie exempte les hommes et les habitants des Clées des péages, gabelles et autres tributs dans toute l'étendue du pays de Vaud. Le 11 janvier 1373, le même prince décide en leur faveur que la connaissance et décision de leurs causes appartiendra en appel aux officiers du bailliage de Vaud. Les Clées députaient aux États de Vaud (1).

La seigneurie et châtellenie des Clées comprenait alors le territoire de la commune actuelle et les territoires de Ballaigues, de Lignerolles, du Sergey, de l'Abergement, de Rances et de Valeyres. Le châtelain était gardien du prieuré de Romainmôtier, où il exerçait le droit de glaive, la totale justice appartenant, d'ailleurs, au chef du monastère. La juridiction de ce châtelain s'étendait aussi à la vallée de Joux. Nous avons vu que, depuis l'année 1373, on appelait de ses sentences au bailli de Vaud siégeant à Moudon.

Au domaine des Clées appartenaient le château avec ses dépendances; la totale justice (omnimode juridiction) haute, moyenne et basse, à cause dudit château; le cours de l'Orbe et les deux versants de sa vallée jusqu'au sommet des deux montagnes qui la limitent; le mont Suchet; les bois où les communes n'avaient que des droits d'usage; les fours des Clées, de Valeyres, de Rances, du Sergey, de l'Abergement; les moulins des Clées, de Valeyres et de Rances; la dîme de Rances, celle du fief Tolomey de Rances et celle de l'Abergement; la chaponnerie et la corvée; les droits imposés aux taverniers, aux escoffiers (fabricants de chaussures), aux boulangers, aux matelliers, (bouchers); les droits des grand et petit péages; la *mes-*

(1) Douze villes ou bourgs seulement étaient dans ce cas. C'étaient Moudon, Nyon, Yverdon, Morges, Cudrefin, Rue, Les Clées, Payerne, Orbe, Morat, Avenches et Montagny. Le lieu habituel des réunions était Moudon.

tralie (moyenne et basse justice) de Rances, Valeyres et l'Abergement, inféodée à la famille de Galléra ; les lods et ventes ; les foires et marchés ; la garde du prieuré de Romainmôtier, celle de l'abbaye du lac de Joux, celle des cures et églises paroissiales de Rances, de Lignerolles, de Ballaigues, de Valeyres, de Montcherand, avec la totale juridiction ; la tonnière et la perrière ; le four du Lieu ; un droit de soixante livres de cire ou de vingt-cinq florins sur les foires et marchés de Romainmôtier.

Un des principaux revenus de la châtellenie était le produit des grand et petit péages, qui se composaient de droits prélevés sur les objets les plus divers : draps de France, de Flandre ; laines d'Angleterre, de Lombardie, de Venise ; acier, cuivre et autres métaux ; clous et faux ; fruits secs et denrées du Midi ; chevaux et cavales ; faucons, autours et gerfauts ; juifs ; vins et huiles ; sels et épices ; céréales ; chanvres et lins ; animaux des races bovine, ovine et porcine ; cuirs et peaux ; suifs et graisses ; chiffons ; papier ; cire ; fromages et beurres ; grosse et menue mercerie ; gaude ou pastel ; armures et harnais.... Un droit singulier était celui qui se percevait sur les fiancées (*sponsæ*, dit le texte latin de la concession d'Adolphe de Nassau), pour chacune desquelles il était payé douze deniers lausannois vieux. Un animal de la race chevaline n'en payait que quatre. Pellis, un des historiens des Clées, a traduit *sponsa* par épouse. Un droit sur toutes les femmes mariées qui passaient le pont et la barrière, quel rapport ! mais je crois qu'il a pris le présent pour l'avenir (1).

En 1444, Louis Ier de Savoie fait visiter les fortifications des Clées par deux seigneurs de sa cour. On craint alors l'invasion des *Écorcheurs*, et le dauphin ne les a pas encore conduits à la bataille de Saint-Jacques. Les émissaires du duc constatent que les murs d'enceinte sont prêts à tomber,

(1) V. Jules Pellis, *loc. cit.*, p. 79 à 96.

ce qui nécessite des réparations urgentes, qui sont évaluées à deux mille florins et plus. Pour lui permettre de faire cette dépense, le duc concède, pour dix ans, à la commune des Clées des droits sur les vins à Rances et à Valeyres, sur les blés aux Clées et à Lignerolles, sur les bois de sciage, planches et lattes. Les nouvelles fortifications ne devaient pas tarder à servir, malheureusement.

On ignore encore actuellement les causes réelles de la guerre entre la Bourgogne et les cantons suisses. Bons à tout faire pour de l'argent, les confédérés étaient soudoyés, de longue date, par Louis XI. Alors qu'il était encore dauphin, le roi de France avait conduit contre eux les Écorcheurs; il avait pu constater qu'ils ne le cédaient guère à ces derniers sous le double rapport de la férocité et de la passion du pillage. Par ses promesses de subsides, il s'assura leur coopération dans ses entreprises contre le duc de Bourgogne Charles le Hardi. Le supplice de Pierre de Hagenbach, bailli bourguignon de Ferrette, que les Suisses considéraient comme un ennemi redoutable à leurs ligues, n'est que la goutte d'eau qui fit déborder un torrent prêt depuis longtemps à rompre ses digues.

Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud, en dehors des liens de vassalité qui l'unissaient au duc Charles, avait conçu, pour le caractère chevaleresque et les brillantes qualités de son suzerain, une admiration telle qu'il s'était attaché à toujours mais à lui, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Retenu sur le Rhin par le siège de Neuss, Charles l'avait envoyé au secours de sa ville d'Héricourt assiégée par les Suisses et dont il ne put empêcher la prise. A cette malheureuse intervention dans leurs affaires vint bientôt se joindre, pour les confédérés, un grief beaucoup plus sérieux. Dans l'automne de 1475, des commissaires envoyés par les cantons, pour visiter les places prises aux Bourguignons l'année précédente, furent assaillis, à leur retour de Jougne, par

la garnison des Clées. Celle-ci était commandée par le châtelain Pierre de Cossonay. Deux des envoyés de Fribourg et un homme de leur suite reçurent de graves blessures. Fribourg députa à Morges son avoyer Pavillard, afin de demander raison de cette insulte au bailli de Vaud. Cet officier fit passer en jugement sept individus accusés de ce guet-apens et quelques-uns en furent sévèrement punis. Ce châtiment ne devait pas arrêter les confédérés, qui n'attendaient qu'un prétexte pour envahir la baronnie de Vaud. C'était au milieu d'octobre. Les Bernois et les Fribourgeois s'emparèrent de Romont, résidence ordinaire de Jacques de Savoie, de Moudon, puis entrèrent dans les terres de la maison de Chalon, où ils prirent Échallens, Grandson, Montagny, Champvent, Orbe, les Clées et enfin Jougne.

Les détails de leur campagne en font une honte éternelle pour eux. Jamais, depuis l'invasion des Huns, le pays de Vaud n'avait vu pareilles horreurs! Le pillage de Cudrefin, le sac et la destruction d'Estavayer par le feu, le massacre des défenseurs des Clées, sans parler du reste, sont des taches dont un peuple ne se lave pas. On peut reprocher surtout aux envahisseurs l'infamie qu'ils commirent, aux Clées particulièrement, en faisant exécuter comme des criminels des hommes qui n'avaient fait que défendre les places confiées à leur honneur et à leur bravoure.

La garnison des Clées comptait environ cent cinquante hommes, dont cinquante et un *élus* de la châtellenie de Cossonay (1). Le reste se composait du contingent des Clées et des sept autres villages de la terre, des soldats du château et de soldats appartenant au château de Sainte-Croix. Ces défenseurs, tous Vaudois à l'exception d'un valet allemand, se conduisirent vaillamment sous les

(1) Vingt-trois de ces hommes ont péri dans cette entreprise. V. Louis de Charrière, *Chronique de la ville de Cossonay*, in Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande.

ordres de leurs chefs, Pierre de Cossonay et Hugues de Galléra, châtelain de Sainte-Croix. Et le nombre de leurs agresseurs était de mille !

Pierre de Cossonay, à la nouvelle de leur approche, avait fait mettre le feu à quelques maisons du bourg qui auraient pu favoriser leur attaque. Les habitants qui ne pouvaient combattre avaient cherché un refuge dans les montagnes. Les Suisses, après quelques préparatifs faits à la hâte, avaient fait sommer le châtelain de rendre la place ; Pierre de Cossonay avait répondu par des propositions qui n'avaient pas été acceptées.

« Les Suisses, sans attendre plus longtemps, montent à l'assaut avec furie ; ils réussissent à pénétrer dans la première enceinte, mais ne peuvent s'y maintenir. Les archers et les arquebusiers se mettent alors à tirer sur les créneaux afin d'en chasser les défenseurs. Durant ce temps, un nouvel assaut se prépare et les assiégeants réussissent à pénétrer dans la première enceinte de la place, où il se livre un combat acharné ; la garnison y perd plus de trente de ses meilleurs soldats. Après cette perte, le reste se rejette en hâte dans le donjon, mais une partie est massacrée avant d'avoir pénétré dans ce dernier refuge, le syndic des Clées est de ce nombre. Quelques-uns ont voulu s'échapper par le rocher ; ils ont péri misérablement.

« Les Suisses sont les maîtres de la place ; ils sont arrivés au pied du donjon, qui seul peut résister encore. Là ils font un grand amas de paille devant la porte pour la brûler ; d'autres préparent de la paille mouillée pour la jeter dans le donjon et enfumer la garnison. Le moment est critique pour celle-ci. Un Fribourgeois et des Bernois, faits prisonniers dans le premier assaut, se mettent à pousser des cris de désespoir ; du haut des murs, ils supplient leurs compatriotes de les sauver. Alors, les Suisses éteignent le feu, une espèce de trêve s'ensuit, durant laquelle les soldats de la garnison s'efforcent d'obtenir la

vie sauve contre la reddition de la place. Cette condition est refusée. Pierre de Cossonay, averti sans doute par les horreurs du sac d'Estavayer, demande simplement de pouvoir se confesser avant de recevoir la mort. Cette dernière faveur lui est refusée, mais accordée aux hommes qu'il commandait. Pierre, ne pouvant prolonger une défense désormais inutile, sort le premier de la tour, suivi par son lieutenant Hugues de Galléra, grièvement blessé à la tête. Ils sont suivis de soixante-dix hommes.... Le même jour, tous ces hommes sont conduits à Orbe et traduits devant un conseil de guerre qui les condamne à la décapitation. On ordonne l'exécution de la sentence : les soixante-dix prisonniers sont rangés en cercle, les uns pour recevoir la mort immédiatement, les autres pour assister à l'exécution de leurs compagnons, en attendant leur tour. Ici, une difficulté se présente.... : il n'y a pas de bourreau dans l'armée, les Suisses eux-mêmes l'ont égorgé à Estavayer. Alors on imagine de demander aux prisonniers si l'un d'eux, auquel on ferait grâce de la vie, veut faire la fonction de bourreau envers ses compagnons. Un Allemand (1), valet de Pierre de Cossonay, offre ses services. Sa haute stature, sa nationalité (!), plaident en sa faveur; il est accepté. Ses fonctions commencent immédiatement et cinq têtes sont abattues par lui. Durant ce temps, la nuit est arrivée et force est d'interrompre ce drame sanglant. Les malheureux destinés au supplice du lendemain sont jetés à la hâte dans un cachot trop petit pour les recevoir tous; dix-neuf périssent étouffés sous le poids de leurs compagnons (2). Le lendemain, le drame des Clées est terminé par l'assassinat officiel de Pierre de Cossonay et

(1) Cela devait être !

(2) D'après Stattler, la tour renferme de la chaux dont les émanations asphyxient les malheureux ; mais le chroniqueur bernois n'a-t-il pas cherché à atténuer les forfaits de ses congénères ? V. *Schweizer Chronic*, Berne, 1627.

de quatre de ses compagnons ; les autres ont la vie sauve[1]. »

Pendant que ces scènes abominables se passaient à Orbe, les confédérés usaient à l'égard du bourg des Clées des plus ignobles représailles. Après l'avoir saccagé, ils l'avaient brûlé et en grande partie ruiné. Puis, ils s'étaient acharnés contre la forteresse, dont il ne resta bientôt plus que le donjon dominant la terrasse soutenue par l'enceinte intérieure. C'est à peine si l'on peut suivre aujourd'hui le tracé des deux premières enceintes et reconnaître les fondations d'une poterne, dont l'issue dévalait du préau sur la place du bourg.

Les Clées, réduites à une trentaine de maisons, n'ont pas eu le temps de se relever avant la conquête bernoise. Lors de l'invasion de 1536, le châtelain, Jean de Valeyres, se hâta d'envoyer à l'ennemi la soumission du château et du bourg. Leur rôle historique était terminé, et leur importance n'a fait que diminuer depuis. La route d'Orbe à Jougne, qui descendait jusqu'alors aux Clées et en ressortait par une montée extrêmement rapide, s'en est détournée pour passer à Lignerolles. Le commerce a fui un passage abandonné, d'ailleurs, par le transit. Il ne resta à la pauvre localité que sa châtellenie, dont le ressort resta le même jusqu'en 1798, sauf en ce qui concerne Ballaigues et Lignerolles, dont la *mayorie* avait été précédemment détachée. On rendait la justice aux Clées pour ce bourg et Mont-la-Ville ; à Rances et à Valeyres alternativement pour ces deux villages, pour l'Abergement et pour le Sergey ; à Montcherand pour ce village. Le même *curial* ou greffier instrumentait pour les trois sièges.

La chapelle des Clées était une dépendance de l'église paroissiale de Lignerolles ; il en est encore ainsi de nos jours ; le culte seul a changé.

---

(1) Martignier et de Crousaz, *Dict. hist. du canton de Vaud*, p. 221-222.

Les anciennes familles nobles du bourg, celles de Pont, de Galléra, de Valeyres, de Gland, de Pittignier, qui donnaient des châtelains à la seigneurie et aux terres voisines, ont peu à peu émigré vers des localités moins déchues. Il ne reste plus de nos jours qu'un petit village de deux cent vingt-quatre habitants, adonnés tous à la culture et au pâturage.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

JEAN ET FERRY CARONDELET

(1469 à 1544)

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 23 mai 1901)

Le 20 février 1501 mourait à Malines le grand chancelier de Bourgogne, Jean Carondelet. Il avait alors soixante-treize ans. Toute sa vie avait été consacrée au service de ses princes et de son pays. De son mariage avec Marguerite de Chassey étaient nés onze enfants, parmi lesquels six garçons. C'était une souche féconde, d'où étaient sortis des rejetons abondants, ornés de fleurs et de fruits. Car tous les fils du grand chancelier remplirent des carrières honorables. Érasme, qui vivait à cette époque, avait pour cette famille une singulière affection. « J'ai connu, écrit-il, plusieurs de ses membres. Ils étaient aussi remarquables par la culture de leur esprit que par l'intégrité de leur vie, et étaient parés de tous les genres d'illustrations, *omni genere ornamentorum cumulatos* (1). »

---

(1) *Epistola* VIII, lib. XXVIII.

Or parmi les fils du grand chancelier de Bourgogne (1), il en est deux surtout qui méritent une étude spéciale, à cause de leur dévouement pour notre province, où les monuments de leur générosité subsistent encore aujourd'hui en partie. C'est Ferry Carondelet qui fut abbé de Montbenoît, et Jean Carondelet, archevêque de Palerme, primat de Sicile et insigne bienfaiteur de la cathédrale de Saint-Étienne de Besançon.

Déjà avant les Granvelle, les Carondelet ont éveillé dans notre province le goût des beaux-arts. Les œuvres qu'ils nous ont laissées ont été l'objet d'études approfondies de la part de nos historiens et de nos archéologues franc-comtois (2). Aussi je n'ai pas la pensée de recommencer ces études, mais simplement d'y ajouter quelques détails biographiques, que nos écrivains ont laissés dans l'ombre, et qui peuvent aider à mieux apprécier l'œuvre des Carondelet.

Jusqu'à l'an 1473, les enfants du grand chancelier sont nés à Dole, où cette famille avait son principal domicile. A cette date le roi Louis XI exigea que les seigneurs bourguignons qui possédaient des terres en France se rendissent dans l'armée royale pour y faire le service, sous peine de perdre les fiefs qu'ils avaient dans son royaume. En présence de ces dispositions hostiles du roi, Jean Carondelet

---

(1) J'ai raconté la vie du grand chancelier dans la séance de l'Académie du 7 juillet 1898.

(2) Voir Chifflet, *Vesontio*, t. II, p. 309; Dunod, *Histoire du comté*, t. III, p. 160; Chevalier, *Poligny*, t. II, p. 305, etc.; Labbey de Billy, *l'Université*, t. II, p. 225, etc.; Barthelet, *Abbaye de Montbenoît*, p. 77; Éd. Clerc, *Académie de Besançon*, année 1867, p. 22, etc.; Aug. Demesmay, *Traditions poétiques;* comte de Soultrait, *Académie de Besançon*, année 1887, p. 276; Paul de Beauséjour, *Annales franc-comtoises*, 1869; Aug. Castan, *Émulation du Doubs*, années 1873, 1874 et 1888; *Année dominicaine*, 1872 et 1876; J. Gauthier, *Besançon et la vallée du Doubs*, 1874; le même, *Société des beaux-arts des départements*, 21e session, année 1897; l'abbé Dehaisne, *Semaine de Besançon*, 17 mars 1877; Gachard, *Biographies belges*, article Carondelet; L. de la Brière, *Ferry Carondelet, ambassadeur à Rome*, Évreux, 1894.

résolut de briser ses relations avec ce prince. Il se défit des fiefs qu'il possédait en France, quitta Dole avec sa femme et ses enfants, en 1473, et se transporta dans les Pays-Bas, où il fut nommé président du parlement institué à Malines. C'est dans cette ville que sa femme mit au monde, en 1473, son troisième fils, qui fut nommé Frédéric, ou Ferrucius, et, par abréviation, Ferry.

Le grand chancelier avait fait ses études à l'université de Dole, et y avait été reçu licencié en droit. C'est à la même école que, sur la fin du xve siècle, ses fils vinrent étudier. Ferry y fut reçu docteur en droit (1). — En 1497, son père, disgracié par des intrigues auprès du gouvernement des Flandres, et privé de sa dignité de chancelier, s'était retiré à Dole et y avait fondé une maîtrise d'enfants de chœur. Nous voyons que, la même année, Ferry Carondelet ratifia, de concert avec ses frères, les donations faites par leur père à l'église de Dole (2). L'année suivante, 1498, Ferry prêta serment de fidélité entre les mains du sieur de Falletans, représentant de l'université (3).

Malgré la disgrâce de leur père, Jean et Ferry Carondelet furent toujours très considérés à la cour de Malines. Ils y faisaient partie l'un et l'autre du grand conseil, et ils étaient désignés comme gentilshommes de la chambre de l'empereur Maximilien. Tous les deux semblaient destinés à remplir dans le monde un rôle de quelque importance. Mais en même temps ils tournaient leurs vues vers les fonctions ecclésiastiques. C'était là pour eux, comme pour

---

(1) L'Université de Dole, détruite lors de l'incendie de cette ville en 1479, avait été rétablie en 1484 par lettres patentes du roi Charles VIII.

(2) Labbey de Billy, t. II, p. 228.

(3) *Nobilis vir Ferricus Carondelet de Meclinia, præstitit juramentum fidelitatis in manibus meis in civitate Bisuntina. Die XX^a septembris anno quo supra* (1498). (Signat) S. de Falletans (Registres matriculaires de l'Université, cités par A. Castan, *Société d'émulation du Doubs*, 1873, p. 136).

beaucoup d'autres à cette époque, moins une vocation qu'une carrière à suivre.

L'aîné, Jean Carondelet, entra de bonne heure dans les ordres. Il devait même, plus tard, être élevé à l'épiscopat, en devenant archevêque de Palerme. Il fut d'abord nommé chanoine et haut doyen de l'église métropolitaine de Besançon, et voici les circonstances qui accompagnèrent cette élection. C'était en 1493, au moment du traité de Senlis, qui devait rendre le comté de Bourgogne à la maison d'Autriche.

L'empereur Maximilien vint alors à Besançon reprendre possession de la Franche-Comté. A cette occasion, le chapitre métropolitain crut faire une chose agréable à cet empereur en nommant doyen de l'église métropolitaine le fils de son grand chancelier, qui, comme son père, s'appe- Jean Carondelet. Il n'avait alors que vingt-quatre ans. Il était absent le jour de son élection. Quelque temps après, il vint se faire installer dans sa nouvelle dignité, et partit ensuite pour l'Italie.

Quant à son frère Ferry, on le voit tour à tour en Franche-Comté ou dans les Pays-Bas. Il possédait en Flandre la seigneurie de Releghem en partie. C'est là, selon une tradition mentionnée par quelques auteurs, qu'il aurait épousé, sur la fin de mars 1501, une dame nommée Digna de Baux, dont il aurait eu un fils nommé Paul. Cette dame étant morte cette année même, Ferry, selon les mêmes auteurs, serait entré dans l'état ecclésiastique, et aurait dès lors commencé la carrière brillante qu'il devait poursuivre jusqu'à sa mort arrivée en 1528.

Mais ceux de nos historiens qui ont examiné sérieusement et sans parti pris cette époque de la vie de Ferry Carondelet sont d'avis qu'il ne fut jamais marié, et que, malgré ses dignités ecclésiastiques, il resta séculier toute sa vie (1). Il fut, il est vrai, admis, en 1504, à faire partie du

(1) C'est Chevalier, dans ses *Mémoires sur Poligny* (t. II, p. 308),

chapitre métropolitain, même avec le titre d'archidiacre. Il y remplaçait Guy de Moréal, qui avait été lui-même archidiacre de la métropole. Mais Ferry devait cette dignité à la recommandation de son frère, ainsi que le déclarent formellement les chanoines, dans leur délibération du mois de décembre 1504 (1).

Ferry n'était donc qu'un simple laïque, revêtu d'une dignité ecclésiastique. A cette époque, on admettait au nombre des chanoines des sujets qui n'étaient pas prêtres, et nous voyons que, dans une délibération du 8 février, le chapitre de Besançon désigne les places que doivent occuper au chœur les chanoines *qui ne sont pas dans les ordres sacrés* (2).

---

qui a mis en vogue l'histoire du mariage de Ferry. Il a publié « une inscription qui a été mise, dit-il, *depuis quelques années*, sur son mausolée, du consentement du chapitre métropolitain, ensuite de production de titres par Jean-Louis Carondelet, baron de Noyelles. » D'après cette inscription, il est dit de Ferry : « *Archidiacono majori electo, post obitum nob. D. Dignæ de Baux de Gleures, uxoris suæ, ex qua filium unicum susceperat D. Paulum de Carondelet.* » Or l'épitaphe de Ferry, tracée sur son tombeau par son frère Jean en 1543, peut se lire tout entière aujourd'hui à la cathédrale de Saint-Jean. Il n'y est question ni de Digna de Baux ni de son fils Paul. Si la seconde inscription, mentionnée par Chevalier, a été réellement présentée au chapitre, il n'en est pas fait mention dans les délibérations capitulaires. Il y avait quelque chose d'irrégulier dans la naissance de Paul, et, dans la suite, ses descendants voulurent faire disparaître ou faire oublier cette irrégularité, en plaçant près de son tombeau une inscription qui affirmait le mariage de Ferry. « Mais cette affirmation, dit M. Ed. Clerc, même gravée vers 1760, sur un marbre voisin de son tombeau, n'en est pas moins une erreur » (*Mémoires de l'Académie*, 1887, p. 44). Du reste, une note, envoyée par M. l'abbé Dehaisne, conservateur des archives du Nord, et tirée du registre des chartes de l'audience de la Chambre des comptes de Lille (B .1759), renferme les lettres de légitimation de *Paul Carondelet, fils naturel de messire Carondelet, alors archidiacre de Besançon, n'étant ni prêtre ni dans les ordres ecclésiastiques.*

(1) *Favore et contemplatione Rev. P. Domini Johannis Carondeleti, hujus ecclesiæ decani.... Dignitas archidiaconatus, quam tenebat magister Guido Maureal, collata fuit per Dominos capitulantes D^no^ Ferrucio Carondelet* (*Acta capit. Bisunt.*, decembr. 1504).

(2) *Canonici qui non sunt in sacris ordinibus constituti* (Délibér. du

Quant aux archidiacres, ils étaient bien appelés les yeux de l'évêque, remplissant quelquefois auprès d'eux les fonctions d'économes, et administrant leur temporel. Mais ils ne devaient pas être prêtres, et on les appelait les *premiers des diacres*, lorsqu'ils étaient revêtus de cet ordre. Mais le savant Thomassin, dans son ouvrage sur *la discipline de l'Église*, expose que l'archidiaconat était devenu parfois une dignité d'un caractère séculier (1).

C'est dans de semblables conditions que Ferry Carondelet, qui n'avait fait aucun vœu, qui n'était pas même sous-diacre, fut élu archidiacre du chapitre de Beeançon, par la reconnaissance des chanoines auxquels son frère Jean avait rendu de grands services.

L'archevêque de Besançon était alors Antoine de Vergy. Élu en 1502, âgé seulement de quatorze ans, il ne fut sacré qu'en 1517. Pendant les premières années de sa prélature, l'administration spirituelle du diocèse fut confiée au haut doyen et au chapitre de la métropole. Les deux frères Carondelet montrèrent dès lors leur zèle pour augmenter la pompe des cérémonies religieuses et pour embellir leur église de Saint-Étienne.

Au début du XVIe siècle, le gouvernement du comté de Bourgogne était confié à Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien. C'était un jeune prince aimable, sympathique aux Franc-Comtois qui l'avaient accueilli partout avec faveur, lorsqu'il était venu visiter sa province.

En 1504, il avait séjourné quelque temps en Franche-

---

8 février 1513). Le concile de Trente eut à décider que, pour la moitié au moins, les chanoines devaient être prêtres, *ut dimidia saltem pars presbyteri sint* (Sess. XXIV, c. XII).

(1) C'est ainsi que, malgré les protestations de saint Bernard, on vit figurer au nombre des archidiacres de Paris des laïques de marque, Étienne de Garlande, grand maréchal de France, et Philippe, frère du roi Louis VII. Ainsi le tolérait l'usage, ou plutôt l'abus de ce temps (Voir Thomassin, *Discipline de l'Église*, liv. I, cap. X, et saint Bernard, Epist. LXXVIII).

Comté, et était ensuite retourné en Espagne. Il y tomba malade et y mourut au mois de septembre 1506, à peine âgé de vingt ans.

L'héritier de ses États, le futur Charles-Quint, n'avait alors que six ans. Son aïeul, l'empereur Maximilien, ne pouvait se charger d'administrer les États de son petit-fils pendant son bas âge. Il se fit remplacer par sa fille, Marguerite d'Autriche, qui devint ainsi, dès 1508, gouvernante des Pays-Bas et de la Franche-Comté.

Cette princesse n'avait que vingt-huit ans lorsque son père, Maximilien, lui remit la direction des affaires publiques. Mais elle avait acquis l'expérience que les épreuves de la vie donnent quelquefois aux âmes énergiques. En 1504, elle avait perdu son mari, Philibert le Beau, duc de Savoie, au souvenir duquel elle devait bientôt élever ce bijou merveilleux qu'on appelle l'église de Brou. Elle savait trouver des consolations et des distractions dans la culture des choses intellectuelles et dans la protection des artistes et des savants. Ferry Carondelet et son frère Jean fréquentaient la cour de cette princesse, et y rencontraient des peintres comme Holbein et des humanistes comme Érasme.

Marguerite appréciait Ferry, et l'avait appelé depuis 1508 à faire partie du grand conseil de Malines. Le séjour de Ferry dans les Pays-Bas ne fit qu'augmenter l'estime de la princesse pour lui. Elle jugea que, mieux que personne, il pourrait soutenir ses intérêts auprès de la cour de Rome. Des lettres patentes datées de Malines le 12 mai 1510, octroyées au nom de l'empereur et de l'archiduc, le nommaient *procureur et solliciteur de leurs affaires en cour de Rome.*

Maximilien avait auprès du pape un autre représentant revêtu du titre d'ambassadeur de l'Empire. Ferry n'était qu'un agent diplomatique de second ordre. C'est avec l'archiduchesse Marguerite qu'il devait correspondre. Son

traitement, assez modeste, était fixé à 600 livres par an, et encore il ne lui était pas payé régulièrement.

Toutefois, cette mission devait plaire à son âme d'artiste; car il allait rencontrer en Italie les grands peintres, les grands statuaires, et contempler les œuvres merveilleuses sorties de leurs mains. Il pourrait, sous leur influence, développer ce goût pour les beaux-arts qu'il avait déjà entretenu en fréquentant la cour de l'archiduchesse Marguerite.

Ferry devait en même temps se trouver en face d'événements qui souriaient peu à son âme pacifique. A cette époque, l'Italie était livrée à des hostilités violentes entre les troupes françaises, commandées par le vaillant Trivulce, et l'armée pontificale, à la tête de laquelle paraissait parfois le pape Jules II, jaloux de maintenir l'indépendance italienne, et résolu de chasser d'Italie tous les étrangers.

Au début de sa mission, Ferry Carondelet se fixa à Bologne, où le pape était alors avec son armée. Dès son arrivée, Ferry rendit compte à sa souveraine des événements qui troublaient alors l'Italie. « Les choses de par deça, lui écrit-il, sont si diverses et si étranges que Dieu, pour nos péchés, comme je crois, les permet. » Puis il ajoute, pour indiquer les dispositions de l'esprit public : « La générale intention et affection des Italiens est de jeter en parfin tous les ultramontains hors d'Italie. »

Quelques cardinaux, opposés à la politique de Jules II, avaient formé un parti contre lui, et voulaient forcer à *se démettre* ce pontife qu'ils appelaient « le nouveau Goliath », afin de faire un autre pape. Ferry, témoin de ces intrigues, en informe l'archiduchesse. « Toutes ces choses, lui écrit-il, sont fort étranges et de grande confusion (1). »

(1) Les lettres de Ferry Carondelet, de 1510 à 1513, adressées à Marguerite d'Autriche, ont été publiées par M. L. de la Brière, en 1892, en une brochure in-8 de 64 pages. Nous y avons puisé les renseignements concernant le séjour de Ferry en Italie, comme diplomate, pendant les

Il se borne ordinairement au rôle de narrateur, et se contente de signaler avec impartialité les principaux événements de cette guerre, dont il est effrayé. « Tant est, dit-il, que nous sommes par deça en grand travail. »

Au mois d'octobre 1510, Ferry se trouvait encore auprès de Jules II à Bologne. L'armée française menaçait cette ville. Mais ce n'est que l'année suivante, au mois de mai 1511, qu'elle fut prise par les troupes de Louis XII. Le pape fut obligé de fuir, et se retira à Faënza. Ferry le suivit et écrivit à l'archiduchesse pour lui retracer toutes les circonstances du siège et de la bataille de Bologne. Son récit est celui d'un chroniqueur, racontant, sans passion, les événements publics dont il a été témoin et qui l'attristent profondément.

Le pape, rentré à Rome, semble se consoler de ses défaites en faisant exécuter à Saint-Pierre et au Vatican de grands travaux par les fameux artistes qu'il avait attirés à sa cour. Ferry, qui avait suivi Jules II à la ville éternelle, y vit Michel-Ange et Raphaël. Il s'attacha surtout à la personne de ce dernier, et c'est probablement alors que ce grand peintre fit le portrait de Ferry qu'on admire aujourd'hui à Londres, dans la famille des ducs de Grafton, et dont Nicolas de Larmassin nous a laissé une magnifique gravure.

Pour se relever des échecs qu'il a subis, le pape fait appel à ses alliés, et forme, contre l'invasion française, une ligue puissante appelée la *sainte ligue*. Ferry Carondelet, témoin de tous ces mouvements, écrit de Rome au mois d'octobre 1511, pour exposer à l'archiduchesse Marguerite tous les détails de cette confédération, qui fut jurée solennellement à Rome, dans l'église de Notre-Dame *de po-*

---

trois années de sa mission. L'auteur a ajouté à cette correspondance des renseignements, dont quelques-uns sont contestables, sur les Carondelet.

pulo. Ferry assistait à cette cérémonie. Mais ses lettres attestent qu'il a le cœur attristé de tous les malheurs qui frappent la papauté, et qu'il est troublé par le récit des cruautés qui se commettent dans ces luttes fratricides.

Un désastre encore plus grand que la défaite de Bologne allait bientôt affliger l'âme sensible de Ferry. Louis XII avait envoyé contre les pontificaux de nouvelles troupes commandées par son neveu, Gaston de Foix, qu'on surnommait le *foudre d'Italie*. Gaston livra, le 11 avril 1512, aux troupes espagnoles et pontificales, sous les murs de Ravenne, une célèbre bataille. Il y fut tué ; mais l'armée de Jules II y fut complètement défaite. Ferry, dans une lettre fort intéressante adressée à sa souveraine, raconte les péripéties de cette lutte héroïque. « Il y demeura, dit-il, d'un côté et de l'autre, plus de vingt-trois mille personnes. » Il ajoute qu'on craignait fort que les Français ne vinssent jusqu'à Rome. Mais ils étaient eux-mêmes si épuisés que ce fut là leur dernière victoire. Jules II prit une éclatante revanche. Les Français perdirent toutes leurs possessions d'Italie, et le pape fit avec l'empereur Maximilien un traité à la rédaction duquel Ferry semble avoir pris part.

La plupart des lettres que Ferry écrivit à sa souveraine, pendant les trois ans de sa mission en Italie, expriment, plus ou moins explicitement, le désir de retourner en Flandre ou en Franche-Comté.

Malgré la situation honorable que son titre d'ambassadeur lui assurait auprès du pape et de la cour pontificale, il répète sa demande à la princesse et la prie de lui « bailler congé de retourner devers elle. » Toutefois il continuait à la servir avec dévouement, et il écrivait au sieur de Marnix, secrétaire de cette princesse : « Puissiez-vous donner à entendre que, en tout, ai fait, sans récompense quelconque, mieux que pour moi propre. »

Mais il était las des agitations que l'état de guerre entre-

tenait autour de lui. Il trouvait aussi que les émoluments qu'il recevait du gouvernement des Flandres étaient insuffisants pour l'état que ses fonctions l'obligeaient à tenir, « car, dit-il, je suis la cour dudit pape, d'un côté et de l'autre, à si grands frais et dépens que, de madite pension, ne saurais à peine vivre les quatre mois de l'an. » Il ajoutait que, dans son pays, il pourrait vivre à sa commodité à beaucoup moins de dépens.

Du reste, il dut trouver des ressources dans ses revenus personnels, pour satisfaire les grands artistes, tels que Raphaël et Fra Bartolommeo, dont il mit le talent à contribution.

C'est grâce au talent de ces grands maîtres qu'il se proposait de faire honneur à son titre d'archidiacre de Saint-Étienne de Besançon, en embellissant cette église par les chefs-d'œuvre de la peinture italienne.

Enfin il comptait que, lorsqu'il quitterait ses fonctions diplomatiques, sa souveraine reconnaîtrait convenablement ses services : « Madame, lui écrivait-il, j'espère que votre plaisir sera me faire bailler quelque honnête récompense, comme de votre grâce m'avez promis ; car, sans plus dire, me semble que l'ai bien mérité. »

Cette récompense qu'il attend, c'est sans doute quelque bénéfice ecclésiastique en Flandre ou en Comté. L'abbaye de Montbenoît était restée vacante depuis 1509. Ferry le savait-il et avait-il quelque désir d'obtenir ce bénéfice ? C'est ce qu'il semble insinuer, en racontant à l'archiduchesse l'entretien qu'il eut avec le pape.

« Madame, écrit-il, notredit saint-père le pape m'a, ces jours passés, offert de bailler une petite abbaye vacante en votre comté de Bourgogne, nommée Mont-Benoît ; et pour ce que ne la voudrais accepter sans votre congé, ai incontinent dépêché à mes dépens cette présente poste, en vous priant, tant humblement que m'est possible, que votre plaisir soit être contente que la puisse accepter ; et

en ce cas, en signer aussi lettre de recommandation pour moi à notredit saint-père, afin que par ce moyen puisse toujours mieux tenir la main que nul bénéfice de votredit comté se dépêche ni baille sans votre promotion et congé ; et que aussi notredit saint-père connaisse que m'avez pour recommandé comme l'un de vos très humbles serviteurs et sujets. Et, en ce faisant, Madame, vous pourrai toujours mieux et plus honnêtement servir que n'ai fait du passé ; à quoi me travaillerai comme de tout mon entier pouvoir. »

Ferry, ayant obtenu ce bénéfice, poursuit les formalités de mise en possession.

« Madame, écrit-il, pour ce qu'il a plu à notre saint-père le pape me pourvoir à votre instance et recommandation d'une petite abbaye vacante en votre comté de Bourgogne, dont vous remercie tant humblement que m'est possible, je vous supplie, en toute humilité, que votre plaisir soit ordonner à ceux du parlement de Dole et à vos officiers, qu'ils m'en fassent bailler la possession, vous priant, Madame, très humblement m'octroyer vos lettres de *Placet*, pour prendre possession de l'abbaye de Montbenoît que, à votre faveur et instance, ai obtenue. » Or, au moment où Ferry recevait cette promesse du pape, l'abbaye de Montbenoît venait d'être donnée, le 24 juillet 1511, à Jean de la Palud (1), et notre archidiacre ne devait l'obtenir que quatre ans plus tard, en 1515.

Sur la fin de l'année 1512, Ferry fut averti qu'il serait remplacé dans sa mission diplomatique par Jean Hanock. Le diplôme donné au nouveau délégué, au nom de l'archiduc Charles V, déclare que Jean Hanock est envoyé à

---

(1) *Institutus est Joannes de Palude ad dignitatem abbatialem Montisbenedicti* (Pouillé de Besançon, t. VI, *Varesco*, p. 173, Archives du Doubs).

Rome, « au lieu de maître Ferry Carondelet, archidiacre de Besançon, lequel avons rappelé et fait retourner vers nous, pour l'employer à certaines autres nos grandes affaires. »

Les services qu'il avait rendus, pendant ces trois années, à l'archiduchesse, étaient fort appréciés par elle, et le 6 février 1513, cette princesse lui écrivit pour lui témoigner sa satisfaction. Il lui répondit : « Je vous remercie si humblement que m'est possible et suis si content et joyeux que plus ne pourrais. »

Sa mission diplomatique était finie. Mais un de nos historiens avait prétendu que « Carondelet ne se résigna pas volontiers à regagner le climat brumeux des Flandres ; qu'il fixa dès lors sa résidence à Viterbe, la capitale du patrimoine de Saint-Pierre, et qu'il ne revint en Franche-Comté que dans l'été de 1520 pour s'établir à l'abbaye de Montbenoît (1). »

C'est là une conjecture qui ne repose sur aucune preuve solide. Car Ferry, qui se plaint de n'avoir pas de quoi vivre en Italie, dut s'empresser de rentrer en Flandre. On en a, du reste, des preuves positives. En effet, le 14 juillet 1513, il se fait représenter à Malines par Jehan Dubois pour la vente de la maison de Jean Carondelet, son père.

Le 10 novembre de la même année, il est nommé prévôt de Sainte-Walburge, à Furnes. Le 18 septembre 1514, il est présent à Malines ; car ce jour-là son parent Antoine Carondelet mourut chez lui, dans sa maison, rue du Bruel. Il y

(1) A. Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1873, p. 140. M. Castan a abandonné l'opinion qu'il avait d'abord admise du séjour de Ferry à Viterbe. « J'ai consulté, dit-il, M. Joseph Oddi, secrétaire de la municipalité de Viterbe. Il m'a répondu que notre archidiacre ne figure à aucun titre dans les actes publics de cette localité. » L'opinion adoptée par la plupart de nos historiens franc-comtois, que Ferry fut gouverneur de Viterbe, est aujourd'hui généralement abandonnée.

est encore l'année suivante, 1515, comme l'attestent les registres des recettes et dépenses de cette ville (1).

Du reste, les événements importants qui s'accomplissaient alors en Flandre ne permettaient pas à Ferry de rester en Italie. L'archiduc Charles-Quint venait d'être émancipé, et Ferry, comme membre du grand conseil, dut assister à cette cérémonie, qui a eu lieu le 5 janvier 1515.

Mais avant de quitter l'Italie, nous devons mentionner les relations de Ferry avec les grands artistes de cette région, et particulièrement avec Raphaël et Fra Bartolommeo. Nous avons dit que Raphaël avait fait le portrait de Ferry. Ce grand peintre avait pour ami le dominicain Fra Bartolommeo. Ce religieux était à l'apogée de sa gloire, comme artiste, lorsque Ferry Carondelet vint le trouver au couvent de Saint-Marc de Florence en 1511. Il lui commanda un tableau qu'il destinait à l'église de Saint-Étienne de Besançon, et que Fra Bartolommeo devait exécuter en compagnie de Mariotto Albertinelli, son associé.

Ce tableau, sur bois, devait comprendre deux parties. L'une, la principale, haute de 2m60 et large de 2m30, représenterait le sujet indiqué par Ferry, et serait exécutée par Fra Bartolommeo. L'autre en formerait le couronnement, et serait confiée à Mariotto. Le prix de l'œuvre entière fut fixé à 320 ducats d'or, environ 3,400 fr., qui furent payés par Ferry, en 1512, et partagés entre les deux artistes, quand le tableau fut achevé.

Cette peinture fut exécutée avec une perfection que les connaisseurs ont fait ressortir dans des analyses savantes, auxquelles nous ne pouvons rien ajouter. Mais s'ils sont tous d'accord sur la beauté de l'œuvre, ils ne le sont pas dans l'interprétation du sujet que représente le tableau

---

(1) Voir tous ces documents cités dans l'*Année dominicaine*, août et septembre 1876.

qui fait aujourd'hui l'ornement de la cathédrale de Besançon. On a cru, peut-être avec raison, que c'était un *ex-voto* offert par Ferry, en reconnaissance de la protection que la sainte Vierge lui avait accordée dans un grand péril. Il y a, en effet, dans le tableau, quelque motif d'admettre cette opinion. En tout cas, nous en donnerons, à notre tour, la signification qui nous paraît probable.

Le tableau comprend trois groupes. Au sommet apparaît la Vierge à l'enfant, entourée d'anges d'une merveilleuse beauté. Au-dessous, le groupe de gauche comprend saint Sébastien, saint Étienne et, un peu plus bas, saint Jean-Baptiste agenouillé. Le groupe de droite se compose de saint Bernard, de saint Antoine et, plus bas, du donateur à genoux, revêtu d'une robe écarlate de magistrat et entouré d'insignes ecclésiastiques.

Enfin, au milieu, dans le lointain, on aperçoit un petit paysage traversé par une rivière, sur les bords de laquelle on voit des baigneurs.

En commandant ce tableau, Ferry le destinait à l'église de Besançon dont il était archidiacre. Il me semble dès lors que, vu cette destination, on peut trouver la raison d'être de toutes ces figures représentées dans l'œuvre de Fra Bartolommeo. Elles répondent aux principales dévotions qui étaient en honneur dans la Franche-Comté, et dans les goûts de Ferry lui-même.

La Vierge triomphante, portée sur des nuages, entourée d'anges, et occupant la partie supérieure du tableau, répondait à la popularité du culte de Notre-Dame, qui comptait des milliers de sanctuaires dans le diocèse, et dont un de nos vieux chroniqueurs a dit dans sa prose rimée :

> Vous savez, sans doute,
> L'ardeur avec laquelle, en quantité de lieux,
> Les Comtois sont portés pour la Reine des cieux.

Saint Sébastien, représenté dans le groupe de gauche, avait, dans le diocèse, des sanctuaires et des pèlerinages

très fréquentés par nos pères dans les calamités publiques.

Saint Étienne était le patron de la cathédrale dont Ferry était archidiacre.

Saint Bernard avait favorisé l'établissement de treize monastères de son ordre, fondés de son temps dans le comté de Bourgogne.

Saint Antoine était le patron de nos deux instituts hospitaliers de son ordre, dont l'un était établi à Besançon, dans la rue qui porte encore aujourd'hui son nom.

Saint Jean-Baptiste agenouillé était le titulaire de l'église paroissiale appelée le Petit-Saint-Jean, et qui servait autrefois de baptistère à la cathédrale. Ferry, d'ailleurs, avait un culte spécial pour ce saint, qui était le patron de plusieurs de ses parents. Il en multiplia plus tard les images dans les stalles de Montbenoit, et il lui a consacré une statue qu'on voit encore, quoique mutilée, dans l'église de l'abbaye.

Vis-à-vis de l'image de saint Jean-Baptiste, Fra Bartolommeo a peint un personnage à genoux, à propos duquel les opinions ont été très divisées. On a dit que c'était le père de Ferry, ou son frère Claude, ou son frère Jean. Il est bien plus simple et plus conforme à la vérité de dire que c'est l'image de Ferry Carondelet lui-même, donateur du tableau. Il y paraît comme magistrat et comme homme d'Église, ayant le costume rouge de conseiller de Malines et les insignes de chanoine de Besançon.

Les deux personnages agenouillés, tout en élevânt les yeux vers la Vierge protectrice, indiquent, du doigt, au fond du tableau, le paysage traversé par une rivière, sur les bords de laquelle apparaissent des baigneurs. Ces deux personnages semblent rappeler que l'un d'eux, Ferry sans doute, a échappé, par la protection de Notre-Dame, à un grand péril. Ainsi, selon l'usage du temps, Ferry aurait fait peindre, dans une scène mystique, les *saints patrons* qu'il honorait spécialement, et se serait fait représenter au mi-

lieu d'eux dans la place que le donateur occupait ordinairement dans ces sortes de groupements.

Le tableau de la Vierge de Carondelet était surmonté d'un couronnement, représentant le Père éternel, recevant la Vierge au ciel, et déposant la couronne sur sa tête. Ce couronnement était signé Mariotto, l'associé de Fra Bartolommeo (1).

L'œuvre, achevée en 1512, fut envoyée d'abord de Florence à Malines, résidence ordinaire de Ferry, qui se proposait d'en faire don à l'église de Saint-Étienne. Nous avons vu que Ferry était rentré à Malines dès l'année 1514 et que l'année suivante il a dû assister à la cérémonie où a été proclamée l'émancipation de Charles-Quint. C'est aussi dès cette année 1515 qu'on peut constater sa nomination officielle comme abbé commendataire de Montbenoît. A cette occasion, il offrit à cette abbaye un calice en vermeil sur le pied duquel étaient sculptés les mots : *Fredericus Carondelet ecclesiæ beatæ Mariæ montis Benedicti abbas*, avec le millésime 1515 (2).

Toutefois, ce n'est qu'en 1518 qu'il offrit le tableau de Fra Bartolommeo au chapitre de Saint-Étienne. Cette offre est constatée officiellement par la délibération capitulaire du 26 mai 1518, où il est dit : « Messire l'archidiacre voulant honorer Dieu et sa mère, la Vierge Marie, et embellir l'église de Besançon, demande l'autorisation de placer au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge, situé près de la sacristie dans l'église de Saint-Étienne, un tableau d'images formant retable, qu'il veut donner en remplacement de l'ancienne image de la sainte Vierge. »

---

(1) Jusqu'en 1676, c'est-à-dire jusqu'à la destruction de l'église Saint-Étienne, ce couronnement de Mariotto accompagnait l'œuvre de Fra Bartolommeo. Dunod l'a vu et y a lu le nom de Mariotto. Ce tympan a été dispersé et vendu. M. Castan en a retrouvé les débris au musée de Stuttgard.

(2) Cité par Ed. Clerc, page 47 de son *Mémoire sur Montbenoît*.

Cette peinture d'images devait, dit la délibération capitulaire, donner un nouveau lustre à l'église, *ad decorem ecclesiæ Bisuntinæ.*

Mais quelque temps après, ce plan de décoration, proposé par Ferry et accepté par le chapitre, fut modifié. Au lieu de l'autel de la Vierge placé près de la sacristie, Ferry proposa de choisir, pour l'érection de son tableau à Saint-Étienne, la chapelle de Sainte-Madeleine, qu'il projetait d'embellir encore par d'autres décorations. C'est là en effet que, l'année suivante, 1519, le chapitre autorisa l'archidiacre à transporter de Flandre à Besançon sa grande *peinture sur bois*, et à reconstruire à ses frais l'autel de la chapelle de Sainte-Madeleine, pour y placer cette nouvelle peinture (1).

Dès lors, selon les désirs de Ferry, des ouvriers s'installèrent dans la chapelle de Sainte-Madeleine, qu'on appela bientôt la *chapelle des Carondelet.* Ils y firent d'importantes réparations qui durèrent plusieurs années (2), l'ornèrent de marbre et d'or, et y prodiguèrent des embellissements que Chifflet admirait, et qui lui faisaient dire, dans son *Vesontio*, que cette chapelle était splendide (3).

C'est là que fut installé, au-dessus de l'autel, le tableau qui comprenait l'œuvre commune de Fra Bartolommeo et de son associé Mariotto. Cette peinture y resta un siècle et demi (cent cinquante-sept ans), exposée à la vue des visiteurs de l'église, mais loin d'être appréciée selon son mérite. Dunod lui a consacré quelques lignes destinées à interpréter d'une manière inexacte les divers personnages de ce tableau.

L'œuvre de Fra Bartolommeo resta à Saint-Étienne jus-

---

(1) *Acta capituli Bisunt.*, 18 mai 1519.

(2) En 1525, un chapelain de Saint-Étienne, Jean Vuillemot, est encore chargé, au nom de Ferry, de surveiller les ouvriers pour les travaux de sa chapelle (*Acta capit.*, 22 mai 1529).

(3) *Vesontio*, t. II, p. 309.

qu'en 1676. Alors eut lieu la destruction de cette église et le tableau fut transporté à Saint-Jean. Il fut placé dans la chapelle du Saint-Suaire. Il y resta jusqu'en 1729; c'est alors qu'on s'aperçut que la tour du clocher menaçait ruine. On enleva aussitôt de la chapelle le tableau de Fra Bartolommeo et les autres objets précieux, et, peu de temps après, la tour s'écroula avec un horrible fracas.

Le tableau si heureusement sauvé fut entreposé dans la chapelle de Saint-Ferjeux, où il fut oublié pendant la Révolution. A la restauration du culte, cette peinture merveilleuse resta encore bien délaissée dans le réduit obscur où le défaut de lumière empêchait d'en admirer la valeur. Ce n'est qu'en 1860 qu'il fut placé où il est aujourd'hui.

Revenons à Ferry Carondelet et à l'œuvre qu'il entreprit dès l'année 1520 pour restaurer l'église de Montbenoît. Depuis la fin du xve siècle, cette église avait subi de nombreuses dégradations. En 1475 et 1476, les Suisses s'étaient jetés sur les montagnes du Doubs et avaient dévasté les villages de la frontière. L'abbaye de Montbenoît, livrée aux flammes, resta déserte pendant une dizaine d'années. Cependant, au milieu de ce désastre, l'église et le cloître étaient demeurés debout. En 1484, Simon de Cléron en fut nommé commendataire, et y fit quelques réparations. Jean Carondelet n'y fut nommé officiellement qu'en 1515. Dès cette année, il avait voulu témoigner l'intérêt qu'il portait à cette abbaye, en lui offrant un calice en vermeil (1). Mais ce n'est que cinq ans plus tard, en 1520, qu'il vint définitivement prendre possession de ce bénéfice.

---

(1) C'est par ordre, ou au moins du consentement du nouvel abbé commendataire, qu'en 1515 l'administration de l'abbaye fit renouveler le terrier du monastère. Il fut procédé, avec l'autorisation du bailliage, au renouvellement de ce terrier et au dénombrement des droits et des terres de Montbenoît (*Archives du Doubs*). L'abbé avait besoin de rentrer dans tous ses droits et possessions, afin de pourvoir aux restaurations qu'il se proposait de faire au monastère.

En revenant dans notre pays, Ferry avait visité, sans doute, cette église de Brou où son ancienne souveraine, Marguerite d'Autriche, faisait exécuter d'admirables travaux d'art. Cette vue fut pour lui une source d'inspiration, et c'est dans le même sens et le même style qu'il entreprit de restaurer l'église de Montbenoît. Il consacra généreusement à cette œuvre les huit dernières années de sa vie. Pour l'accomplir, il fit appel à des ouvriers habiles, dont plusieurs paraissent avoir appartenu à la classe des artistes italiens.

Toutes les beautés de ce monument ont été appréciées dans les ouvrages publiés par nos historiens archéologues franc-comtois. Aussi je me bornerai à mentionner les détails qui concernent personnellement maître Ferry Carondelet (1).

Les travaux de restauration de cette vieille abbaye furent commencés au plus tard en 1521. Car on voit que les échafaudages nécessaires pour cette œuvre étaient dressés dans l'église lorsque, l'année suivante, 1522, arriva l'accident malheureux de Parnette Mesnier. C'était une jeune fille de Gilley, qui servait les ouvriers dans leurs travaux. D'après la tradition, c'est en fuyant les coupables obsessions de l'un d'eux qu'elle tomba de l'échafaudage et se tua.

Ferry Carondelet voulut honorer la mémoire de cette jeune fille en lui consacrant une plaque de marbre, qu'on voit encore au bas de l'église, et qui contient, en latin, la déclaration suivante : « Sépulture de la très pudibonde jeune fille, Parnette Mesnier, de Gilley, qui, à peine âgée de quinze ans, et servant avec ardeur à la construction de

(1) Voir : Barthelet, *Abbaye de Montbenoît*, p. 78; Ed. Clerc, *Académie de Besançon*, année 1867, p. 22 et suiv.; de Soultrait, *Académie de Besançon*, année 1881, p. 276; Aug. Demesmay, *Traditions poétitiques*; J. Gauthier, *Société des beaux-arts des départements*, 21e session, année 1897; etc.

cette église, fut précipitée, par une chute déplorable, et a rendu ici son âme à Dieu. Le Révérend Père messire Ferry Carondelet, commendataire de cette abbaye, vivement affecté de son malheur, l'a fait pieusement inhumer en ce lieu, le 8 des kalendes de septembre. »

L'année suivante 1523, l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Besançon étant devenue vacante par la mort du titulaire, Gabriel Tondor, ce bénéfice fut attribué à Ferry Carondelet, en reconnaissance des embellissements qu'il faisait exécuter à la cathédrale de Saint-Étienne (1).

L'œuvre de la restauration de Montbenoît marchait rapidement, malgré la longueur et la dureté des hivers dans la vallée du Saugeois. Ferry veillait surtout à faire exécuter les travaux du chœur par les meilleurs artistes (2). Le siège abbatial qu'il fit élever à droite fut orné de riches sculptures, et il y fit graver l'inscription latine qu'on y lit encore, et où il déclare qu'il a fait exécuter ce siège « à l'honneur de Dieu et pour la commodité de ses successeurs. »

Plein de reconnaissance pour les sires de Joux, fondateurs de Montbenoît, Ferry consacra à leur mémoire le marbre placé à gauche du chœur, et au-dessous duquel il fit graver l'inscription latine où il dit que c'est lui qui a élevé ce monument, « le X des calendes de septembre 1525, aux hommes nobles Henri, Landry, Amaury, Hugues et Amaury II, autrefois seigneurs de Joux, fondateurs de cette abbaye. »

C'est à la même époque qu'il fit exécuter les belles stalles que le temps a respectées jusqu'à nos jours, et où les artistes italiens ou flamands ont sculpté de curieuses scènes que les uns regardent comme des satires, et d'autres comme des symboles dont il faut chercher le sens.

---

(1) *D. Ferrucius Carondelet, archid. major, optavit præbendam Sancti Joannis vacantem per obitum Gabrielis Tondor* (Acta capit., 15 dec. 1523).

(2) La clef de voûte fut placée en 1524.

Ferry voulut multiplier les témoignages de son zèle pour cette œuvre, en y prodiguant ses armes et sa devise. Ses armes sont celles des Carondelet, c'est-à-dire une bande d'or accompagnée de six besants. Sa devise, destinée peut-être à rappeler les circonstances heureuses qu'il avait rencontrées dans sa carrière, se résume en ces deux mots : *Nosce opportunitatem.* Ces armoiries et cette devise, avec le nom de l'abbé, sont répétées plus de quarante fois dans toutes les parties de l'église. On pourrait accuser Ferry d'avoir, en cela, obéi quelque peu à un sentiment de vanité. Mais c'était la mode du temps, et ceux qui prodiguaient leurs largesses pour les monuments publics avaient bien le droit d'exprimer ainsi leur désir de n'être pas oubliés. Du reste, en remplissant cette église de son nom, Ferry voulut aussi en faire un lieu de prédication, en y prodiguant les maximes morales tirées de l'Écriture sainte, qu'on y voit encore pour la plupart.

Il y a aussi, dans cette église, une chapelle qui est encore désignée sous le nom de chapelle *ferrée*, ainsi nommée, selon quelques-uns, par corruption du nom de Ferry. C'est là que l'abbé avait fait dresser sa statue, qui a disparu. Mais la console en pierre qui la portait y existe encore. Malgré la mutilation, on peut y lire que là était « la représentation de messire Ferry, abbé commendataire de cette abbaye. » Au-dessous de l'inscription étaient gravés ces mots : « Priez pour luy. » La statue de Ferry a été remplacée par celle de saint Jean-Baptiste, un saint pour lequel il avait une dévotion particulière. On l'a prise à tort pour la statue de saint Jérôme.

Plein de zèle pour son abbaye des montagnes, où il passait la belle saison, l'archidiacre avait aussi, à Besançon, une maison où il résidait une partie de l'année, pour faire exécuter les embellissements de la chapelle Saint-Étienne. Ces travaux, commencés en 1518, duraient encore en 1525, puisque cette année Ferry chargea un chapelain de

Saint-Étienne de surveiller les ouvriers qui travaillaient à la décoration de cette chapelle.

C'est au printemps de cette année 1525 que son vieil ami Érasme vint le visiter. Érasme menait alors à Bâle la vie retirée que lui imposait son état maladif. Il a raconté lui-même les incidents de son voyage à Besançon, dans une lettre dont nous citons quelques passages :

« Voici, dit-il, l'histoire de mon excursion à Besançon. Ferry Carondelet m'avait écrit souvent pour m'inviter à lui faire une visite, et même à me fixer auprès de lui, si ce parti me semblait bon. Enfin, attiré par la beauté du ciel et l'aspect riant de la nature, je monte à cheval et j'arrive à Porrentruy. » Puis il raconte divers incidents de la route, et il atteint Besançon. Mais son ami, qui n'avait pas été prévenu de ce voyage, se trouvait alors à son abbaye de Montbenoit, où il pressait les travaux de restauration. Érasme fut reçu avec honneur par les gens de la maison de l'archidiacre.

Le bruit s'étant répandu à Besançon qu'Érasme était présent dans cette ville, les magistrats, les chanoines s'empressèrent auprès de l'illustre voyageur. Ferry arriva le lendemain, et donna en son honneur un dîner auquel prirent part de nombreux convives. « De divers côtés, dit Érasme, on avait envoyé d'excellents poissons, des vins choisis, cadeaux bien inutiles pour moi (*xenia mihi inutilia*). Réceptions, festins, soirées musicales, tout lui fut prodigué, dans l'espoir de le garder définivement à Besançon. Mais ces réceptions plantureuses ne pouvaient que compromettre sa santé débile, et il le déclara en ces termes : « Je suis venu dans le seul dessein de voir mon vieil ami, l'archidiacre, et si j'avais su qu'il était dans son abbaye, je ne serais pas venu à Besançon. »

A la fin, il prit ses repas dans sa chambre, se privant même des entretiens de l'archidiacre ; puis il convoqua ses principaux amis, pour les remercier de leurs politesses, et

le lendemain il reprit le chemin de Bâle, « monté, dit-il, sur un cheval peu élégant mais commode pour moi. » Ferry Carondelet, rappelé à l'abbaye pour des affaires pressantes, avait même été obligé de quitter son ami avant son départ (1).

L'année suivante, 1526, ayant reçu de Ferry des lettres amicales, Érasme lui écrivit pour le remercier : « Ces lettres ont été pour moi, lui dit-il, une source de consolation. » Malgré le triste état de sa santé, il continuait le métier d'éditeur. « Mon imprimeur Froben, dit-il, vient de commencer l'impression du Nouveau Testament. Si votre bibliothèque renferme quelque ancien exemplaire des Évangiles et des lettres apostoliques, vous me feriez une chose très agréable de me l'envoyer. »

A cette demande Érasme en ajoute une autre en faveur de son pauvre estomac. « J'avais, écrit-il à Ferry, trois tonnelets de vin du comté de Bourgogne. Je pensais qu'ils me suffiraient pour cet hiver. Mais je constate qu'ils sont éventés. Vous sauverez votre Érasme si vous voulez bien lui envoyer un tonnelet de vin clairet (*subrubei*), pas trop fort mais généreux et déjà vieux (2). »

Décidément le vin de Comté avait, au XVIe siècle, une réputation méritée. C'est dans le même siècle que le cardinal de Granvelle écrivait que les vignes du val de la Loue produisaient « les meilleurs vins du monde. »

Cette lettre d'Érasme fut écrite le 7 septembre 1526. Nous ne savons ce qu'y répondit Ferry Carondelet. Mais il était alors très occupé à achever la restauration de Montbenoît. Il rêvait en même temps de nouveaux embellissements pour Saint-Étienne. Aussi il ne pouvait guère s'occuper, même pour un ami, de recherches bibliographiques ni d'achat de vin. De plus, vers cette époque, Charles-

(1) Erasmi *Epistol.*, l. XIX, lettre 97, année 1525.
(2) *Ibid.*, l. XXI, lettre 59, année 1526.

Quint le chargea d'une mission auprès du pape Léon X. Il fut alors envoyé à Rome comme ambassadeur direct de l'Empire et avec le titre d'orateur de Sa Majesté Charles V. Quelques-uns disent que c'est dans cette circonstance que Raphaël fit son portrait qui est à Londres. Quelle qu'en soit la date, c'est un des chefs-d'œuvre de ce grand peintre.

C'est au retour de cette ambassade à Rome, que Ferry, rentré dans son abbaye de Montbenoît, y mourut de la pierre, le 27 juin 1528. L'œuvre principale de la restauration de son église était achevée. Il en avait indiqué la fin en faisant graver sur la sculpture des stalles la date de 1527. Il fut d'abord inhumé dans l'église du monastère par les soins du prieur de l'abbaye, nommé Martin.

Son frère Jean, évêque de Palerme, lui fut donné immédiatement pour successeur comme abbé commendataire de Montbenoît. Mais il ne vint pas prendre lui-même possession de cette abbaye, et ce n'est que quinze ans plus tard, en 1543, qu'il proposa au chapitre métropolitain de transporter à Besançon les restes de Ferry, pour les déposer à l'église de Saint-Étienne, dans le superbe mausolée qu'il lui destinait. Le chapitre métropolitain accepta avec reconnaissance l'offre de ce monument, exécuté en Flandre. Il régla à l'avance, dès le 7 février, les cérémonies à observer pour les obsèques. Il fut décidé qu'une grande fête serait célébrée pour l'inauguration du tombeau de Ferry.

Le 10 du mois de février, son corps fut amené de Montbenoît. On sonna les glas (*singultus*) à son arrivée dans la ville. Il fut d'abord déposé dans la maison que l'évêque de Palerme possédait à Besançon. Puis à une heure après midi, au son de toutes les cloches, et avec le concours des quatre chapitres de Saint-Jean, de Saint-Étienne, de Sainte-Madeleine et de Saint-Paul, il fut transporté solennellement jusqu'au haut de la montagne, dans l'église Saint-

Étienne, et déposé dans le magnifique tombeau que nous voyons encore aujourd'hui, et qu'entouraient alors des statues de marbre, splendide complément de la chapelle des Carondelet (1). L'évêque de Palerme, retenu en Flandre par ses infirmités, n'avait pu assister à cette solennité. Mais il avait fait graver sur le tombeau une épitaphe latine où étaient énumérées les dignités dont Ferry avait été honoré pendant sa vie. Voici la traduction de cette inscription :

« A Ferry Carondelet, grand archidiacre de l'Église archiépiscopale de Besançon, abbé commendataire de Sainte-Marie de Montbenoît au comté de Bourgogne, prévôt de Furnes en Flandres, conseiller de l'auguste empereur Charles V, orateur de Sa Majesté et son commissaire à la cour romaine.

« Messire Jean Carondelet, archevêque de Palerme, chancelier perpétuel de Flandres, conseiller du même empereur et premier président de Belgique, après avoir fait transporter à ses frais les ossements de son frère dans cette chapelle, construite auparavant par le même Ferry, a élevé et dédié ce monument à ce frère bien méritant, auquel il a succédé dans cette abbaye.

« Il est mort l'an 1528, le 27 juin, âgé de cinquante-cinq ans. »

Nous avons vu que Ferry n'était pas prêtre, et pourtant sur le mausolée érigé à Besançon, son frère l'a fait représenter avec les attributs épiscopaux, c'est-à-dire avec les

---

(1) *Domini capitulantes desiderantes præstare honorem defuncto, et dominis suis consanguineis, concluserunt quod hodie pulsabuntur vespere hora prima post meridiem, et, officio dicto, in ecclesia deferentur prædicta ossa ad ecclesiam Sancti Stephani, cum processione in similibus fieri solita, vocatis collegiis de Sancto Paulo et de Magdalena ut assistant et dicentur vigiliæ defunctorum in ecclesia Sancti Stephani* (*Acta capituli Bisunt.*, 10 février 1543). M. Ed. Clerc a mis, par distraction, le chapitre de *Saint-Vincent* pour celui de *Sainte-Madeleine*.

mêmes insignes sacerdotaux qu'il faisait placer sur le tombeau qu'il préparait pour lui-même à Bruges (1). « C'est, dit un historien de Ferry, une pensée touchante et fraternelle qui a rendu presque semblables les deux monuments funéraires que les deux prélats se sont préparés. La tombe de Besançon, comme celle de Bruges, représente un pontife étendu, la tête reposant sur le bras gauche, et la main droite tenant un livre. L'archidiacre ambassadeur, sans être évêque, jouissait des honneurs épiscopaux. Car une bulle de Benoît XII, donnée en 1337, avait conféré aux abbés successifs de Montbenoît l'usage des ornements pontificaux, moyennant redevance annuelle d'un florin d'or, payé au Saint-Siège, le jour de la fête de saint Pierre. La statue de Ferry à Besançon porte donc, comme celle de son frère Jean à Bruges, l'anneau, les mules et la mitre. Elle porte même en plus la crosse (2). »

La bulle de 1337, accordant aux abbés de Montbenoît le privilège de la crosse et de la mitre, existe réellement encore dans les archives de l'abbaye (3).

---

(1) Ces ornements épiscopaux étaient attribués quelquefois aux abbés réguliers (abbés crossés et mitrés) et même à certains chanoines. Ainsi, quand le pape Léon IX vint à Besançon consacrer l'autel de Saint-Étienne en 1050, il statua que, pour offrir le saint sacrifice sur cet autel, on choisirait sept membres du chapitre, et que celui qui célébrerait la messe devrait vêtir la dalmatique, porter les sandales et la mitre, etc. (*la Rose de Saint-Jean*, p. 19). Ce privilège des ornements épiscopaux n'était pas accordé ordinairement aux abbés commendataires. Mais le pape pouvait en faire la concession à tous les prélats et ecclésiastiques, quoiqu'ils n'aient pas le caractère épiscopal. Tel fut le privilège accordé à Montbenoît en 1337.

(2) *Ferry Carondelet, ambassadeur à Rome*, 1510, par L. de la Brière ; in-8, Évreux, 1894.

(3) Nous avons cherché dans le grand Bullaire in-folio, année 1337 ; nous y avons trouvé une importante constitution donnée à l'ordre de Saint-Augustin par Benoît XII. Tout y est prévu, particulièrement pour le costume des supérieurs. Mais il n'y est pas question du privilège des ornements épiscopaux. Ce privilège est toutefois confirmé par la bulle inédite conservée aux archives du Doubs et que nous publions en partie : *Benedictus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et*

Le tombeau de Ferry avait été sculpté en Flandre par les artistes choisis par son frère, l'archevêque de Palerme. C'était, avec le tableau de Fra Bartolommeo, un des principaux ornements de la chapelle dite des Carondelet. Lorsqu'en 1676 l'église Saint-Étienne fut démolie, ce tombeau fut transporté à Saint-Jean, avec les autres trésors de la vieille cathédrale, et placé dans la chapelle du Saint-Suaire. Lors de la chute du clocher de la basilique en 1729, ce monument échappa heureusement à la destruction. On le plaça alors dans un passage obscur, qui va de la cathédrale à la salle synodale. Il y resta oublié pendant cent vingt ans. C'est en 1860 que le cardinal Mathieu le remit en lumière et le fit reporter dans la chapelle du Saint-Suaire, où il fut placé devant l'autel dédié à saint Étienne. C'est là qu'on peut le voir aujourd'hui, présentant encore, au-dessous de la statue du prélat, la représentation, en pierre tendre, d'un cadavre rongé par les vers et les reptiles. Les statues qui entouraient autrefois ce monument ont été brisées par la chute du clocher en 1729. On dit qu'il en existe encore deux, celles des saints Ferréol et Ferjeux, dressées dans la salle synodale de l'archevêché.

Ferry Carondelet était mort en 1528. Son frère Jean devait lui survivre encore quinze ans et continuer ses bienfaits envers la Franche-Comté. Résumons en quelques mots l'histoire des premières années de la vie de celui-ci, jus-

---

conventui monasterii Montisbenedicti, ordinis Sancti Augustini Bisuntine diœcesis, salutem et apostolicam benedictionem. Exposcit vestre devocionis sinceritas et religionis promeretur honestas, ut tam vos quos speciali devocione prosequimur quam monasterium vestrum dignis honoribus attollamus. Hinc est quod nos vestris in hac parte supplicacionibus inclinati, ut tu, fili, abbas, et successores tui abbates dicti monasterii, qui pro tempore fuerint, mitra, annulo et aliis pontificalibus.... libere possitis uti.... De speciali gracia tenore presencium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et voluntatis infringere, etc. Datum Avinion., kal. aprilis, Pontificatus nostri anno tercio (1er jour d'avril, an 1337) (Arch. du Doubs, fonds de l'abbaye de Montbenoît, cart. 1, n° 42).

qu'au moment où il remplit un rôle important dans la cour de Charles-Quint.

Né à Dole en 1469, Jean fit ses études à l'Université de cette ville, y fut reçu docteur, entra de bonne heure dans les ordres sacrés et fut reçu membre du chapitre de Saint-Élienne. Il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut élu, en 1493, haut doyen de l'église métropolitaine.

Dès l'an 1497 il faisait partie du conseil des Pays-Bas, et y jouissait d'une influence qui devait durer plus de quarante ans. Il avait pris pour maxime le mot *matura*, symbole de la réflexion et de la maturité qu'il voulait apporter dans ses jugements. Il usa plusieurs fois de son influence en faveur des Franc-Comtois, et en particulier pour les chanoines de Besançon, qui le proclament un homme distingué par sa noblesse et sa science, *nobili et scientifico viro*. Aussi c'est en considération des services qu'il rendait au chapitre qu'il fut dispensé de la résidence, et c'est sur sa recommandation que son frère Ferry avait été nommé, en 1504, archidiacre de Saint-Étienne (1).

En 1510, pendant que Ferry était envoyé comme ambassadeur à Rome, Jean, âgé alors de quarante et un ans, restait en Flandre, auprès de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche et de son neveu, Charles V, alors âgé de dix ans.

Charles V fut émancipé en 1515. L'année suivante, son grand-père, le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, étant mort, tous les royaumes d'Espagne échurent à son petit-fils, alors âgé de dix-sept ans. Charles résolut de se rendre dans ses nouveaux États pour en prendre possession. Il mit à la voile le 12 du mois d'août, accompagné des principaux personnages de la noblesse de Flandre, et Jean Carondelet, secrétaire du prince, était de ce nombre.

C'est cette année 1517, avant ou après son voyage en Espagne, que Jean Carondelet fit faire, par le célèbre

(1) *Acta capitul.*, décembre 1504, p. 92.

peintre Jean de Mabuse, son beau portrait qui est aujourd'hui au Louvre, avec cette inscription : *Représentation de Messire Jehan Carondelet, hault doïen de Besançon, en son âge de quarante-huit ans.* Une tête de mort, qui figure sur cette toile, est surmontée de cette mélancolique sentence en latin : *Il est facile de tout mépriser quand on pense constamment à la mort* (1).

Tout en pratiquant cette sentence austère, tirée de saint Jérôme, Jean Carondelet acceptait les dignités qui lui étaient offertes, et les faisait tourner au bien public. Toutefois il en est une qu'il posséda dans des conditions qui ne peuvent être excusées que par les abus, hélas ! trop fréquents à cette époque. En 1519, il fut nommé archevêque de Palerme et primat de Sicile. Pendant vingt-cinq ans (1519 à 1544) il fut titulaire de ce siège, et n'y parut jamais.

Toutefois la chronique religieuse de Sicile, tout en regrettant cette absence de son archevêque, rend hommage à sa sollicitude pour son diocèse. On lit en effet dans la *Sicilia christiana :* « Quoique Carondelet n'ait jamais vu la face de son épouse mystique, l'église de Palerme, il n'a pas laissé de l'aimer et de la gouverner soigneusement par ses vicaires et ses procurateurs. On voit encore, dans l'église cathédrale, des ornements sacrés, portant, dans leurs broderies, son nom de famille. Dans le cloître du couvent de Notre-Dame des Grâces, qui dépend de l'église de Palerme, on lit sur une fontaine cette inscription : Révérend seigneur Jean Carondelet, du comté de Bourgogne, archevêque de Palerme, a fait réparer ce canal dont les eaux avaient cessé d'être en usage. Il a fait construire une nouvelle fontaine, et a consacré de nouveau cet édifice à la sainte Vierge le 1er mai 1542 (2). »

---

(1) Facile contemnit omnia qui se semper cogitat moriturum (*Jeronimus*), 1517.

(2) *Sicilia christiana*, p. 195. Le texte latin de ce récit a été publié par M. Ed. Clerc, *Mémoire sur Montbenoît*, p. 55.

Jean Carondelet passa la plus grande partie de sa vie dans les Pays-Bas, où il remplissait d'importantes fonctions auprès de Charles-Quint et de l'archiduchesse Marguerite. Il était, à Malines et à Bruxelles, le protecteur des savants et des artistes. Il fut particulièrement l'ami dévoué d'Érasme, qui avait recours à lui dans les moments critiques de son existence. Citons quelques passages de lettres qu'il écrivit à Jean Carondelet.

En 1522, Érasme écrit de Bâle à l'archevêque de Palerme : « S'il vous paraît que mes travaux ont quelque utilité pour les bonnes lettres, je vous prie d'appuyer ma cause pour que la protection de l'empereur me défende contre les calomnies de certains sycophantes. Ici (à Bâle), je me conduis de manière que tous les luthériens me haïssent, m'attaquent de leurs insultes, quelques-uns même me déchirent dans leurs libelles. Mais Érasme ne manquera jamais de rester fidèle à la foi du Christ et à la gloire de César (1). »

C'est dans la même année 1522 qu'il avait publié une édition des œuvres de saint Hilaire. Il l'avait dédiée à Jean Carondelet et lui adressa une très longue lettre-préface, où il raconte les difficultés qu'il a éprouvées pour rétablir le texte primitif de l'auteur, altéré par les copistes ou les demi-savants. Après avoir loué les œuvres du grand évêque de Poitiers, il termine par ces mots : « O vous, le plus excellent des prélats; je vous demande que tout ce travail, dédié sous votre nom, soit à vos yeux un gage de mon affection pour vous. J'ai consacré tous mes efforts pour que l'œuvre d'Hilaire, cette lumière unique des Gaules, soit enfin mise plus correcte entre les mains des lecteurs. Mais ce grand docteur paraîtra encore plus gracieux s'il jouit de votre faveur, vous dont les jugements sont appréciés par tous comme intègres et pleins de sincérité (2). »

---

(1) *Epistol.*, liv. XX, lettre 47.
(2) *Ibid.*, liv. XXVIII, lettre 8, 5 janvier 1522.

En effet, le nom de Carondelet devait attirer, sur les ouvrages d'Hilaire, la faveur de tous les hommes studieux de la doctrine sacrée. Et Érasme ajoutait une observation qui peut convenir à tous les temps : « Je vois, dit-il, qu'à cause des livres nouveaux qui circulent maintenant partout, on se dégoûte des vieux auteurs. Pour moi, je pense qu'il ne faut pas dédaigner les œuvres inventées ou embellies par les anciens génies. C'est le propre d'une âme mauvaise de ne pas rendre à la vieillesse l'honneur qui lui est dû (1). »

Deux ans après, en 1524, Érasme informe Carondelet qu'il a refusé les offres avantageuses du roi de France, qui voulait l'attirer à Paris, pour qu'il y professât dans le collège des trois langues, installé à l'instar de celui de Louvain. Érasme a refusé, pour ne pas exciter la jalousie de certains théologiens. Il veut, dit-il, rester fidèle à son prince; seulement il demande que le gouverneur de Flandre lui paie sa pension afin de soulager son indigence *(ad sublevandam inopiam meam)*. « Du reste, ajoute-t-il, quoi qu'il arrive, soit avec pension, soit sans pension, je serai à César. »

En butte aux persécutions des partisans de Luther, Érasme restait ordinairement étranger aux questions politiques. Dans ses relations avec les célébrités de son temps, il s'occupait surtout de relever et d'entretenir partout l'amour des belles-lettres. Tel est le but de la lettre qu'il adresse, en 1527, à Jean Carondelet, pour obtenir sa protection et pour combattre les idées de quelques moines rétrogrades. « Aujourd'hui, écrit-il, je vous recommande la cause des études. J'apprends, par un grand nombre de lettres, qu'à Malines, un certain carmélite, nommé Paschase, déblatère publiquement, du haut d'une tribune, contre l'école des langues et contre les belles-lettres, et nomina-

(1) *Epist.*, liv. XXVIII, lettre 8.

tivement contre le collège des trois langues, installé à Louvain par un homme digne de la mémoire de tous les siècles, Jérôme Butlidius. Que ces sortes de prédicateurs travaillent donc selon la mission qu'ils ont reçue ; qu'ils luttent contre les hérésies ; mais faire la guerre à un enseignement sans lequel les autres enseignements seraient incomplets, c'est là une pensée qui est bien loin, soit de l'esprit de l'empereur, soit de la pensée du souverain pontife. »

Érasme poursuit ensuite sa thèse en montrant que l'étude des trois langues, du grec, du latin et de l'hébreu, ne saurait contribuer en rien au développement de l'hérésie (1).

L'année suivante, 1528, il a recours à Jean Carondelet pour qu'il le protège contre les calomniateurs qui, à Malines, contestent la pureté de sa doctrine. « Jamais, dit-il, dans mes nombreux ouvrages, on n'a pu montrer une maxime contraire à la vraie foi (2). »

La vie d'Érasme se passait dans une agitation perpétuelle. A Bâle il dit qu'il ne se sent plus en sûreté. Il songe à se retirer en Brabant, auprès de l'archevêque de Palerme. Mais c'est à Fribourg qu'il se réfugie quelques années, pour revenir encore à Bâle, où il mourut en 1536.

On voit, par l'exemple d'Érasme, que Jean Carondelet remplissait auprès de Charles-Quint le rôle de Mécène en faveur des savants et des lettrés. La mort de son frère bien-aimé, Ferry, fut pour lui un grand deuil. Il fut appelé à lui succéder comme abbé de Montbenoît. L'absence de documents ne nous permet pas de dire qu'il vint alors en Franche-Comté, afin de s'occuper des intérêts temporels et spirituels de cette abbaye. Il la gouverna pendant seize ans (1528 à 1544). Nous voyons que, sous son administra-

(1) *Epist.*, liv, XXI, lettre 56, calendes d'avril.
(2) *Ibid.*, liv. XXI, lettre 75, calendes d'octobre 1528.

tion, et probablement par son influence, Charles-Quint, voulant développer le commerce dans le val du Saugeois, y autorisa, en 1537, la création de trois foires qui se tenaient aux fêtes de saint Hilaire, de saint Gengoult et de saint Symphorien (1), et qui pouvaient durer trois jours.

Mais c'est surtout comme haut doyen de Saint-Étienne de Besançon que Jean Carondelet se montra généreux. Du reste, les chanoines avaient pris soin de lui rappeler, dès l'an 1528, que son frère Ferry, en choisissant sa sépulture dans leur église, avait promis d'en achever les embellissements, et d'y faire des fondations pieuses (2). Pour se conformer à ce vœu et montrer l'intérêt qu'il portait à un chapitre dont il était doyen depuis 1493, Jean Carondelet avait envoyé, le 30 juin 1530, aux deux cathédrales de Besançon, deux magnifiques ornements complets de velours cramoisi à fleurs d'or, fabriqués dans ces ateliers des Flandres, où travaillaient les plus habiles ouvriers pour les tissus de soie et de velours. Dunod, qui vit ces ornements, dit que les bandes et les orfrois étaient ornés de médaillons représentant les vies de saint Jean et de saint Étienne (3).

Ces deux ornements disparurent à la Révolution. Mais l'un deux a une légende assez curieuse. Vers 1790, une religieuse ursuline de Dole, nommée Paule Girard, vint chercher un refuge auprès de sa sœur, épouse du seigneur de Montdoré, près de Vauvillers. Elle apportait avec elle un des ornements de Carondelet, soustrait alors au vandalisme des révolutionnaires. Paule Girard habita Mont-

---

(1) Le 13 janvier, le 11 mai et le 22 août.

(2) *Acta capitul.*, 8 juillet 1528.

(3) *Histoire de l'Église de Besançon*, t. I, p. 286. L'ornement qui portait les images de ces deux saints a disparu. Celui dont on conserve encore les restes offre d'autres représentations de saints dans ses médaillons.

doré pendant la Révolution, jusqu'au moment où le culte catholique fut rétabli. Elle voulut alors utiliser, pour la décoration de l'église, l'ornement qu'elle avait soustrait aux profanations des Jacobins. Elle le découpa en plusieurs bandes régulières, qui servirent à former les pentes d'un dais, destiné au service paroissial (1).

Vers l'an 1867, le cardinal Mathieu, visitant la paroisse de Montdoré, remarqua l'ornementation du dais, et obtint que la paroisse lui cédât ces débris précieux, qu'il remplaça par un dais neuf, en drap fin d'argent, du prix d'environ 800 fr. Les dix bandes remises au cardinal étaient brodées d'or et de soie. Elles furent confiées à d'habiles fabricants qui en ont fait une superbe chasuble et deux dalmatiqnes.

Cet ornement fait aujourd'hui partie du trésor de la basilique de Saint-Jean, et sert pour quelques grandes fêtes. On en admire les dessins à l'aiguille, les nombreux médaillons, représentant la Vierge à l'enfant, des évêques bénissant, des moines au travail ou à la prière, des martyrs portant leur tête, comme on représente saints Ferréol et Ferjeux, etc. On y remarque aussi les armes de Carondelet et sa devise, *Matvra*, avec ses lettres initiales, J. C. (2).

D'autres embellissements procurés par Jean Carondelet à nos églises ont disparu. Telles sont les stalles qu'il avait fait sculpter pour Saint-Étienne et pour Saint-Jean,

---

(1) Paule-Françoise-Victoire Girard était fille de Girard d'Ors, procureur du roi au bailliage de Dole, et sœur d'Hélène-Agathe Girard, épouse d'Antoine-Bénigne de Courtaillon, seigneur de Montdoré. Après la Révolution, Paule Girard se dévoua à l'éducation des enfants. Elle mourut à Montdoré le 7 juin 1806, à l'âge de soixante-dix-huit ans. (Ces notes diverses nous ont été envoyées par M. l'abbé Morel, curé de Montdoré.)

(2) L'histoire de saint Jean et de saint Étienne, dont parle Dunod, était probablement représentée sur celui des deux ornements qui a disparu.

et à la construction desquelles il avait destiné une somme de 1,600 fr. (1).

Quelque temps après la mort de son frère, un deuil bien cruel vint attrister son âme. L'archiduchesse Marguerite d'Autriche, la protectrice des Carondelet, était morte dans de tristes circonstances, d'après le récit que nous a laissé M. Leglay (2). « Elle avait été, dit-il, blessée au pied par un éclat de verre. La plaie devint bientôt gangreneuse, et les gens de l'art furent unanimes sur la nécessité de l'amputation. Mais afin de lui épargner le sentiment des trop grandes douleurs de l'opération, on lui fit prendre une dose d'opium tellement forte, qu'elle s'endormit pour ne plus se réveiller. »

Cet événement survint à Malines, dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1530. Jean Carondelet, annonçant à l'empereur Charles-Quint la mort de l'archiduchesse sa tante, s'exprima en ces termes : « Elle a bien montré, en sa fin, la vertu qui était en elle ; car elle a trépassé en autant bonne chrétienne qu'il nous semble qu'il n'eût été possible de plus. C'est grosse perte pour Votre Majesté et pour tous vos païs et subjects de par delà. »

Jean Carondelet n'était pas seulement le protecteur des savants. Il s'associait aussi à leurs travaux. Ainsi on lit, dans la *Biographie universelle*, qu'il avait composé quelques traités sur différentes questions de droit, et le P. Laire affirme qu'il a vu, dans la bibliothèque du Vatican, un ouvrage de Jean Carondelet imprimé en 1565 à Anvers et intitulé : *De orbis situ*.

Homme politique, mêlé aux principaux événements de son époque, il avait présidé les États généraux réunis par

---

(1) Rev. Joannes Carondeletus.... legavit mille et sexcentos francos pro constructione sedium seu formarum ecclesiarum Sancti Stephani et Sancti Joannis (*Acta capit.*, 19 février 1544).

(2) *Correspondance de Maximilien Ier et Marguerite d'Autriche*, t. II.

Charles-Quint dans son palais de Bruxelles, et avait porté la parole devant cette grande assemblée.

En 1540, l'archevêque de Palerme arrivait à la fin de sa carrière. Il sentait qu'il ne pouvait plus supporter les charges qui lui étaient confiées, et offrit sa démission. Charles-Quint la lui accorda le 1er octobre. Dès lors, Jean Carondelet s'occupa de se préparer à la mort et songea à honorer la mémoire de ses parents, en leur élevant de magnifiques monuments funèbres. A Dole, dans l'église collégiale, il fit ériger les mausolées de sa mère, Marguerite de Chassey, et de son père, le grand chancelier de Bourgogne. A Besançon, il envoya le tombeau de Ferry, que nous admirons encore à la cathédrale.

En même temps il se préoccupait de sa propre sépulture, et voulant se préparer à lui-même un monument funèbre, il donna à un sculpteur flamand le plan du mausolée où il voulait reposer dans l'église de Saint-Donatien de Bruges, dont il était prévôt. Il y fit d'avance graver l'inscription qui rappelait ses titre d'archevêque de Palerme, primat de Sicile, prévôt de Saint-Donatien, chancelier perpétuel de Flandres, doyen de Besançon, abbé de Montbenoît, prévôt de Sainte-Valleburge de Furnes et de Saint-Piat de Siclin, premier président du conseil privé de Charles-Quint et des autres conseils de Belgique, etc.

Il restait à ajouter à cette inscription la date de sa mort, qui eut lieu le 7 février 1544. Jean Carondelet était âgé de soixante-quinze ans. Son neveu, Claude, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, devait lui succéder comme haut doyen. Il écrivit de Malines aux membres du chapitre, pour les informer de la « bonne et catholique fin » de son oncle. « Dudit décès, dit-il, j'en doibs avoir grand regret « pour avoir perdu ung bon seigneur et oncle (1). »

Selon le désir du prélat, son corps fut transporté à Saint-

(1) *Acta cap. Bisunt.*, 1546.

Donatien de Bruges. Il y resta jusqu'en 1799. A cette date, cette collégiale ayant été détruite, le tombeau de l'archevêque de Palerme fut porté à l'église de Saint-Sauveur, de la même ville. « Sur ce mausolée, dit le chevalier Marchal, est couchée la statue en albâtre rosâtre, grandeur nature, du prélat richement costumé. La chasuble, l'aube et les autres ornements sacerdotaux sont d'un fini et d'une délicatesse admirable. La mitre est très basse. Les ornements et les pierreries ont été dorés et polychromés. La chasuble a la forme ancienne, elle n'a pas la croix au dos (1). »

Les héritiers de Jean Carondelet ont accompli fidèlement ses volontés. A Dole, un magnifique tombeau en marbre, érigé vers 1450, à la mémoire du grand chancelier et de sa femme Marguerite de Chassey, a disparu en grande partie pendant la Révolution. On en voit encore quelques restes précieux dans le chœur de la collégiale.

A Besançon, les stalles de Saint-Étienne et de Saint-Jean furent exécutées, d'après les ordres de Jean Carondelet, par deux sculpteurs émérites, Guillaume Chenevières et Pierre Petitot, de 1545 à 1556. Celles de Saint-Étienne sont à l'église de Luxeuil (2). Celles de Saint-Jean ont été détruites à la Révolution, après que les fabriciens de la cathédrale eurent voté, en 1792, de remplacer ces stalles par des banquettes (3).

Aujourd'hui l'église métropolitaine possède encore plusieurs monuments précieux qui nous viennent de cette famille Carondelet. C'est d'abord le tableau inappréciable de la Vierge de Fra Bartolommeo, c'est ensuite le tombeau

---

(1) *La Sculpture et l'orfèvrerie belges*, par le chevalier Marchal, 1893, p. 237.

(2) Voir sur ces stalles les notes de M. P. de Beauséjour dans les *Annales franc-comtoises* de 1891.

(3) *La cathédrale de Saint-Jean pendant la Révolution*, par le chanoine Suchet, p. 15. « La représentation de nos évêques, dit Dunod, était en sculpture sur les stalles de Saint-Jean, mais peu correcte pour leur nombre et le temps de leur épiscopat » (*Église*, t. I, p. 286).

de Ferry qui, après plusieurs translations successives, repose aujourd'hui, au pied du tableau de saint Étienne, au côté gauche de la chapelle du Saint-Suaire. C'est encore l'ornement envoyé de Flandre par l'archevêque de Parme, en 1530, restauré par les soins du cardinal Mathieu, et déposé à la grande sacristie de la basilique. C'est enfin l'église de l'abbaye de Montbenoît et les monuments qu'elle renferme et qu'il est urgent de restaurer.

C'est aux premières années du XVIe siècle qu'il faut faire remonter les débuts du mouvement artistique imprimé à la Franche-Comté. Il date de l'année 1515, où Ferry fut nommé abbé commendataire de Montbenoît, et surtout de 1518, époque où il commença la restauration de la chapelle de Saint-Étienne, qui devait porter le nom de Carondelet en s'enrichissant du chef-d'œuvre de Fra Bartolommeo. Ce tableau a été récemment gravé, grâce aux soins de l'administration des beaux-arts, par M. Levavasseur, et Mme Thiers en a fait faire, pour sa galerie, une copie réduite.

LA VIE DE CHATEAU

EN FRANCHE-COMTÉ AU XVIIE SIÈCLE

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 25 avril 1901)

Aux XVIe et XVIIe siècles, dans nos villes et dans nos villages, la vie populaire se manifeste au dehors, ne fût-ce que par les rixes de cabaret et leurs conséquences judiciaires, les coteries municipales, le terre-à-terre des mille petits événements journaliers, et nous en connaissons les moindres détails. La vie de la noblesse se passe à un étage un peu plus élevé, et faute de mémoires contemporains, faute de correspondances intimes, il n'en transpire guère que ce que disent les épitaphes souvent menteuses, ce que laissent deviner les testaments souvent pompeux, ou ce que quelques rares privilégiés de la fortune, mêlés aux affaires publiques et de haut, sont parvenus à graver sur les tables historiques, où peu de noms surnagent et survivent. Çà et là quelques apparues trop rares nous consolent de ce laconisme et donnent un peu de souffle, un semblant de réalité à ces vieux portraits peints ou gravés des contemporains de Charles-Quint ou de Philippe IV, et permettent de ressusciter leur vie d'intérieur plus intéressante, pour le chercheur qui fouille dans ces poussières humaines, que l'histoire des batailles ou que la chrono-

logie des événements d'autrefois. Les mœurs étaient encore rudes dans la généralité des châteaux comtois, au temps où la politesse espagnole déjà raffinée gagnait de proche en proche, et des Pays-Bas se répandait en Angleterre comme en France, de compagnie avec le luxe intense des ameublements, des tapisseries, des peintures. Il était parvenu quelque chose de ces raffinements chez nous dès le temps des Perrenot de Granvelle, des Poupet, des Vergy, des d'Andelot, des Rye, grâce à ces ministres ou à ces serviteurs qui avaient vécu dans l'entourage des plus grands monarques, et y avaient contracté ces goûts artistiques, ces habitudes luxueuses qui, dans leur propre pays, quand ils y revinrent, les mirent hors de pair, et les firent considérer volontiers comme des princes ou des Mécènes. Ce fut l'exception au XVIe siècle, ce l'était encore à l'aurore du siècle suivant, on en jugera par quelques témoignages assez piquants à recueillir et à analyser.

La haute noblesse, c'est-à-dire quinze à vingt familles dont la race compte par douzaines ses générations authentiques et loge en des manoirs qui portent son nom, a gardé la plupart des goûts et des habitudes de ses devanciers. Elle a dans ses écuries jusqu'à vingt chevaux, tous plus beaux les uns que les autres, des meutes de chiens excellentes, nombre de domestiques : gentilshommes, maîtres d'hôtel, pages et laquais. La table ne le cède point à celle du Roi pour la grand'chère, le bon vin n'y est point épargné, non plus que la volaille et la venaison. Toutes les fêtes de famille, fiançailles, noces, voire enterrements, y sont célébrées par des festins et se terminent par des beuveries homériques, témoin le baron Claude-François de Ray, dernier du nom, qui se rompit une côte à l'angle d'une table (ce dont il mourut) en célébrant le baptême de la fille unique qui venait de lui naître.

Cette vie large était possible avec les ressources médiocres de nos grandes familles, mais quand leurs chefs

allaient hors de la province aux pays d'En-Bas, ou ailleurs, l'argent comptant devenait nécessaire, et fût-ce pour mille écus, il fallait recourir à l'emprunt (1).

Si les grands seigneurs connaissent, à défaut de l'opulence, une fortune aisée et peuvent se livrer en tous temps aux chasses et aux festins entremêlés çà et là de joyeuses fêtes, de querelles, et même de duels retentissants, il est cinq ou six cents gentilshommes qui vivent fort maigrement, quoique sur leurs terres, dans des bicoques peu confortables qu'on appelle encore des châteaux. Laissons parler (sans rien retrancher à son pittoresque langage) un contemporain qui connaissait et les hommes et les gîtes de son pays natal, car il était originaire de Gray, avait fréquenté les camps et les cours et gagné fièrement ses grades.

« J'entends [parler] des gentilshommes, lesquelz vivans aux champs de leurs rentes, du jour à la journée, contens de l'honneur de se pouvoir vanter pour être extraîs de parens nobles ou soy disans telz (soit par titres achettez ou autrement), ne diffèrent des autres gens champêtres que par la prééminence à la procession de leur hameau, se soucians peu si leur nom est condamné à ne franchir le finage, pourveu que l'écusson de je ne scay quelles armoiries mal blasonnées se puisse veoir annexé à une verrière de taverne, au bourg plus prochain, ou bien qu'on voye l'image de l'ayeul ou du grand-père se gendarmer dans un tableau enfumé, contre une vieille paroy, pour le montrer une fois par hazard, en narrant que celuy de qui est cette vénérable effigie

Fut chevalier d'aventure
Jamais armé qu'en peinture.

« Telle noblessse se pourroit à mon avis appeler Patri-

(1) Lampinet, ms. 943 de la Bibl. de Besançon, p. 26.

tienne des champs ou tant seulement elle est cogneue, sans se cognoistre et sans jamais avoir été une heure utile au public, tirant son nom des ténébres de l'oubly par l'entremise des charges de guerre ou de paix qui relèvent une famille et éclairent la postérité. Néanmoins ce sera icy où on entendra vanter descendances et alliances sans intermission, blasonner et controller quartiers. Et n'est si importun à l'oreille le bourdonnement des frelons et hanetons en été que les maussades redites de ces ignorans gentillâtres, touchant la qualité de cettuy-cy et cettuy-là (1). »

J'interromps ce tableau piquant pour en nommer l'auteur, ainsi qu'il se pratique au théâtre : c'est un soldat de fortune, Christophe de Bonours, capitaine de deux cents hommes de pied au service du roi d'Espagne, qui l'a tracé en 1619, vingt ans avant qu'il mourût résident du comté de Bourgogne chez les Suisses. Il y a mis une pointe de belle humeur qui ne gâte point ce petit chef-d'œuvre d'observations mordantes, que tout porte à reconnaître exactes.

Nos gentilshommes sont aussi fiers que pauvres, n'aiment point à plier, s'ils servent, devant un colonel qui n'est pas de meilleure souche qu'eux-mêmes, ou obéir en cour à un grand maître. Ils préfèrent « quêter le lièvre sans chiens courans, mener la lesse à pied par les guérets de leur petit finage, vivre avec gens qui les cognoissent et toucher eux-mêmes leur revenu par main de leurs sujets qui ne sont pas moins de dix-sept en nombre ». Si le prince a besoin de leurs services, ils entendent être mandés par un exprès qui soit gentilhomme et n'admettent pas que les gens qui ont pourtant quelque peu manié les affaires du monde aient la présomption de s'asseoir à table avant eux

(1) Christophe de Bonours, *Eugeniaretalogie*, ou Discours de la vraye noblesse. Bruxelles, 1619, p. 340 et suiv.

ou leurs femmes. « C'est ainsi que nourris en ignorante vanité ilz s'accagnardent de père en filz au foyer d'une chétive cabanne façonnée en château, où ilz apprennent à jurer par leur imaginaire suffisance; et, glorieux de quelques vielz lambeaux de tapisserie, achettée à crédit chez le Vivarier, se contentent de l'abry d'une salle obscure et dépavée où les rats, à l'heure du repas, leur donnent le plaisir qu'eut Diogenes dès son muid, durant les réjouissances de Corinthe. Là, c'est grand pitié de leur veoir présenter à la feste du village le pâté de venaison contrefaitte, sans moutarde succrée, à ceux qui les sont venuz visiter; et présumer de pouvoir persuader aux plus friandz, que c'est d'un cerf couru à force et que le vin apporté en barril de la ville est du plus exquis de leur cave, où il n'entra jamais que pour reposer de la longue traitte que lui a fait faire un vallet crotté.... Et impérieux parmi les pauvres laboureurs, ilz s'imaginent qu'il n'est pas dignité qu'ilz ne méritent sans vertu; dont le nom ne leur est en cognoissance que par ouy dire. »

Cette peinture humoristique de la vie de château il y aura bientôt trois siècles, n'étant inspirée ni par la jalousie ni par la méchanceté, peut être acceptée comme vraie, et rien ne la vient contredire dans les documents multiples que nous livrent et les inventaires mobiliers des maisons de la noblesse, et les humbles requêtes adressées au roi ou à ses ministres par des solliciteurs de mercèdes, et les noms des filles nobles que la modicité de leurs ressources ou la hauteur de leurs prétentions vouent au célibat dans les chapitres bien dotés.

Notre petite et pauvre noblesse, dont la vie est si chétive, se réveillera quand il faudra marcher contre l'envahisseur, et ses derniers rejetons mourront vaillamment, mêlés à la masse du peuple comtois, en luttant en désespérés contre les soldats de Weymar, de Longueville ou de du Hallier, durant les guerres franco-suédoises. Ainsi

feront d'ailleurs la plupart des grandes races féodales dont les châteaux ont logé naguère les empereurs et les archiducs, et dont les fils nés de mères françaises, au lieu de fréquenter comme jadis les Pays-Bas ou les terres espagnoles où ils apprenaient naguère la patience et le travail, commencent « à étudier dans les académies de Paris où la bienséance et le point d'honneur s'enseignent délicatement. » Aux approches de la guerre de Trente ans, la mort a fauché la plupart des chefs de famille ; les Vergy, les Ray, les Cusance se sont éteints. Les Oiselay, les Rye, les Cantecroix, les Montfort, les d'Achey ne sont plus représentés que par des vieillards ou des enfants, c'est à peine si les La Baume à Pesmes, les Watteville à Châteauvilain, les Bauffremont à Scey-sur-Saône, les Poitiers à Vadans, les Coligny à Cressia et quelques autres qui guerroient aux Flandres ou en Allemagne, comme les Savoyeux, les Soye, les Laubespin, les Cléron, soutiennent la vieille réputation de cette haute noblesse que Charles le Téméraire avait appelée un verger d'honneur.

A Marnay vient de mourir, le 4 novembre 1625, celui qui par sa naissance, ses alliances, ses charges, occupait le premier rang parmi tous ces barons comtois si fiers de leurs origines : Charles-Emmanuel de Gorrevod, chevalier d'honneur au parlement de Dole, grand bailli d'Amont, chevalier de la Toison d'or.

Il est d'origine bressanne ; sa famille est devenue franc-comtoise au temps de Marguerite d'Autriche, la bonne archiduchesse, auprès de laquelle Laurent de Gorrevod, le grand maître de la maison de Charles-Quint, dort son dernier sommeil ; le même peintre qui a, sur les vitraux de Brou, peint l'effigie de Laurent de Gorrevod et de sa femme Claudine de Rivoire, l'a reproduite sur un retable de l'église de Marnay ; les imagiers flamands qui ont associé les initiales de Philibert de Savoie et de Marguerite dans de délicieuses sculptures sont venus tailler du même

ciseau, dans la galerie d'un château princier qu'il bâtissait à Marnay, les initiales de Laurent de Gorrevod et de Claudine.

Ce château, canonné en 1595 pour en déloger les soldats de Tremblecourt, a vu son aile méridionale et son pont-levis s'effondrer sous des boulets comtois. Charles-Emmanuel de Gorrevod, unique héritier d'une grande fortune, favori de l'archiduc Albert qui gouverna aux Flandres, et auquel, en 1600, il a sauvé la vie à la bataille de Nieuport, l'a rebâti, à grands frais, de 1602 à 1617, sur le modèle de ces riches demeures flamandes que le pinceau de Rubens ou de Van Dyck et tant de burins merveilleux nous font connaître par le menu. Précédée de parterres emplantés d'arbustes rares, la porte du nouveau château s'ouvre entre deux tours carrées qui flanquent l'entrée; la courtine qui les relie et sert de défense est surmontée de balustres de pierre, ornements d'une terrasse qui précède le grand salon. Les deux tours et le bâtiment principal qui s'y appuie sont couverts de lames de cuivre. La galerie qui ouvre sur la cour d'honneur, et par laquelle on accède au premier étage, est pavée de cuivre; ce salon, par ses dimensions, ses riches tapisseries, ses précieux meubles, passe pour le « miracle de la province ». Tous les appartements du vieux château depuis l'aile septentrionale construite en 1520 par le grand maître, avec sa galerie ajourée, sa tour-escalier dont une mule peut gravir les marches, qui sert de logis au marquis, jusqu'à l'aile méridionale où la chapelle, le logement des hôtes, celui des officiers du château, se développent en façade, sont meublés, avec un luxe prodigieux, de tentures superbes, d'excellents tableaux dont tel ou tel peut valoir 10,000 écus, voire davantage. Le site du château est d'ailleurs charmant; les pieds de la forteresse, où Jean de Joinville, l'historien, a passé sa première enfance, plongent dans un bras de l'Ognon qui leur sert de fossé; des croisées du vieux logis, comme des

hautes fenêtres du grand salon neuf, on peut suivre le cours serpentant de la jolie rivière, de Ruffey où elle descend depuis Voray jusqu'à Jallerange, Vitreux et Acey. Vingt collines boisées depuis Châtillon jusqu'à Montmirey, de vastes prairies, une vingtaine de villages dont le grand nombre forme la baronnie, devenue depuis peu le marquisat de Marnay, des forêts ou des bouquets d'arbres, égaient ce vaste horizon, du levant au couchant. Au nord, le bourg de Marnay, ceint de murs, avec son église au haut clocher, ses halles, son hôpital, ses manoirs de petits gentilshommes, ses maisons de marchands, de gens de justice et de laboureurs, ferme le cercle.

C'est dans ce milieu créé, ou tout au moins renouvelé, par le goût d'un homme qui avait fréquenté et servi dans les cours d'Espagne et de Bruxelles, que le filleul de Charles-Emmanuel de Savoie, l'ami intime et le serviteur préféré d'Albert d'Autriche et d'Isabelle, avait, de préférence à ses terres de Savoie ou de Bresse, à sa terre de Pont-de-Vaux que Louis XIII venait de transformer en duché pour lui plaire, marqué et préparé la demeure de ses vieux jours. Le collier de la Toison d'or donné par Philippe III, le titre de prince d'empire qu'il devait à Ferdinand II, les charges multiples qui s'étaient amassées sur ses épaules sans qu'il les sollicitât, avaient fait de lui, aux Pays-Bas comme en Franche-Comté, un personnage considérable. Mais ses succès de guerre et de cour s'effaçaient pour lui devant une autre faveur de la destinée, un mariage qu'avait négocié l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, la petite-fille de Charles-Quint. Parmi ses dames d'honneur, élevée sous ses yeux, la plus jolie fille de la cour, la mieux nommée, elle descendait de Philippe le Bon, et la mieux apparentée, son père Hermann était comte de Falais et de Brédam, était Isabelle de Bourgogne. Quand, à cinquante ans, Charles-Emmanuel de Gorrevod songea au mariage, ses regards s'étaient portés, malgré la disproportion de

l'âge, sur cette jeune fille ; il hésitait, mais les archiducs encouragèrent sa démarche, la jeune fille s'en déclara fort honorée, et ne fit qu'une seule objection. Quelques mois avant, Piccolomini, le petit-neveu d'Æneas Sylvius, le futur maréchal d'empire, le glorieux duc d'Amalfi, avait demandé la main d'Isabelle, et malgré sa naissance et sa jeunesse, ce brillant cavalier avait été éconduit. « Comment voulez-vous qu'après avoir refusé un duc, je me résigne à épouser un marquis ? dit Isabelle à l'archiduchesse ; faites-le duc et je serai très contente de devenir la femme d'un seigneur aussi accompli. » Louis XIII exauça plus tard le souhait d'Isabelle, mais dès le 8 février 1621, le mariage fut célébré à Bruxelles, en présence de toute la cour. — Quelques mois plus tard, l'archiduc Albert mourait, le 11 juillet 1621. A ses obsèques, Charles-Emmanuel de Gorrevod portait, à côté de trois princes souverains, l'un des coins du poêle, et son portrait figure, revêtu de la Toison, dans la Pompe funèbre gravée par Francquart.

Isabelle de Bourgogne lui donna trois enfants, nés tous trois à Bruxelles : Philippe-Eugène, Charles-Emmanuel, et une fille, Madeleine ; les voir grandir à Marnay, conduire dans cette demeure qu'il s'était plu à embellir pour elle, cette Isabelle dont il était plus orgueilleux que de tous ses titres, était le rêve de Charles-Emmanuel de Gorrevod. — Mais l'archiduchesse Claire-Eugénie et les parents d'Isabelle retenaient aux Pays-Bas celle qui avait été la véritable reine de la petite cour de Bruxelles, qui, depuis la mort de l'archiduc, restait vouée à jamais au deuil. Ce fut la santé chancelante, les blessures d'autrefois qui se ravivaient chez Charles-Emmanuel de Gorrevod, qui déterminèrent l'arrivée au comté de Bourgogne et l'installation à Marnay, d'Isabelle, de son époux, de ses enfants, au mois de décembre 1624. Le parlement, les corps judiciaires des bailliages d'Amont et de Dole, toute la noblesse, vinrent y saluer le marquis, et dans ce château qu'on appelait déjà

le miracle de la province, présenter leurs hommages à Isabelle, entourée de ses beaux enfants. Quelques mois passèrent, semés d'espérances et de craintes, et la maladie du marquis s'aggrava; malgré les médecins appelés de Besançon, les Chifflet, les Garinet, les Jannet, la situation s'assombrit chaque jour davantage; Charles-Emmanuel arrêta ses volontés dernières et en dicta l'expression à cet Antoine Brun qui devait être successivement l'un des plus intrépides défenseurs de Dole assiégé, le négociateur adroit de la paix de Munster, l'ambassadeur du roi d'Espagne en Hollande. Brun écrivit au chevet du mourant, qui n'eut pas assez de force pour apposer au bas de ce testament une suprême signature, tout en gardant pleine connaissance. L'ordre des Carmes, dont Isabelle-Claire-Eugénie portait la livrée quoique encore souveraine, occupa ses derniers instants; deux religieux appelés de Dole vinrent l'assister et entendirent de sa bouche les termes de la fondation par laquelle il établissait à Marnay un couvent de leur règle; on revêtit son corps, au moment de l'ensevelir, du costume des carmes déchaussés.

A Philippe-Eugène, son fils aîné, il léguait son duché de Pont-de-Vaux, et son épée *Fier à Bras*, qui avait délivré l'archiduc; à Charles-Emmanuel le puîné, son marquisat de Marnay et ses terres du comté de Bourgogne; à Isabelle de Bourgogne, le souvenir de l'affection la plus tendre.

On l'ensevelit dans la chapelle seigneuriale de l'église de Marnay, et sa veuve prêta devant sa sépulture le serment, que son grand cœur sut tenir, de rester fidèle à sa mémoire, et de se consacrer tout entière à ses enfants. Elle réclama comme un droit leur tutelle, dont son époux eût voulu l'exempter, et cette veuve de vingt-quatre ans puisa dans son malheur une constance et un courage dont sa piété relevait l'éclat. Sept ans ont passé, ses enfants grandissent dans ce château créé pour des fêtes et qui n'a connu que des

deuils. Un jour, le 1er mars 1633, de bruyantes fanfares surprennent Marnay et réveillent la solitude du château; précédé de clairons, de timbaliers et de trompettes, escorté de toute une chevauchée de pages, de valets de pied, de gentilshommes, un grand personnage vient saluer la duchesse de Pont-de-Vaux. C'est Montecuculli, l'heureux vainqueur de Lutzen, le chef de ces cuirassiers invincibles qui ont renversé Gustave-Adolphe ; il vient mettre aux pieds de la veuve de Charles-Emmanuel de Gorrevod, et ses lauriers et ses sentiments qui n'ont point varié depuis l'échec de Bruxelles. La triste duchesse dut se faire violence pour le recevoir, mais son accueil ne laissa aucun espoir à Montecuculli : voilà ceux auxquels je dois me consacrer jusqu'au dernier soupir, lui dit-elle en lui montrant ses enfants; devant une résolution aussi ferme le duc s'inclina sans espoir et vint offrir au Saint-Suaire de Besançon, qu'il vénérait deux jours plus tard, l'amertume d'un pareil refus.

La fille unique d'Isabelle, Madeleine, blessée par un cerf apprivoisé, nourri dans les jardins du château, meurt en 1635, à Besançon, dans cette maison du docteur Pétremand, où Béatrix de Cusance mourra trente ans plus tard (1); séparée de son aîné Philippe-Eugène, qui étudie à Fribourg, la duchesse reste seule avec son préféré, Charles-Emmanuel, vrai portrait de son père, qui se destine à l'Église et que le chapitre de Besançon choisira en 1639 pour son haut doyen. Et la guerre, avec son funèbre cortège de peste et de famine, ses incendies et ses massacres, ravage toute la Franche-Comté. Marnay est brûlé et pris, le château reste debout et ne se rend à aucune attaque et quand la paix revient, Isabelle de Bourgogne quitte Besançon pour y rentrer. Si son fils, le haut doyen, reste Franc-Comtois, comme l'a voulu son père, Philippe-Eugène est devenu Français par son duché de Pont-de-Vaux et combattra à

(1) Grande-Rue, n° 6.

Lens et à Mardick, où il sera blessé sous les étendards fleurdelisés.

Autant de crève-cœur douloureux pour l'âme d'Isabelle que vont briser bientôt de nouvelles épreuves. Son fils Charles, élu archevêque de Besançon en 1654, va mourir à Madrid cinq ans plus tard, en essayant de sauver les prérogatives de son église et de son chapitre. Aux marques de sympathie qui affluent à Marnay, la duchesse sa mère trouve dans son chagrin profond le courage de répondre et de remercier. « Si j'estois a présent capable de recevoir quelque soulagement à mon déplaisir, le souvenir que vous avez eu de moi dans mon affliction me fourniroit le plus avantageux subjet que je puisse rencontrer, mais l'estat ou cette mort imprévue m'a réduite ne me permettant pas de trouver aucun moyen de consolations dans le monde, me prive de goûter celui que je dois tirer des marques de votre affection (1). »

Toujours bonne, toujours bienfaisante, luttant contre les emportements de son fils Philippe-Eugène, que la mort de l'archevêque a fait héritier unique du nom et de la fortune des Gorrevod et qui vient, par boutades, séjourner à Marnay, où il tyrannise ses sujets, persécute les carmes déchaussés, assiste aux offices en mécréant, se bornant, comme signe de dévotion durant les messes, à remplir son chapeau de pain bénit qu'il grignote, Isabelle de Bourgogne reste pour les Marnaisiens l'incarnation de la bonne princesse. Cinquante ans sont passés depuis la mort de Charles-Emmanuel, et à son tour, la fille d'honneur de Claire-Eugénie va retrouver dans le caveau seigneurial et sa fille Madeleine et son époux, le 9 août 1676.

A moitié démeublé déjà et privé de ses tapisseries, de ses portraits, de ses tableaux transportés à Pont-de-Vaux, le château de Marnay, dépouillé des meubles de l'appar-

(1) Lettre du 25 août 1659, au parlement de Dole. (*Arch. du Doubs.*)

tement de la duchesse, fut abandonné par son possesseur à des fermiers et à des domestiques. Le maréchal de Duras y vint séjourner pour la chasse, en 1677, mais jamais le duc de Pont-de-Vaux n'y retourna. Il mourut en Bresse, le 28 août 1681. Sa succession, longtemps disputée entre le marquis de Thianges et la maison de Bauffremont, substituée à celle de Gorrevod, fut tardivement adjugée à cette dernière; mais jamais celle-ci ne rendit au château de Marnay la splendeur et l'éclat dont il avait brillé naguère, et dont on n'aperçoit plus aujourd'hui dans le peu qui subsiste qu'un faible reflet.

Gentilhommières décrites par Christophe de Bonours, aussi bien que grands châteaux, tels que celui des Gorrevod à Marnay, ont disparu avec l'indépendance comtoise au lendemain de la conquête de 1674. Ils ont fait place à ces maisons de campagne d'allure bourgeoise, plus confortables, mais d'aspect moins fier, que les conseillers au parlement, à la chambre des comptes et aux bailliages ont multipliées dans les moindres villages, en se partageant les dépouilles et même en prenant le nom des vieilles races éteintes, mais sans ressusciter la vie et sans avoir le relief des grands ou des petits seigneurs d'autrefois.

FOUCHÉ ET CHARLES NODIER

Par M. Léonce PINGAUD

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 13 juin 1901)

Un important ouvrage a paru il y a trois mois, qui a pour titre *Fouché*(1). Il nous fait repasser, dans le cadre d'une vie marquée par les plus vifs contrastes, l'histoire de la Terreur, du premier Empire, des deux Restaurations. L'homme qui se montra, au début de sa carrière publique, un des plus cyniques représentants de l'idée jacobine, et à la fin, avec un aplomb imperturbable, le protecteur de la légitimité bourbonienne, nous apparaît en effet comme l'acteur le plus rompu aux métamorphoses, dans la perpétuelle et égoïste comédie de sa vie publique. En le suivant, les documents originaux à la main, à travers les vicissitudes de son existence, son dernier biographe nous a donc présenté une étude doublement intéressante, pour l'histoire et pour la psychologie ; il a en même temps fait connaître, avec ses ressorts compliqués, la redoutable machine de gouvernement qui s'appelait, du temps de Napoléon Ier, la police générale. Cette machine, Fouché l'a montée de

---

(1) *Fouché* (1759-1820), par Louis Madelin, agrégé d'histoire et de géographie, ancien membre de l'École française de Rome. Paris, Plon, 1901, 2 vol. in 8. Cet ouvrage a servi à l'auteur pour obtenir devant l'Université de Paris le grade de docteur ès lettres (février 1901).

toutes pièces, il lui a donné pendant de longues années son mouvement quotidien. L'empereur, la société officielle, les anciens partis qu'il surveillait et dont il pénétrait un à un tous les secrets, le redoutaient et poussaient à son égard la considération aussi loin qu'elle peut exister séparée de l'estime. Lui, de son côté, exerçait ses fonctions avec une modération relative : il savait, dans son propre intérêt, interpréter, éluder même les mesures, prises au nom de la raison d'État, qu'il était chargé d'exécuter ; car, selon le mot de Mme de Staël, il avait pour système de faire le moins de mal possible et tirait de ses lumières ce que d'autres puisent dans leur conscience.

Où Fouché nous apparaît dans son jour le moins fâcheux, c'est dans ses tentatives de médiation entre la toute-puissance ombrageuse de Napoléon et l'indépendance des écrivains ; l'histoire de ses relations avec Charles Nodier constitue, dans la vie de l'un et de l'autre, un assez curieux épisode. J'essaie ici de l'exposer en comparant les *Souvenirs* intéressants mais très peu dignes de foi de l'écrivain avec des correspondances et des notes rédigées à l'époque des événements, fournissant donc des moyens sérieux d'information et de contrôle.

A la fin de 1800 ou dans les premiers jours de 1801, Charles Nodier arriva à Paris pour y tenter la fortune littéraire. A Besançon, il comptait déjà comme une sorte d'illustration ou tout au moins d'enfant prodige, connu par son amour précoce des livres et par quelques essais heureux de composition en prose et en vers. Il passait pour l'oracle et le boute-en-train d'un groupe de jeunes gens ardents à tous les plaisirs de leur âge et cherchant un peu au hasard leur voie. Lorsque Bonaparte eut dispensé bon gré mal gré les Français de s'occuper de politique, Nodier estima que sa province n'apprécierait pas à leur valeur ses talents d'écrivain et s'établit dans la capitale, l'esprit plein de beaux projets et la poche bourrée des ma-

nuscrits les plus divers. On compte en effet parmi ses productions d'alors — sans parler d'une tragédie intitulée *Dina* qui n'a jamais existé qu'en projet — un mémoire scientifique, un roman du genre sentimental et un autre du genre libertin, qu'il n'a pas eu le courage d'exclure plus tard du recueil de ses œuvres complètes. Cependant, sous le candidat à la gloire des lettres subsistait un jacobin déjà vieux (à quatorze ans il avait péroré au club), mal guéri de la politique, qui continuait à le tenter, au moins sous l'image des Muses, comme on disait alors ; de là une satire en strophes lyriques, intitulée la *Napoleone*, qu'il communiqua à ses amis et qui se répandit dans le public sans nom d'auteur. Elle est de Ducis, disaient les uns ; de Lebrun, disaient les autres. Il faut bien l'attribuer à leur jeune émule, car c'est d'elle évidemment qu'il s'agit dans ce fragment d'une lettre à Weiss : « Quant à ma satire, j'en rougis, mais je la laisse imprimer *pour avoir des bottes* et je jure de ne la lire jamais. Je ne hais personne et il est affreux que la haine soit de temps en temps un métier. » Or, ce qu'il exprimait dans cette pièce sortait si bien de son imagination exaltée et si peu de son cœur, qu'il écrivait à son père, en revenant de la parade consulaire sur la place du Carrousel : « Quel homme que Bonaparte ! Comme on l'aime ! Comme on l'admire ! Comme on déteste ses ennemis.... Je l'ai vu pendant une demi-heure et, si vous aviez été auprès de moi, si vous aviez pu partager mon enthousiasme et mon délire, cette demi-heure serait la plus belle et la plus heureuse de ma vie (1). »

Était-ce donc le repentir qui, quelque temps après, possédait ce jeune admirateur de Bonaparte au point de lui

(1) Lettre du 25 nivôse (an X ?) citée par M. Pierre de Vaissière, dans son article *Charles Nodier conspirateur* (*Correspondant* du 25 octobre 1896).

faire écrire une lettre au Premier Consul où il se déclarait l'auteur de la *Napoleone*, qu'il signait et où il donnait son adresse? Non certes; c'était tout simplement le désir d'attirer sur lui l'attention du gouvernement, plus utile en somme à sa réputation future que celle du public; il estimait ne courir que des risques passagers, suivis d'une libération achetée, dont sa plume peu scrupuleuse pouvait faire les frais.

Ce qu'il avait prévu arriva. Aussitôt sa lettre parvenue à destination, l'ordre de l'arrêter fut donné et exécuté. Ici la police entre en scène, représentée par le préfet de police Dubois. Quant au ministre dirigeant de cette redoutable administration, il n'existait plus en droit : le Grand Juge Regnier cumulait ses fonctions avec celles de chef de la justice. L'ancien titulaire s'appelait Fouché; réfugié au Sénat, il avait conservé en fait une partie de ses anciennes attributions. Son influence se traduisait aux Tuileries par les bulletins qu'il continuait d'adresser au Premier Consul, et dans ses bureaux par les rapports qu'il y entretenait avec plusieurs de ses anciens subordonnés, notamment les Franc-Comtois Babey et Oudet, ci-devant oratoriens comme lui et jadis confrères ou élèves de Nodier père au collège de Salins. Oudet, attaché, avec le titre de bibliothécaire, aux archives de la police, se trouva plus particulièrement à portée d'aider Nodier fils à sortir d'embarras, pour le rendre à sa famille, pour attirer d'autre part sur lui l'attention de Fouché, lorsque celui-ci fut rentré officiellement aux affaires.

Sur son emprisonnement de décembre 1803 et sur les suites de cette aventure, Nodier a rédigé plus tard un récit farci de détails attendrissants et d'incidents pittoresques, mais où les moindres faits paraissent inventés ou arrangés pour faire ressortir sa personnalité, faire croire à ses souffrances et à son héroïsme. La vérité est qu'on le traita, après l'avoir interrogé, en enfant exalté et imprudent, et

qu'après trente-six jours passés au Temple et à la Force, il fut expédié à Besançon, où ses parents, de concert avec la préfecture, devaient le tenir en surveillance. Toutefois le prisonnier ne recouvra point la liberté sans conditions. Il avait péché en vers, il dut rédiger de même son acte de contrition, racheter ses rimes séditieuses par d'autres plus agréables au gouvernement. Il livra donc et laissa publier quelques strophes, sa *Prophétie contre Albion* — c'était l'époque de la descente projetée en Angleterre — où le tyran Sylla fiétri dans la *Napoleone* était métamorphosé en Scipion destructeur de Carthage, héros et vengeur de la patrie.

Ainsi ramené sous bonne garde à Besançon, Nodier rentra chez lui, humilié de n'avoir pas été pris au sérieux par les maîtres du pouvoir. Se retrouvant en contact avec les anciens jacobins et les émigrés rentrés de sa ville, il se laissa aller, avec son étourderie ordinaire, à jouer au conspirateur. Dans un café voisin de l'hôtel de ville, le café Marullier, il prit fréquemment part à des conversations où les vieux ressentiments des uns, les projets en l'air des autres, s'exhalaient en paroles également vaines. Il s'est imaginé après coup avoir figuré de ce fait dans une grande conspiration, dite de l'Alliance, en vue d'enlever le nouvel empereur à son passage à travers le Jura pour se rendre en Italie; et sa soi-disant *Histoire des sociétés secrètes de l'armée* en offre les détails justificatifs à la crédulité de ses lecteurs. Tout ce qu'il importe d'en retenir, c'est que les bavards agités du café Marullier furent dénoncés au préfet; que le préfet, tout fier d'avoir prévenu un grand danger, le signala en haut lieu, et que le gouvernement, plus avisé, se garda bien de sévir. Ici nous retrouvons Fouché redevenu ministre; averti de ce que valaient et de ce que pouvaient les conjurés, il resserra jusqu'à nouvel ordre la surveillance du jeune Nodier, puis, à la fin de novembre 1805, il lui rendit la liberté d'errer

dans la campage et d'y poursuivre, avec les beaux papillons, les folles rêveries.

Une lettre de cette époque, conservée à la Bibliothèque de Besançon, adressée à Nodier père par le bibliothécaire Oudet, est intéressante à citer ici :

« Paris, 27 brumaire an XIV.
(18 novembre 1805.)

« Monsieur et cher confrère,

« *Je suis enfin rendu à la liberté.* Tels sont les premiers mots de la lettre que M. votre fils a bien voulu m'écrire. Je suis donc porté à croire qu'il n'est plus obligé de rester dans l'enceinte de la ville de Besançon et que la nécessité que lui en imposait M. le préfet du Doubs était une mesure de précaution relative à la conscription et qui ne doit plus avoir lieu depuis que vous avez obtenu le congé de réforme.

« Ne faisant pas cette réflexion d'abord, j'ai cru devoir, avant que de vous répondre, faire vos remerciemens au ministre de la police générale et lui demander quelle étoit là-dessus l'intention de Son Excellence.

« Son intention est que M. votre fils jouisse de la liberté pleine et entière de l'air de la campagne et de faire partout où il voudra des promenades utiles et peut-être même nécessaires à sa santé.

« Dans le cas où il resterait des obstacles à cette liberté si précieuse pour un jeune convalescent, j'espère que M. le préfet du Doubs aurait la bonté de les lever dès que vous lui feriez part des dispositions de S. Exc. le ministre de la police générale.

« Il est convenable que les idées de notre Charles reposent désormais sur des objets tranquilles et satisfaisans. C'est pour ne point contrarier la sensibilité excessive de son bon cœur que j'accepte l'honneur qu'il veut me faire ; c'est pour augmenter des rapports que je chéris infiniment et sous lesquels j'aime à me considérer avec votre

famille ; c'est pour resserrer, s'il est possible, les liens de l'amitié la plus sincère.

« Votre dévoué et affectionné confrère. »

Voilà donc Nodier condamné à cultiver en paix, dans son pays natal, l'histoire naturelle, la poésie, le roman, toutes les choses délicates et légères pour lesquelles il était si bien doué. Pendant plusieurs années, il vécut sans bruit, à l'abri de toute fièvre politique et belliqueuse, intelligemment encouragé dans ses études par le préfet Jean De Bry, jusqu'au moment où, cessant d'être un opposant muet, il devint, sans fausse honte, un rallié.

Transportons-nous en 1813, bien loin de Besançon, dans la province la plus reculée du grand Empire, à Laybach en Illyrie. Fouché y arrive le 29 juillet en qualité de gouverneur. Depuis trois ans, destitué de ses fonctions à la police, il a vécu dans une demi-disgrâce. Cependant l'empereur, afin de soustraire ce maître intrigant à la complicité des trahisons pressenties à l'intérieur, vient de lui conférer, loin de lui et loin de Paris, une sorte de vice-royauté, destinée à éprouver encore une fois son équivoque fidélité. En retrouvant à Laybach, installé dans un poste officiel, l'auteur de la *Napoleone*, Fouché parut se croire de suite en pays de connaissance. Depuis sept mois, Nodier faisait figure en Illyrie et à deux titres, comme bibliothécaire et comme directeur d'une gazette officielle rédigée en quatre langues, le *Télégraphe*. Le gouverneur le manda aussitôt et lui parla comme s'il eût voulu faire de lui son conseiller intime ; il lui exposa le programme de gouvernement qu'il entendait suivre, dans des circonstances difficiles, à la veille d'une invasion autrichienne probable ; il croyait opportun de pratiquer, à la différence de ses prédécesseurs, une politique de modération, de faire appel à toutes les bonnes volontés et paraître suivre le courant de l'opinion ; pour cela, il lui fallait une presse en apparence d'opposition, qui propageât

ses idées, tout en paraissant les lui imposer. Nodier, flatté de cette collaboration, promit son concours et depuis lors se vit convoqué fréquemment au palais, le plus souvent de nuit. Le duc d'Otrante exposait alors en termes généraux et en ayant l'air de se parler à lui-même, les pensées qu'il désirait voir développer et faire connaître le lendemain au public; les articles de Nodier paraissaient dès lors très hardis, et en somme Fouché conduisait tout à son gré en paraissant s'inspirer de l'opinion générale.

La guerre déclarée, le *Télégraphe* dut en outre choisir parmi les nouvelles reçues, en inventer au besoin de bonnes, et jusqu'à la fin laisser espérer des succès fort peu probables. Fouché et son jeune collaborateur firent jusqu'à la fin bonne contenance; le premier avait déjà battu en retraite avec les chefs des administrations que le second imprimait encore à Laybach ses derniers numéros, où il annonçait à tout hasard des victoires imaginaires de l'empereur sur l'Elbe et la retraite inévitable de l'ennemi. Puis il se replia à son tour sur Trieste, où il se trouva dès son arrivée pris entre les Autrichiens qui arrivaient par terre et les Anglais qui débarquaient dans le port. Heureusement, son protecteur ne l'avait pas oublié et, par une de ses roueries habituelles, l'amenait sain et sauf jusqu'à lui. A en croire Nodier, Fouché lui aurait expédié de Goritz un ordre de suspendre immédiatement la publication du *Télégraphe*, plus un arrêté le destituant de ses fonctions de bibliothécaire, comme conspirateur et correspondant secret des Bourbons. A la lecture de ces pièces, Nodier, possédé de l'idée de se disculper, aurait réussi à s'échapper et, le soir même, aurait rejoint Fouché à Goritz : « Je courus chez le gouverneur, qui démentit un moment son flegme imperturbable par un mouvement de joie : « Vous voilà, me dit-il. Vous m'avez donné un peu d'inquiétude. — Je n'en serais pas digne, Monseigneur, si je m'étais rendu coupable des actions dont votre arrêté m'accuse ! — Ah ! Ah ! reprit-il,

en me poussant du geste vers un angle du salon, mon arrêté d'hier, n'est-il pas vrai? Mais si des violences avaient accompagné l'invasion, si des vengeances l'avaient suivie, pensez-vous qu'il vous aurait été inutile? C'était, ce me semble, une belle patente de contre-révolutionnaire! — Que de grâces j'ai à vous rendre, m'écriai-je en me frappant le front, cette idée ne m'était pas venue! » Il me toucha doucement sur l'épaule en essayant de sourire. »

Pendant que Fouché, chargé d'une mission auprès de Murat, s'éloignait encore davantage de la France, Nodier regagnait Paris avec la réputation d'un sujet si fidèle, qu'il y trouvait aussitôt, par les soins du ministère de la police, une place lucrative et en rapport avec ses goûts. Depuis plusieurs années, par suite d'une habitude despotique introduite par Fouché dans le régime de la presse, le gouvernement imposait des rédacteurs de son choix aux journaux qu'il laissait vivre; et ce fut par ordre du duc de Rovigo que, le 29 novembre 1813, l'ex-rédacteur du *Télégraphe* fut introduit, avec des appointements annuels de 3,600 fr., au *Journal des Débats*. Cette place lui convenait si fort, qu'il trouva bon de la garder sous le régime qui remplaça l'Empire. Jusque-là son cœur avait paru flotter entre Brutus et saint Louis. En avril 1814, alors que Fouché approchait à son tour de Paris, tout prêt à se rallier aux Bourbons, Nodier se rappelait tout à coup avoir écrit la *Napoleone* et conversé avec les chouans dans les prisons de la police consulaire. Sous l'empire de ces souvenirs, il se trouva tout naturellement royaliste et même *ultra*, prêt à servir les fils de saint Louis de sa plume et à accepter leurs faveurs.

Survint, un an après, l'interrègne des Cent Jours. Fouché reparut, aux côtés de Napoléon empereur constitutionnel, au ministère de la police. On a raconté qu'il aurait fait venir son confident de Laybach et lui aurait dit : A quoi puis-je vous être bon? en lui demandant en retour à mots

couverts sa soumission au gouvernement. Nodier aurait répondu : « Prêtez-moi seulement 500 francs.... pour aller à Gand. » Le mot n'est pas authentique ; s'il a été prononcé, il n'a pu offusquer Fouché qui lui-même travaillait, selon son habitude, en partie double, pour les maîtres du jour et pour ceux du lendemain. En tout cas, Nodier n'alla pas à Gand; il disparut et attendit à l'écart la fin de la crise.

La seconde Restauration accomplie, Fouché et Nodier, l'un au gouvernement, l'autre dans la presse, firent assaut de dévouement à la légitimité, mais le ministre, plus en vue que le journaliste, fut en somme moins heureux. Après quelques semaines, il se vit chassé du pouvoir par la réaction royaliste, relégué dans un poste diplomatique lointain et là, condamné comme régicide à un exil qui ne devait finir qu'avec sa vie. Quant au modeste écrivain, si inféodé qu'il parût à son nouveau parti, il estima un jour piquant et généreux de plaider auprès de lui en faveur de ses protecteurs d'autrefois. Sa bourse, on le sait, était toujours percée, souvent vide et il oubliait volontiers de restituer l'argent puisé dans celle d'autrui ; du moins payait-il à l'occasion, dans cette précieuse monnaie de son style dont il était prodigue, ses dettes de reconnaissance. Donc, en 1818, il hasarda une brochure intitulée *Des Exilés*, où il s'élevait contre la politique exclusive des ultras; il conviait les ministres à pratiquer un système d'union et d'oubli dont devaient bénéficier, sinon par des faveurs, au moins par des grâces, quelques-uns des anciens révolutionnaires. Parmi ceux-ci il signalait expressément Fouché, « le protecteur, le sauveur d'une génération, un des restaurateurs de la monarchie en 1815, un des hommes qui ont le plus contribué à aplanir le retour des Bourbons, à économiser dans leur absence le sang des royalistes proscrits. » Le gouvernement n'écouta point cet appel à la clémence; il fit saisir la brochure et défendit aux journaux d'en parler.

Le duc d'Otrante achevait alors de vivre à Trieste, non loin des lieux où il avait connu Nodier ; il y mourut en 1820. Tandis qu'il disparaissait ainsi prématurément, ayant épuisé les jouissances et les amertumes de la vie publique, l'ancien prisonnier de sa police, l'ancien collaborateur de son gouvernement, commençait une nouvelle carrière et renonçait aux songes avantureux de sa jeunesse pour se créer, du fond de la bibliothèque et au milieu du salon de l'Arsenal, une sérieuse réputation littéraire. Fouché, ministre, avait mystifié souvent ses maîtres, ses amis, ses ennemis, ses victimes et fini par payer cher les petites habiletés auxquelles il avait dû, sous les gouvernements les plus divers, son pouvoir et son crédit. Charles Nodier, comme s'il eût profité à certains égards de ses leçons, devait être à son tour aupres du public intellectuel un mystificateur incomparable ; car quel auteur a su jeter dans ses récits un voile plus brillant et plus décevant sur les événements, médiocres en somme, qui ont signalé la première partie de sa vie ? Les partis politiques accusent violemment et à l'envi Fouché qui les a tous et successivement trompés ; à Nodier au contraire, le conteur intarissable parfois dupe de ses propres histoires, il sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup rêvé et fait rêver ceux qui l'ont lu.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. Max PRINET

MEMBRE RÉSIDANT

(*Séance publique du 13 juin 1901*)

MESSIEURS,

Trois concurrents sont venus, cette année, solliciter votre prix d'histoire. Les travaux présentés par eux ont été examinés avec soin dans votre commission. Je vais avoir l'honneur de vous en rendre compte.

Le premier mémoire est intitulé : *Les sépultures antiques dans la Haute-Saône*, et signé de la devise : *Laboremus*. Il traite des monuments funéraires préhistoriques qui subsistent, ou subsistaient encore naguère, dans l'étendue de ce département.

L'auteur passe, d'abord, en revue les *mégalithes :* les pierres levées isolées, que l'on nomme *menhirs* de leur vocable breton ; — les enceintes de pierres levées ou *cromlechs ;* — les tables de pierre ou *dolmens ;* il étudie, ensuite, ces constructions en forme de monticules que l'on appelle *tumuli*. A l'indication des sépultures, il joint celle de stations lacustres, de bateaux antiques et autres

objets qui, selon lui, remontent aussi aux âges préhistoriques.

En trente-huit pages, il décrit tous ceux de ces monuments qu'il a rencontrés dans le champ de ses investigations. Il reprend les procès-verbaux des découvertes qui y ont été faites en divers temps. Tout cela ajoute peu à ce que nous ont appris les monographies insérées dans les publications locales et, en particulier, dans les bulletins de nos sociétés savantes.

Enfin, l'auteur termine son travail par des conclusions historiques, où il fait preuve de plus de personnalité que dans la première partie, toute descriptive. Ici, en effet, il s'ingénie à tirer des renseignements qu'il a réunis sur les *tumuli* de la Haute-Saône, quelques indices de l'origine et des migrations des Séquanes. Malheureusement, il échafaude ses hypothèses sur d'autres hypothèses, comme celles, — déjà bien vieillies, — d'Amédée Thierry, sur des étymologies que la science onomastique n'admet plus aujourd'hui.

Le mémoire qui porte le numéro 2 est consacré à la vie de *Jeanne de Bourgogne*, reine de France. L'intérêt particulier du temps où vivait cette princesse est indiqué par l'épigraphe qu'a choisie l'auteur : *Novus rerum nascitur ordo*. C'est à cette époque, en effet, que notre province est passée de l'influence germanique à l'influence française, et cela, par le moyen de Jeanne de Bourgogne elle-même, qui porta, en dot, la Franche-Comté au fils du roi de France.

Le biographe a logiquement divisé la vie de Jeanne en quatre périodes : la première correspondant à son enfance, chacune des trois autres aux temps où elle fut : femme du comte de Poitiers, — reine de France, — enfin veuve de Philippe le Long.

Le lieu et la date de sa naissance sont inconnus. L'hypothèse qui la fait naître à Bracon, en 1290, est doublement

arbitraire. Tout enfant, elle fut destinée à servir les calculs du comte Othon IV, son père, en procurant une apparence de légalité à la vente qu'il voulait faire de ses États au roi de France. Le mariage de Jeanne avec un des fils du roi devait servir de prétexte aux étranges opérations financières d'Othon. Les conventions passées entre Philippe le Bel et le comte de Bourgogne, à Évreux, à Asnières, à Paris, sont les marchandages successifs qui aboutirent au trop fameux traité de Vincennes. Dès 1295, le roi obtint l'administration du comté de Bourgogne. Mais la naissance, en 1300, de Robert, fils d'Othon IV et de Mahaut d'Artois, ne laissa pas d'inquiéter Philippe IV, et il semble bien qu'il risqua fort, à ce moment, de voir échapper sa proie. Par violence ou par habileté, il sut, cependant, assurer à la couronne de France le nouveau domaine qu'il lui avait acquis : il obtint la confirmation du traité de Vincennes, de la part de la comtesse Mahaut et du jeune Robert de Bourgogne lui-même.

Mariée, en 1307, à Philippe, comte de Poitiers, fils puîné du roi de France, Jeanne de Bourgogne fut mêlée au drame de famille dont la légende et la littérature se sont emparées pour le noircir. A-t-elle participé aux désordres de ses sœur et belle-sœur, Marguerite et Blanche ? C'est ce qu'il est difficile de savoir. L'auteur du mémoire la veut innocente. De fait, l'enquête qui se poursuivit alors lui fut favorable, et le comte de Poitiers parait lui avoir conservé estime et affection, tandis que les deux autres belles-filles de Philippe IV étaient internées en des prisons et répudiées par leurs maris.

La mort du fils de Louis X fit passer, en 1316, la couronne sur la tête du comte de Poitiers. Pour éviter de prêter hommage à l'Empereur, de qui relevait le comté de Bourgogne, le nouveau roi rétrocéda notre province à sa femme, et des dispositions furent prises dans le but d'éviter qu'à l'avenir le roi de France ne devînt vassal de l'Empire.

La mort du fils déshérité d'Othon IV, arrivée sur ces entrefaites, délivra Philippe le Long de toute crainte de compétition en Franche-Comté. En 1318, les comtés d'Artois et de Bourgogne furent promis à l'aînée des filles de la reine Jeanne, à l'occasion de son mariage avec le duc Eudes de Bourgogne.

Philippe V étant mort en 1322, sa veuve choisit pour résidence l'hôtel de Nesle. Assez souvent elle venait séjourner dans ses domaines patrimoniaux. Déjà, en 1315, elle avait visité ses sujets bourguignons en compagnie de son mari. Depuis, le couple royal n'avait pas négligé les affaires de la Franche-Comté; Philippe le Long avait doté Gray de franchises et de foires; il avait promulgué, en 1319, une ordonnance pour la répression des guerres privées dans le comté de Bourgogne.

Pendant son veuvage, Jeanne de Bourgogne habita fréquemment Poligny, et on trouve la trace des séjours qu'elle fit à Gray, à Dole et à Bracon. Elle acquit, dans la province, des terres, des rentes et des hommages et répandit ses bienfaits sur les villes du pays, en particulier sur celle de Gray, où elle institua un chapitre et une corporation de drapiers, et à laquelle elle octroya des exemptions d'impôts.

La principale fondation de la reine Jeanne en faveur des Comtois est celle du collège de Bourgogne, que, par son testament, elle établit, à Paris, en faveur de vingt écoliers pauvres, originaires de notre pays, et qui a subsisté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Comme elle s'acheminait vers son comté d'Artois, Jeanne de Bourgogne mourut à Roye, en janvier 1330, après avoir pris un breuvage, peut-être empoisonné. Sa mort fut le signal de débats et même de guerres entre ses filles : les cadettes se prétendant lésées par l'abandon qui avait été fait de l'Artois et de la Franche-Comté à leur sœur aînée, la duchesse de Bourgogne.

La figure de la reine Jeanne apparait sans grand relief dans un cadre mouvementé. Les personnalités actives qui l'entourent absorbent l'attention à son détriment. L'auteur du mémoire qui vous est présenté n'a pas réussi à donner de la vigueur à la physionomie de son héroïne. Sans doute il aurait pu en renforcer certains traits, s'il s'était astreint à rechercher scrupuleusement et à critiquer avec soin tous les documents qui pouvaient fournir quelque indication sur Jeanne de Bourgogne. Mais il s'en est tenu, à peu près exclusivement, aux notions réunies par les historiens franc-comtois (et, en particulier, par le président Clerc), d'une part, par les historiens français de Philippe le Bel et de ses fils, d'autre part. Tel quel, son travail est un résumé exact de nombreux volumes anciens et modernes. A ce titre, il pourra rendre des services aux curieux de notre passé.

Le mémoire numéro 3 a pour titre : *Le Prieuré de Saint-Lupicin. Études et recherches historiques.* 1re partie. L'auteur n'a envoyé au concours que neuf chapitres, sur les dix-huit que doit comprendre son histoire complète du prieuré. Il s'est arrêté, — et vos commissaires le regrettent — vers la fin du XVIe siècle. Une table des chapitres permet de connaître, dès maintenant, le plan général qu'affectera l'ensemble du travail, quand il sera achevé.

Le concurrent, qui a pris pour devise le mot *Sapienter,* a compris que la monographie d'une localité peu importante manquait d'intérêt si on ne parvenait à lui en donner en la rattachant à une idée générale. Aussi, dès l'abord, déclare-t-il que ce qu'il se propose, c'est de prendre dans le prieuré de Saint-Lupicin un exemple des transformations qu'ont subies les bénéfices ecclésiastiques à travers les âges.

En conséquence, il débute par définir ce qu'est un bénéfice ecclésiastique. Il en montre l'origine dans le fraction-

nement, rendu nécessaire par les circonstances, du patrimoine de l'Église, dans la concession de revenus séparés à certaines personnes, en rétribution des fonctions dont elles étaient chargées. Des abus se produisirent dans l'attribution des bénéfices : on en vint à accorder la rémunération à qui ne remplissait pas le ministère qu'elle devait payer. C'est ce qui se pourra reconnaître en suivant l'histoire du prieuré de Saint-Lupicin, depuis le temps où il fut distrait d'un bénéfice plus considérable, l'abbaye de Saint-Oyand, jusqu'à sa suppression comme fonction ecclésiastique devenue inutile.

Sans entrer dans la discussion ardue des textes de la *Vita Patrum jurensium*, et de l'autorité de Grégoire de Tours, l'auteur rappelle que, vers l'an 430, un pieux personnage, nommé Romain, vint s'établir dans la solitude, au confluent de la Bienne et du Tacon, en un lieu que l'on désignait alors par le nom de Condatisco, et qui s'est appelé depuis Saint-Oyand de Joux et Saint-Claude. Bientôt rejoint par son frère Lupicin, puis par une foule d'hommes religieux, pressés de quitter le monde pour se rapprocher de Dieu, il devint le chef d'une agglomération cénobitique qui défricha la terre autour de sa retraite. L'affluence augmentant, on dut fonder, à une certaine distance de Condatisco, des établissements de moindre importance, des « cellæ », sorte de fermes isolées. L'une de ces fermes fut créée en un lieu appelé Lauconne par Lupicin qui, après son frère, gouverna les deux couvents jusqu'à sa mort, arrivée vers 480. Oyand, successeur de Lupicin, modifia, dit-on, le régime de ses monastères : il retint à Condatisco les hommes qui devaient s'adonner à la méditation ou à l'enseignement, et établit à Lauconne ceux qu'il savait aptes aux travaux agricoles. A en croire notre auteur, ce serait encore saint Oyand qui aurait créé les offices intérieurs du monastère de Condatisco. Sur une époque aussi lointaine, les documents sont trop rares et trop peu

explicites pour que l'on puisse affirmer d'aussi menus détails, et l'autorité de dom Benoît, voire celle du P. André de Saint-Nicolas ou même celle de du Saix, sont insuffisantes à les prouver. Il est aussi téméraire de vouloir apprécier l'importance, à la même date, du village de Lauconne, ou fixer les limites des dépendances de la *celle* qui s'y élevait. Le fameux diplôme d'immunité, faussement attribué à Charlemagne, ne saurait rien prouver à ce sujet.

Vers le XIIe siècle, l'oratoire de la *celle* de Lauconne fut remplacé par l'église prieurale de Saint-Lupicin qui, sauf quelques retouches, s'est conservée intacte jusqu'à nos jours. M. l'abbé Brune nous en avait déjà donné la description. L'auteur du mémoire la reprend et insiste sur un monument archéologique intéressant qui y était jadis renfermé et qui repose aujourd'hui à la Bibliothèque nationale : l'*Évangéliaire*, plus connu sous le nom d'*Apocalypse* de Saint-Lupicin. C'est un splendide manuscrit, écrit en lettres d'argent sur parchemin pourpre, orné d'initiales d'or, qui paraît remonter au IXe siècle. Il est revêtu d'une reliure à plats d'ivoire représentant en bas-relief des scènes de la vie de Jésus-Christ et de celle de la Vierge.

L'abbaye de Saint-Oyand avait été richement dotée de biens temporels dont l'énumération se trouve dans nombre de bulles, de diplômes impériaux et royaux. La liste de ces concessions a été quelque peu augmentée par la fabrication de faux titres destinés à faciliter aux religieux l'exercice de leurs droits, et dont il importe de ne pas oublier l'inutilité historique.

Le territoire soumis à l'abbé formait une sorte de principauté indépendante, sous la souveraineté nominale de l'Empereur, puis du roi de France. Les sujets qui y résidaient étaient, à l'origine, tous mainmortables; ils ne possédaient d'autre propriété que celle qu'il avait plu aux

religieux, premiers occupants du pays, de leur concéder en usufruit. Si les abbés de Saint-Oyand consentirent à bien des affranchissements par la suite des siècles, ils ne le firent jamais, semble-t-il, qu'avec répugnance, et, à la veille de la Révolution, il y avait encore des serfs dans la terre de Saint-Claude. Ils ont fait assez parler d'eux pour qu'il soit inutile d'y revenir encore.

Les droits seigneuriaux qui appartenaient à l'abbaye dans l'étendue de ses domaines se partagèrent, au cours des temps, de la façon la plus irrégulière et la plus compliquée, entre l'abbé, ses différents officiers et les prieurs. L'enchevêtrement s'accrut encore par la concession de territoires et de droits féodaux à des laïques. C'est ainsi que se constituèrent les seigneuries importantes de Rochejean, du Châtillonnais, de la Tour-du-Meix, de Châtelblanc, de Moirans, et une foule de petits fiefs dont la liste a été dressée, entre 1307 et 1314, dans le *Livre d'or* de l'abbaye. L'auteur donne une idée très nette de cette organisation féodale ; il s'attache à faire connaître le sort des principales seigneuries et à établir la suite de leurs possesseurs. Votre commission aurait voulu trouver plus explicite l'indication des sources d'où il a tiré les nombreux détails généalogiques qu'il relate.

Quant à l'administration de la justice, la terre de Saint-Claude était divisée en trois régions : la Grande-Cellérerie, le Baty de Moirans et le Baty de Grandvaux. Le prieuré de Saint-Lupicin ressortissait à la Grande-Cellérerie pour la moyenne justice. Mais la haute justice était réservée à l'abbé, et la basse était exercée par des prévôts laïques héréditaires : les La Tour-Saint-Lupicin, puis les Charnage.

L'augmentation des richesses dans les couvents amena le relâchement des mœurs et de la discipline. Au XIIIe siècle, à l'apogée de sa prospérité, le monastère de Saint-Oyand tombe en décadence. Chacun tend à transformer en propriété personnelle une part des biens de la communauté.

Ainsi se créent des intérêts opposés ; ainsi la discorde pénètre dans l'abbaye et détruit la vie commune. Peu à peu se forment des *menses* particulières ; tel revenu est assigné à telle fonction; les emplois largement rémunérés deviennent l'objet des ambitions et des brigues.

Le prieuré de Saint-Lupicin, sans être des plus riches bénéfices de l'abbaye, était amplement doté de revenus faciles à percevoir. Il possédait une maison prieurale avec jardins, prés et champs, et il relevait annuellement des *censes*, *petites dîmes* et *droits curiaux* d'un bon rapport. Le mémoire donne d'intéressants détails sur ces derniers : oblations, mareigles, droits de sépulture, de relevailles, etc.

Comme dans l'abbaye elle-même, le relâchement de la discipline se fit sentir dans les prieurés. Les moines ruraux cédèrent à bail leurs terres pour se dispenser de les cultiver ; ils abandonnèrent aussi le service paroissial qui leur incombait.

Le scandale devint tel, au xve siècle, que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, intervint auprès du pape, dénonçant les désordres qui s'étaient introduits à l'abbaye de Saint-Oyand. Une commission, nommée par Nicolas V, rédigea, en 1448, des statuts qui ordonnaient la reprise de la vie commune et des observances régulières. Mais le zèle déployé par l'abbé Étienne Fauquier pour faire appliquer la réforme échoua contre l'universelle résistance des moines.

Dans ces circonstances, la charge des âmes, délaissée par les religieux, fut reprise par le clergé séculier. La conduite des moines détournait des couvents les vocations sérieuses ; l'exigence de preuves de noblesse éloigna de Saint-Claude les roturiers désireux de se vouer au culte divin. Le recrutement du clergé séculier profita de cet état de choses. Les prieurs abandonnèrent volontiers à des prêtres séculiers l'administration des paroisses, en se réservant, avec le

titre de « curés primitifs », une bonne part des droits attachés au service du culte. Le desservant ne reçut des biens du prieuré qu'une part si modique que force lui fut de recourir à la charité de ses paroissiens ; il en obtint, sous le nom de *pitance*, quelques prestations en nature ; le casuel contribuait, en outre, à le défrayer.

A diverses époques, des chapelles avaient été érigées sur le territoire du prieuré de Saint-Lupicin. Quelques-unes d'entre elles devinrent, par la suite, le chef-lieu de nouvelles paroisses, détachées, pour la commodité des fidèles et des curés, de la grande paroisse qui, primitivement, embrassait toutes les dépendances du prieuré. Ainsi naquirent les paroisses de Cernon et de la Rixouse.

L'église prieurale et paroissiale de Saint-Lupicin conservait une partie des ossements de son fondateur. Ils reposaient dans un reliquaire, en forme de bras, qui se trouvait fort endommagé à la fin du xve siècle. Par piété ou par vanité de clocher, les habitants de Saint-Lupicin le firent refaire à grands frais, l'an 1485. Les comptes de cet ouvrage se sont conservés, et donnent de très curieux enseignements sur l'entrain avec lequel les paroissiens se dépouillaient de leurs bijoux, pour contribuer à l'œuvre pie qui devait enrichir leur église et rendre hommage à leur patron. Le reliquaire, exécuté par Étienne Gale, orfèvre à Lons-le-Saunier, s'est conservé jusqu'à nous.

On ne sait le nom d'aucun des prieurs qui ont gouverné le monastère de Saint-Lupicin avant le xive siècle, et ceux de ce siècle qui sont connus ne figurent que dans quelques notes modernes, dont il faudrait contrôler la valeur. A partir de Jean Goande ou Gaudans, qui vivait au milieu du xve siècle, la liste des prieurs se poursuit jusqu'à la veille de la Révolution, sans autre lacune qu'un laps de quarante ans qui embrasse la fin du xve siècle et le commencement du xvie. L'auteur du mémoire s'est appliqué à établir cette liste avec soin, et à noter les documents

qui revèlent l'existence de chacun des prieurs. C'était son devoir. Mais il faut avouer que l'intérêt est ordinairement mince de ces actes d'administration temporelle, de ces procès dont aucun détail n'est épargné au lecteur, qui marquent, presque à eux seuls, le gouvernement des prieurs. Ici, en effet, le récit manque de ce lien avec l'histoire générale et avec le développement des institutions qui faisait l'attrait principal des premiers chapitres. Toutefois, quelques épisodes caractéristiques des temps viennent rompre la monotonie des annales de Saint-Lupicin ; tel est l'usage des foudres ecclésiastiques que fit Guy Amelnet, en 1453, pour rentrer dans les biens usurpés sur son bénéfice ; tel est le rôle que ce même Guy Amelnet, devenu grand prieur de l'abbaye, joua dans la lutte des moines de Saint-Oyand contre l'abbé réformateur Étienne Fauquier.

C'est à la période pendant laquelle s'interrompt la liste des prieurs, que l'auteur place la construction de la maison prieurale, qui reste encore debout comme un spécimen très complet de l'architecture civile de la Renais. sance dans notre pays. Les bâtiments portent la signature du prieur qui les a fait élever, dans un écu plusieurs fois répété où sont sculptés deux chevrons entrelacés, celui du chef renversé. Malheureusement, cette signature héraldique n'a pu jusqu'ici être traduite.

Le développement du clergé séculier, à partir du XIIIe siècle, amena une surabondance de bonnes volontés que les cures et vicariats ne suffisaient plus à occuper. Les prêtres sans emploi se constituèrent en petites communautés locales que l'on appelle familiarités. Les chapelains familiers logeaient séparément, et se réunissaient à l'église paroissiale, à certaines heures, pour chanter les offices. Leur rôle consistait à prêter aide aux curés dans l'administration des sacrements. Ces associations, recrutées parmi les ecclésiastiques nés et baptisés dans la paroisse, obtinrent auprès des populations un grand succès, affirmé

par le nombre des dons qui leur furent octroyés. La familiarité de Saint-Lupicin, richement dotée par la libéralité des paroissiens, eut à résister aux prétentions du prieur François du Breuil, qui entendait prélever une large part sur ses revenus. Le débat prit fin par un accord amiable, et le prieur oublia sa querelle au point d'accroître lui-même les biens de la familiarité.

La mort de François du Breuil amena l'application des récents décrets du concile de Trente qui enlevaient la collation des bénéfices à l'abbé pour l'attribuer à l'ordinaire, c'est-à-dire à l'archevêque de Besançon, et à l'ordinaire des ordinaires, c'est-à-dire au pape. De cette façon fut pourvu du prieuré de Saint-Lupicin, le docteur en médecine Blaise Payot, prêtre séculier qui négligea fort son bénéfice, et le transmit à son neuveu Aimé Jarray; celui-ci n'était pas même prêtre.

Telle est, en résumé, l'histoire que l'on nous donne du prieuré de Saint-Lupicin pendant onze siècles. L'auteur en a puisé les éléments à de bonnes sources. Il a été aidé dans sa tâche par les historiens de l'abbaye de Saint-Claude et, en particulier, par dom Benoît. Mais il a aussi recouru directement aux titres originaux, et a tiré du fonds de Saint-Claude, conservé aux archives du Jura, d'importants matériaux. Sa critique se montre parfois inexpérimentée en face des problèmes d'érudition et des questions sociales rétrospectives, mais il fait preuve, d'un bout à l'autre de son travail, de connaissances générales qu'il est rare de rencontrer manifestées avec autant de variété et d'à-propos, dans une monographie d'histoire locale.

Votre commission vous propose, Messieurs, d'attribuer une médaille de la valeur de deux cents francs au mémoire numéro 3 qui porte pour titre : *Le prieuré de Saint-Lupicin*, et pour devise : *Sapienter*, — et une mention honorable au mémoire numéro 2, intitulé : *Jeanne de Bourgogne*, et marqué de l'épigraphe : *Novus rerum nascitur ordo*.

UNE
VISITE PRINCIÈRE A BESANÇON
EN 1780

Par M. Maurice CHIPON

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 13 juin 1901)

Le 23 juin 1780, les *Affiches de Franche-Comté* imprimaient l'entrefilet suivant :

« On se prépare ici à *y* recevoir Mgr le duc de Chartres qui doit arriver mercredi prochain. » Pas d'autre explication ni commentaire.

Le duc de Chartres était le petit-fils du Régent, quelques années plus tard, il devenait duc d'Orléans, et il terminait sa vie sous le nom de Philippe-Égalité.

Quel était le but de cette visite à Besançon du premier prince du sang? Elle eut lieu au cours d'un voyage dans l'est de la France, et ne semble ni se rattacher à un intérêt politique ni avoir procuré un avantage quelconque à notre ville. Elle fut l'occasion de réceptions brillantes et de fêtes populaires.

Ce fut le 28 juin, à sept heures du matin, que le duc de Chartres, à cheval, fit son entrée à Besançon, par la porte de Battant, et se rendit au palais de M. le marquis de Sé-

gur, commandant à Besançon, et lieutenant général de la province ; il était accompagné du duc de Fitz-James, lieutenant général des armées du roi, du marquis de Senlis et du vicomte de Noë. Après quelques heures de repos, car il avait voyagé toute la nuit, et, suivant une tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, le duc de Chartres a reçu le corps d'officiers de la garnison, puis les députations du Parlement d'abord présentée par M. de Grosbois fils, son premier président, des différentes administrations ensuite, et enfin de tous les couvents de religieux et de religieuses de la ville.

Cette première journée fut occupée par la parade d'honneur composée de presque tout le régiment de Monsieur et d'un piquet de cent chasseurs-dragons, par la représentation au théâtre d'une pièce intitulée : « L'Impromptu du cœur, » composée pour la circonstance et en l'honneur du prince ; le soir eut lieu un souper de quarante couverts, le duc de Chartres le présidait, assis entre Mmes de Saint-Simon, femme du commandant en second, et de Grosbois, femme du premier président ; les portes de la salle à manger donnaient sur le jardin, et elles restèrent ouvertes pour permettre au public de circuler autour de la table pendant le festin. Au dehors, sur la petite place du Gouvernement, brillaient des illuminations que nous devons croire splendides, à lire la description enthousiaste et détaillée que nous en a laissée Grimont. Un portique, soutenu par quatre colonnes et surmonté de quatre pots de fleurs servait de base à un soleil encadrant une fleur de lis ; entre la corniche du portique et les colonnes, on avait placé une plaque de marbre blanc sur laquelle était gravé ce vers de Racine :

Je vois voler partout les cœurs sur mon passage.

Entre les colonnes, un transparent représentait les armes du duc de Chartres, enguirlandées de lauriers, un

treillage garni de lampions faisait le fond en dissimulant le mur, les intervalles étaient remplis de buis, et deux pyramides de vingt pieds de haut encadraient le motif. La terrasse de l'hôtel du marquis de Ségur, les marronniers, les charmilles de son jardin et le jet d'eau étaient garnis de lampions.

Lorsque la visite du duc de Chartres fut annoncée, les trois loges maçonniques qui existaient alors à Besançon n'oublièrent pas que ce prince était le grand maître de la franc-maçonnerie française, et elles demandèrent une audience qui leur fut accordée pour le premier jour, elles désignèrent pour faire le compliment M. Courvoisier, professeur en droit, qui s'exprima ainsi :

« MONSEIGNEUR !

« Parmi les hommages que reçoit Votre Altesse Sérénissime il n'en est point de plus purs que celui des Maçons. La fortune, la naissance avec la dignité et l'héroïsme même sont des idoles adorées du vulgaire ; mais les Maçons ne rendent hommage qu'à la vertu, elle seule règle les rangs parmi eux, elle seule vous a placé à leur tête et, pour se donner un chef, ce n'est pas un prince qu'ils auraient cherché s'ils n'eussent cru en même temps trouver un modèle.

« Ce discours, Monseigneur, pourrait déplaire à plus d'un grand, il ne peut alarmer que la modestie d'un sage. En effet, vos qualités héroïques appartiennent au sang auguste qui coule dans vos veines, le sang des Bourbons et d'Orléans fit toujours des héros ; mais vos qualités sociales, ces qualités qui font l'homme, sont à vous, et si en naissant vous en avez reçu le germe, vos sens l'ont développé pour le bonheur du monde et pour la gloire de la franc-maçonnerie. C'est ainsi que par une émulation de.... vous faites admirer dans Votre Altesse Sérénissime une bienfaisance inexprimable, une affabilité qui en est le

signe et qui est elle-même un bienfait, un esprit patriotisme (*sic*) qui vous a rendu cher et précieux à la nation, que la bonté vous rend cher aux particuliers, en un mot tous ces traits d'une âme privilégiée qui vous ont dévoué tous les cœurs dans la capitale et qui vous ont retrouvé la capitale dans le royaume.

« Tels sont, Monseigneur, les motifs de notre respect et de notre vénération parfaite : nous citerions pour garant de nos sentiments la franchise naturelle aux Comtois, si celle de vos Maçons ne la surpassait encore. »

Le mot vertu avait au XVIIIe siècle un sens si élastique et une signification si peu précise que cette harangue ne dépasse guère la limite des louanges d'un parfait courtisan. Ne fallait-il pas ignorer, en effet, ce qui se passait au Palais-Royal et faire une allusion discrète, mais flatteuse, au combat d'Ouessant? Le duc ne fut pas insensible à tant de délicatesse et le lendemain, en visitant le palais Granvelle, il demanda à être introduit dans la loge qui y tenait ses assises, passa une heure avec les maçons auxquels il signa beaucoup de papiers. La seconde soirée du séjour du duc à Besançon, les trois loges maçonniques de la ville illuminèrent Chamars ; la grande allée représentait une loge avec colonnade, au-dessus de laquelle se dressait une étoile flamboyante, plus trois demi-cercles illuminés soutenus dans un compas à demi ouvert, le tout reposant sur une corniche.

Ces frais extraordinaires, cette démarche contraire à l'étiquette d'un prince du sang n'étaient pas isolés, ils se renouvelaient dans presque toutes les villes que visitait le duc de Chartres, aussi certains historiens ont-ils affirmé que ce voyage avait été organisé et combiné par la franc-maçonnerie, qui préludait ainsi à son action sur l'opinion publique pour aboutir quelques années après à la Révolution française.

N'est-il pas hasardé d'établir une relation de cause à effet entre le voyage de 1780 et le bouleversenent politique et social de 1789, et si on consulte les annuaires de la franc-maçonnerie et en particulier celui de la loge à laquelle était affilié le duc de Chartres, on relève les noms des personnages les plus dévoués au roi et à la monarchie, de ceux qui furent les premières victimes de l'émigration, de la déportation et de la Terreur. Il ne faut pas oublier qu'en 1780 l'état de la famille royale n'enlevait pas au duc de Chartres tout espoir de monter sur le trône de France.

L'Académie des belles-lettres, sciences et arts fut aussi, de la part du prince, l'objet d'une distinction ; elle sollicita l'honneur d'être reçue par lui, et au lieu d'être comprise dans la série des corporations qui furent admises à l'audience du matin, elle fut introduite auprès du duc à quatre heures de l'après-midi. Une députation de huit membres, composée de MM. de Clermont, de Toulongeon, Guillemin, Poulin, Bergeret, Roman, Droz, Perreciot, et conduite par le président, M. de Vezet, vint complimenter Son Altesse Royale. M. Bergeret, avocat général au Parlement, fut spécialement chargé de la harangue. Ce morceau d'éloquence ne nous a pas été conservé, on lit, en effet, dans le registre des procès-verbaux de l'Académie :

« M. Bergeret, portant la parole, a dit :

MONSEIGNEUR,

suivi d'une grande page blanche qui jamais ne fut remplie, et le rédacteur continue en ces termes :

« Après quoi, Mgr le duc de Chartres ayant marqué combien la députation lui était agréable, a parlé à plusieurs des députés et MM. les directeurs de l'Académie qui étaient avec le prince pour lui offrir leurs hommages sous cette qualité, la conversation étant devenue générale, a été évité le cérémonial de faire reconduire à la porte du salon la députation par un gentilhomme, comme

cela s'était pratiqué lors du compliment à NN. SS. les prince de Condé et duc de Bourbon. »

Mais là s'arrêta la gracieuseté du duc de Chartres, qui s'abstint de se rendre à l'Académie; elle réservait, près d'un siècle plus tard, un fauteuil à son petit-fils.

Le lendemain, 29 juin, fut consacré à la visite de la ville et des établissements militaires; on commença par le polygone, où le duc commanda une manœuvre du régiment de hussards, suivie d'une école du Royal-Artillerie et terminée par une revue de la garnison passée à l'entrée de Chamars; en descendant de cheval, le prince est entré à l'hôpital, où il a été reçu et complimenté par le bureau.

Pendant l'après-midi, il est monté à la citadelle, puis au fort Griffon; chemin faisant, il est entré au palais Granvelle et est revenu par Chamars où s'étaient réunies, pour le complimenter, les dames invitées à souper. Ce festin, auquel assistèrent cent soixante convives, eut lieu, comme le banquet de la veille, dans l'hôtel du marquis de Ségur. Au sortir de table, toute l'assistance se rendit à Chamars pour admirer les illuminations, assister au feu d'artifice, tiré sur le rempart par M. Monniotte, conseiller au bailliage, et voir les illuminations du Petit-Chamars par les arquebusiers, qui tirèrent force bombes et pétards.

A l'issue de cette promenade commença le bal, qui ne prit fin qu'à quatre heures du matin.

A neuf heures du matin, le lendemain 30 juin, le duc de Chartres monta en carrosse et partit pour Gray; il sortit de la ville par la porte de Battant, parce que les réparations de la porte de Charmont rendaient impossible la circulation des voitures, et il fut reconduit en grande pompe jusqu'aux limites du territoire.

Sauf aux élèves du collège royal, qui bénéficièrent d'un jour de congé dû probablement à un mauvais sonnet composé et débité par le jeune Marsoudet, le duc de Chartres

ne distribua ni largesses, ni gratifications, ni récompenses; la ville de Besançon ne retira aucun avantage de ce voyage, et même, il est à remarquer que les différentes relations qui donnent le détail des réceptions et des fêtes des 28 et 29 juin ne font nulle part mention du nom du maire : M. Dumont de Vaux.

Ce court passage du duc de Chartres à Besançon ne mériterait guère de fixer l'attention, s'il n'avait donné lieu à une manifestation artistique intéressante. Une aquarelle de dimensions inusitées, puisqu'elle mesure $0^{m}84$ en largeur et $0^{m}55$ en hauteur, représente la revue passée par le prince sur la place de l'Hôpital. Elle est signée d'un nom inconnu : Zéchender, et datée de 1781. Ce Zéchender ne figure dans aucun recueil, et les recherches pour retrouver sa trace n'ont, en dehors de cette aquarelle, permis de découvrir sa signature qu'au bas de deux peintures du même genre, mais moins grandes, au château de Moncley (Doubs) (1). Le musée de Besançon a inscrit dans son catalogue, sous le n° 854 des dessins, une œuvre signée Zachender, 1785, représentant une vue de Besançon prise du pied de la montagne de Chaudanne. Au premier plan est une scène de famille, à laquelle le paysage semble servir de cadre. Les remaniements opérés dans cet établissement ont fait reléguer dans une grande salle un millier de tableaux et dessins qui y sont empilés sans ordre, en attendant de nouveaux emplacements. L'aquarelle de Zachender se trouve dans cette réserve, où il n'a pas été possible de la découvrir.

---

(1) Dans *Geschichte der besten Kunstler in der Schweiz* de Füssli et le supplément d'Holzhalb au *Lexicon* de Leu, il est fait mention de Zéchender, Charles-Louis, aquarelliste de talent, fils d'un pasteur, né à Nyon (canton de Vaud), en 1751. Cet artiste devint dessinateur du duc de Chartres, et habitait Paris en 1775; il se retira à Berne après 1780 et y mourut en 1815. La bibliothèque de cette ville a de lui : *La condamnation de Tell.*

La *Revue de Chamars* appartient à Mlle Daclin (qu'elle nous permette de la remercier publiquement de son obligeante communication); elle a été exécutée sur commande pour Mme Pochet, née Pellier, sa grand'mère. Une autre aquarelle, lui faisant pendant, avait été commandée en même temps au même artiste; elle représentait une procession se déroulant devant l'archevêché, avec la cathédrale de Saint-Jean et la porte Noire au fond. Les partages de succession la firent échoir à un héritier qui l'emporta à Paris, où elle fut vendue; on ignore ce qu'elle est devenue et même si elle existe encore.

La Revue du duc de Chartres n'a jamais quitté Besançon. L'horizon est borné par l'hôpital Saint-Jacques avec sa grille monumentale, devant laquelle défile un détachement d'infanterie, suivi d'un piquet de hussards au trot soulevant un nuage de poussière; à droite, en perspective, une allée d'arbres sur l'emplacement de l'arsenal actuel; à travers les branches, on aperçoit le dôme de la chapelle de l'hôpital.

Tout le premier plan est occupé par une série de groupes d'une exécution extrêmement soignée; les figures, traitées comme de véritables miniatures, sont des portraits.

Au centre de la composition, on voit le duc de Chartres à cheval, entouré de ses officiers; il porte l'uniforme de colonel-général des hussards, la pelisse rouge garnie de fourrures flottant sur l'épaule; derrière lui passe le colonel de Bercheny qui le salue du sabre. Ce Bercheny était le fils cadet du Hongrois de ce nom, qui avait obtenu, en 1720, une commission du roi de France pour lever un régiment de hussards. Les hommes qu'il recruta étaient presque tous ses compatriotes; il commandait le régiment depuis le 2 mars 1760, et le céda à son neveu, le comte de Bercheny, quatre ans plus tard.

Le chroniqueur bisontin Grimont cite les noms des six officiers qui, ce jour-là, formaient l'état-major du prince.

Ce sont, avec le colonel de Bercheny, le marquis de Ségur, le marquis de Saint-Simon, le marquis de Senlis, le vicomte de Noé et le duc de Fitz-James; le cavalier le plus à gauche serait le marquis de Ségur, à en juger par sa place et les indications de grade de son uniforme. Toute cette partie est traitée avec une finesse de détails exquise et une science du coloris consommée. Les chevaux ne ressemblent en rien à ceux que la photographie instantanée nous habitue à voir; leur galop est tout de convention et leur type se rapproche de celui qu'a popularisé l'École flamande, et spécialement Van der Meulen; mais tous les harnachements sont d'une étonnante précision de détails; ils ne le cèdent en rien à l'équipement : tout y est, même le croissant flottant à la sous-gorge, la peau de tigre du tapis de selle, la sabretache du duc avec ses passementeries et ses bélières; le sabre et son fourreau, dont la forme et les dorures rappellent l'origine des hussards armés et équipés à Constantinople en 1719; la botte même du prince a le talon rouge.

A gauche, sont groupés six officiers à pied; ils portent les souliers à boucle d'argent, les bas de soie blanche, la culotte et le justaucorps rouges, l'habit bleu à la française et le chapeau tricorne; c'est le corps de place. M. le chevalier de Résie y figure comme major. Nous savons qu'il était de haute stature; cette indication, ses épaulettes et ses décorations le désignent suffisamment dans le personnage qui fait face au spectateur. M. le baron de Castillon était adjoint, le premier aide-major était M. Blanchard. On croit le reconnaître dans l'officier vu de face au milieu du groupe; ce sont les mêmes traits et presque la même expression que ceux du portrait de M. Blanchard peint par Wyrsch. Cet officier, plus tard commissaire des guerres à Mayence, fut condamné à mort et exécuté le 7 thermidor an II, deux jours avant la chute de Robespierre. Les autres officiers sont MM. Humbert, second aide-

major; Tignolet, premier sous-aide-major, et Bidault, second sous-aide-major.

Entre le corps de place et l'état-major princier, un couple vient de descendre du carrosse arrêté au second plan; tout porte à croire que c'est la marquise de Saint-Simon, femme du commandant en second, accompagnée par un ami. A cette époque, elle était à Besançon la femme à la mode, elle a même été chansonnée, et elle devait figurer dans une fête militaire.

Revenons à droite; sous le premier arbre de l'allée, sept personnes causent avec animation; ce sont les membres des familles Pellier, Pochet, Daclin; au centre, l'abbé Pellier a, à sa droite, ses deux sœurs, l'une coiffée du bonnet comtois, l'autre portant sur la tête un monument de cheveux, couronné d'un vaste chapeau à plumes; celle-ci est habillée d'une robe de couleur claire à paniers, taillée en festons épais garnis de pompons, le tout rappelle une décoration d'alcôve, suivant la mode des grandes élégantes du temps; à droite et à gauche, on reconnaît MM. Pochet. Trois personnages de ce groupe ont posé devant Zéchender, le tableau ayant été commandé pour encadrer leur portrait; comment le peintre s'y est-il pris pour représenter les autres? Il est difficile de le dire; toutefois, l'un d'eux semble copié sur un tableau de Wyrsch qui se trouve également chez Mlle Daclin; c'est l'abbé Pellier peint une seconde fois, de profil, dans le même groupe, par Zéchender. Le même procédé paraît avoir aussi été pratiqué pour la personne en toilette de bal, la première à gauche, au bras d'un officier de hussards, tant est grande sa ressemblance avec le portrait de Mme de Lacoré par Wyrsch.

Quant aux autres personnages du tableau, il n'a pas été possible de les identifier; des recherches et des comparaisons dans les archives des familles pourraient révéler quelques ressemblances, mais ce travail serait sans doute sans grands résultats, à cause de la dispersion des riches-

UNIV. OF MICH.

UNIV. OF MIAMI

ses artistiques privées pendant la tourmente révolutionnaire.

Il est à remarquer combien toutes les figures sont étudiées et finies; l'expression, le modelé, le coloris dénotent un artiste habile et consciencieux, les détails du vêtement sont relevés de gouache, et la toilette des femmes est rendue avec un fini et une précision tels, qu'elle peut servir de renseignement sérieux et authentique. L'auteur a voulu donner à son œuvre un caractère indéniable de véracité; l'angle du mur supporte une lanterne tordue à côté de l'inscription : *Rue Neuve*, nom de la rue par laquelle s'en vont un hussard et un fantassin, placés là évidemment pour faire ressortir l'uniforme des deux régiments de la revue; ils ont comme pendant un jeune couple qui étale toute la richesse de la tenue d'un officier de hussards et la grâce un peu raide d'une polonaise relevée sur une jupe à paniers. Chaque costume est un document, et les spécialistes de l'histoire du vêtement trouveraient dans l'aquarelle de Zéchender, s'ils voulaient l'étudier à ce point de vue, tous les éléments d'une conférence instructive et pleine d'humour, étant donnée la variété des ajustements, des coiffures et des chapeaux.

De la revue, personne ne se préoccupe; chaque acteur tourne le dos à ce qu'il a à faire et, sauf le peuple qui est peint en tons gris et atténués, tout le monde paraît étranger même au duc de Chartres; le peintre n'a pas eu l'intention de donner l'image d'un événement; la revue du 29 juin lui a servi de prétexte pour présenter les personnages ayant pris part aux fêtes dont cette visite princière a été l'occasion, et il les a placés dans ce cadre en violant toute vraisemblance: costumes de ville à côté de costumes de bal, cavalerie trottant derrière l'infanterie au pas, cavaliers au galop devant des causeurs qui ne se dérangent pas, etc.

Ce défaut d'unité devient très sensible si l'on isole cha-

que partie du tableau de sa voisine; l'effet ainsi obtenu est saisissant, car on se trouve en face d'une série de petits tableaux parfaitement complets. Le plus réussi est, sans contredit, celui de la famille Pellier.

La perspective des bâtiments peut être critiquée, car elle jure avec les premiers plans; la raison en est que, pour faire valoir ces deux parties, l'artiste a pris deux points de vue différents; ces défauts sont inhérents à ce genre de composition, ils sont même voulus; en revanche, tout cet ensemble vit, se meut, s'anime, a de l'air; les couleurs sont vives, les allures très tranchées et rehaussées de certains mouvements épisodiques; l'impression est toute d'esprit et de gaieté.

La *Revue de Chamars* est intéressante à un autre point de vue; elle a été exécutée en pleine renaissance artistique de Besançon, au milieu de ce renouveau dû au travail et à l'inspiration de deux hommes restés célèbres ici : le sculpteur Luc Breton et le peintre Melchior Wyrsch. Ce dernier était surtout portraitiste, et lorsque son pinceau ne se borne pas à la figure et au buste, il commet, dans la pose de ses personnages et dans la forme de leurs corps, des erreurs que nous rencontrons dans l'aquarelle de Zéchender.

Notre artiste, dont le nom n'est nulle part inscrit sur les registres de l'Académie des beaux-arts de Besançon, doit avoir bénéficié de l'engouement de tous les Bisontins de faire faire leur portrait. De 1774 à 1789, chacun voulait avoir un tableau de famille, et seraient aujourd'hui fort instructives la recherche et l'étude de ces œuvres de peintres connus et inconnus : nous y découvririons beaucoup de choses sur la vie de nos ancêtres; la plupart des modèles de ces portraits ont traversé les bouleversements de la Révolution française, et à leur école nous apprendrions que si l'orage gronde et l'abîme insondable menace, nous pouvons nous relever meurtris, mais jamais brisés.

RUENEU

UNIV. OF MICH.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 13 juin 1901)

MESSIEURS,

Bien avant qu'il soit question de décentralisation littéraire dans les revues et les congrès des poètes, l'Académie de Besançon avait mis à ses concours poétiques cette clause que les sujets traités devraient se rapporter à la Franche-Comté.

Vous ouvriez ainsi un champ fertile à l'imagination des poètes et rendiez hommage à cette admirable province, si digne d'être célébrée par ses enfants. Certes personne n'aurait pu se plaindre de voir restreindre le vol des imaginations et tarir les sources inspiratrices. Cette province aimée que César appelait : le meilleur terroir de toute la Gaule, réunit les terrains divers propices à toutes les cultures : ses plaines se revêtent de la toison d'or des riches moissons ; ses coteaux étalent le manteau pourpré des vignes généreuses ; dans la paix et la majesté de ses sommets s'étendent les gras pâturages ou les immenses forêts de sapins.

Et quelle admirable variété de sujets ce pays offre à ses historiens et à ses poètes : à travers les récits de son histoire agitée et toujours fière, des prouesses des héros et des chefs-d'œuvre de ses artistes reproduisant ses sites pleins de charme et de beauté, des découvertes de ses savants et de ses penseurs, passent les visions, charmantes dans leur naïveté, des légendes où la grâce et la candeur se mêlent au merveilleux et parfois au terrible.

Si, cette année, les concurrents ont été moins nombreux que de coutume, nous avons du moins la joie de décerner à chacune des trois pièces présentées une récompense ou plutôt un encouragement. A ces poètes comme à ceux qui poursuivent le même but, nous voulons dire : Continuez à célébrer dignement votre petite patrie : cela ne vous empêchera pas d'aimer la grande. Vous connaissez d'ailleurs ce joli mot d'un poète provençal : J'aime ma province mieux que ta province, j'aime mon village mieux que ton village, j'aime la France plus que tout. Et puis, et ceci ne manque pas d'importance pour ceux qui briguent le divin laurier, attacher son nom à la célébration des beautés de son pays est encore le moyen le plus sûr de le léguer à la postérité.

Vous excuserez, Messieurs, ces digressions d'un poète qui demanda ses meilleures inspirations à son pays natal, et qui souhaite de voir ses émules consacrer leur talent à la gloire de notre chère province, la Franche-Comté.

Les poètes dont nous allons parler ont fait de leur mieux pour répondre à ce désir, et nous sommes heureux de saluer de jeunes talents qui se développeront encore.

L'auteur de la pièce intitulée *Invitation* possède un style imagé et fleuri dont les périodes nous bercent harmonieusement, et dont vous pourrez apprécier tout le charme. L'invitation dont il s'agit débute en ces termes :

Arrête-toi de grâce, étranger, toi qui gagnes

La Suisse et ses lacs bleus et ses vertes montagnes,
Et repose un instant tes yeux sur nos campagnes.

Voilà qui est entrer franchement dans son sujet, et se donner licence de descriptions détaillées ; le poète n'y manque pas ; mais à la vérité, il se borne aux beautés champêtres, qu'il décrit d'ailleurs fort gracieusement. C'est la montagne surtout qui l'inspire et lui fournit de nobles et pittoresques images :

Là-haut, c'est la montagne et les plateaux déserts,
Où la brise, pareille à l'ouragan des mers,
S'engouffre en charriant mille parfums amers.

L'air y est plus subtil, l'azur plus diaphane ;
La menthe y fleurit seule avec la gentiane,
Et seul le pâtre y rêve au seuil de sa cabane.

Et comme d'anciens preux en bataille rangés,
Les vieux sapins, le long des pentes étagés,
Semblent porter le ciel sur leurs fûts allongés.

L'aube pâle y suspend ses écharpes neigeuses,
Et les brises d'été, dans leurs cimes songeuses,
Roulent avec le bruit des vagues orageuses.

Ils se penchent, crispés au bord des gouffres noirs,
Et leurs fronts crénelés dentellent les miroirs
Des torrents où pâlit le rouge adieu des soirs.

A leurs pieds les prés verts glissent en nappes molles,
Où par processions vont les campaines folles,
Déroulant sous l'azur leurs longues farandoles.

.... Sous l'aile des forêts s'endorment nos chalets,
Baisés par les couchants pourpres et violets,
D'où monte la fumée en bleuâtres filets.

Leurs vitres au soleil, ainsi que des verrières,
Flambent, et leur blancheur rit au fond des clairières,
Dans le bleu frisson des mousses et des bruyères ;

Puis ce sont nos ravins, gigantesques tombeaux,
D'où s'élève, mêlée au râle des corbeaux,
La voix tumultueuse et grondante des eaux.

Contre les rocs leur plainte éternelle s'écrase,
Mais sans jamais troubler au sein de leur extase
Les pics baignés là-haut dans l'azur qui s'embrase ...

Votre commission, Messieurs, a remarqué la grande facilité de l'auteur, qui l'incite à prodiguer les épithètes oiseuses; elle a voulu néanmoins accorder une distinction à qui sait si bien comprendre et faire valoir aux touristes la beauté des sites franc-comtois.

Nous retrouvons, avec la pièce sur *Besançon*, le même style, une inspiration semblable.

Ce que nous reprocherons à cette pièce, — et l'auteur ne nous en saura pas mauvais gré, puisque les critiques font valoir les compliments, — c'est d'avoir pris au pied de la lettre le vers fameux mais inexact que Victor Hugo a bien voulu consacrer à sa ville natale :

Alors, dans Besançon, vieille ville espagnole....

C'est à croire que la poésie est plus forte que l'histoire, puisqu'à travers tant de suzerainetés diverses, Besançon, dans la mémoire des poètes, garde seulement celle de l'Espagne, qui ne s'y fit pourtant guère sentir. Nous pensons que Besançon et notre province ne perdraient rien à ce qu'on sache qu'elles ont presque toujours possédé leur autonomie. Au surplus, et c'est sans doute une excuse, la galanterie a beaucoup contribué à accréditer l'opinion du grand poète, et les Bisontines seraient peut-être mécontentes de voir la vérité historique prendre la place de la légende, puisqu'on ne pourrait plus parler de « la langueur de leurs yeux andalous » que les poètes devinent « à travers les rideaux jaloux! »

La pièce est en strophes de six vers de huit syllabes ; les premières nous montrent Besançon militaire; les suivantes, Besançon espagnol, et les dernières, Besançon capitale de la Comté.

Voici le commencement et la fin de cette pièce :

Au pied des monts Jura, flanquée
De fossés, de remparts, casquée
De citadelles et de tours,

Comme une reine elle se dresse,
Et le Doubs amoureux la presse,
Et l'enlace de ses détours.

Vingt forts, là-haut, en sentinelle,
Montent une garde éternelle
Autour de la fière cité ;
Et cent bons canons aux airs rogues,
Le cou tendu comme des dogues,
Veillent au loin sur sa beauté.

Du sol natal barrant la route,
L'œil vers la frontière, elle écoute,
Sur ses places, dans ses faubourgs,
Gronder, comme un bruit de tempêtes,
La clameur rauque des trompettes
Et le vacarme des tambours.

. . . . . .

Dans les bras du Doubs, elle rêve,
Et sur l'épaule des monts lève
Son profil de reine indompté ;
Et son clair regard se promène,
Avec orgueil, sur son domaine,
Et contemple au loin la Comté....

.... C'est toute la terre âpre et douce
De la Comté, la glèbe où pousse
Une race forte, au sang pur,
Buvant l'âcre odeur des résines
Qu'apportent des forêts voisines
Les souffles libres de l'azur.

Devant sa fière capitale
Tout le pays comtois s'étale,
Et repose, comme endormi,
Tandis qu'elle, montant la garde,
Vers la frontière au loin regarde
En faisant face à l'ennemi.

Cette pièce, comme vous le voyez, Messieurs, ne manque ni de mouvement ni de vigueur. Mais le tableau qu'elle nous présente est loin d'être complet, et votre commission aurait souhaité que le poète parlât de la brillante phalange d'artistes et de savants qui illustrèrent Besançon, et qu'il célébrât les gloires que cette ville revendique comme une de ses plus belles parures.

J'arrive, Messieurs, à la troisième pièce présentée au concours, *l'Ame d'un siècle*, où votre commission a trouvé un véritable souffle lyrique, malheureusement déparé par un peu d'emphase.

Après une entrée en matière quelque peu laborieuse où il évoque les gloires du siècle passé, destinées à « féconder le sol » et à faire « surgir d'autres soleils, » le poète se demande d'où vient l'immense clarté qui rayonne sur le siècle défunt. Et il établit un parallèle bref et tranchant entre Napoléon et Victor Hugo.

Qui rayonne le plus, se demande-t-il, art, science, épopée ? Hugo, Courbet, Pasteur, ou mieux Napoléon ?

Notre poète n'a pas été atteint par ce qu'on a appelé la napoléonite aiguë qui a soufflé en ces dernières années, et qui n'était peut-être qu'un appel à la fierté des Français devant les nations rivales et comme une revanche des humiliations que celles-ci ont voulu faire subir à notre pays. L'auteur incline la gloire guerrière devant celle du grand poète en ces termes laconiques et un peu méprisants :

.... L'impérial géant tombe, et son œuvre sombre,
Quand le barde grandit devant l'humanité.

Ce spectre couronné, qu'est-il ? Une momie
Dans un froid sarcophage orné de vieux drapeaux ;
Et lui, poète mort ? Lui, c'est la voix amie
Que l'écho perpétue en dépit des tombeaux.

Il est l'âme d'un temps, il est l'âme éternelle,
Le chantre dont la voix emplit l'immensité ;
Il est l'aigle puissant qui plane, et de son aile,
Dominant le trépas, s'ouvre l'éternité.

Libre au poète dont nous analysons l'œuvre de placer Victor Hugo au-dessus de Napoléon. Et la supériorité du savant et du penseur sur le conquérant est un thème vraiment facile et qui a été souvent développé. Mais le maître qu'il célèbre ne faisait pas si bon marché de la gloire dispensée libéralement à la France, et même après la défaite, Victor Hugo ne croyait pas que cette gloire fût morte ou

seulement ternie, puisqu'il s'écriait dans cette magnifique *Ode à la Colonne*, que vous connaissez tous, et qui vibre d'un enthousiasme patriotique si intense :

Que de fois, tu le sais, quand la nuit sous ses voiles
Fait fuir la blanche lune ou trembler les étoiles,
Je viens, triste, évoquer tes fastes devant moi ;
Et d'un œil enflammé dévorant ton histoire,
Prendre, convive obscur, ma part de tant de gloire,
Comme un pâtre au banquet d'un roi !

Que de fois j'ai cru voir, ô colonne française,
Ton airain ennemi rugir dans la fournaise !
Que de fois ranimant tes combattants épars,
Heurtant sur tes parois leurs armes dérouillées,
J'ai ressuscité ces mêlées
Qui t'assiègent de toutes parts !

Jamais, ô monument, même ivres de leur nombre,
Les étrangers sans peur n'ont passé sous ton ombre,
Leurs pas n'ébranlent point ton bronze souverain.
Quand le sort une fois les poussa vers nos rives,
Ils n'osaient étaler leurs parades oisives
Devant tes batailles d'airain !...

.... Je comprends : — l'étranger qui nous croit sans mémoire,
Veut, feuillet par feuillet, déchirer notre histoire,
Écrite avec du sang, à la pointe du fer. —
Ose-t-il, imprudent, heurter tant de trophées ?
De ce bronze, forgé de foudres étouffées,
Chaque étincelle est un éclair !....

.... A quoi pense-t-il donc, l'étranger qui nous brave ?
N'avions-nous pas hier l'Europe pour esclave ?
Nous, subir de son joug l'indigne talion !
Non, au champ du combat nous pouvons reparaître.
On nous a mutilés ; mais le temps a peut-être
Fait croître l'ongle du lion....

.... C'est moi qui me tairais ! moi qu'enivrait naguère
Mon nom saxon, mêlé parmi des cris de guerre !
Moi, qui suivais le vol d'un drapeau triomphant !
Qui, joignant aux clairons ma voix entrecoupée,
Eus pour premier hochet le nœud d'or d'une épée !
Moi, qui fus un soldat quand j'étais un enfant !

Non, frères ! non, Français de cet âge d'attente !
Nous avons tous grandi sur le seuil de la tente !
Condamnés à la paix, aiglons bannis des cieux,
Sachons du moins, veillant aux gloires paternelles,

Garder de tout affront, jalouses sentinelles,
Les armures de nos aïeux !

Vous avez entendu le grand poète, vous allez entendre son panégyriste, qui, du reste, n'insiste pas sur le rapprochement que je vous ai signalé plus haut. Vous verrez que l'auteur a ici des vers bien frappés, et qu'en des formules concises il caractérise les principales œuvres du maître :

Les canons s'étaient tus, alors, lassés sans doute,
Lassés du heurt sanglant des peuples et des rois ;
Et son chant s'éleva pour indiquer la route
Qui conduisait le monde à de nouveaux tournois.

A travers la forêt où les Muses antiques
Se drapaient d'un peplum par les siècles terni,
S'éleva tout à coup aux accents romantiques,
Le vent tempêtueux des luttes d'Hernani.

Et comme le guerrier fiévreux de la bataille,
Frappe, étonne, et poursuit, le front haut, son chemin,
Il vainquit, car pas un n'atteignait à sa taille ;
Tous étaient des petits qu'on mène par la main.

Or, dans le désarroi d'un époque farouche,
La gloire avait crevé l'airain de ses clairons.
Le jeune barde osa les porter à sa bouche,
Et du vieux cuivre usé tira de nouveaux sons.

Il chantait. Il chantait. Ses chants au crépuscule
Avaient on ne sait quoi de poignant et de doux ;
Et d'autres fois levant sa massue, en Hercule,
Il abattait des vers tout chargés de courroux,

Des vers forts et puissants qui flagellaient l'injuste,
Qui criaient sa grande âme aux quatre vents du ciel,
Et terribles, poussaient Tiphaine avec Locuste
Vers le même ghetto, d'un geste solennel.

Certes, pour cet esprit qui conçut la lumière,
Le profond au delà n'est plus un noir tombeau,
Il apporte au sépulcre une âme qui l'éclaire,
Aux abîmes d'horreur un immortel flambeau.

Certes, pour cet esprit, l'océan des temps passe
Qui cherche à niveler le monde sous son poids ;
Mais l'océan demeure impuissant sur l'espace
Et c'est dans l'infini que résonne sa voix.

Ces vers dénotent assurément un poète encore tout imprégné des œuvres de son modèle ; d'autres vers, que je ne cite pas, présentent une surabondance d'images visant à la grandiloquence, mais parfois un peu obscures et d'une construction difficile.

Votre commission a voulu oublier ces taches en raison des qualités ; elle espère que l'auteur, dès aujourd'hui maître de son instrument, voudra acquérir une forme personnelle, afin de mettre dans tout son relief une pensée forte et imagée.

Elle vous propose donc d'accorder à ce poème une médaille de cent francs. Quant aux deux autres poésies, *Invitation* et *Besançon*, votre commission vous propose d'accorder à chacune une médaille de cinquante francs.

Adoptant les conclusions du rapport ci-dessus, l'Académie, dans la séance publique du 13 juin 1901, a décerné : une médaille de cent francs à M. Langlade, de Sannois (Seine-et-Oise), pour sa pièce intitulée *l'Ame d'un siècle*, et deux médailles de cinquante francs chacune, à M. Pauthier, de Paris, auteur des pièces intitulées *Invitation* et *Besançon*.

UN

PETIT SÉJOUR EN MONTAGNE

Par M. Charles DE KIRWAN

MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance du 18 juillet 1901)

Ceci est un vieux ressouvenir.

C'était en 1854. Un jeune forestier, attaché depuis quelques années aux bureaux du conservateur des forêts à Besançon, avait été envoyé, pour ses débuts au service extérieur, dans la circonscription du garde général à Levier, alors en congé, afin d'y faire, par intérim, le service de cet agent.

C'est du sein de ce séjour.... rural, qu'il adressait, à un ami dont il espérait la visite, l'épître suivante :

Levier, le 14 septembre 1854.

Sais-tu qu'il se fait tard et que ton long silence
Pourrait bien, à la fin, lasser ma patience?
Tu me promets toujours, et tu ne tiens jamais
Tes promesses; pourtant à toi je me fiais
Pour égayer un peu l'agreste solitude
Où de l'art forestier je complète l'étude.
Ce pays cependant n'est pas sans intérêt;
Mais quand je m'en reviens de courir la forêt,
Je ne trouve en rentrant qu'un modeste village....,

De braves gens pourtant, à l'avenant visage,
Aux mœurs simples, donnant très bonne impression,
Mais de peu de ressource en conversation.
Le dirai-je, pourtant, ce séjour un peu triste,
Au fond n'a, jusqu'ici, rien du tout qui m'attriste :
Je suis indépendant, je m'appartiens, mon cher !
Je vais, je viens, je sors et me donne de l'air.
Sorti du « rond-de-cuir », mon plaisir est extrême ;
Je hume l'air des bois. La solitude même
Devient une compagne aux sourires charmants,
Alors qu'elle s'annonce avec la clef des champs.
Puis, au village même on trouve quelques charmes :
Nous avons des pompiers.... Ils présentent les armes....
Ils ont une musique.... à réjouir les ours....,
Et des vaches, mon bon ; on les entend toujours,
Grâce au grelot oblong, ici nommé *campaine*,
Qu'on suspend à leur cou. De te garer prends peine :
Les cornes en avant, ces dames n'aiment pas
Pour vous livrer passage à vous céder le pas.
Et des fromages donc !.... On ne voit que *fruitières !*
Une *fruitière*, ici, tu ne t'en doutes guères,
C'est la réunion de tous les seaux de lait
Qui doivent faire, un jour, un *gruyère* parfait.
A côté de cela, nous avons des commères
Ne manquant pas d'attraits, d'aimables lavandières
Qu'on voit battre leur linge en de bourbeux bassins
Où l'on abreuve encor les bœufs et les humains.
Aussi j'ai dit adieu, pour un temps, à l'eau claire ;
Je ne bois que du vin, et c'est plus salutaire,
En temps de choléra surtout (1). N'oublions point
La large cuisinière au superbe embonpoint
Chez qui, deux fois par jour, je vais prendre pitance.
Elle a, je te l'affirme, une bonne prestance.
Mais elle a, soyons franc, de succulents poulets,
Et de certains jambons fumés et.... point mauvais.
Je prends ma pension avec un bon gendarme,
Brigadier du canton, fait honneur à son arme.
Nous blaguons tous les deux comme feraient Gascons,
Nous rendons les plats nets et vidons les flacons.

---

(1) Le choléra sévissait, à cette époque, sur une grande partie de la Franche-Comté.

Il s'en retourne ensuite auprès de sa brigade.
Je pars de mon côté. — Fredonnant la ballade :
Sombre forêt, je vais observer le sapin ;
Les gardes sont par là me montrant le chemin.
Leur chef par intérim n'a pas l'air mauvais diable,
Faut croire, car chacun s'en vient d'un air aimable
Me dire, la casquette à la main : « J'ai besoin
D'une permission pour aller un peu loin. »
Je leur réponds : « Partez, défilez, faites vite ;
Je prends cela sur moi, mais revenez au gîte.
De retour au logis, je vais à mes bureaux
Rédiger mes rapports et mes procès-verbaux ;
Je les mets à la poste et vais au presbytère
Faire un bout de causette avec le bon vicaire.

Voilà ma vie, ami. Veux-tu la partager ?
Arrive jusqu'ici. Je pourrai te loger,
Non pas élégamment mais à la villageoise :
Tu n'iras pas, mon bon, pour ce me chercher noise,
Car un cœur amical et la franche gaîté
Ne suffisent-ils pas à l'hospitalité ?
Tu me disais, Ivan, dans ta dernière lettre :
« Dans quelque peu de temps, j'irai te voir peut-être. »
Or ce peu de temps-là me paraît accompli ;
Tu devrais maintenant, mon très cher, être ici.
J'y suis encore, moi, pour plus d'une quinzaine.
Viens, nous pourrons d'ici courir la pretentaine :
Tu verras des prés-bois et des gouffres sans fond,
La source de la Loue et celle du Lison,
La route de Moutiers, gigantesque ceinture,
D'une montagne à pic pittoresque parure.
Tu verras des sapins et des épicéas,
Hauts de quatre-vingts pieds sans branches ; tu verras
Chez d'humbles campagnards des églises gothiques
Avec tours, clochetons, ogives et portiques....

Mais il est tard, mon bon. Il faut m'aller coucher,
Car le sommeil déjà commence à me chercher.
Viens reprendre à la voix cette simple causette,
Et nous irons au bois cueillir fraise et noisette.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1901)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Dessirier).
M. le premier président de la cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Roger).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Baigue).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Suchet (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863).
2. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
3. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
4. Sire (Georges), ✱, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).

MM.

5. Gauthier (Jules), ✻, archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Ch. Nodier, 8 (29 janvier 1872).
6. Pingaud (Léonce), ✻, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel honoraire.*
7. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
8. Isenbart (Émile), ✻, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
9. Mairot (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
10. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
11. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).
12. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
13. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1889).
14. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
15. Lambert (Maurice), avocat, docteur en droit, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
16. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889). *Vice-président annuel.*
17. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, Grande-Rue, 116 (13 février 1890).
18. Lieffroy (Aimé), conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).

MM.

19. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
20. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
21. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 22 (24 juillet 1890). *Secrétaire adjoint.*
22. Vaulchier (le marquis de), ✻, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
23. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Moncey, 9 (23 juillet 1891).
24. Baudin (le docteur), ✻, Grande-Rue, 86 (23 juillet 1891). *Président annuel.*
25. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 25 (9 février 1893).
26. Vaissier (Alfred), conservateur du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
27. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue des Granges, 21 (27 juillet 1893).
28. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, rue de l'Arsenal, 1 (11 juillet 1895).
29. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier de la Compagnie.*
30. Mallié (Albert), rue de la Préfecture, 26 (6 février 1896). *Secrétaire perpétuel.*
31. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place Saint-Jean, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
32. Perrin (l'abbé), directeur au grand séminaire (7 juillet 1898).
33. Poète (Marcel), bibliothéc. de la ville (1er février 1900).
34. Truchi de Varennes (le vicomte de), rue de la Lue, 9 (31 janvier 1901).

35-40....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Weil (Henri), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
2. Chotard, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris (25 août 1873).
3. Mignot (Édouard), ✻, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
4. Reboul, ✻, doyen honoraire de la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille (25 août 1875).
5. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 8, à Paris (27 janvier 1876).
6. Tivier (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).
7. Piépape (Léonce de), O. ✻, général de brigade, gouverneur de Dijon (27 juillet 1878).
8. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
9. Rolland, O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).
10. Saint-Loup (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).
11. Meynier (le docteur Joseph), O. ✻, médecin principal de l'armée territoriale, Vallorbe (Suisse) (29 juillet 1879).
12. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
13. Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).

MM.

14. Prinet (Max), archiviste, rue Maurepas, 18, à Versailles (31 janvier 1901).

2° Membres honoraires.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ❋, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Seguin, ❋, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
3. Dreyss, ❋, ancien recteur, inspecteur général honoraire, rue Vaneau, 30, à Paris (27 juillet 1874).
4. Jacquinet, O. ❋, ancien recteur, inspecteur général honoraire, place de Rennes, 6, à Paris (28 juillet 1880).
5. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
6. Vorges (le comte Domet de), O. ❋, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
7. Vieille (Paul), O. ❋, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
8. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
9. Pouillet, ❋, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, rue de l'Université, 10, à Paris (4 février 1897).

10....

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).

MM.

2. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
3. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
4. Prost (Bernard), inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
5. Becquet (Just), O. ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
6. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
7. Rambaud (Alfred), O. ✻, sénateur, membre de l'Institut (Académie des sciences morales), professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
8. Robert (Ulysse), ✻, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
9. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
10. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
11. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
12. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
13. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
14. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
15. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
16. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).

MM.

17. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
18. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
19. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
20. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
21. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
22. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
23. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
24. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Tulle (9 février 1893).
25. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
26. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).
27. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
28. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Rivoli, 248, à Paris (24 janvier 1895).
29. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne (Seine) (6 février 1896).
30. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
31. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
32. Chapoy (Henri), avocat, rue des Saints-Pères, 13, à Paris (7 juillet 1898).
33. Derosne (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).
34. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, à Paris, rue de Bourgogne, 58, et villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).

MM.

35. Bouchot (Henri), conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47, à Paris (26 janvier 1899).
36. Bertin, docteur en médecine, à Gray (1er février 1900).
37. Grandmougin (Charles), rue Chauveau, 6, Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
38. Roy (Jules), professeur à l'École des chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).

39-40....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✽, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✽, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).
4. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
5. Beaurepaire (de), ✽, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
6. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
7. Garnier (Joseph), ✽, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
8. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).

MM.

9. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
10. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
11. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
12. Babeau (Albert), ✻, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).
13. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
14. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
15. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
16. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou (6 février 1896).
17. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).
18. Tissot (James), artiste peintre, avenue du Bois de Boulogne, 64, à Paris (31 janvier 1901).
19. Vallery-Radot (René), homme de lettres, à Paris, rue de Grenelle, 14 (31 janvier 1901).

20....

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).

MM.

6. Dufour (le docteur Marc), ✻, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
7. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).
16. Giöry (Arpad de), archiviste d'État, à Vienne (31 janvier 1901).
17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).
18. Holder (l'abbé), professeur à l'Université de Fribourg (13 juin 1901).
19. Bollati de Saint-Pierre (le baron), conservateur des archives à Turin (13 juin 1901).
20....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1901

Membre titulaire.

M.

COUTENOT (le docteur), décédé le 27 janvier.

Académiciens honoraires.

MM.

PARANDIER, décédé le 24 mai.

CONEGLIANO (le duc DE), décédé le 14 juin.

Correspondant franc-comtois.

M.

GRENIER (Édouard), décédé le 5 décembre.

Associé étranger,

M.

JEUNET (l'abbé), curé de Cheyres, canton de Fribourg, décédé le 24 juillet.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES 125

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture; Caen.
Société des beaux-arts; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

Jura.

Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana ; Montbrison.

Loire-Inférieure.

Société académique ; Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest ; Nantes.

Lot.

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche.

Ssciété d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles ; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission départementale des monuments historiques; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.
Société grayloise d'émulation ; Gray.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Société de médecine légale; Paris.
Société des études historiques ; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Société philomathique; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.
Société historique et philosophique ; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres ; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili ; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo ; Uruguay.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati ;* Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités ; Montréal.

ÉGYPTE

Institut égyptien ; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts ; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien ; Washington.
American Museum of natural history ; New-York.

ITALIE

Académie royale des *Lincei ;* Rome.
Société des études zoologiques ; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques ; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento ;* Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate ; Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités ; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchatel ; Neuchatel.
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne ; Paris.
— de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— des Frères de Marie ; id.
— du cercle des officiers ; id.
— de la Société de lecture ; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil,
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06370 4418